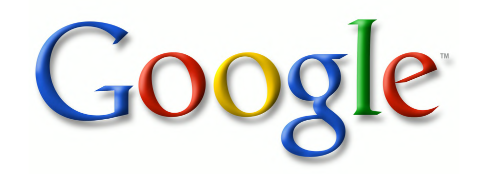
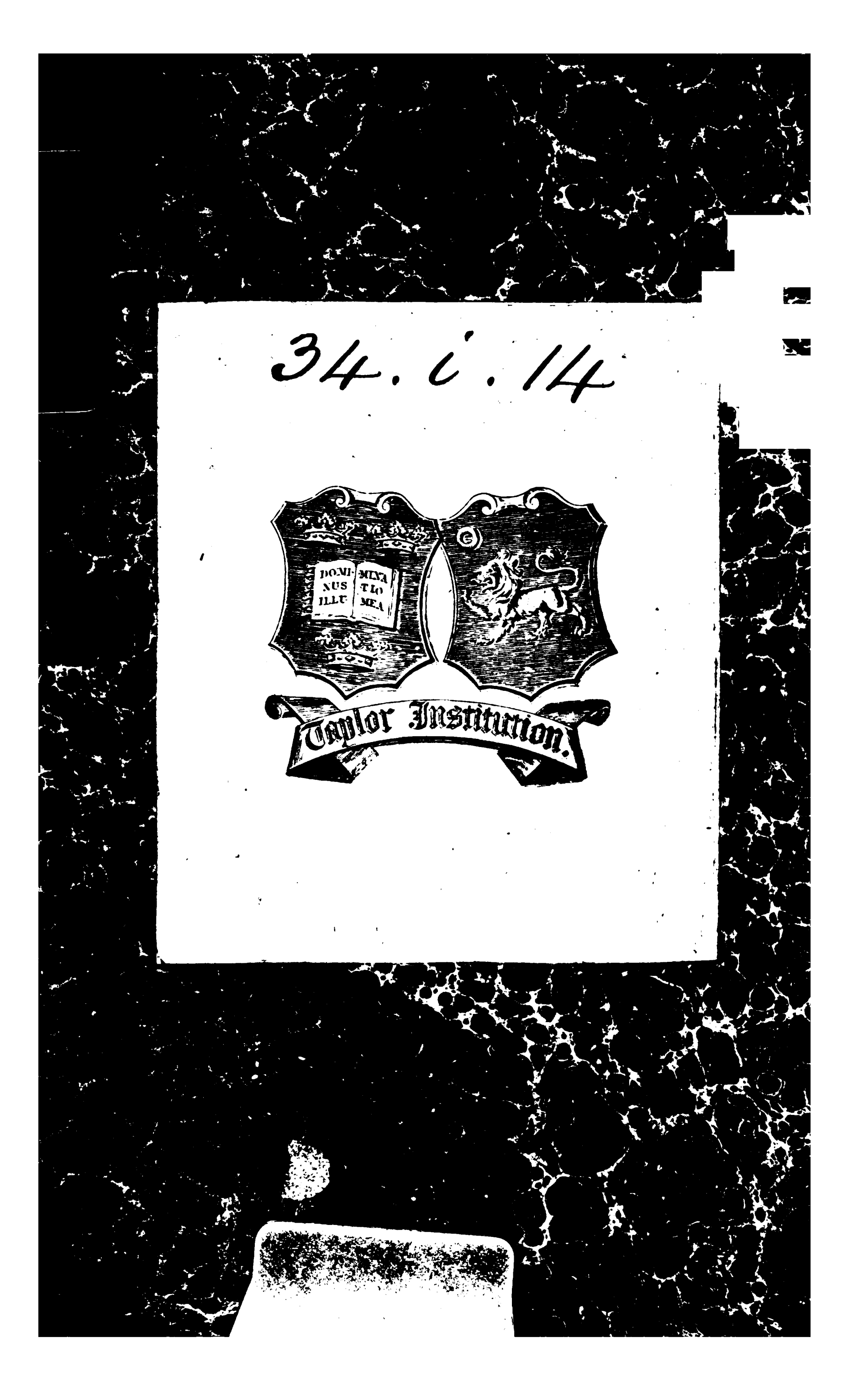
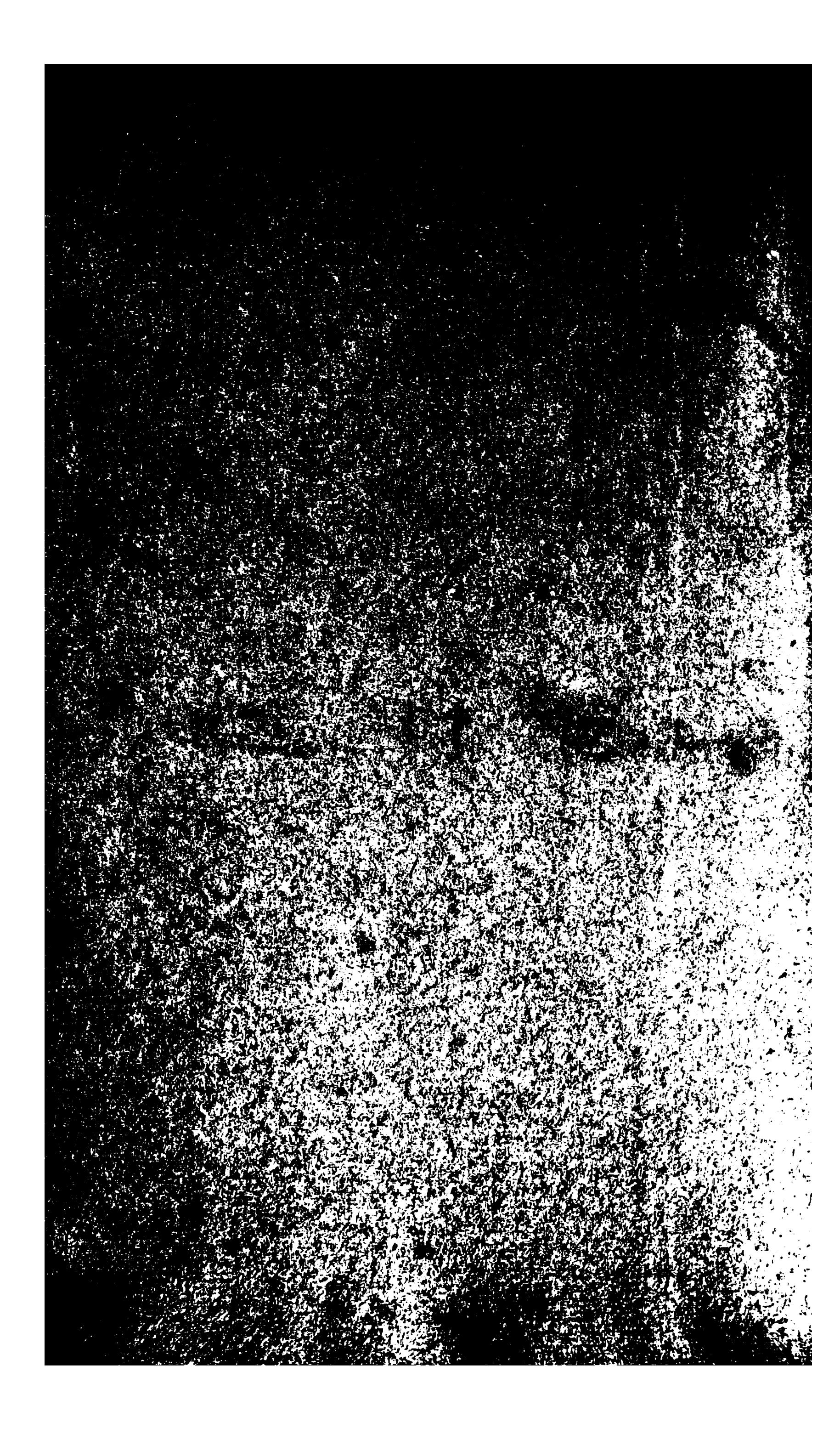





34. i. 14
DOMINUS ILLUMINATIO MEA
Taylor Institution.





ŒUVRES

DE M. J. CHÉNIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT;

REVUES, CORRIGÉES ET AUGMENTÉES;

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE SUR CHÉNIER

PAR M. ARNAULT;

ET ORNÉES

DU PORTRAIT DE L'AUTEUR D'APRÈS M. HORACE VERNET.

TOME IV.



PARIS,

GUILLAUME, LIBRAIRE, RUE HAUTE-FEUILLE, Nº 14.

M D CCC XXV.

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 24.

ŒUVRES

DE M. J. CHÉNIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT;

REVUES, CORRIGÉES ET AUGMENTÉES;

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE SUR CHÉNIER

PAR M. ARNAULT;

ET ORNÉES

DU PORTRAIT DE L'AUTEUR D'APRÈS M. HORACE VERNET.

TOME IV.



PARIS,

GUILLAUME, LIBRAIRE, RUE HAUTE-FEUILLE, N° 14.

M D CCC XXV.

MÉLANGES.

LITTÉRATURE.

DISCOURS

SUR LES PROGRÈS

DES CONNAISSANCES EN EUROPE,

ET DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN FRANCE,

PRONONCÉ A LA DISTRIBUTION DES PRIX DES ÉCOLES CENTRALES,

1801.

CHARGÉ de porter la parole en cette occasion solennelle, je sens tout le poids du devoir qui m'est imposé. Je me félicite cependant d'un choix trop honorable : il me donne le droit de rendre, au nom du jury des Écoles centrales, un témoignage public de reconnaissance et d'estime à tant d'habiles professeurs dont le zèle infatigable égale les talens éprouvés. La jeunesse confiée à leurs soins ne restera pas étrangère à nos éloges : le concours actuel prouve, avec éclat, les efforts heureux des élèves pour se rendre dignes de leurs maîtres. Mais, en proclamant les succès d'un établissement récent encore, et déja victorieux de

nombreux obstacles, il ne sera peut-être pas inutile de jeter un coup-d'œil sur les siècles qui nous ont précédés; d'esquisser en traits rapides, de diviser en tableaux historiques, de comparer entre eux, à des époques successives, et les progrès des connaissances en Europe, et les progrès de l'enseignement public en France. Quand nous serons une fois parvenus au point où le nouveau système a remplacé l'ancien mode, il deviendra facile de juger si l'institution abandonnée n'était pas vicieuse, à-la-fois, dans ses détails et dans son ensemble; si la nouvelle, au contraire, n'est pas le résultat de l'accroissement des lumières universelles; si, dans l'état même où elle se trouve, il ne serait pas injuste de dissimuler le haut degré de perfectionnement où elle a porté l'instruction : premier besoin des hommes en société, première dette de la société envers ses membres, premier objet des soins d'un gouvernement ami des hommes.

Soit qu'on veuille placer l'origine de l'Université de Paris sous Philippe-Auguste, ou sous la fin du règne de Louis-le-Jeune; soit que, remontant plusieurs siècles, on lui donne Charlemagne pour fondateur, ce n'est pas à une époque si lointaine, ce n'est pas même dans le cours des âges qui l'ont immédiatement suivie, que l'on peut raisonnablement chercher parmi nous les progrès de l'ensei-

gnement public. Quel pouvait être en effet l'enseignement dans un pays où aucune science n'existait encore? ce qu'il était dans l'Europe entière, en ces temps de barbarie universelle. Chaque jour, la tyrannie féodale étendait, fortifiait ses racines, sous les successeurs du vaste empire et non du génie de Charlemagne. Une noblesse, exclusivement guerrière, plaçait l'ignorance au premier rang de ses priviléges; la science, ou du moins ce qu'on appelait ainsi, était reléguée avec mépris dans les monastères et parmi les prêtres, tandis que, par une contradiction apparente, qui n'était pourtant que la suite nécessaire d'un tel ordre de choses, on laissait s'accroître immodérément la richesse et la domination sacerdotales. En vain quelques esprits supérieurs, flambeaux jetés par intervalle au milieu de cette longue nuit: un Suger dans le ministère, un Louis IX sur le trône, posaient d'une main bienfaisante et courageuse les premières bases de la justice civile et de l'administration publique; tributaires eux-mêmes des préjugés de leur siècle, ils ne pouvaient encore fonder le véritable enseignement. Tout sommeillait en France, tout, jusqu'à l'imagination, qui charme l'esprit humain long-tems avant que la philosophie vienne l'éclairer. Notre langue et notre littérature étaient bien loin d'essayer leurs forces. Elles restaient plongées dans

une enfance débile, au tems même où le génie du Dante créait le génie de la langue toscane, où Bocace le perfectionnait par la clarté, où Pétrarque l'embellissait par l'élégance et l'harmonie.

La théologie composait la partie la plus considérable des études. Elle seule donnait l'influence et la renommée; elle gouvernait le monde du fond des cloîtres et des colléges. C'est elle qui faisait régner tour à tour sur l'opinion des peuples un Bernard, alors puissant par l'éloquence, mais que l'histoire ne cite plus que pour lui reprocher une croisade malheureuse, et le divorce impolitique de Louis-le-Jeune; un Abailard, plus cher à la postérité par ses malheurs que par sa doctrine; un Scot, un Bonaventure, un Thomas d'Aquin, les oracles de l'École; un Pierre Lombard, surnommé le maître des sentences; un Albert, qui serait encore appelé grand si la multitude et le poids des volumes suffisaient pour assurer un pareil titre. Aux études purement théologiques se joignait le droit canon, quelquefois même un peu de droit civil, mais sans suite et souvent abandonné; au lieu de philosophie, l'explication de quelques livres d'Aristote; livres qui, depuis long-tems connus, commencèrent à devenir en vogue durant le cours du onzième siècle; la rhétorique, dans le siècle suivant, faisant une apparition subite, et s'éclipsant tout-à-

coup; ajoutez de grossiers élémens des lettres grecques et romaines; une grammaire aussi vaine dans ses principes que dans ses résultats; une connaissance informe des mathématiques dans lesquelles on faisait entrer la musique, c'est-à-dire le chant d'église; enfin, quelques notions de physique et d'astronomie, faibles traditions des Arabes. Ces notions étaient défigurées par tous les rêves de l'alchimie, de l'astrologie judiciaire et de la magie : rêves d'autant plus respectés alors qu'ils étaient plus chimériques; car l'ignorance aime les prodiges : elle éprouve toujours le besoin de croire. On sent bien que de telles études ne présentaient nul examen, nulle méthode, et par conséquent nul progrès. Les diverses parties de l'enseignement s'embrouillaient, s'enchevêtraient, pour ainsi dire, et venaient toutes se confondre dans les subtilités de la scolastique. Six siècles n'avaient encore enfanté que la science de la dispute, et l'art d'obscurcir toutes les questions par une interminable controverse.

Vers le milieu du quinzième siècle, époque à jamais solennelle, un obscur habitant de Mayence, Jean Guttemberg, imitant le procédé de la gravure, alors récemment inventé, mérita un immortel souvenir par la découverte de l'imprimerie. A Rome, à Venise, à Paris, les hommes intéressés à conserver précieusement le dépôt

de toutes les erreurs voulurent étouffer dans sa naissance cette merveilleuse découverte. Ils étaient fidèles à leur profession, et conséquens à leurs principes. Ils sentaient que l'imprimerie devait changer le monde, puisqu'elle faisait partir l'esprit humain d'un point déterminé, et que, par cela seul, elle lui prescrivait une marche indéfiniment progressive. Les grands événemens se pressaient alors : l'empire d'Orient expirait; Mahomet II élevait la puissance ottomane sur les débris du trône de Constantin; chassés des confins de l'Europe, les Grecs du Bas-Empire refluaient vers l'Italie, la France et l'Allemagne, avec les traditions des langues savantes et de la saine littérature. Les manuscrits, long-tems relégués dans les cloîtres ou confiés à des mains peu nombreuses, furent bientôt multipliés à l'infini par l'industrie des Fauste, des Schœffer, des Sweyneim, des Pannarts, des Jenson, des Géring, des Aldes. Les éditions sorties de leurs presses célèbres sont encore aujourd'hui placées au rang des modèles typographiques, et consultées comme les manuscrits eux-mêmes. Alors s'élancèrent de leurs vieux monumens les ombres des écrivains illustres de l'antiquité. Alors revécurent, pour tous les siècles, Homère, le plus sublime, Virgile, le plus parfait des poètes; Aristote et Pline, observateurs et confidens de la nature; Tite-Live, qui,

sujet d'Octave, décrivait si pompeusement la gloire de la république absente; Tacite, qui, sous la tyrannie présente, burinait les crimes des tyrans; Cicéron, sauveur de sa patrie, et par-là même plus grand qu'eux tous; homme éternellement classique, et dont le nom sera prononcé avec vénération tant que l'on chérira sur la terre la philosophie, l'éloquence et la liberté. Tandis que Lascaris, Démétrius-Chalcondyle, Politien, Sannasar, faisaient refleurir en Italie l'élégance attique et l'urbanité romaine, Purbach, Régiomontanus, Bernard Walther, au sein de l'Allemagne, relevaient les mathématiques et l'astronomie. Partout s'accumulaient en même tems les conquêtes du génie, du travail et du courage: Vasco de Gama dirigeait l'aiguille aimantée: invention long-tems inutile d'un siècle ignorant et timide. Il découvrait de nouvelles mers; Christophe Colomb, un nouveau monde. L'intelligence humaine, prenant un essor puissant et rapide, souriait à l'immense carrière qui lui restait à parcourir.

Sous de tels auspices s'ouvrit cet imposant seizième siècle, si plein d'hommes et de choses, si fertile en talens élevés, en caractères profonds, en révolutions mémorables. La belle Italie reconquit sa gloire antique; tous les germes conservés dans cette terre féconde semblaient en sortir et se développer à-la-fois: Raphaël créait le chef-

d'œuvre de la transfiguration; Bramante élevait la Basilique de Saint-Pierre; Michel-Ange égal à tous les deux, et sans égal dans la sculpture, portait avec eux les arts du dessin à un degré de perfection qu'ont à peine soutenu, durant le même siècle, Corrége, Jules Romain, les Caraches, Titien, Paul Véronèse et Palladio. La poésie n'avait pas un moindre éclat : la *Jérusalem délivrée* du Tasse prenait son rang auprès de l'*Iliade* et de l'*Énéide;* l'Arioste obtenait une palme, peut-être encore plus brillante, dans un genre inconnu aux anciens; Machiavel sondait les profondeurs de la politique, et Guichardin rendait à l'histoire sa sévérité majestueuse. Quelques rayons de cette vive lumière se répandirent sur le reste de l'Europe : ils firent éclore en Portugal un Camoens; en Espagne un Cervantes; en Angleterre un Shakespeare, génie inculte, mais abondant et vigoureux; parmi nous enfin l'élégant Malherbe, le plus ancien des classiques français. La physique, l'astronomie, les mathématiques, faisaient aussi des pas immenses : Copernic, en Prusse, renversait le système planétaire inventé, ou plutôt complété par Ptolémée. Il y substituait cette théorie sublime des planètes tournant sur leur axe autour du soleil, immobile au centre du monde. Le Danois Tichobrahé, moins heureux en physique générale, portait beaucoup plus loin la science astrono-

mique, soit en multipliant les découvertes, soit en perfectionnant les instrumens destinés à l'observation. Viète, géomètre habile, dont la France, sa patrie, ne doit pas négliger la gloire, appliquait le premier l'algèbre à la géométrie. Ses diverses méthodes pour construire ou pour résoudre les équations préparaient les vastes progrès du siècle suivant dans l'analyse mathématique. Le calendrier grégorien s'établissait : inférieur au calendrier actuel, mais supérieur à celui qu'il remplaçait, il était repoussé comme nouveau par la même classe d'hommes qui maintenant le protège, comme ancien : esprits paresseux et jaloux, dont la raison sans mouvement voudrait paralyser la pensée humaine! Heureusement d'autres esprits assurent sa marche indépendante; et le seizième siècle en possédait beaucoup de cette trempe. Dans les parties même où l'on n'avait encore rien appris, on savait déja désapprendre: Ramus attaquait avec courage les vaines subtilités de la logique et de la métaphysique d'Aristote; et, dans le beau livre des *Essais*, le génie indépendant de Montaigne introduisait le scepticisme jusque dans la philosophie morale. L'esprit de doute, commencement de la vraie science, abordait même les questions théologiques, où il était beaucoup mieux placé, mais d'où long-tems une foi docile avait banni tout examen comme un sacrilége.

Il est vrai qu'on était bien loin encore des principes si simples de cette liberté religieuse, fondée par la législation des États-Unis d'Amérique, et adoptée par la législation française; mais déja Luther, Zuingle et Calvin, successeurs de Jean Hus et de Jérôme de Prague, ébranlaient le trône apostolique, usé par les longues guerres de l'empire et du sacerdoce; le luthéranisme, établi en Suède et en Danemarck, à la voix du premier Gustave; les différens schismes d'Allemagne; ceux de Zurich, de Berne, de Genève, opérés par une discussion paisible; et enfin le grand schisme d'Angleterre, commandé par le capricieux despotisme de Henri VIII, en affaiblissant les pontifes romains, sapaient dans ses bases vieillies jusqu'à la puissance ecclésiastique. En tous lieux le fanatisme, accoutumé à l'empire, se vengea par des guerres et des crimes, mais nulle part si longtems ni si cruellement qu'en France. Sous le règne faible et sanglant des enfans de Médicis, tant de calamités furent stériles; ailleurs, la raison publique en recueillit les fruits. Jadis, en persécutant un peuple rustique et fier, la maison d'Autriche avait perdu l'Helvétie; de nouvelles persécutions, exercées par la maison d'Autriche, firent encore un peuple libre. Philippe et son inquisition dressèrent des bûchers; mais du sein des bûchers du Brabant il s'éleva une étincelle, qui enflamma

les cœurs indignés; et la république batave exista.

Si l'enseignement public, en France, ne suivit que d'un pas timide la marche de l'esprit général, durant l'époque vaste et brillante que nous venons de parcourir, il fit pourtant des progrès dignes d'attention; la justice et la saine critique ordonnent de les faire remarquer. Une année avant la chute de l'empire d'Orient, par conséquent avant la véritable renaissance des lettres, le cardinal d'Estouteville, légat du Saint-Siège, donna de nouveaux statuts à l'université de Paris. Il eut pour objet principal la police intérieure des colléges, les rapports des diverses facultés entre elles et l'administration du corps entier. Par une disposition qui, certes, n'est pas la moins curieuse, il permit aux médecins de se marier; il réforma quelques abus relatifs aux mœurs et à la discipline; mais il ne s'occupa que superficiellement de l'amélioration des études. Cependant, quelques années après, une chaire de langue hébraïque fut instituée dans l'Université de Paris. La rhétorique, totalement oubliée durant trois siècles, y reparut moins imparfaite, sous les auspices de Grégoire de Tipherne, disciple de cet Emmanuel Chrisolore, qui, dès la fin du quatorzième siècle, avait ranimé dans l'Italie l'étude des littératures anciennes. On remit la langue grecque en honneur: elle fut professée par le même Grégoire de Ti-

pherne, ensuite par Hermonyme de Sparte, et Andronicus de Thessalonique. Le nouvel enseignement n'obtint pourtant pas des succès rapides jusqu'à l'établissement du collége de France. En fondant cette école célèbre, François Ier voulait y confier aux soins d'Érasme la direction des études; mais le savant hollandais craignit un peu le voisinage de la Sorbonne. Si la théologie ne fit point partie de l'enseignement public au collége de France, ce fut sans doute par respect pour cette même Sorbonne; en effet, le but de l'institution nouvelle était d'embrasser le cercle entier des connaissances humaines; et toutefois on ne peut supposer à son fondateur, dans le tems même où il faisait brûler des hérétiques, l'idée très-saine, mais évidemment précoce, de n'avoir pas compté la théologie parmi les véritables sciences. Quoi qu'il en soit, on enseignait au collége de France la langue hébraïque, la langue grecque, et même la langue latine, alors défigurée dans les autres colléges, comme l'avoue ingénument l'historien de l'Université, ou, pour mieux dire, son apologiste. On y enseignait encore les mathématiques, l'astronomie, la philosophie, la médecine. Ces diverses connaissances étaient divisées en autant de cours particuliers. Un si bel établissement, conforme, dès son origine, aux principes d'une saine instruction, et depuis sans cesse complété par de

nouveaux cours, sans cesse perfectionné pour les méthodes d'enseignement, méritait de survivre avec honneur à des institutions que le fanatisme de la routine a pu seul maintenir si long-tems, et pourrait seul regretter. Entre les premiers professeurs du collége de France, on vit briller un Danès, un Vatable, et même, après la mort de François Ier, cet infortuné Ramus, déja célèbre par sa thèse contre Aristote, mais qu'un arrêt du conseil avait condamné à laisser la philosophie péripatéticienne souveraine paisible des écoles. Cet esprit ardent et novateur, incapable de fléchir sous le joug des habitudes gothiques, voulut réformer les études de l'université de Paris. Son plan renfermait des idées excellentes, soit pour ramener les leçons publiques, car il n'appelait pas ainsi les leçons de l'université, soit pour bannir entièrement des études le fatras de la scolastique, car il n'osait plus nommer Aristote, si puissamment protégé par l'Université, le Parlement et le Conseil d'État. Ce plan n'eut aucune exécution. Dix ans après, Ramus, enveloppé dans les proscriptions de la Saint-Barthélemi, périt victime d'une superstition féroce, peut-être même de ces haines individuelles qui, durant les troubles civils, ne manquent jamais d'employer des armes sacrées. La fondation du collége des Jésuites, sous le règne de Charles IX, augmenta l'influence de

cette ambitieuse société, sans amener des changemens remarquables dans le système des études. Henri IV, après avoir calmé de longs orages politiques, opéra, la dernière année du seizième siècle, une nouvelle réforme dans l'Université de Paris. Les humanités grecques et latines se perfectionnèrent par l'étude approfondie, par l'interprétation exclusive des grands modèles de l'antiquité; mais l'enseignement de la philosophie demeura aussi imparfait, pour le fond et pour la méthode, que durant ces jours d'ignorance, époque de la fondation des écoles.

L'esprit humain dans toute sa force, au commencement du dix-septième siècle, rompit les fers qui avaient accablé sa longue enfance, s'élança dans une carrière libre, et sema sa route de prodiges. Galilée en Italie, Kepler en Allemagne, Bacon en Angleterre, frayèrent les premiers cette route lumineuse. Galilée, perfectionnant le télescope, heureuse découverte du hasard, démontra par l'observation ce système admirable que le modeste Copernic avait semblé présenter comme une hypothèse; Kepler surprit à la nature les lois qui déterminent le mouvement des corps célestes; Bacon, génie vaste, élevé, profond comme elle, osa la parcourir tout entière, non lentement et en détail, mais comme l'aigle planant sur les hauteurs, et franchissant d'un vol rapide l'espace

immense qu'il embrassait d'un coup d'œil. Ce génie vraiment philosophique accéléra les progrès des sciences naissantes, dirigea les anciennes dans leurs véritables sentiers, devina celles qui n'existaient pas encore, proclama la vanité des fausses sciences, analysa nos facultés, refit l'entendement humain, divisa cet arbre antique en trois branches principales, et chaque branche en rameaux particuliers; détermina la filiation naturelle, les liaisons plus ou moins sensibles, et, pour ainsi dire, les frontières des diverses connaissances; montra que tous les moyens de savoir existaient dans l'observation, tous les moyens d'observer dans les sens et dans l'intelligence; et posa les limites de l'homme, en lui révélant à-la-fois et son pouvoir et sa faiblesse. Descartes parut en France : Descartes, génie aussi étendu peut-être, plus instruit dans les sciences particulières, surtout dans les sciences mathématiques, dont Bacon n'avait qu'une légère idée, mais moins profond, moins exact, en ses vues générales. Il opéra dans la philosophie entière une révolution plus éclatante et moins solide. Les logiciens estimeront toujours sa méthode; les géomètres n'oublieront jamais qu'ils lui doivent l'application de l'algèbre à la géométrie des courbes : sur ces deux titres repose à jamais sa gloire. Mais des calculs et des observations ont renversé sa physique du

monde; l'analyse rigoureuse des idées a détruit sa métaphysique; et quand Descartes, fugitif, mourut dans la capitale de la Suède, les deux hommes destinés à ces grands changemens étaient déja nés en Angleterre. Les champs de l'imagination, si fertiles au seizième siècle, n'étaient point devenus stériles. En Italie, le Dominiquin et le Guide, dignes élèves des Caraches; en Brabant, Rubens et Vandik; en France, Poussin, Lesueur, Lebrun, et notre grand sculpteur Pujet, soutenaient encore avec gloire la renommée des arts du dessin. Si pourtant il est difficile de contester en ce point la supériorité marquée de l'âge précédent, du moins la plus riche et la plus variée des littératures accumulait parmi nous en un demi-siècle plus de trésors que n'en possédait jusque-là l'Europe moderne: la langue toscane s'honorait dans la poésie lyrique d'un Testi, d'un Filicaja; l'Angleterre s'enorgueillissait d'un Milton et d'un Dryden; mais où trouver réunie à-la-fois, et conversant, si je puis dire, ensemble, cette foule de talens supérieurs à tous, et seulement égaux entre eux? Corneille, génie créateur, le premier dans l'art d'élever l'âme et d'atteindre au sublime; Molière, poète philosophe, le premier dans l'art de peindre avec une vérité profonde les travers de l'humanité; La Fontaine, le premier dans la grâce naïve et l'heureux abandon du style; Pas-

cal, Despréaux, tous deux fixant la langue française, l'un en prose et l'autre en poésie; tous deux les premiers dans l'art si difficile de faire obéir les mots aux pensées; Racine, le premier dans l'art plus difficile encore de parler au cœur, et le seul émule de Virgile dans la précision, l'élégance et l'harmonie poétiques; Bossuet, le premier dans l'éloquence du génie; Fénélon, le premier dans l'éloquence de la vertu. Ces talens heureux ne brillaient qu'en France; mais la raison faisait partout des progrès rapides: Huighens, en Hollande, découvrait la théorie des centres d'oscillation, et devinait en partie la théorie des forces centrales; Newton, en Angleterre, Leibnitz, en Allemagne, inventaient à-la-fois la géométrie de l'infini; Newton seul analysait la lumière; seul, il découvrait la gravitation universelle; seul, il démontrait par d'immenses calculs le véritable système du monde. Ces deux illustres géomètres, et les Bernouillis, en Suisse, donnaient chaque jour plus de puissance à l'analyse mathématique; tandis que Locke, tenant en main le flambeau de l'observation, faisait évanouir les rêves de la scolastique, la chimère plus nouvelle des idées innées, sondait les routes que Bacon n'avait qu'indiquées, et perfectionnait les sciences de l'homme.

Une chose paraît échapper à ceux qui décla-

ment avec le plus de zèle contre le dix-huitième siècle. Leur oubli vient peut-être de ce qu'uniquement occupés d'une partie de la littérature de leur pays ils sont d'ailleurs fort étrangers à l'histoire de l'esprit humain. Ce dix-septième siècle qu'ils veulent bien protéger fut véritablement l'âge de cette philosophie qu'ils détestent. Il le fut, soit pour les grands résultats des sciences, soit pour l'extrême liberté de penser sur les matières qui excèdent les bornes de la raison humaine. Fréret lui-même, dans ses écarts les plus répréhensibles, n'a fait que renouveler la doctrine de Spinosa; Hobbes ne voit dans les opinions religieuses qu'une opinion purement politique; enfin, les modernes adversaires de toute révélation n'ont cessé de puiser leur érudition historique et leurs raisonnemens les plus forts dans les écrits de Bayle, de Collins, de Tindal, de Toland, de Wollaston : gens peu crédules, mais habiles dialecticiens. Ce qui devait distinguer, ce qui distingue en effet le dernier siècle, c'est l'esprit philosophique, appliqué à tous les genres d'écrire, à tous les produits intellectuels; simplifiant, popularisant toutes les sciences; gagnant de proche en proche toutes les classes de la société; devenant l'opinion publique; et par là même opposant une force aussi légitime qu'invincible à la vieille tyrannie des préjugés [1].

Fontenelle ouvrit le premier la nouvelle carrière : Fontenelle qui possédait, non pas un talent supérieur en littérature, non pas une étude profonde des sciences, mais une raison étendue, des connaissances variées, un style ingénieux, brillant, flexible, et l'art, inconnu jusqu'à lui, d'appliquer avec succès la philosophie à la littérature, et la littérature à la philosophie. Montesquieu vint ensuite. Les *Lettres Persanes*, ouvrage de sa jeunesse, contenaient, sous les formes d'un livre agréable, le germe des sublimes idées qu'il a développées depuis avec tant de force. Lorsque, s'élevant à de graves sujets, il assigna les causes de la grandeur et de la décadence du peuple le plus fameux qui ait passé sur la terre; lorsque, plus vaste encore, en interrogeant les lois positives qui ont gouverné les nations, il révéla l'esprit caché des législateurs; ces fleurs d'une imagination brillante, cueillies dans ses premières études, vinrent embellir des routes stériles avant lui, et long-tems hérissées d'épines. Aussi original que Montaigne, son compatriote, mais plus profond, mais surtout plus riche en idées d'une application facile; fécond dans les choses qu'il découvre, dans les choses même qu'il indique; pensant toujours et faisant toujours penser; plus instructif, jusque dans ses erreurs, que les jurisconsultes dans leurs volumineux commentaires,

et que la foule des publicistes dans le cercle étroit de quelques vérités triviales, ce génie, vraiment créateur, fortifia son savoir immense de toute l'autorité de la raison, de toute la puissance de l'art d'écrire. Tandis que Jean-Baptiste Rousseau, dans la poésie lyrique, égalait, surpassait peut-être Malherbe, Voltaire parut. Sophocle eut un émule, Corneille et Racine un successeur; mais des triomphes d'un seul genre ne pouvaient satisfaire ce besoin de gloire dont il était tourmenté. Voltaire, le talent le plus étendu, le plus varié, non pas seulement de son siècle, mais de tous les âges; doué d'une activité sans exemple, et d'un zèle dévorant pour la cause de l'humanité, introduisit à-la-fois l'esprit philosophique dans l'épopée, dans la tragédie, dans l'histoire, dans la critique, dans les romans, dans la poésie légère. Il employa contre les ennemis de la raison, tantôt le sarcasme ingénieux d'Horace, tantôt l'inépuisable enjouement de l'Arioste. Il accabla les imposteurs sacrés de ses attaques toujours victorieuses, de sa gloire toujours croissante et toujours nouvelle. Il répondit aux déclamations par des bons mots, à l'envie par des chefs-d'œuvre, à la calomnie par de belles actions. Il souleva pour la philosophie toutes les renommées, et même toutes les prétentions; lui chercha des auxiliaires au sein des cours, dans les conseils des rois, sous les dia-

dèmes; et, durant soixante années, exerça sur l'Europe entière une influence bien plus grande que celle du pouvoir, que celle même du despotisme; car l'influence était l'opinion : seule autorité sans limites. Buffon, par les riches combinaisons d'un style, fruit du génie et du travail, égala cette nature si magnifiquement variée, dont il fut souvent l'heureux interprète, et toujours le peintre sublime. J.-J. Rousseau, la gloire de Genève, augmenta le nombre des modèles que possédait la langue française. Nul ne sut prêter aux passions une éloquence plus brûlante et plus vertueuse; nul, un langage plus auguste à la philosophie morale; nul surtout ne proclama d'une manière aussi imposante le principe éternel de la souveraineté des peuples. Ses ouvrages seront toujours chers au jeune homme ardent, mais bien né, à la tendre mère de famille, à l'instituteur habile, à l'élève reconnaissant, au philosophe, à l'homme libre. Si quelquefois sa raison parut succomber sous l'ascendant d'une imagination trop active; s'il devint misanthrope par excès même de sensibilité, qui n'a plaint mille fois ce sublime infortuné, à qui la nature avait vendu si cher les dons d'un esprit supérieur? En lisant ses derniers écrits, rêveries d'un cœur malade, qui n'a pas, en idée, versé sur ses blessures profondes le baume de la consolation? Qui n'a pas mouillé de larmes res-

pectueuses ses pages éloquentes et mélancoliques? D'autres personnages remarquables brillaient après ces écrivains du premier ordre : le savant réformateur de la chronologie, Fréret, faisait disparaître, sous l'autorité des faits et de la critique, le merveilleux des mythologies anciennes et modernes; l'auteur de l'excellent livre des *Tropes*, Dumarsais, approfondissait avec clarté la grammaire et la rhétorique; Condillac, pénétrant dans les routes que Locke avait déja frayées, exposant tour à tour les principes de l'art de penser, de l'art de raisonner, de l'art de parler, de l'art d'écrire, développait cette grammaire générale, instrument de toutes les sciences, et langue vraiment universelle. Lavoisier, dans ces derniers tems, rendait un hommage illustre à la méthode de Condillac : il l'appliquait aux sciences physiques; et, par le résultat d'une saine analyse, ce fondateur de la nouvelle chimie, en refaisant la nomenclature, refaisait la science elle-même. Les arts du dessin, si florissans en Europe durant les deux derniers siècles, laissaient apercevoir, même en Italie, quelques signes de décadence; mais Léo, Vinci, Durante, Pergolèse, Jomelli, donnaient à la musique un éclat que leurs successeurs ont encore augmenté. La poésie voyait briller tour à tour Adisson, Pope, Thompson, Haller, Gessner, Métastase. Deux historiens philosophes, David Hume

et Robertson, formés à l'école de Voltaire, marchaient sur ses traces lumineuses, que, parmi nous, Raynal a suivies comme eux. Smith révélait aux gouvernemens les véritables sources de la richesse des nations; Beccaria, les principes de l'humanité, de la justice et de la politique, dans l'application des peines aux délits; Linné facilitait l'étude des sciences naturelles par un système simple et vaste à-la-fois; Euler, disciple immortel des Bernouillis, portait l'analyse mathématique à un degré que n'avaient point connu ses maîtres eux-mêmes.

Quelques masses sont encore nécessaires pour compléter l'esquisse rapide du dix-huitième siècle. Divers évènemens ont signalé cet âge illustre; quoique séparés par des intervalles, il a fallu les présenter ensemble. Résultats de l'esprit philosophique, et tous immédiatement liés entre eux, ils nous conduisent jusqu'à l'époque actuelle, et influeront au loin sur les tems à venir. Même avant le milieu du siècle, l'appel que faisait Voltaire à l'Europe fut entendu par Frédéric : le monarque prussien fonda sa renommée sur des victoires éclatantes; il l'affermit par des lois sages. Les esprits supérieurs sont les véritables héros de l'histoire : Frédéric était de ce nombre; et, depuis l'empereur Julien, le hasard n'avait jeté sur le trône aucun génie de cette trempe. Héritier

d'une puissance arbitraire, il se sentit fort par lui-même, et lui donna des limites. Il vainquit l'habitude et jusqu'au penchant qui l'entraînaient vers le despotisme. Il osa créer dans son empire, et la liberté de conscience, et la liberté de la presse : droits les plus intimes du peuple; droits établis dans les monarchies tempérées, et sans lesquels le mot *république* n'est qu'une amère dérision. Il se fit le disciple, et devint l'égal des philosophes français. Son amitié fut pour eux une égide qui les protégea dans leur patrie, et contre les petites intrigues des littérateurs médiocres, et contre les persécutions d'un pouvoir jaloux. Il introduisit parmi les rois la haine du fanatisme religieux, et quelques principes d'une saine législation. Catherine en Russie, Léopold en Toscane, Joseph en Autriche, cultivèrent tour à tour les germes qu'il avait semés; et, si dans les gouvernemens absolus le fardeau de la servitude pesa moins sur les nations, la philosophie serait ingrate en négligeant d'en rendre hommage au grand Frédéric. Bientôt s'éleva l'*Encyclopédie*, prodigieux monument, dont Bacon jadis avait posé la première pierre. Deux Français partagèrent l'honneur d'avoir cru possible la construction d'un tel édifice : Diderot, imagination vaste et ardente; d'Alembert, esprit aussi étendu, moins exalté, plus méthodique, et le second géomètre

de l'Europe, puisque Euler illustrait encore l'Allemagne. Tout fut merveilleux dans cette entreprise : la hardiesse du plan, la beauté du discours préliminaire, l'un des chefs-d'œuvre du siècle ; le nombre, les talens, la renommée, le zèle des coopérateurs ; la rapidité de l'exécution ; l'exécution elle-même, imposante en son ensemble, supérieure en quelques parties, défectueuse, il est vrai, dans plusieurs autres, soit par l'état d'imperfection de quelques-unes des sciences, soit par la surveillance inquisitoriale d'un gouvernement ombrageux. Mais le plus grand bien qu'ait fait l'Encyclopédie, c'est d'avoir tracé pour jamais, en France, une ligne de démarcation entre les hommes du mensonge et les hommes de la vérité ; c'est d'avoir rendu publique cette association long-tems secrète d'esprits éclairés, conduits au même but par des routes diverses. Long-tems épars, et tout à coup rapprochés, ils se révélèrent l'un à l'autre ; ils s'avertirent mutuellement de leur puissance. Alors les véritables gens de lettres se respectèrent et furent respectés ; alors les partisans surannés des superstitions virent se fermer devant eux les portes des académies. La raison trouva des amis jusqu'à Versailles ; elle obtint même quelquefois le silence de la Sorbonne : le parlement eut ses Malesherbe, et le ministère ses Turgot. Cependant, au fond d'une imprimerie de

Philadelphie s'élevait un homme, qui s'exerçait à braver la foudre, en attendant qu'il affrontât le despotisme. De hardies expériences sur l'électricité plaçaient Benjamin Franklin parmi les physiciens célèbres; la liberté de l'Amérique septentrionale le fit monter au rang des bienfaiteurs du genre humain. Autrefois le vertueux Penn avait apporté sur cette rive, à des peuplades sauvages, non plus les présens ordinaires de l'Europe : la guerre et la dévastation; mais les avantages de la société civile : l'agriculture, le commerce et l'industrie laborieuse. Sa postérité peuplait ces régions paisibles; c'étaient les enfans des Anglais. Une métropole ambitieuse osa l'oublier; exigeant des contributions accablantes, elle répondit aux prières par des menaces, aux réclamations par des baïonnettes. La supériorité de l'opinion sur la force fut encore une fois démontrée : Franklin fit déclarer sa patrie indépendante. Un imprimeur punit l'Angleterre; et l'Amérique instruisit l'Europe. On proclama dans la république nouvelle la nouvelle théorie des droits de l'homme; et sur cette base sacrée fut établi le gouvernement le plus parfait qui eût jusqu'alors honoré la terre. Il appartenait à la France d'imiter la première un si bel exemple; de garantir, comme les États-Unis d'Amérique, la liberté civile, la liberté de la presse, la liberté religieuse, l'élection vraiment

populaire ; de perfectionner encore le système représentatif, en liant davantage les différentes parties du corps politique, en rendant plus centrale et plus rapide l'action du pouvoir exécutif, sans le confier aux mains d'un seul, et sans chatouiller l'ambition par une trop longue jouissance de l'autorité. Voilà ce que fit, dans un calme tardif, une assemblée qui avait fondé la république française au sein des tempêtes. L'histoire dira quelle puissance déchaîna ces tempêtes sanglantes; elle examinera s'il faut imputer à la philosophie la proscription des philosophes; à la liberté le massacre de ses plus intrépides soutiens. Forcée d'interroger tous les vestiges d'une horrible époque, elle verra peut-être les mêmes mains distribuer secrètement les poignards d'un tribunal homicide et les torches fanatiques de la Vendée. L'ignominie pèsera sur les crimes; mais, dans cette révolution calomniée par eux, tout ce qui appartient à la philosophie subsistera. Ces principes éternels de la souveraineté des nations et de l'égalité des hommes seront étudiés et chéris, même sous les gouvernemens arbitraires; ils resteront déposés dans toutes les âmes qui sentent la dignité de l'espèce humaine. Tu nais, dix-neuvième siècle, pour consommer l'ouvrage des siècles qui t'ont précédé! Quels hommes ambitieux de tyrannie ou de servitude t'arrêteraient dans ta car-

rière? jeune encore, tu les verras vieillir et mourir. Ta force est celle de la nature. Non, la raison publique ne permettra point qu'avili dès ta naissance tu sois mutilé par le fer, comme les eunuques de l'Orient.

Depuis la réforme opérée, en 1600, dans l'Université de Paris, la congrégation de l'Oratoire et la fameuse société de Port-Royal ouvrirent de nouvelles écoles. On y respirait du moins le goût d'une saine littérature : c'est à Port-Royal que la France doit Pascal et Racine; et Massillon sortait de l'Oratoire. Le sage Rollin rendit les études plus littéraires au sein même de l'Université; il comprit que l'histoire devait faire partie de l'instruction, mais il ne songea qu'à l'histoire ancienne: encore ce genre d'enseignement ne fut-il jamais adopté dans les colléges. La philosophie cartésienne n'y fut admise qu'au moment où l'Europe était prête à l'abandonner. Long-tems avant, le père Lamy, de l'Oratoire, fut persécuté pour avoir osé l'enseigner dans les villes de Saumur et d'Angers. Vingt-cinq ans après la mort de Descartes, l'Université présenta une requête au parlement, pour interdire dans toute la France la doctrine de ce philosophe : la requête fut supprimée, grâce au judicieux Despréaux; et quelques traits de ridicule effacèrent du moins un article dans l'histoire des folies humaines.[1] La philosophie de

Newton fut repoussée avec plus d'acharnement encore : il s'écoula soixante années entre l'époque où Newton publia les principes de la philosophie naturelle, et l'époque où l'auteur des *institutions newtoniennes* professa le premier la nouvelle physique dans l'Université de Paris [3]. Quant à la philosophie de Locke, elle ne fut jamais bien connue des collèges : le peu de ses idées qui y transpira y fut constamment défiguré par un fatras inintelligible. Les nouvelles méthodes de Duclos, de Condillac, de Dumarsais, concernant la grammaire, la logique, la rhétorique, les langues anciennes, furent soigneusement écartées, grâce au respect pour les traditions; grâce encore à la dignité des vieux professeurs, qui aimaient mieux enseigner qu'apprendre. Aussi la disproportion devint chaque jour plus étrange entre l'état des connaissances et l'état de l'enseignement public. Les colléges suivaient la marche de l'esprit général, mais comme un nain suit un géant : chaque pas qu'ils font tous les deux accroît l'intervalle qui les sépare.

Que signifient donc ces vœux ardens d'un petit nombre d'hommes pour le rétablissement des colléges? Que veulent dire ces regrets pathétiques? Quel en est l'objet véritable? Serait-ce un cours de langues anciennes, où le grec était à peine enseigné; où le latin même ne pouvait s'ap-

prendre que par six ans de routine, sans connaissance méthodique des élémens de la langue: vice radical, entrevu par le savant Tanneguy-Lefèvre, démontré par l'exact Dumarsais? Serait-ce une rhétorique, reconnue insuffisante par Rollin lui-même, perfectionnée par lui, mais par lui seul, où la littérature française occupait si peu d'espace, et qui, de nos jours encore, n'était qu'une septième année de l'interminable cours de langues anciennes? Seraient-ce ces deux années de philosophie où tant de connaissances diverses étaient enseignées par le même professeur? Seraient-ce ces cahiers latins de logique? Serait-ce cette logique elle-même, aussi vaine dans ses recherches, aussi gothique dans ses formes, aussi barbare dans son langage, qu'en ces tems où Bacon la déclarait inutile aux progrès des sciences? Serait-ce cette métaphysique impénétrable que l'on affecte de confondre avec l'analyse, et qui est à l'analyse ce que les ténèbres sont à la lumière? Serait-ce ce cours indigeste de physique et de mathématiques où tous les objets présentés confusément, et presque à-la-fois, ne pouvaient laisser dans l'esprit que des traces incertaines et fugitives? Seraient-ce ces trois années de théologie qui faisaient d'un étudiant un bachelier, puis un licencié, puis un docteur? Voudrait-on renouveler ces métamorphoses, et nous faire ré-

trograder vers les tems heureux où la censure de la Sorbonne était nécessaire à la vogue d'un ouvrage, et où les parlemens faisaient brûler des livres, faute de mieux ? Serait-ce le régime intérieur des colléges ? *C'est une vraie géole de jeunesse captive,* répond Montaigne, avec cette force originale qui le caractérise. Serait-ce l'ensemble de toutes ces choses ? Comme si tant de parties, également vicieuses, d'ailleurs nullement coordonnées entre elles, pouvaient former un tout excellent! Consultez les écrivains qui, dans le dernier siècle, ont honoré la France et la raison humaine : Voltaire, Montesquieu, J. J. Rousseau, d'Alembert, Dumarsais, Condillac, Helvétius, Condorcet : il n'en est pas un seul qui n'ait gémi sur l'état de l'enseignement public. Mais, dira-t-on, c'étaient des philosophes ; ils étaient intéressés à propager, à défendre un nouveau système. J'entends : la philosophie, apparemment toute puissante à la cour de Louis XV, leur distribuait pour récompenses des ministères, des gouvernemens, des évêchés, des bénéfices considérables. On sent l'absurdité d'une telle supposition ; mais, si l'on veut dire seulement que le désir d'étendre l'empire de la vérité faisait l'intérêt de leur vie entière, j'accepte pour leur mémoire cette accusation glorieuse ; et de tels reproches ne sont mérités que par de tels hommes.

Pour revenir un moment sur l'ensemble de l'institution des anciens collèges, voici ce qu'en disait, dans le tems de leur splendeur, un écrivain qui les connaissait parfaitement : « J'en ap-« pelle à l'expérience et au témoignage de la nation, « de ceux même qui, par préjugé, soutiendraient « la méthode ordinaire. Les connaissances que « l'on acquiert au collège peuvent-elles s'appeler « des connaissances ? Que sait-on, après dix an-« nées que l'on emploie, soit à se préparer à y « entrer, soit à se fatiguer dans le cours des dif-« férentes classes ? Sait-on même la seule chose « qu'on y a étudiée : les langues, qui ne sont que « des instrumens pour frayer la route des sciences ? « A l'exception d'un peu de latin qu'il faut étu-« dier de nouveau, si l'on veut faire quelque usage « de cette langue, la jeunesse est intéressée à ou-« blier, en entrant dans le monde, presque tout « ce que ses prétendus instituteurs lui ont appris. » Le même écrivain dénonce un abus plus grand encore. Après avoir observé qu'un étranger à qui l'on expliquerait les détails de notre éducation s'imaginerait que la France veut peupler les séminaires, les cloîtres et des colonies latines, il ajoute ces mots remarquables : « On veut exclure ceux « qui ne sont pas célibataires de places purement « civiles. Quel paradoxe ! Il semble qu'avoir des « enfans soit une exclusion pour pouvoir en éle-

« ver. Le bien de la société exige manifestement « une éducation civile; et, si on ne sécularise pas « la nôtre, nous vivrons éternellement sous l'es- « clavage du pédantisme. » Les personnes pieusement zélées pour les vieilles institutions ne manqueront pas de crier au blasphème, aux principes révolutionnaires, peut-être même à l'idéologie [5]. Elles demanderont au moins dans quel philosophe, dans quel livre brûlé se trouvent ces passages audacieux. Ils sont tirés d'un discours public [6], prononcé par un magistrat, parlant au nom du roi de France, au milieu d'un parlement, dans une province éloignée du centre des lumières, il y a déja quarante années.

Lè vertueux Lachalotais était digne de manifester avec courage des principes adoptés, même alors, par tous les hommes qui ne redoutaient point leur raison. Les lumières, répandues malgré les universités, rendaient un changement total indispensable. On voulait un enseignement substantiel, où la variété des connaissances vînt à-la-fois exercer et délasser l'esprit, que des études uniformes et rebutantes fatiguaient, sans l'exercer. Aussi le nouveau plan présenté par Lachalotais se rapprochait, à beaucoup d'égards, du mode actuellement suivi dans les écoles centrales. Je ne parlerai point ici des améliorations que déja l'on peut entrevoir, soit en établissant un pensionnat

3.

près de chaque école; soit en étendant par de nouveaux cours l'étude de quelques-unes des sciences; soit en désignant les divers objets d'enseignement qui, chaque année, doivent marcher ensemble jusqu'à l'achèvement des études. Ces idées, importantes sans doute, ont été suffisamment développées dans l'ouvrage que vient de publier un sénateur[7], apologiste éclairé des écoles centrales, et accoutumé, dans plus d'une circonstance, à servir utilement sa patrie. Mais, en ne considérant les écoles que dans l'état où elles sont aujourd'hui, ce n'est pas un homme de bonne foi qui pourra contester l'immense supériorité du système actuel sur l'ancienne routine. Comment ne pas sentir, en effet, que la méthode des cours séparés est la seule admissible, ou, pour mieux dire, la seule méthode; qu'en France la langue française doit présider à l'enseignement; qu'il faut cultiver la physique et l'histoire naturelle, qui forment l'esprit à l'observation; les mathématiques, qui lui donnent le besoin des démonstrations rigoureuses; que l'art du dessin doit entrer, comme ces sciences, dans l'enseignement public, puisqu'il est susceptible, comme elles, d'une foule d'applications utiles aux différentes professions; que la connaissance de la géographie est indispensable pour étudier l'histoire; que l'histoire elle-même, que la législation, sont les prin-

cipales études de l'homme et du citoyen; que dans ces deux cours si importans se trouve le véritable cours de morale, puisque la morale se compose des devoirs de l'homme envers ses semblables, et des devoirs du citoyen envers la société entière; que c'est dans leurs vrais élémens, dans leurs *racines*, qu'il faut étudier les langues modernes; qu'il est nécessaire de faire connaître à des Français la littérature française, en la comparant aux littératures anciennes et étrangères? Comment ne pas sentir enfin que la grammaire générale ne peut être détachée d'un tel ensemble, à moins qu'on ne veuille élever un édifice sans base, et fonder un art d'écrire indépendant de l'art de penser?

La patrie appelle au sein des écoles centrales tous les citoyens, sans distinction : l'enseignement est gratuit. On ose combattre jusqu'à cette idée si conforme aux principes de la vraie sociabilité : on ne craint pas de poser en principe que, pour le bien de la société même, l'ignorance doit être à jamais le partage de la multitude. Ainsi, le but de l'enseignement serait d'agrandir quelques hommes aux dépens de l'espèce humaine! Ainsi les hommes seraient divisés par la nature en deux classes : l'une peu nombreuse, destinée à connaître et à cacher la vérité; l'autre immense, innombrable, éternellement condamnée à la servi-

tude de l'erreur! Non; c'est là une maxime impie, qui dégrade à-la-fois tous les élémens de l'humanité, puisqu'elle n'établit dans l'espèce entière que des tyrans hypocrites et des esclaves abrutis. La raison n'est pas un privilège de quelques-uns: elle est accordée à tous pour examiner; et la philosophie n'est elle-même qu'un examen perpétuel. L'objet constant de ses travaux est d'étendre chaque jour les conquêtes de la raison, d'enhardir à l'examen les hommes accoutumés à croire, de répandre les lumières avec profusion, avec égalité, s'il est possible. C'est dans la répartition plus étendue, plus égale des lumières, que consiste la véritable et peut-être l'unique supériorité du dix-huitième siècle sur les âges qui l'ont précédé. C'est en cela que consistera la supériorité progressive des siècles qui lui succéderont. Laissons ceux qui vivent de l'erreur combattre la philosophie par des argumentations aussi lumineuses que les cahiers de l'ancienne logique; laissons quelques rhéteurs défendre encore, dans les institutions vieillies, les intérêts puérils de leur amour propre : ils peuvent supposer l'ignorance universelle, lui insulter, en voulant pourtant la maintenir, et s'isoler complaisamment dans le savoir qu'ils n'ont pas. Pour vous, jeunes élèves! vous rapporterez des écoles centrales des idées plus généreuses, des connaissances plus utiles et plus

fécondes. En quelque poste public ou privé que vous serviez un jour la patrie: à la tribune, au sein des camps, parmi les administrations, dans les ateliers des arts et du commerce, vous ne serez jamais ingrats envers les sciences libérales; jamais vous n'oublierez que vos lumières appartiennent, non pas à vous seulement, non pas à la patrie, mais à l'humanité entière; qu'augmenter sans cesse la masse des lumières publiques est un droit qu'il est beau d'exercer; que c'est un véritable devoir; et que, dans tous les tems, les hommes mémorables furent ceux qui, même avec péril, ont le plus constamment rempli ce devoir sacré. L'histoire en ce point s'unit, pour nous instruire, aux théories philosophiques; et, puisqu'il est encore des esprits qui ont besoin d'autorités d'un grand poids, même quand les vérités jaillissent évidentes, qu'il me soit permis de terminer ce discours par une haute pensée du fondateur de la philosophie moderne [8]. « Il est, dit le chancelier Bacon, trois « genres et comme trois degrés d'ambition : le « premier, celui des hommes qui affectent dans « leur patrie une supériorité exclusive: genre vul- « gaire et dénaturé; le second, celui des hommes « qui veulent rendre leur patrie dominante au « milieu de l'espèce humaine: genre plus élevé, « non moins injuste. Mais, si quelqu'un s'efforce « de fonder ou d'agrandir la domination de l'es-

« pèce humaine sur l'universalité des choses, son
« ambition, si c'est là le mot véritable, est sans
« contredit plus saine et plus auguste que toute
« autre. Or, l'empire de l'homme sur les choses
« a pour base unique les sciences et les arts; car
« ce n'est qu'en obéissant à la nature qu'on par-
« vient à lui commander. »



NOTES.

1. A la vieille tyrannie des préjugés.

En prononçant ce discours, j'ai cru devoir borner à quelques traits généraux le tableau de l'esprit humain durant le dix-huitième siècle; mais les raisons qui m'ont fait supprimer plusieurs développemens à la lecture n'ont pas dû m'empêcher de les rétablir à l'impression.

2. Quelques traits de ridicule effacèrent du moins un article dans l'histoire des folies humaines.

La requête de l'Université de Paris fut présentée au parlement en 1675. Elle n'eut point de suite, et ne fut point publiée. Il ne reste d'autres vestiges de cette ridicule affaire que l'arrêt burlesque, composé par Despréaux: opuscule philosophique, dont le but et le succès font également honneur au législateur de notre poésie.

3. Où l'auteur des *Institutions newtoniennes* professa le premier la nouvelle physique dans l'Université de Paris.

Il n'y a pas la moindre exagération dans le texte du discours. Ce fut en 1687 que Newton publia le livre intitulé: *Principia philosophiæ naturalis*. Ce fut en 1747 que M. Sigorgne fit paraître ses *Institutions newtoniennes*, et professa la nouvelle physique au collége du Plessis.

4. Vice radical, entrevu par le savant Tanneguy-Lefèvre, démontré par l'exact Dumarsais.

Voyez la Méthode raisonnée de Dumarsais. Voyez aussi, dans le second volume des Mémoires de Sallengre, un petit traité ayant pour titre : *Nouvelle méthode pour commencer les humanités grecques et latines*. Cet écrit, curieux à lire, est de Tanneguy-Lefèvre, père de madame Dacier, et l'un des meilleurs humanistes du dix-septième siècle. Il avait de la dignité dans le caractère. Il embrassa par conviction la religion protestante, quand d'autres l'abandonnaient par intérêt. Il perdit une pension de 1500 livres, pour avoir été trop peu docile aux volontés du ministre Colbert, et dédia son édition de Lucrèce à Pélisson, victime alors d'une lettre de cachet. Pélisson lui-même et La Fontaine donnaient des exemples du même genre. Ces actions généreuses ont été souvent rappelées; mais, dans un tems où la moindre puissance n'est jamais rassasiée de louange, et la servitude jamais fatiguée de bassesse, il faut les rappeler encore pour encourager les hommes de lettres qui ont conservé quelque indépendance, et faire rougir ceux qui n'en ont plus.

5. Peut-être même à l'idéologie.

Depuis quelque tems, il paraît convenu de déclamer contre les métaphysiciens, contre l'idéologie, même quand il s'agit de toute autre chose; on fait de plus, quand on le croit utile, calomnier officieusement la prétendue faction métaphysicienne. Cela n'est pas bien. D'abord il faut se persuader que les libelles déshonorent à-la-fois ceux qui les font et ceux qui les commandent. Quant à l'idéologie, c'est la science de Locke et de Condillac. Elle n'est point NÉBULEUSE, quoi qu'en aient pu dire certains orateurs; elle est très-claire pour les hommes qui pensent; elle est trop claire pour ceux qui voudraient empêcher les hommes de penser.

6. Ils sont tirés d'un discours public.

C'est un excellent ouvrage. Il a pour titre : *Essai sur l'éducation nationale*, ou *Plan d'études pour la Jeunesse.* Il fut présenté au parlement de Rennes, et déposé au greffe de ce parlement, le 24 mars 1763. Il fut publié la même année, sous le nom du procureur général Lachalotais, qui, déjà, les deux années précédentes, avait dénoncé à ce parlement les constitutions des Jésuites, et qui, depuis, lutta si courageusement contre le despotisme des ministres de Louis XV.

7. Un sénateur, apologiste éclairé des écoles centrales.

Le C. Destutt-Traci. Il faut lire et relire ses *Observations sur le nouveau système d'instruction publique.* Le C. Garat, dans la *Décade philosophique*, a fait sentir le mérite de ces observations avec le talent éclairé qu'il a prouvé tant de fois. Il a bien voulu réfuter, en passant, quelques ridicules déclamations de La Harpe. Quant au Mercure de France, il est arrivé à son rédacteur, Esménard, ce qui lui arrive presque toujours: il a rendu compte de l'ouvrage du C. Traci, sans y rien comprendre, et sans soupçonner même les premiers élémens de la question. Ce n'est pas qu'elle soit inintelligible; elle est fort simple, au contraire; mais elle exige apparemment un peu plus de force et d'étendue d'esprit que la prétendue littérature du Mercure de France, ou les petits vers improvisés de mémoire dans les soupers de cérémonie.

8. Par une haute pensée du fondateur de la philosophie moderne.

Voici le texte de Bacon, v. *Nov. Orig. scientiarum; aphor.* CXXIX : *Præterea non abs re fuerit tria hominum ambitionis*

genera et quasi gradus distinguere: primum eorum qui propriam potentiam in patriâ suâ amplificare cupiunt: quod genus vulgare est et degener; secundum eorum qui patriæ potentiam et imperium inter humanum genus amplificare nituntur: illud plus certe habet dignitatis, cupiditatis haud minus. Quod si quis humani generis ipsius potentiam et imperium in rerum universitate instaurare et amplificare conetur, ea procul dubio ambitio, si modo isto vocanda sit, reliquis et sanior est et augustior. Hominis autem imperium in res in solis artibus et scientiis ponitur; naturæ enim non imperatur, nisi parendo.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'ATHÉNÉE DE PARIS,

LE 13 DÉCEMBRE 1806[1].

AVANT de commencer un ouvrage difficile et considérable, il faut se rendre un compte précis

---

1. « L'histoire des lettres avait tant d'attraits pour Chénier « qu'il en voulut faire l'objet d'un travail beaucoup plus étendu. « Les discours qu'il lut en 1806 à l'Athénée de Paris conte- « naient la première partie d'un Tableau historique de la litté- « rature française : il y traçait l'histoire de la langue et des di- « vers genres de poésie et de prose depuis le onzième siècle, « jusqu'à l'avénement de François Ier. Le seizième, le dix-sep- « tième et le dix-huitième siècle devaient fournir la matière « des trois autres parties. Une excellente introduction (que nous « avons présentement sous les yeux) expose le plan de tout « l'ouvrage et en indique même les principaux résultats. Les « leçons qui concernent les *Fabliaux* et les *anciens Romans* « *français* sont les seules qui aient été imprimées en entier « du vivant de l'auteur. » (*Extrait de la Notice historique* de M. Daunou, page 11, tom. I, des ŒUVRES POSTHUMES.

Voyez les deux fragmens *sur les Poètes* et *sur les Historiens français*, depuis le règne de Philippe de Valois jusqu'à la fin

des matières que l'on doit y traiter. La poésie, l'éloquence, l'histoire, les romans, genre intermédiaire entre l'histoire et la poésie, sont des parties brillantes de notre littérature, mais ne la forment pas tout entière. On ne la compléterait même pas en ajoutant à ces parties la grammaire, la rhétorique et la poétique. Il faut y joindre encore la philosophie et ses principales applications; examiner dans leur marche progressive l'analyse des sensations et des idées, la morale publique et particulière, et les diverses branches de l'art social. Nous écarterons d'un examen déja très-étendu les sciences physiques et mathématiques, la jurisprudence proprement dite, et la théologie; en exceptant toutefois quelques ouvrages que viennent rattacher à notre sujet, soit les grandes qualités de l'art d'écrire, soit une influence remarquable sur les opinions d'un siècle, par conséquent sur l'esprit général de sa littérature. Dans l'introduction, seul objet de cette première séance, nous allons remonter aux tems

---

du règne de Louis XII, page 355 et suivantes, tom. III des ŒUVRES POSTHUMES. Les leçons qui avaient pour objet les *Chroniques*, les *Mystères*, et les autres productions dramatiques antérieures à l'année 1515 n'offrent pas, dans les copies qu'il a été jusqu'ici possible d'en recouvrer, des fragmens suffisans pour être livrés à l'impression.

éloignés où l'empereur Constantin changea toutes les habitudes des nations. Depuis l'écroulement de l'empire romain, nous suivrons d'âge en âge et de peuple en peuple les traces de la littérature vagabonde. Au milieu même de la barbarie, et dans le labyrinthe du moyen âge, nous serons guidés par cette lumière, souvent pâle, incertaine, quelquefois concentrant ses faibles rayons dans un coin du monde, jamais complètement éteinte. Nous verrons naître et changer peu à peu la première langue de nos ancêtres. Quand nous serons parvenus au moment où naît la littérature française, nous la diviserons en quatre époques. Nous assignerons la manière spéciale dont elle sera parcourue. De là naîtra facilement l'exposé des vues philosophiques qui doivent présider au cours entier, afin qu'il ne soit pas tout-à-fait indigne des personnes éclairées qui veulent bien y prendre quelque intérêt; de l'établissement célèbre sous les auspices duquel il commence, et des principes élevés que maintient la raison publique chez les grandes nations de l'Europe.

Le quatrième siècle est une époque mémorable dans l'histoire du monde. L'étonnante révolution commencée par Constantin et consommée par Théodose donna une direction nouvelle à l'esprit humain. En quittant Rome pour Bysance, Constantin prépara la division de l'empire et la

chûte de Rome. L'empereur Julien régna trop peu de tems pour combler l'abyme dont il avait mesuré la profondeur; mais il ranima l'amour des lettres; il les cultiva lui-même avec succès; il les honora dans l'orateur Thémistius et dans le philosophe Libanius. Les successeurs du grand Julien suivirent une route fort différente. On sait avec combien de zèle ils adoptèrent les nouvelles croyances. Cependant les anciennes opinions n'étaient point déracinées; et, dans toutes les provinces de l'empire, les citoyens restaient divisés sur des matières qui leur paraissaient importantes. Soit par piété, soit par prudence, Théodose ordonna de penser comme lui; et la philosophie resta muette devant la dialectique des inquisiteurs: je dis des inquisiteurs; car c'est à lui que cette institution commence. La littérature prit donc une face nouvelle. La chaire épiscopale remplaça la tribune romaine, qui dès long-tems, avec tout le reste, avait passé du peuple à l'empire. Des querelles presque toujours sanglantes sur des hérésies déja nombreuses succédèrent aux paisibles discussions de l'Académie et du Portique. L'autel de la Victoire, abattu par Constantin, avait été relevé par Julien; Théodose le renversa pour toujours. On répondit au signal du prince: dans une foule de cités, la pieuse adulation brisa les statues des dieux de l'empire; et des esclaves

démolirent les temples qu'avaient consacrés des héros.

Le platonisme, surtout chez les Grecs, retrouva bientôt sa place dans la littérature théologique; et cette littérature elle-même acquit une importance au pied du trône de Théodose. On vit briller, chez les Latins, le savant Hiéronyme, Ambroise, évêque de Milan, et l'évêque d'Hippone, Augustin, qui fut converti par Ambroise, et qui, le jour de son baptême, improvisa, conjointement avec lui, cette espèce d'hymne, encore aujourd'hui consacrée dans les églises catholiques à célébrer la victoire. Les Grecs, mieux partagés, comptaient parmi eux les deux élèves du païen Thémistius, Basile et Grégoire de Naziance, mais surtout le fameux patriarche de Constantinople, Jean Chrysostôme, le plus éloquent des écrivains connus sous le nom de Pères de l'Église. Il était disciple de ce Libanius qui, du sein du paganisme, prêchait aux sectes divisées des premiers chrétiens le dogme universel de la tolérance, et qui même, sous l'empereur Valens, quand l'arianisme triomphait, osa faire entendre une voix impartiale et courageuse en faveur des athanasiens persécutés. Il s'en faut bien que la poésie eût à cette époque autant d'éclat que l'éloquence : Ausone, infidèle aux dieux de Virgile et d'Ovide, le fut davantage au génie de ces grands poètes; et Prudence, inférieur à ce

même Ausone, en chantant les martyrs et le péché originel, se montra plus recommandable par sa piété que par ses talens.

La poésie métrique, harmonieuse invention du génie des Grecs, éprouvait alors des altérations sensibles. D'abord, comme il fallait des hymnes populaires pour la nouvelle liturgie, les poètes, résignés presque tous à la foi de leurs empereurs, abandonnaient les formes anciennes pour adopter la poésie seulement rhythmique; c'est-à-dire cette versification subalterne où la mesure n'est déterminée que par le chant. Quelques-uns des morceaux de ce genre recevaient l'ornement de la rime; et cet ornement surchargea bientôt la poésie métrique elle-même. Deux petits fragmens d'Ennius, qui sont rapportés par Cicéron, ne prouvent pas que l'on doive assigner à la rime une antiquité plus lointaine. En effet, que remarque-t-on dans ces deux fragmens? trois verbes qui riment ensemble. Ce n'est là qu'un jeu d'esprit accidentel, et qui ne tire point à conséquence. On cite deux vers rimés dans Properce; on en peut rencontrer dans Virgile; mais, pour trouver la rime établie dans les vers latins, il faut redescendre au quatrième siècle; et ce fut Ambroise, évêque de Milan, qui en donna le premier exemple. L'hymne qu'il composa pour la plus grande des solennités chrétiennes, hymne qui, dit-on,

fait encore partie du bréviaire romain, est partagée en six strophes métriques, chacune de quatre vers de huit syllabes, et dont les rimes se suivent deux à deux. Ce fait, très-peu remarqué, n'en est pas moins très-remarquable : il présente à-la-fois l'extrême décadence de la poésie chez les Latins, et l'origine la plus reculée de quelques formes des versifications modernes. Ces formes, si grossières dans leur naissance, après un long cours de siècles, sont devenues admirables entre les mains du génie. C'est avec ces mêmes formes que le Tasse et l'Arioste, en Italie; que, parmi nous, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, Voltaire, ont égalé tour à tour les poètes les plus parfaits de l'antiquité.

Dans les dernières années du quatrième siècle, et dans le commencement du cinquième, la poésie latine, long-tems dégradée, parut se relever avec quelque gloire. Claudien, sans être un poète du premier ordre, fut un brillant phénomène au milieu de ses obscurs contemporains. Pour lui trouver des rivaux, il faut remonter au-delà du règne des Antonins. Stace et Silius Italicus, qui l'ont précédé de si loin, n'ont pas son harmonieuse élégance; et, s'il est plus enflé que Lucain lui-même; s'il lui est très-inférieur pour la plénitude et la force des idées, pour la grandeur des images, pour tout ce qui tient au génie, il

est peut-être son égal dans la diction. Claudien eut le malheur de chérir la religion de Trajan et de Marc-Aurèle. Cependant un empereur et un sénat chrétiens, ne considérant que son mérite, lui décernèrent, de son vivant, des honneurs publics; mais la lumière qu'il répandit fut passagère : après lui, plus de littérature à Rome, et bientôt même plus d'empire. Les Goths, les Huns, les Vandales, Alaric, Attila, Genseric, vainquirent successivement, et presque sans peine, des générations avilies qui avaient abjuré tous les souvenirs de leurs ancêtres. Rome, invincible tant qu'elle fut une patrie, depuis long-tems n'était plus qu'une ville. Aussi, trois fois assiégée, deux fois saccagée, elle ne regretta que ses richesses, et ne vit dans sa ruine entière qu'un changement de servitude. Le fer et la flamme dévorèrent les monumens des arts; et long-tems furent continuées ces dévastations dont le zèle immodéré de l'âge précédent avait déjà commencé le cours. Un siècle entier ne suffit point pour amortir le mouvement terrible imprimé à l'Europe. Durant tout le sixième siècle, l'Allemagne, l'Italie, les Gaules, l'Espagne, furent autant d'arènes sanglantes où des animaux féroces se déchiraient pour la proie commune; la force usurpait de nouveau ce qu'avait usurpé la force. Des extrémités de la Tartarie jusqu'aux rives de l'Elbe et

du Rhin, vingt peuples barbares, remués à-la-fois, ne connaissant que la science du glaive et l'art de détruire, se précipitaient les uns sur les autres, et s'arrachaient les lambeaux du monde.

Les belles-lettres conservèrent un asile unique; l'empire de Constantinople existait; la langue grecque demeurait langue vivante. Au sixième siècle, les Latins avaient Cassiodore; mais les Grecs avaient Procope, le plus distingué des historiens qui composent la vaste collection bysantine. Ainsi cette littérature créatrice, dont la véritable origine se perd dans la nuit des tems héroïques avec les dieux et les demi-dieux d'Homère, et qui, dès sa naissance apparente, étale deux chefs-d'œuvre épiques, productions d'un seul génie, plus étonnant que tous les héros qu'il a chantés; cette littérature, qui, durant les longues prospérités de la Grèce, dans Athènes triomphante et libre, imprima des traces lumineuses sur toutes les routes de l'esprit humain, et qui depuis, respectée dans le sein même de la servitude, du fond des écoles d'Alexandrie, instruisait Rome conquérante; enfin réfugiée dans Constantinople, et dernier rempart contre la barbarie dans une époque désastreuse, survit encore mille années à la littérature de Rome conquise, et ne vient expirer qu'au milieu du quinzième siècle sur les débris de l'empire d'Orient.

Dans l'Occident, au septième siècle, les ténèbres s'épaissirent de jour en jour. Cependant, fatiguées de secousses violentes, les sociétés civiles se recomposaient lentement. Mais dans la Syrie, inépuisable berceau des superstitions humaines, une religion nouvelle, un empire nouveau, s'élançaient du fond des déserts. Un Arabe fugitif conçoit, à plus de cinquante ans, le projet d'être à la fois conquérant, pontife, législateur et monarque; il se dit l'envoyé de Dieu, guide aux combats ses prosélytes, écrit sa loi sans quitter les armes, et meurt dix ans après, ayant rempli dans ce court espace toutes les destinées qu'il avait osé se prescrire. Les successeurs de Mahomet suivent son exemple : ils prêchent l'alcoran le sabre à la main; leurs dogmes sont le fatalisme et l'ignorance. S'il en faut même croire des traditions dont quelques écrivains modernes ont contesté la certitude, le farouche Omar engloutit pour jamais dans les bûchers d'Alexandrie une partie des richesses de l'esprit humain. Mais tout à coup quel changement! ces Arabes fanatiques, polis par le commerce des Grecs, apparaissent dès le huitième siècle avec une littérature formée; sous l'empire des califes abassides, Almanzor, Mahadi, surtout Aaron-al-raschid, elle s'étend sur l'Asie, et de là dans les provinces d'Afrique; Abdérame, dernier rejeton des Ommiades, la porte en Espagne, où il

fonde un royaume. Cordoue et Bagdad, autrefois l'antique Babylone, deviennent deux métropoles des arts et des sciences. Plus tard, quelques étincelles de cette lumière viendront rejaillir sur la France.

Mais, durant la moitié du huitième siècle, une honteuse barbarie la couvrait encore sous l'empire avili des rois fainéans. Le maire du palais, Charles Martel, la préserva du joug des Sarrasins d'Espagne; son fils, Pépin, saisit les rênes de l'empire; et Charlemagne enfin parut. Tous les écrivains qui ont approfondi nos antiquités aperçoivent sous son règne, sinon des monumens, du moins quelques signes incontestables de la restauration des lettres. Des compilateurs, moins difficiles en preuves, et rarement guidés par la saine critique, veulent même attribuer à Charlemagne l'établissement de l'Université de Paris; il est malheureusement plus certain qu'il institua la cour veimique. Il se crut forcé d'être conquérant, et même d'exercer des violences pour assurer ses conquêtes; mais il fut législateur habile; et, peu content de faire redouter au dehors la nation qu'il avait l'honneur de gouverner, il s'agrandit en lui faisant connaître des droits qu'elle ignorait encore. Monarque héréditaire, il osa supporter la liberté publique; il fit plus : il voulut la fonder lui-même.

Sans doute il aima les lettres, puisqu'il avait bien conçu la pensée de la gloire. Il fit venir à sa cour Pierre de Pise et l'Anglais Alcuin, savans aujourd'hui inconnus, autrefois célèbres en un siècle d'ignorance. Il établit dans son palais, non pas une école, mais une académie, dont il s'honorait d'être membre. C'est ce qu'avait fait l'empereur Auguste; mais Charlemagne ne comptait pas dans la sienne Virgile, Horace et Varius. Au reste, cette académie fut un établissement éphémère, et dont il serait impossible de retrouver quelque trace sous le règne des successeurs de Charlemagne. D'ailleurs, en reconnaissant les efforts que fit ce prince illustre pour réparer de longues ruines, il faut au moins convenir qu'ils n'eurent pas d'influence sur la langue française, puisqu'elle n'existait pas encore. L'idiome des Romains survivait à leur puissance : en Italie, dans les Gaules, en Allemagne, le latin restait à-la-fois la langue du gouvernement et la langue vulgaire. Ces hordes septentrionales, qui, dans les âges précédens, avaient envahi les provinces romaines, subissaient elles-mêmes l'inévitable ascendant d'une civilisation supérieure. Un empire qui n'était plus le leur, imposait encore ses lois, ses habitudes, son langage; et, dans tout ce qui tient aux mœurs, c'est-à-dire, dans tout ce qui distingue les peuplades des nations, les vain-

queurs sentaient le besoin de porter le joug des vaincus.

Toutefois la langue latine, mêlée sans cesse avec les jargons septentrionaux, s'altérait d'une manière étrange. Bientôt le tudesque et le latin corrompu formèrent la langue romance, source immédiate des trois langues méridionales de l'Europe : l'italien, l'espagnol et le français. Le traité conclu entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, vers le milieu du neuvième siècle, et près de trente ans après la mort de Charlemagne, est le plus ancien monument en langue romance dont l'histoire reconnaisse l'authenticité. On peut voir dans l'Encyclopédie le serment de Louis-le-Germanique. On y trouve déja les *articles*, partie commune à ces trois langues, mais étrangère à la langue latine. On y trouve de plus les *terminaisons* qui sont encore aujourd'hui les plus fréquentes dans l'espagnol et dans l'italien. Cependant la brièveté des mots et le redoublement des consonnes y laissent apercevoir aisément le génie septentrional. Nos romans, aussi-bien que nos romances, ont pris le nom de la langue même qui les vit naître parmi nous. On fait remonter à la fin du dixième siècle l'origine de nos romans; mais cette antiquité si lointaine n'est pas facile à démontrer. Voici quelque chose de plus authentique : à la dernière année du siècle suivant, la

langue romance offre un monument que Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs des nations*, regarde avec raison comme très-curieux : c'est un quatrain sur les persécuteurs des Vaudois. L'histoire de notre versification faisant partie de mon sujet, je dois placer ici une remarque échappée à Voltaire. Ce fragment présente le premier exemple de nos vers composés de douze syllabes, et nommés alexandrins; en conséquence, le poète Alexandre de Paris, dont cette forme de vers a pris le nom, n'en est pas l'inventeur, puisqu'il ne vivait que cent ans après, sous le règne de Philippe-Auguste.

Le fragment dont je viens de parler, comparé au serment de Louis-le-Germanique, fait voir que la langue romance était sensiblement adoucie à la fin du onzième siècle : cet heureux changement était l'ouvrage des troubadours, ou poètes provençaux. C'est, en effet, sous le règne de Philippe Ier que l'on voit commencer la nombreuse série des troubadours. Elle est ouverte par un prince, Guillaume, comte de Poitou. Au tems de la première croisade, il s'empressa de partir pour la terre sainte. Il n'en eût pas moins dans la suite le malheur d'être excommunié; mais, à l'occasion de Guillaume, comte de Poitou, il sera plus neuf et plus utile d'observer que l'on a fort exagéré dans beaucoup de livres l'ignorance des grands et leur dédain pour les lettres en ces tems

de féodalité. Sans doute il existait parmi eux de ces âmes tyranniques, isolées dans une fausse grandeur, fermées aux plus douces communications de la pensée, et condamnées à ne jamais sentir les douceurs de la littérature ; mais les grands qui *ne savaient ni lire ni écrire*, *attendu*, disaient-ils, *leur qualité de chevaliers*, sont aujourd'hui justement inconnus. On peut, au contraire, en citer une foule d'autres qui ont aimé, encouragé, cultivé les lettres : la seule liste des troubadours présente un nombre considérable de chevaliers renommés entre les guerriers de leur siècle; plusieurs dames illustres par leur naissance et par leur beauté; des prélats, des grands vassaux de la couronne, des feudataires de l'empire, un prince d'Orange, un comte de Foix, un comte et même une comtesse de Provence; un dauphin d'Auvergne, un roi de Sicile, deux rois d'Arragon, le célèbre roi d'Angleterre, Richard-cœur-de-lion, et Frédéric Barberousse, empereur plus célèbre encore. A l'époque où la littérature française, proprement dite, imita et remplaça la littérature provençale, on retrouve encore beaucoup d'exemples du même genre. Si, vers la fin du seizième siècle, et quand l'art d'écrire, déja perfectionné, devenait plus difficile, les princes l'ont cultivé plus rarement, du moins les princes remarquables en furent toujours les soutiens. On peut même affir-

mer que, dans tous les tems, dans tous les pays, sous toutes les formes de gouvernement, les hommes puissans qui ont légué à l'histoire un glorieux souvenir ont constamment honoré la littérature, comme la plus brillante et la plus féconde des études humaines, le plus noble des plaisirs, le lien le plus doux des sociétés, l'ornement, la gloire, l'appui des empires et des républiques.

Quoique les Troubadours ne soient pas des poètes français dans le sens rigoureux du mot, cependant, comme ils ont immédiatement formé notre poésie, et même, en grande partie, la littérature italienne, il sera nécessaire de leur consacrer une séance. Nous réserverons pour ce moment plusieurs détails intéressans sur les divers genres de poésie qu'ils ont cultivés, et sur l'influence qu'ils ont exercée long-tems; mais quelques traits généraux relatifs à leur histoire appartiennent encore à cette Introduction. Nés avec les croisades, à la fin du onzième siècle, les Troubadours se soutinrent avec elles durant les deux âges suivans. Sous Philippe-le-Bel, quand déja l'accent de la Picardie et des autres provinces du nord de la France dominait dans notre langue, les Troubadours devinrent plus rares; ils s'éteignirent insensiblement dans le cours du quatorzième siècle. C'est à quoi Fontenelle n'a pas re-

gardé d'assez près, lorsqu'il a confondu avec les Troubadours plusieurs poètes picards, et même Thibaut, comte de Champagne, poète français du milieu du treizième siècle. Quelques-uns de ces Troubadours, soit pour l'imagination, soit pour l'harmonie, ont une supériorité marquée sur tous les poètes français de la même époque; mais, il faut en convenir, ils eurent des modèles. Leurs meilleurs ouvrages, notamment leurs fabliaux, portent l'empreinte de la littérature orientale. C'est le résultat de leurs relations avec les Arabes d'Espagne; et ici nous retrouvons encore cette filiation des littératures qui nous a guidés jusqu'à présent dans les ténèbres du moyen âge.

Il n'est rien là d'exagéré, rien qui doive surprendre. L'influence des Arabes ne se bornait point à la poésie : elle s'étendait sur tous les arts; elle embrassait toutes les sciences connues, ou du moins que l'on croyait connaître. C'est par les Arabes, c'est même par leurs traductions, qu'un peu avant la première croisade plusieurs ouvrages d'Aristote passèrent de l'université de Samarcande dans les écoles de Paris. Bientôt la philosophie péripatéticienne détrôna le platonisme; et, durant le treizième siècle, si fameux par la controverse, on vit, dans la Sorbonne naissante, le précepteur d'Alexandre cité comme un Père de l'Église et comme un oracle par des hommes qui furent

eux-mêmes des Pères de l'Église et les oracles de l'école. C'est encore aux Arabes que la France et l'Europe entière devaient alors quelques notions d'astronomie, de chimie et de médecine; mais on leur devait aussi les visions de l'astrologie judiciaire, les chimères de l'alchimie et le charlatanisme empirique. La manie des horoscopes s'empara du vulgaire, et surtout du vulgaire des princes. C'était trop peu d'agiter la terre; il fallait bien que tous les astres fussent en mouvement pour les destinées d'un seul homme. La superstition d'un orgueil crédule prolongea ces extravagances au-delà du brillant seizième siècle. Elles furent accueillies dans le palais des Médicis, dans le Louvre même, et jusqu'au moment précis de la naissance de Louis XIV. Des insensés ont cherché encore plus long-tems la pierre philosophale et le remède universel; tant il est naturel à l'homme de vouloir s'étendre au-delà même de la nature; tant la science du merveilleux combat long-tems la vraie science; tant les erreurs qui conviennent aux passions jettent des racines profondes et lointaines.

Sous le règne de Philippe-Auguste, véritable fondateur de l'Université de Paris, on aperçoit les faibles commencemens de notre littérature. Hélinand, le plus ancien des poètes français, vivait à la cour de ce roi chevalier. Alexandre de Paris,

contemporain d'Hélinand, mais un peu plus jeune, en parle comme d'un poète célèbre, et jouissant même de quelque faveur. Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, brilla sous le règne suivant et dans la minorité de Louis IX. Son amour romanesque pour la reine Blanche, et les chansons passionnées qu'il fit pour elle, l'ont également rendu fameux. Vers le milieu du treizième siècle, Guillaume de Lorris [1] commença le roman de *la Rose*, achevé par Jean de Meung, quarante ans après, sous Philippe-le-Bel. Au quatorzième siècle, la poésie baissa long-tems. Elle se releva sous le règne de Charles V, à qui la ville de Paris doit sa bibliothèque publique, aujourd'hui le plus bel établissement en ce genre qui ait existé chez aucune nation. Ce fut alors que l'on inventa les chants royaux et les ballades, formés d'un art grossièrement recherché. Quant aux formes de notre versification même, toutes les mesures de vers étaient plus ou moins usitées, quoi qu'en aient dit les écrivains peu instruits; et toutes étaient immédiatement puisées dans les Troubadours. On trouva au quinzième siècle un grand nombre de poètes, parmi lesquels nous distinguerons Alain Chartier, ministre d'État sous

1. Voyez le troisième volume des *OEuvres posthumes*, page 356.

Charles VII; le duc d'Orléans, père de Louis XII; Villon, son contemporain, poète moins agréable et trop vanté par Clément Marot; enfin, l'évêque d'Angoulême, Octavien de Saint-Gelais, à qui l'on doit quelque reconnaissance, au moins pour avoir donné le jour à Mellin de Saint-Gelais, l'un des ornemens de l'époque suivante. La poésie dramatique, établie chez les Provençaux dès le tems de Philippe-Auguste, ne s'introduisit dans notre langue que deux siècles après, et sous le règne de Charles VI. Là commencent nos Mystères. Les Soties parurent un peu plus tard. La célèbre farce de Patelin vint ensuite. Fontenelle semble la croire du tems de Louis XII; mais elle était publiée huit ans avant le règne de ce prince; et nous prouverons qu'elle fut écrite sous Louis XI. Nous remarquerons beaucoup plus deux farces composées par Pierre Gringore, et représentées à Paris durant les démêlés de Louis XII avec la cour de Rome : elles ne sont pas dépourvues de comique; et leur objet les rend importantes. Nos romans, dont l'origine est encore plus ancienne que celle de notre poésie, forment une classe nombreuse, qui se divise en plusieurs branches. C'est tout ce que nous en dirons aujourd'hui. Dans le cours même dont nous traçons le plan, nous jetterons sur eux un coup d'œil rapide. Nous en ferons autant pour l'histoire, au moins depuis

Villehardouin jusqu'à Monstrelet. Le seul Philippe de Commines[1] fixera notre attention, par le talent qui le distingue, et par le caractère du monarque singulier qu'il a peint avec une vérité si naïvement énergique.

Il ne faut point chercher des philosophes durant cette longue époque, puisque la superstition crédule était unie à l'extrême licence dans les diverses parties de la littérature. Les grammairiens et les orateurs étaient loin de paraître encore, puisque la langue française variait sans cesse, et qu'un jargon ridicule, auquel on donnait le nom de langue latine, était seul usité dans la chaire. Les principes du goût n'étaient pas même entrevus; les modèles de l'antiquité, mal consultés par les clercs, restaient ensevelis dans la poussière des cloîtres; et si, dès la fin du treizième siècle, le Dante avait illustré l'Italie par de fortes compositions poétiques; si même, dans l'âge suivant, Pétrarque et Boccace avaient porté la langue toscane à sa perfection, ces maîtres fameux n'avaient parmi nous ni des rivaux ni des élèves. Depuis Philippe de Valois, des calamités presque continuelles avaient retardé les progrès de la France. Enfin, grâce aux victoires de Charles VII, elle fut

1. Voyez le troisième volume des ŒUVRES POSTHUMES, pages 373 et suivantes.

arrachée à la tyrannie anglaise, et des jours brillans s'annoncèrent. Deux événemens qui changèrent le monde marquèrent encore davantage ce règne mémorable. A la chute de l'empire d'Orient, les lettres et les sciences se réfugièrent dans l'Europe occidentale; de vrais savans renouvelèrent les écoles publiques, et l'enseignement fut perfectionné. L'imprimerie, découverte à Mayence, fit connaître et bientôt étudier les chefs-d'œuvre des deux littératures anciennes. Elle ouvrit sans doute une vaste carrière aux impostures comme aux vérités; mais son effet inévitable est de faire surnager les vérités sur les impostures. Elle rend l'examen facile à tous les esprits, dans tous les instans; elle constate chaque jour l'état des sociétés civiles; elle en a marqué tous les pas; elle a révélé tous les secrets des sciences; elle a même expliqué les siens; et, dans tout ce qui appartient, soit à la raison, soit à la mémoire, malgré les signes accidentels d'une décadence qui souvent n'est qu'apparente, par cela seul que l'imprimerie existe sans jamais risquer de périr, elle rend indéfiniment progressive la marche nécessaire de l'esprit humain.

A l'époque du seizième siècle, les progrès de notre littérature devinrent sensibles, et même rapides. La langue française, dans les vers de Clément Marot, acquit de la naïveté, de la finesse et

de la grâce. C'était beaucoup; mais il restait beaucoup à faire. Charmant dans l'épigramme et dans l'épître badine, Marot est à peine médiocre quand il veut imiter la richesse élégante d'Ovide; il est ridicule quand il prétend manier la lyre, et s'élever à la majesté de la poésie hébraïque. Mellin de Saint-Gelais, son ami et son disciple, approcha de lui dans l'épigramme. Passerat, venu un peu plus tard, appartient à la même école. Nous lui devons un joli conte [1], égal aux meilleures productions de Clément Marot. Ronsard dénatura la langue; il la rendit ampoulée et barbare, en voulant lui donner de la noblesse et de l'audace. Il fut cependant utile, même par des tentatives qui n'ont pas réussi. Ses successeurs eurent moins d'imagination, mais plus de sagesse. Toutefois, le seul Malherbe fonda parmi nous et la langue et la poésie: Malherbe, le plus ancien de nos grands poètes, et l'un de nos deux principaux lyriques! Racan et Maynard, ses élèves, l'imitèrent sans l'égaler. Régnier, son contemporain, fut original. Il n'est pas rare de trouver dans ses satires des traits piquans et des vers heureux; mais ses défauts nombreux et graves ne permettent pas de le placer au rang des classiques. Jodelle, ami de Ronsard, en

1. Le conte du *Coucou*. Chénier l'a retouché et mis en vers. Voyez le tome II des ŒUVRES POSTHUMES.

travestissant comme lui les formes de la poésie grecque, tenta vainement de fonder à-la-fois la scène tragique et la scène comique. Garnier, l'émule de Jodelle dans la tragédie seulement, ne lui fut guère supérieur. Quelques autres se traînèrent successivement dans une carrière trop difficile. Un génie était nécessaire pour créer la scène française. Il ouvrira l'époque suivante.

Dans la prose, nous trouvons d'abord Rabelais, esprit étendu, singulier, souvent bizarre, cachant un penseur sous le masque d'un bouffon. Nous en parlerons avec l'attention qu'il mérite et la circonspection qu'il exige. Il faudra bien aussi quelques précautions pour Marguerite de Valois, reine de Navarre et sœur de François Ier; nous avons de cette princesse des poésies qui sont très-dévotes, et des Nouvelles qui le sont moins, mais qui cependant valent mieux. En passant aux historiens, nous aurons à regretter que le président de Thou n'ait pas écrit en français. Après les *Mémoires historiques*, nous placerons la satire *Ménippée*, ou se trouve peint au naturel un fanatisme ridicule et persécuteur. Ensuite viendront quelques sermonnaires que nous ne donnerons pas pour des orateurs, et quelques écrivains nommés hétérodoxes que nous ne donnerons pas pour des philosophes. Nous pourrions placer dans ce rang le savant Henri Étienne, qui, sous prétexte

de faire l'apologie d'Hérodote, n'a pas fait celle des préjugés. Amiot, simple traducteur, n'en mérite pas moins une attention spéciale, par les services qu'il a rendus à notre langue. Enfin, nous arriverons à Montaigne, le maître dans la doctrine du doute, et le fondateur de la philosophie parmi nous. D'ailleurs, aussi pleinement libre dans son style que dans ses idées, n'importe comme il écrive, pourvu qu'il pense : le mot qu'il frappe est toujours sa pensée naïve et nue. Il ne se laisse point maîtriser par l'expression; il la mène à son allure; elle le suit avec complaisance, et dit, comme il veut, tout ce qu'il veut. Malherbe étudie et perfectionne la langue française; Montaigne invente et fait à mesure la langue nécessaire à son génie.

Après quelques mots sur Charron, qui eut la même philosophie et non le même style, nous distinguerons, entre les écrivains politiques, la Boétie, immortalisé par Montaigne, dans le beau chapitre sur l'amitié; Hubert Languet, caché sous le nom de Junius Brutus; et Bodin, qui, dans son *Traité de la République*, sema quelques vérités, fécondées depuis par le génie de Montesquieu. L'administration nous présentera deux grands hommes: l'Hospital, qui réforma nos lois, du moins autant que le permit la faiblesse du gouvernement, trop inférieur à un tel chancelier; Sulli, qui posa les

véritables bases de l'économie politique, et dont le nom n'est jamais séparé du nom d'Henri IV, roi qui méritait un ami. Nous ferons remarquer la protection dont cet excellent prince honora les lettres, à l'exemple de François Ier, que la fondation d'un collége n'absout pourtant pas des fautes de son règne, et surtout de l'intolérance. Cette époque sera terminée par un aperçu général, où nous observerons en Italie la splendeur de la littérature et la perfection des arts; quelques talens extraordinaires dispersés en Espagne, en Portugal, en Angleterre; l'impulsion générale donnée à l'Europe; le besoin d'examiner succédant au besoin de croire; des réformes religieuses; le pouvoir affaibli par le despotisme; la résistance accrue par l'oppression; et de longs abus renversés par des révolutions mémorables.

Parvenus au dix-septième siècle, nous examinerons les poètes célèbres dans l'ordre où le tems nous les présente : Pierre Corneille, bien digne d'ouvrir une si brillante époque, et qui, dans ses pièces immortelles, créa parmi nous l'art tragique et la véritable éloquence ; Racine, plus parfait sans être plus grand; Molière, qui n'eut d'égal dans aucun genre de comédie et dans aucune partie de son art ; Régnard, si loin de Molière, mais dont les vers pleins de sel et l'intarissable gaîté ne méritent pas des louanges médiocres; Quinault,

dont la mollesse, quelquefois élégante, dégénère souvent en fadeur; poète harmonieux et facile, trop rabaissé dans son siècle, et depuis trop exalté ; La Fontaine, toujours original, quoiqu'il ait toujours imité, resté lui-même inimitable, par le naturel exquis d'un style où les négligences sont des beautés ; Boileau, modèle en quatre genres et législateur en tous; le seul poète français que Racine n'ait point surpassé dans l'art d'écrire. Après avoir dit quelques mots des versificateurs aussi nombreux que ridicules qui tentèrent la haute épopée dans les tems dont nous parlons, nous passerons à des poètes moins ambitieux et plus aimables. Nous distinguerons entre eux Chapelle et Chaulieu, son élève, sans en excepter madame Deshoulières, malgré le sonnet contre *Phèdre*, malgré même la tragédie de *Genseric*, qu'elle fit apparemment pour venger Racine.

En quittant la poésie, deux hommes, trop estimés de leurs contemporains, nous occuperont un moment. Ces deux hommes sont Voiture et Balzac, remarquables sans doute par leurs défauts, mais qui donnèrent à la prose française, le premier quelque souplesse, le second de l'harmonie et de la gravité. Nous jetterons un coup-d'œil sur l'hôtel Rambouillet, dont ils étaient les oracles, mais où par malheur on applaudissait Ménage et Cotin, en déprimant Corneille et Molière. Loin

de cette école du bel esprit pédantesque, nous observerons à la même époque, avec une attention respectueuse, la société de Port-Royal: source à jamais célèbre de la saine littérature; école du goût et des véritables sciences; qui facilita l'étude des langues anciennes et toutes les études, en introduisant la langue française dans les livres d'enseignement; qui créa parmi nous la logique et la grammaire générale; et, pour terminer dignement de justes louanges, qui donna Pascal à la prose et Racine à la poésie. En traitant de l'éloquence, le nom de Pascal se présentera le premier. Et comment classer autrement l'auteur de ces *Lettres provinciales*, où se trouvent tous les genres de beautés oratoires et toutes les perfections de l'art d'écrire? Si l'éloquence judiciaire nous paraît plus digne d'estime que d'admiration dans Patru, dans Pélisson même, nous verrons l'éloquence chrétienne austère dans Bourdaloue, élégante dans Fléchier, sublime dans Bossuet. Ce même Bossuet illustrera la classe des historiens; quoique, à vrai dire, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, il appartienne encore à la classe des orateurs. Nous remarquerons ensuite Mézerai, qui sait intéresser, malgré son vieux style; le judicieux Rapin de Thoiras; Saint-Réal, qu'un seul ouvrage élégant fait presque monter au rang des classiques; et Vertot, son élève, qui devint au moins son égal.

Nous parlerons peu des mémoires historiques publiés avec profusion durant le dix-septième siècle. Nous n'oublierons cependant pas ces *Mémoires* singuliers où le cardinal de Retz, qui, dans les scènes de la Fronde, ne joua pas toujours un rôle ecclésiastique, en écrivant sa confession générale, a souvent égalé Salluste, et quelquefois même Tacite.

En passant aux philosophes, nous verrons Descartes inventer la belle théorie du doute méthodique, trouver le seul moyen de connaître dans la décomposition rigoureuse des idées, n'admettre aucune vérité que dans l'évidence démontrée, et bientôt abandonner en métaphysique les principes qu'il avait si bien établis; Mallebranche découvrir avec une admirable sagacité les erreurs de l'imagination, mais lui-même, égaré par cette trompeuse habile, obscurcir d'étranges ténèbres quelques vérités qu'il avait rendues lumineuses; le scepticisme de Montaigne adopté par Lamothe-Levayer, étendu par Bayle à tous les objets importans des discussions humaines; l'analyse du cœur humain, désespérante, inflexible, injuste peut-être, dans le misanthrope de la Rochefoucault; l'analyse des mœurs, toujours ingénieuse, et souvent profonde, dans le satirique la Bruyère; une philosophie élevée, tolérante, enchanteresse, appliquée tout-à-la fois à la morale et à la politique, s'unissant avec l'éloquence et s'approchant

de la poésie, dans le *Télémaque* de cet immortel Fénélon, cher à toutes les sectes religieuses comme à toutes les écoles philosophiques, parce que ses écrits, ses actions, ses principes, ses erreurs même, sont les produits d'une âme supérieure, et qu'il est impossible de distinguer sa religion de sa vertu.

Les genres moins importans viendront à leur tour. Parmi les romans, puisque *Télémaque* n'est point de cette classe, nous placerons en première ligne la *Princesse de Clèves* de madame de la Fayette. Dans le genre épistolaire, deux femmes non moins célèbres fixeront nos regards : madame de Sévigné, toujours naturelle avec esprit, toujours nouvelle en se répétant sans cesse; et madame de Maintenon, dont la correspondance intime présente aux yeux observateurs une partie de cet art profond qui la maintint quarante ans à côté d'un trône. Examinant enfin les rapports du gouvernement avec la littérature, durant le cours de ce siècle, nous verrons s'établir, d'abord l'académie française, ensuite les autres académies. Nous dirons quelle influence exerça le cardinal de Richelieu; quelle eurent après lui Mazarin, Fouquet, Colbert. Conduit nécessairement à parler d'un monarque célèbre, nous rendrons justice à ses qualités éclatantes; nous dirons comment il sut agrandir encore un siècle déja grand avant lui.

Nous peindrons, durant une partie de son règne, la littérature obtenant une considération légitime, jouissant même de cette liberté qui lui est nécessaire, et dont Molière surtout fit un usage admirable; les chefs-d'œuvre de l'éloquence et de la poésie accumulés, pressés les uns sur les autres; des monumens somptueux, d'utiles institutions, des travaux immenses, des guerres brillantes, des triomphes et des plaisirs, la beauté, les grâces, les talens, tous les génies, toutes les gloires, et même quelques vertus éminentes, venant former autour du jeune Louis XIV la cour la plus imposante et la plus aimable qui fut jamais. Que faut-il peindre à une autre époque? les controverses religieuses remplaçant les chefs-d'œuvre littéraires; une cour entière condamnée à la plus vile des servitudes, à l'hypocrisie; cet âge éblouissant rembruni tout à coup des chagrins d'un roi vieilli, qu'abandonnent à-la-fois et les plaisirs et la victoire; lui-même, entraîné par un zèle aveugle, persécutant le calvinisme de Bayle, le jansénisme d'Arnauld, le quiétisme de Fénélon; voyant disparaître à ses côtés tous les grands hommes qui ont illustré son règne, tous les charmes qui l'ont embelli; survivant à sa fortune si long-tems prédominante, et n'emportant au cercueil qu'une partie même de sa gloire. Ces deux tableaux sont également fidèles. Nous présenterons le premier

dans tout son éclat; nous n'affaiblirons pas le second, de peur de déplaire aux esprits bien faits; de peur même de plaire aux esprits serviles, qui veulent que la vérité ne commence jamais pour les princes, et que l'on règne encore au fond des tombeaux.

Lorsqu'une langue est perfectionnée, lorsque chaque genre a déja des modèles, une foule d'idées circulent et appellent d'autres idées; les esprits acquièrent de l'étendue, et leurs études embrassent à-la-fois plusieurs objets. C'est par là qu'il est impossible d'appliquer au dix-huitième siècle une classification rigoureuse. En effet, comment, sans détruire tout intérêt, diviser en plusieurs classes et morceler, pour ainsi dire, un écrivain dont les pensées homogènes forment un ensemble dans les genres différens qu'il a traités? Il vaudra donc mieux, sans adopter avec scrupule et sans rejeter tout-à-fait la méthode que nous avons suivie jusqu'à présent, nous attacher surtout à présenter un tableau fidèle et progressif de l'époque importante qui nous reste à parcourir. Elle est ouverte par Fontenelle, homme d'un esprit vaste et flexible; poète médiocre, littérateur superficiel, écrivain plus agréable qu'éloquent, philosophe plus ingénieux que profond, habile dans l'art de voiler à demi ses idées, faisant dire à ses lecteurs ce qu'il ne veut pas dire lui-même,

et ne compromettant jamais ni sa raison ni son repos. Après lui vient Lamothe, qui, avec autant d'esprit, a laissé moins de réputation, parce qu'il a trop cultivé des genres où ce qui lui manquait, le talent poétique, était précisément ce qu'il fallait. Ce don si rare fut possédé par J. B. Rousseau, que Lamothe crut égaler dans la poésie lyrique, mais qui n'a d'égal que Malherbe. Dans l'épigramme, je n'ajouterai point dans l'épître, il est supérieur à Clément Marot, sinon pour l'enjouement, du moins pour la force et la correction. Louis Racine, distingué par le mérite de la versification, fut, en cette partie, le meilleur élève de son illustre père, puisqu'il est impossible de faire descendre Voltaire au rang des élèves. Crébillon, poète inégal, incorrect, souvent barbare, a quelquefois racheté par des scènes vigoureuses, et même par des traits de génie, les défauts graves et nombreux qui défigurent ses tragédies. Destouches, naturel, facile et décent, peignit habilement les mœurs, et conserva le caractère de la comédie, en la rendant toutefois un peu sérieuse. La Chaussée la rendit dolente, et la dénatura complétement; mais dans ses pièces, d'ailleurs faiblement écrites, on trouve des situations heureuses, et surtout beaucoup d'intérêt. Piron, dans un chef-d'œuvre qui expie tous ses autres ouvrages, fit reprendre à la comédie sa

verve et sa gaîté piquante. Gresset lui fit parler le langage le plus élégant. Il n'est pas moins orné dans quelques poésies charmantes; mais ce modèle dangereux eut bientôt des imitateurs maladroits, qui prirent la surabondance pour la facilité et l'afféterie pour la grâce. Le faux bel esprit s'empara de la poésie nommée légère; et, sur cette scène comique où Molière avait joué toutes les sortes d'impostures, on parla sérieusement le jargon des Précieuses, du marquis de Mascarille et de Trissotin.

Parmi les prosateurs, dans les commencemens du dix-huitième siècle, nous distinguerons Le Sage, auteur de la plus forte comédie composée depuis Molière, et du meilleur des grands romans français, entre ceux qui tiennent encore à la comédie; Marivaux, esprit fin, mais trop subtil, et qui, dans ces deux genres, fut aussi maniéré que Le Sage était naturel; Prévôst, justement célèbre pour les romans sérieux; écrivain plein d'imagination, fécond jusqu'à l'excès, et qu'il faudrait compter au nombre des premiers talens, s'il n'avait pas écrit tous les jours. On ne doit pas négliger, comme historiens, Bougeant, Dubos, Rollin lui-même, malgré les puérilités qu'il entasse avec complaisance. Les deux derniers, surtout Dubos, ne sont pas moins recommandables comme rhéteurs. Dans l'art oratoire, Cochin, par un talent

sage, honora le barreau français. D'Aguesseau, beaucoup plus orné, le fut trop peut-être pour un magistrat. Du haut de la chaire évangélique, au milieu du palais des rois, Massillon, très-supérieur à Bourdaloue, plus naturel que Fléchier, presque aussi touchant et plus précis que Fénélon, moins éloquent, mais plus égal que Bossuet, embellit d'un style admirable les éternelles vérités de la morale. Vers le même tems, nous trouverons Dumarsais, grammairien du premier ordre, philosophe dans ses écrits et dans sa conduite; nous remarquerons surtout le réformateur de la chronologie, le savant le plus éclairé de son siècle, Fréret, dont les hommes qui vivent de l'erreur redoutèrent avec raison l'érudition incommode et l'inexorable dialectique.

Voltaire, qui apparut sous la régence, illustra les deux épopées, agrandit la tragédie, où, dans les hautes parties de l'art, les avantages sont balancés entre ses deux rivaux et lui; égala Boileau dans la satire et dans l'épître, en leur donnant plus d'importance; surpassa La Fontaine dans le conte; n'eut aucun rival dans la poésie aimable et badine, ni dans le genre de romans qu'il inventa, ni dans la critique littéraire; n'eut d'autre rival dans les lettres familières que le plus illustre des écrivains latins; fut dans l'histoire le premier des modernes, le fondateur d'une école nou-

velle où il compte des maîtres parmi ses disciples; et dans ses écrits philosophiques, c'est-à-dire à peu près dans tous ses ouvrages, fit aux préjugés des blessures dont ils ne guériront jamais. Tandis que des cris stupides viennent expirer tous les jours aux pieds de sa statue, il sera consolant pour nous d'analyser cet homme prodigieux, soutenant à lui seul le parallèle avec vingt talens diversement supérieurs, et par cela même, lui seul hors de parallèle; de parcourir tout entier son génie, qui traverse et remplit un siècle, en produisant une littérature complète au milieu de la littérature française. Montesquieu, dans ses *Lettres persanes*, ne fut pas à demi véridique; sous un habit étranger, il se crut permis de ne point apercevoir le côté sacré des choses ridicules. Devenu plus grave, sans rien perdre de sa liberté courageuse, il fit sur les Romains un livre composé de traits de génie. Non moins libre, mais se voilant quelquefois dans le plus considérable de ses ouvrages, en expliquant l'esprit des législations positives, il enseigna les législations possibles. Considéré comme écrivain, il unit à l'originalité de Montaigne, son compatriote, la profondeur de Tacite et sa nerveuse précision. Considéré comme philosophe, il est, après Voltaire, l'homme de son siècle qui a le mieux mérité du genre humain. Buffon,

resté loin d'eux sous ce point de vue si important, doit cependant jouir d'une gloire durable, non pour des systèmes décrédités en naissant, mais pour avoir appliqué aux sciences naturelles le grand art d'écrire. La politique, la morale, la peinture des passions, les discussions polémiques, furent animées par J. J. Rousseau, qui joignit à sa brûlante éloquence la perfection continue du style, et qui tient parmi nous dans la prose la place que Racine occupe dans la poésie.

Les tems où Rousseau commença d'écrire virent s'élever l'Encyclopédie, monument imparfait sans doute, mais éternellement mémorable, de la philosophie du dix-huitième siècle. Nous apprécierons les deux hommes illustres qui contribuèrent le plus au succès de cette immense entreprise. Après Diderot et d'Alembert, nous placerons leur ami Duclos, maniéré dans les romans, un peu faible dans l'histoire, plus heureux dans l'analyse des mœurs, vraiment habile dans la grammaire. C'est à cette époque, au milieu du siècle, que nous aurons à tracer les progrès rapides de l'esprit philosophique, introduit dans toutes les classes, passant chez tous les peuples de l'Europe, devenant désormais et pour toujours, même hors de la littérature, la condition nécessaire de toute renommée durable. L'élève couronné de Voltaire, le grand Frédéric, ne sera point négligé parmi

les écrivains français. Nous remarquerons l'influence qu'il exerca sur l'esprit de quelques monarques. Nous chercherons si elle s'étendait jusqu'à Versailles; et, reportant nos yeux sur la France littéraire, nous verrons Helvétius parer des charmes du style des vérités profondément aperçues, et même des erreurs qui ne sont pas d'un esprit vulgaire; le méthodique et judicieux Condillac approfondir la grammaire, la logique, et bien plus encore, l'analyse des sensations; son frère Mably trouver dans la seule morale les vrais principes de la politique, et répandre une critique lumineuse sur la partie la plus importante de notre histoire; Raynal, en suivant les traces sanglantes des Européens dans les deux Indes, dénoncer sans ménagement les crimes de la force, de l'avarice et du fanatisme religieux; Turgot perfectionner l'économie politique, et surtout l'administration; La Chalotais, Servan, Dupaty, dans les tribunaux, fortifier par l'éloquence une raison bienfaisante et courageuse. Des raisons qu'il est inutile d'exposer nous interdisent encore les dernières années du dix-huitième siècle. Nous nous arrêterons pour le moment au panégyriste de Marc-Aurèle, à l'immortel auteur de l'*Essai sur les Éloges*, à Thomas, que l'injustice contemporaine n'empêchera point d'être compté parmi les grands écrivains de la France; véritable ora-

teur défini par Cicéron : homme vertueux, habile à bien dire ; digne ami du poète illustre[1] qui remplaça Voltaire à l'Académie, et qui, sur la scène tragique, fit verser après lui ces nobles larmes dont on croyait la source tarie.

Il nous reste à présenter quelques vues générales sur le cours de littérature française dont nous venons de tracer l'analyse. Il embrassera sans doute un grand nombre de faits littéraires ; toutefois, comme il n'est pas question d'un cours de bibliographie, il ne faut pas s'attendre à trouver la nomenclature complète des écrivains et des ouvrages ; mais on donnera des notions plus ou moins développées sur les productions qui ont marqué, du moins relativement à cette époque. Nous aurons soin d'écarter cette foule d'anecdotes, souvent incertaines, et presque toujours sans importance, dont on a si mal à propos surchargé l'histoire des écrivains célèbres. Quant aux citations, il en est quelques-unes d'indispensables ; mais, puisqu'il s'agit de composer un ouvrage, et non de remplir des volumes, on n'exhumera point de vieux fragmens, qu'il est si facile de copier dans vingt compilations connues, lorsqu'on veut s'épargner la peine légère de recourir aux sources mêmes. On se gardera bien

1. Ducis.

davantage d'entasser les madrigaux, les épigrammes, les sonnets, les rondeaux, qui traînent depuis cent années dans les recueils de collége. Encore moins se permettra-t-on, au milieu d'une société distinguée par ses lumières, de transcrire à chaque page les célèbres morceaux d'éloquence et de poésie que nous avons tous appris dès notre enfance, les scènes divines gravées dans la mémoire et dans le cœur de toutes les personnes à qui notre littérature n'est pas complètement étrangère.

En suivant une méthode fort différente, on tâchera d'observer les premiers pas, les progrès presque insensibles, et, pour ainsi dire, les longs tâtonnemens de la langue française; de suivre attentivement sa marche devenue moins timide; d'indiquer des essais heureux, d'autres essais trop hardis encore; de bien marquer le moment où elle acquiert ses deux caractères principaux: la noblesse et la clarté; de l'étudier enfin dans les modifications nombreuses et variées que son génie reçoit du génie des auteurs classiques. En examinant tour à tour tant de personnages illustres, on s'imposera la loi de les apprécier avec cette justice qui repousse un aveugle enthousiasme, et qui n'est autre chose à leur égard que l'admiration bien sentie. On s'efforcera de déterminer d'une manière précise les qualités qui les

distinguent parmi leurs égaux, et, puisqu'ils sont hommes, les défauts que peut leur reprocher une critique respectueuse; ce que présentent de remarquable la composition, le style, les principaux détails de leurs ouvrages; jusqu'à quel point et comment ils ont perfectionné, soit les formes du langage, soit les genres qu'ils ont cultivés; en quoi le goût qui leur est propre a fait une partie du goût public; quelle fut de leur tems et quelle est aujourd'hui leur autorité sur la littérature générale.

De plus hautes considérations se présenteront encore. Chez tous les peuples, les livres ont fait les opinions. Les premières lois furent les premiers écrits. Point de vérité démontrée qui n'ait ses preuves dans quelque ouvrage. Point d'absurdité ancienne qui n'ait pour base un ancien livre. Dans les littératures modernes, l'ensemble des choses fut antérieur aux écrivains. Il faut donc examiner d'abord quelle a été sur les auteurs français l'influence des tems, des opinions, des mœurs, du gouvernement, des institutions, soit politiques, soit religieuses. Il faut examiner ensuite quelle influence ils ont exercée à leur tour sur les mœurs, sur les opinions, et, par ces deux choses, sur l'esprit du gouvernement, quelquefois sur les institutions elles-mêmes. Ceci ne regarde, on le sent bien, que les écrivains du

LEÇON

SUR

LES ANCIENS FABLIAUX FRANÇAIS[1].

AVANT d'entrer dans aucun détail sur les fabliaux français, il nous paraît indispensable de

1. En composant ces brillantes esquisses d'un tableau qu'il eût rendu parfait, si la mort ne l'eût trop tôt ravi à la gloire des lettres, Chénier ne put pas toujours remonter aux sources de notre histoire littéraire, ni approfondir la matière qu'il traitait. Tel était son devoir assurément : tel était aussi son projet. Il n'est donc pas étonnant qu'il lui soit échappé quelques erreurs, ou, pour mieux dire, quelques inexactitudes. Nous avons essayé de les relever avec le plus de soin possible, afin que ces fragmens d'un beau travail restassent moins imparfaits, et atteignissent mieux le but où l'auteur de *Charles IX* tendit toujours avec une vertueuse persévérance : la vérité ;

Même dans l'agrément ne cherchant que l'utile.

Cependant nous devons aussi à la vérité de déclarer à nos lecteurs qu'un homme fort instruit et particulièrement versé dans la littérature du moyen âge, M. Louis Dubois, nous a beaucoup aidés dans notre travail sur les deux leçons suivantes ; nous regrettons seulement que les précieux documens dont il a enrichi nos deux chapitres soient en trop petit nombre. Ses notes seront facilement reconnues ; nous les avons signées des deux initiales L. D. (*Note de l'Éditeur.*)

faire quelques observations. Une dame de la cour de Louis XIV, la femme de France qui eut le plus d'esprit, de délicatesse et de grâce, madame de Sévigné, ne fait aucune difficulté de parler à sa fille des *contes* de La Fontaine. Elle les lui envoie, et lui indique ceux qu'elle croit les plus jolis. *Georges Dandin*, que Molière imita d'un conte de Bocace, fut représenté pour la première fois, et avec un grand succès, dans une fête de Versailles, à la cour de ce même Louis XIV, devant son épouse indulgente et vertueuse, devant MADAME, ce modèle exquis de la politesse et de l'élégance des mœurs. Durant la vieillesse du monarque, la cour, livrée aux intrigues religieuses, n'était plus le centre des arts et des plaisirs; mais Paris, moins sérieux que la cour, applaudissait à la gaîté libre et ingénieuse de Régnard. Il supportait même les saillies grossières de Dancourt. Dans un genre d'écrire fort différent, Bayle, célèbre par la pureté de sa vie autant que par sa philosophie indépendante, s'exprimait sans timidité sur des sujets fort délicats. Sous la régence du duc d'Orléans, une extrême licence de mœurs amena dans les expressions une décence exagérée. La comédie devint prude. J. B. Rousseau lui-même, dans ses épîtres et dans ses allégories, affectait un rigorisme déplacé qui faisait trop ressouvenir de ses épigrammes licencieuses. Les

deux esprits supérieurs du siècle, Montesquieu et Voltaire, rejetèrent loin d'eux ce bégueulisme du langage. Ils connaissaient leur nation, qui n'aime point à excéder les bornes du vrai. Nous allons parler des vieux fabliaux français; nous rappellerons plusieurs contes de Bocace et de La Fontaine: nous aurons à cet égard beaucoup plus de circonspection qu'il n'en fallait dans les beaux jours de la littérature. Alors même ce préambule eût été superflu; mais les précautions deviennent nécessaires, lorsque tous les mots sont pesés dans de fausses balances, et lorsque certains Laubardemonts [1] littéraires n'ont pas assez d'hypocrisie.

Parmi les auteurs de nos vieux fabliaux, Rutebeuf est le meilleur sans contredit. Ce fut à la fin du règne de Louis IX qu'il écrivit ses premiers ouvrages. Il mourut comme Jean de Meung, la dixième année du quatorzième siècle. Pierre d'An-

---

1. Laubardemont, conseiller d'état sous Louis XIII, ou plutôt sous le cardinal de Richelieu, et l'un de ces hommes lâches et cruels faits pour servir d'instrument au plus barbare despotisme. C'est lui qui fit condamner à mort le malheureux Urbain Grandier, dont tout le crime était d'avoir déplu au cardinal alors qu'il n'était qu'évêque de Luçon. C'est encore ce Laubardemont qui, dans l'effusion d'une joie sanguinaire, osait dire : « Donnez-moi une ligne la plus indifférente de la main « d'un homme, et j'y trouverai de quoi le faire pendre. »

(*Note de l'Éditeur.*)

fol, Haiziaux, Jean de Boves, Garin, le Gallois, et plusieurs autres conteurs, parurent vers le même tems; quelques-uns vécurent jusqu'au règne de Charles V. Beaucoup de fabliaux, dont les auteurs sont inconnus, furent composés encore plus tard, et même au quinzième siècle. Aucun poète un peu célèbre ne cultiva ce genre de composition. Les auteurs et les ouvrages furent long-tems ignorés. Fauchet est le premier qui ait fait mention de ces obscurs écrivains. Sept ou huit d'entre eux se trouvent placés parmi les cent vingt-sept poètes dont les noms sont inhumés dans ses *Recherches*. Le comte de Caylus[1], vers le milieu du dernier siècle, lut à l'Académie des belles-lettres un mémoire sur nos fabliaux. Il y a quarante années, Barbazan fit imprimer trois volumes de ces vieux contes dans toute la fidélité du texte, fidélité presque toujours rebutante et souvent cynique[2]. Il y joignit un vocabulaire, qui

---

1. En juillet 1746. Son travail sur *les fabliaux* fait partie des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tome XX de l'édition in-4°, pages 352 à 376. (L. D.)

2. M. Méon en a depuis donné une édition plus complète et meilleure à tous égards (Paris, 1808, 1 vol. in-8°), ainsi que du fameux roman de *la Rose*. (Paris, 1815, 4 vol. in-8°.)

L'ouvrage de Legrand d'Aussy, imprimé d'abord en 1779, reparut beaucoup plus complet en 1781, 5 vol. in-12. En

pouvait être fait avec plus de méthode. Douze ans après, Legrand d'Aussy les traduisit, ainsi que beaucoup d'autres curieusement ramassés dans les bibliothèques, soit publiques, soit particulières. Ces petits poëmes acquirent de l'importance. On parla du talent, de l'invention, du génie même de leurs auteurs. On accusa Bocace d'être leur plagiaire, et d'avoir gardé sur eux un silence ingrat. Cette question sera discutée; mais il faut d'abord jeter un coup d'œil sur quelques fabliaux diversement remarquables. Commençons par le *Villageois médecin*, puisqu'il se trouve le premier dans le recueil de Barbazan.

Une partie de ce fabliau, dont l'auteur est inconnu, présente les principales scènes du *Médecin malgré lui :* farce que firent pardonner à Molière la hauteur et la perfection du *Misanthrope*. La querelle du villageois et de sa femme; la manière dont la femme se venge d'avoir été battue; le villageois forcé d'être médecin, guérissant une fille qui n'est pas malade : tout se trouve dans le fabliau, à la différence près qu'il s'agit de la fille d'un roi. Cette première partie du conte a été

1788, Jaubert imita en vers français la plupart des fabliaux recueillis et rajeunis en prose par Legrand d'Aussy, qui a laissé les matériaux d'une édition encore plus complète que celle de 1781. (L. D.)

copiée par Oléarius et par Grotius. C'est de Grotius, dit-on, que Molière a tiré le sujet de sa pièce. Peut-être est-ce plutôt des *Serées* de Bouchet, où le fabliau se trouve tout entier, mais séparé en deux contes différens. La seconde partie vaut pour le moins la première. Sur la réputation du nouveau médecin, les malades accourent en foule au palais. Le villageois a beau protester qu'il ne peut les guérir, et qu'il ignore la médecine; on le menace: Il faut qu'il les guérisse de par le roi. Il reste seul avec eux. « Mes amis, leur dit-il, « je vous guérirai; mais il faut que le plus malade « d'entre vous se sacrifie. Les autres avaleront ses « cendres. Soyez tranquilles; je puis vous garantir « que le remède est souverain. » A ce discours, ils se regardent tous en frissonnant, prétendent qu'ils se portent bien, et s'enfuient l'un après l'autre. A mesure qu'ils sortent, le roi les interroge tour à tour; et chacun s'avoue guéri. Le docteur est comblé de louanges et de bienfaits. Il devint riche, ne battit plus sa femme, et la remercia toute sa vie de l'avoir fait médecin.

La *Bourgeoise d'Orléans* est l'aventure d'une femme qui fit battre son mari et qui le rendit content, mais qui ne le fit pas médecin. Toute analyse serait superflue. On sait que ce fabliau se retrouve dans Bocace et dans La Fontaine. Il suffit de lire dans le recueil de Barbazan l'original

prétendu pour reconnaître au langage qu'il fut composé vers la fin du quatorzième siècle, par conséquent après la mort de Bocace. Il en est de même du *Chevalier qui confessa sa femme;* c'est un des fabliaux les plus piquans. On le retrouve encore dans Bocace et dans La Fontaine. Il est aussi dans les *Cent nouvelles* de la cour de Bourgogne; et mieux, quant au fonds, que partout ailleurs, comme on en pourra juger par une analyse rapide et discrète. Un chevalier, de retour d'un long voyage, avant de paraître aux yeux de sa femme, se déguise en prêtre et la confesse. Elle s'accuse d'avoir aimé tour à tour un écuyer, un chevalier et un prêtre. Le mari furieux se découvre. Bien loin de se déconcerter, la femme lui dit en riant : « Je vous ai reconnu. N'étiez-vous pas écuyer avant d'être chevalier? Maintenant vous voilà prêtre. » Le mari lui fit des excuses. La Fontaine a imité Bocace; et les littérateurs italiens assurent que Bocace a raconté une aventure réelle. Elle a dû même se répéter souvent en France, et plus encore en Italie, quand les maris étaient jaloux et les femmes dévotes. Cela tenait aux mœurs du tems; et l'institution, par sa nature, indiquait assez comment on peut savoir les secrets des autres. Ce ne sont pas seulement les maris jaloux qui ont su tirer parti du *tribunal* nommé *de la pénitence,* pour obtenir des aveux

que l'on ne fait point ailleurs : Philippe II, roi d'Espagne, s'en servait très-utilement, sans pourtant se déguiser en confesseur. On voit dans les *Mémoires* du cardinal de Retz, et dans ceux du conseiller d'État Lenet, que l'usage en était connu durant la guerre de la Fronde. Oserons-nous le dire? C'est une perfection qui manque à la religion protestante. Si l'on trouve un peu d'inconvénient à côté de tant d'avantages, cela ne doit détourner ni les femmes ni personne d'une pratique aussi salutaire que la confession. Les meilleures choses ont leur côté défavorable, quelquefois même leurs dangers; et la confession, sans contredit, est au premier rang des meilleures choses.

Le lai d'*Ignaurès* ou du *Prisonnier* rappelle l'aventure du troubadour Cabestaing. Nous la retrouvons souvent. Bocace, dans sa nouvelle de la *Comtesse de Roussillon*, a suivi, comme il le dit lui-même, les traditions provençales; mais Renaud, l'auteur du fabliau français, en croyant peut-être embellir beaucoup cet évènement tragique, en a fait un modèle de ridicule et d'extravagance. Ignaurès est un chevalier breton fort amoureux, non pas toutefois d'une seule dame. Il aime et trompe à la fois douze femmes : ce qui, certes, n'est pas conforme aux mœurs chevaleresques. Elles se font des aveux mutuels. Par une

convention qui n'est pas moins bizarre que tout le reste, Ignaurès demeure l'amant de la première femme qu'il a choisie. Les douze maris finissent par tout savoir, et ne sont pas aussi indulgens que les dames. Ils font périr le chevalier breton. Ils se vengent de leurs femmes par un festin sanglant que le souvenir de Gabrielle de Vergy vous désigne assez; et les douze amantes fidèles meurent bientôt sans vouloir prendre aucune nourriture. Il est difficile de concevoir comment une imagination dépravée et l'excès du mauvais goût ont pu parvenir à rendre si absurde, et en même tems si glacial, un sujet dont la catastrophe est horrible, mais qui intéresse au plus haut degré lorsqu'il n'est point travesti; tant la véritable passion sait tout embellir!

Il y en a dans *Aucassin et Nicolette*[1]; et, puisque

---

1. M. de Surville, dans les mémoires qu'il a laissés sur son ayeule, Clotilde de Vallon-Chalys, attribue ce roman à Barbe de Verrue, ainsi que le fabliau de Grisélidis dont il est question plus bas. Le nom de Clotilde nous rappelle que Chénier n'a fait aucune mention, dans ses divers ouvrages, des poésies de cet auteur, bien qu'à l'époque où il composait son travail pour l'Athénée, la première édition de ces poésies eût déja trois années d'existence. Est-il probable qu'il ait aussi professé l'opinion de ceux qui, dans le tems, récusèrent l'authenticité des œuvres de Clotilde? Nous le pensons. Quelle autre raison, d'ailleurs, pourrait motiver son silence? Quoi qu'il

ce petit roman mêlé de prose et de vers est compté au nombre des fabliaux, il faut avouer que c'est de beaucoup le meilleur de tous ceux qui paraissent avoir une origine française. Cet ouvrage, de quelque étendue, est aujourd'hui connu de tout le monde. Avant même que Sédaine en eût fait un opéra-comique, il avait été fort heureusement rajeuni par Lacurne de Sainte-Palaye, le savant le plus instruit de notre ancienne littérature, et celui qui, dans ce genre, a rendu les plus grands services. Rien de plus intéressant et de plus naïf que les amours d'*Aucassin le damoiseau*, et de *Nicolette sa douce amie.* La captivité de *Nicolette*, sa fuite nocturne; cette voix qu'elle reconnaît en passant auprès d'une tour; le discours qu'elle tient au *gentil bachelier;* la boucle de cheveux blonds qu'elle lui jette, et qu'il reçoit avec transport à travers les barreaux de sa prison; le soldat en sentinelle qui, du haut de la tour, aperçoit la jeune fille, et, dès qu'il voit arriver ses camarades,

---

en soit, tous les amis des lettres regretteront qu'il ait omis aussi légèrement de parler de ces poésies remarquables; le charmant fabliau des *trois Plaids d'or,* qui semble réclamer ici sa place par le double droit du mérite et de l'ancienneté, valait bien la peine qu'il lui consacrât quelques pages. *Voyez*, pour plus amples détails, le *Recueil des poésies* de Clotilde de Surville, ainsi que la *préface* du savant éditeur, M. Vanderbourg. (*Note de l'éditeur.*)

l'avertit, dans une chanson qu'il improvise, de prendre garde aux soldats méchans; la petite cabane que *Nicolette* se construit dans la forêt; son joli message à *Aucassin*, et l'arrivée du damoiseau : tous ces détails sont charmans. La suite vaut beaucoup moins. On voit avec peine les deux amans pris par les Sarrasins, ensuite séparés pendant plusieurs années; *Nicolette* emmenée à la cour du roi de Carthage; ce roi revoyant en elle sa fille perdue en bas âge; et *Nicolette* abandonnant son père, qui veut la forcer d'épouser un Musulman, que l'auteur appelle un païen. Mais on retrouve tout l'intérêt du commencement, lorsque *Nicolette*, déguisée en ménestrel, chante à *Aucassin* lui-même les amours d'*Aucassin* et de sa mie: ce qui amène, avec beaucoup de naturel, la reconnaissance et le mariage des amans. Pourquoi faut-il que des discours impies défigurent ce fabliau plein de grâce? Le vicomte de Beaucaire, voulant guérir *Aucassin* de son amour pour une fille inconnue, lui fait un sermon fort édifiant sur le paradis et sur l'enfer. *Aucassin* n'en est point touché. Il répond en mauvais chrétien qu'il veut *Nicolette* et non pas le paradis, où il n'entre que des moines fainéans et de vieux prêtres; que les rois illustres, les chevaliers morts glorieusement, les écuyers fidèles, vont directement en enfer; qu'il prétend y aller comme eux; qu'il y

rencontrera les ménétriers amis de la joie, les belles femmes qui ont eu le cœur tendre; et que, s'il peut s'y trouver avec *Nicolette*, sa mie, il n'en demande pas davantage. Ces impiétés ne sauraient nous pervertir. C'est pour démontrer combien elles sont répréhensibles qu'il est important de les citer.

Rutebeuf, le plus original des auteurs de fabliaux, mérite un article à part. Dans l'un de ses contes, une jeune fille séduite prend l'habit de cordelier; mais une dame charitable et sage s'aperçoit du déguisement, sauve la jeune fille, et force le moine séducteur de contribuer à l'établissement de celle qu'il a voulu perdre. La dame, en reprochant au béat sa conduite coupable, l'appelle hypocrite et même *papelart*, mot fort usité dans les fabliaux : ce que nous observons en passant, mais sans vouloir en tirer de nouvelles conséquences, et seulement pour conserver la tradition. Du reste, les déguisemens de ce genre n'étaient que trop communs; et le *journal* de l'Estoile en présente un exemple sous le règne de Henri III [1]. Le *testament de l'Ane* est un conte plus gai. Un Curé vit mourir son âne, fidèle et

1. « Henri III, doué du talent de la parole, et qui quelque-« fois avait montré du courage, s'amollit tellement dès qu'il fut « roi, qu'on lui vit prendre toutes les affections, tous les goûts « d'une femme faible et coquette. La nuit, il se couvrait les mains

vieux serviteur. Il crut, par reconnaissance, devoir l'inhumer en terre sainte. On va conter la chose à l'évêque, gourmand, buveur et dépensier. « Tant mieux, dit-il, nous aurons une amende. » Il fait venir le curé, le gronde et le menace saintement. « Messire, » répondit le Curé, car aucun prêtre n'était appelé monseigneur, « l'âne dont « vous parlez m'a servi vingt ans. Il amassait une « livre chaque année; et voici vingt livres qu'il « vous lègue par son testament.—Que Dieu, reprit « l'Évêque en tendant la main, pardonne au dé« funt tous ses péchés, et lui accorde son saint « paradis! Amen. » Vingt livres paraîtront fort peu de chose; mais c'était beaucoup alors, et tout est bien renchéri.

« de gants, et le visage d'une toile préparée, afin de conserver « la blancheur de sa peau. Il teignait en noir ses cheveux roux, « se frisait, se fardait le visage de blanc et de rouge, se peignait « les sourcils. Il était coiffé à peu près comme les dames de sa « cour; il s'habillait en femme, ouvrant son pourpoint, décou« vrant sa gorge, et y portant un collier de perles avec trois « collets de toile [1].» (Extrait de l'*Histoire de Paris*, par Dulaure, tome IV, pages 405 et suiv.)

On sent qu'une telle conduite, autorisée et professée publiquement par le roi, dut trouver beaucoup d'imitateurs parmi les courtisans et le peuple. Aussi cette manie de se déguiser devint-elle bientôt une mode générale. (*Note de l'Éditeur.*)

1. Voyez encore le *Journal de l'Estoile*, ou *Journal d'Henri III*, au 24 février 1577.

Nous avons du même Rutebeuf un fabliau fort remarquable pour le tems. A l'exception du préambule, il ne présente qu'un dialogue entre deux amis, dont l'un est Croisé. Celui-ci veut persuader à l'autre d'aller aussi combattre les infidèles; il lui fait observer qu'il a une âme raisonnable. Or, quand on est sûr d'avoir une âme raisonnable, on doit partir pour la terre sainte: c'est, comme on voit, de la logique transcendante. Les diverses réponses du non-Croisé sont plus conformes à la raison ordinaire. En voici la substance : « Ami, « vous voulez que, pour aller conquérir un pays « lointain, dont on ne me laissera rien, j'aban- « donne ma femme, mes enfans et mon héritage! « On sert Dieu à Paris comme à Rome; on gagne « le paradis sans faire le voyage d'outre-mer. Que « ne prêchez-vous ces riches abbés, ces gros doyens, « ces prélats qui se sont voués au service de Dieu? « Ils ont ici-bas tous ses biens; et c'est nous que « l'on exhorte à l'aller venger! Cependant que « leur importe la grêle ou l'orage? Les revenus « leur viennent en dormant. Sans être aussi riche, « je dors bien comme eux; je vis en paix avec « mes voisins, et je ne suis point las de ce genre « de vie. Vous aimez les hauts faits d'armes? Allez « combattre; et dites de ma part au soudan que, « s'il vient m'attaquer, je saurai me défendre. S'il « n'en fait rien, qu'il règne tranquille: je n'irai

« pas le détrôner. D'ailleurs, une chose m'étonne:
« grands et petits vont en foule visiter cette terre
« sacrée; leur âme est sanctifiée, sans doute;
« comment se fait-il qu'à leur retour ils ne soient
« que des bandits? De plus, je vous dirai à l'oreille
« que je passe hardiment un ruisseau; mais de
« Saint-Jean d'Acre jusqu'ici l'eau est profonde;
« et il y en a trop. Enfin, Dieu est partout, vous
« le dites sans cesse; il est donc en France. Il ne
« s'y cache pas exprès pour moi. » Au dix-huitième siècle, on ne parlait pas plus nettement sur les croisades. Cependant ce philosophe du tems de Louis IX se laisse brusquement convaincre; et cette fin était apparemment nécessaire pour faire passer le reste. En des siècles plus éclairés, on a vu les talens du premier ordre attaquer un préjugé, et pourtant fléchir le genou devant le nom du préjugé même. Il faut savoir excuser ceux qui croient ne pouvoir mieux faire, et savoir apprécier ceux qui font mieux.

L'*Ordre de Chevalerie*, fabliau d'un auteur inconnu, est digne d'une attention particulière. Fauchet et Duchêne en ont parlé. Lacurne de Sainte-Palaye en a recueilli trois versions en vers. Avant lui le savant et judicieux Ducange en avait cité une version en prose; mais elle est évidemment du quinzième siècle. L'original est du treizième. L'auteur conte une aventure

arrivée, dit-il, en terre *païenne*, à un guerrier vaillant, à un Sarrasin *loyal*, à Saladin. Un Français, un prince Croisé, Hugues de Tabarie, seigneur de Galilée, est fait prisonnier dans un combat. On exige cent mille besans pour sa rançon. Il désespère de les trouver, quand il vendrait sa principauté. Saladin, persuadé que les amis du chevalier lui prêteront la somme entière, lui fait promettre de revenir dans deux ans, s'il ne peut effectuer sa rançon; mais il veut qu'avant de partir le Français l'arme chevalier. En conséquence, Hugues de Tabarie lui fait laver le visage, raser la barbe, et couper les cheveux. On n'oublie ni le bain, symbole de la pureté de l'âme; ni le lit, image du paradis; ni la chemise, emblême de la candeur; ni la robe de pourpre, signe évident qu'un chevalier doit verser son sang pour la foi. Hugues de Tabarie recommande au Soudan de haïr le mensonge, d'entendre chaque jour la messe, de jeûner tous les vendredis en l'honneur de la passion, et de voler au secours des dames. Saladin reconnaissant accorde au prince la liberté de dix chevaliers. Le Français lui rend grâce, et lui dit : « Tu m'as conseillé d'emprunter à mes amis « ce qu'il faut pour ma rançon. Tu es maintenant « mon ami : prête-moi ce que je dois au grand « Saladin. » A ces mots, cinquante Émirs, appelés par Saladin, contribuent tour à tour. Saladin

complète la somme, fait présent au Français des cent mille besans, et le renvoie sans rançon. Il y a là des traits d'Orosmane. Mais nous avons d'autres choses à remarquer. Un monarque musulman se faire armer chevalier! cela nous paraît une fable étrange. Eh bien! nos vieux historiens affirment que Saladin reçut en effet l'ordre de chevalerie des mains de Honfroi de Thoron, son prisonnier. Plus tard, l'émir Facardin fut armé chevalier par l'empereur Frédéric II. Rien n'oblige à croire que des Musulmans aient promis d'entendre chaque jour la messe, et de jeûner tous les vendredis en l'honneur de la passion; mais, en laissant de côté ce qui appartient moins au poète qu'à l'époque où il écrivait, on doit le louer d'avoir osé, durant les croisades, rendre hommage à la mémoire récente de Saladin, vainqueur des Croisés, et le plus grand prince de son tems, quoiqu'il fût contemporain de Philippe-Auguste.

Des fabliaux assez nombreux roulent sur des sujets de dévotion, et dans plusieurs Notre-Dame joue un rôle considérable. Sa protection est regardée comme un infaillible moyen de se tirer d'affaire en ce monde et en l'autre : ici c'est un sacristain, ou même une sacristine, qu'elle ramène dans la bonne voie, après de longs égaremens; là, c'est une abbesse enceinte dont elle escamote l'enfant, et dont elle conserve la réputation; tantôt

elle s'intéresse pour un moine libertin; tantôt même elle sauve de la corde un voleur dévot. Ceci est plus extraordinaire encore : un jeune païen, nouveau marié, s'avise, en jouant dans une place de Rome, d'attacher son anneau nuptial au doigt d'une statue. Il ignorait que c'était celle de Notre-Dame. La statue, par miracle, plie le doigt, et garde l'anneau. Depuis ce tems le jeune marié, forcé par miracle à la continence, s'imagine qu'il est ensorcelé. Il va trouver le pape saint Grégoire, qui, ne voulant point, dit l'auteur, avouer qu'en ce point l'église manquait de pouvoir, ordonne aux deux époux de continuer à être sages. Enfin, dans un songe, Notre-Dame apparaît au jeune homme, et lui commande de faire faire une statue entièrement pareille à la figure qu'il voit. L'ordre est exécuté. On porte la statue nouvelle à Sainte-Marie de la Rotonde. Elle avait au doigt l'anneau. Le jeune marié le lui redemande humblement. Elle le lui rend, et n'exerce plus ses droits d'épouse. L'auteur en conclut que Notre-Dame est bonne, mais qu'il ne faut pourtant pas *se jouer à elle*. On serait injuste de soupçonner ici quelque intention maligne: ces contes se lisaient dans les couvens, au réfectoire; ils édifiaient les auditeurs et les lecteurs.

Comment ne pas remarquer le fabliau intitulé : *La cour du Paradis?* Fontenelle, suivi par bien

d'autres, a cité sans ménagement les étranges discours que nos premiers auteurs dramatiques font tenir au Père-Éternel. Nous ne sommes pas aussi avancés qu'au tems où écrivait le discret Fontenelle; mais, en étant beaucoup plus réservés que lui, nous ne pouvons cependant nous dispenser d'analyser rapidement un ouvrage où le mélange des idées galantes, féodales et religieuses, fait si bien éclater le triple caractère que les mœurs publiques imprimaient à la littérature. Le maître du paradis annonce, un mois d'avance, qu'il veut tenir une cour plénière le jour de *la Touaissnt.* Il fait inviter, en cérémonie, tous les grands dignitaires qui composaient la hiérarchie. Au jour marqué, les Chérubins, les Séraphins, les Anges, les Archanges, ayant Gabriel à leur tête, entrent en voltigeant et en caracolant dans les airs. Ils chantent en chœur le *Te Deum.* Ils sont suivis des Patriarches, parmi lesquels l'auteur place saint Jean-Baptiste. Après, viennent successivement les Apôtres, les Martyrs, les Confesseurs, les Innocens, les Vierges, les Veuves, les femmes mariées. Chacun de ces différens groupes chante un refrain différent, mais toujours un refrain d'amour. Les quatre Évangélistes, distribués aux quatre coins de la salle, jouent des airs de cor avec variations. Quand tout le monde est entré, Jésus ordonne à Pierre de fermer la porte, et de *n'ouvrir qu'à gens*

connus. Marie danse avec son fils, et chante un petit air, où elle invite les assistans à s'embrasser *de par l'Amour*. Jésus, dans un autre air, les invite à le regarder, et à voir s'il n'est pas bien aimable. Madeleine en convient, et lui chante un madrigal fort tendre. Jésus la prend par la main, danse avec elle, et chante qu'il *tient par la main sa mie, et s'en va plus joliment* : à quoi toute l'assemblée répond en chorus par un cantique de jubilation. Cependant, malgré les neuf chœurs de la musique céleste, on entend des cris douloureux : ils viennent des âmes du purgatoire. Ces âmes crient d'autant plus fort là bas que l'on se réjouit là haut. Saint Pierre, attendri et assourdi, intercède auprès de Notre-Dame. Notre-Dame intercède auprès de son fils, qui n'a rien à refuser. Les âmes qui ont fini leur tems d'épreuve entrent sur-le-champ en paradis, pour chanter et danser avec les bienheureux. Les autres cessent au moins de souffrir durant toute la fête; et depuis ce tems, à ce que l'auteur assure, les flammes du purgatoire ne manquent pas de s'éteindre chaque année le jour de *la Toussaint* et le jour de *Pâques*. Ici, comme ailleurs, le scepticisme est prudent; mais nous devons tous désirer que cette opinion soit conforme aux saines croyances.

Il est impossible de négliger le fabliau qui a pour titre *Saint Pierre et le Jongleur*. On connaît

l'aventure de saint Guilain, qui joua aux trois dés contre le Diable l'âme d'une pécheresse mourante. Le Diable trichait; saint Guilain fit un miracle: il amena trois sept, et gagna son âme. Le tour n'est pas mal. En voici un meilleur : aussi est-il de saint Pierre. Le Diable, en allant faire sa tournée, avait laissé la garde des âmes damnées à un nouveau venu, ménétrier de profession, et joueur déterminé. Saint Pierre, à la porte du paradis, guettait la sortie du Diable; il court en enfer; il avait en poche dés tout neufs et beaux écus au soleil. Il tente le ménétrier, qui joue une âme, puis dix, puis cent, puis mille, et perd toujours; car, selon la réflexion de l'auteur, il jouait contre un homme à miracles. Saint Pierre le console, le flatte, lui fait observer que l'on ne perd pas toujours. Le ménétrier résiste long-tems, prend les dés, les laisse, les reprend, fait son va-tout. Saint Pierre gagne, et emmène tout l'enfer en paradis.

Nous le répétons, les écrivains composaient de bonne foi ces pieuses nouvelles. C'est contre leur intention qu'elles sont ridicules; mais il faut leur rendre une justice complète. Si leur zèle n'est pas selon la science, il est selon la bonté. Les saints chez eux sont constamment secourables. Y eût-il même une grande hérésie à sauver tout l'enfer, malgré l'éternité des peines, on ne doit pas condamner l'auteur avec autant de sévérité

que s'il eût damné tout le paradis. La même tolérance se retrouve partout. *Le lai de Courtois*, par exemple, est un fabliau tiré de l'évangile. C'est l'*Enfant prodigue*, l'une de ces paraboles touchantes où le fondateur du christianisme a prêché, avec une simplicité admirable, l'indulgence et le pardon : ces dogmes qui ne divisent pas, et dont l'observation fidèle aurait épargné bien des larmes au genre humain.

Nous ne parlerons point du *Purgatoire de saint Patrice*, conte ridicule sans être piquant. Il est de Marie de France, qui écrivait à la fin du treizième siècle, et que, malgré son nom, il ne faut pas prendre pour une princesse. Cette femme poète a traduit en vers français les *fables* d'Ésope d'après une version anglaise, comme elle nous en instruit elle-même. On doit observer que, parmi ces fables, il en est qui ne se trouvent que dans Phèdre. Cependant, depuis Avien, qui vivait au second siècle selon les uns, au cinquième selon les autres, le nom de Phèdre ne se rencontre nulle part. Les auteurs du moyen âge ne font point mention de ce fabuliste; et l'on sait que Pierre Pithou le publia, pour la première fois, à la fin du seizième siècle, et cent cinquante ans après l'invention de l'imprimerie. N'aurions-nous pas toutes les fables d'Ésope? en existait-il autrefois des manuscrits plus complets? ce sont des ques-

tions qu'il est difficile de décider. Au reste, elles sont étrangères à la matière que nous traitons. Ce qui lui appartient essentiellement, c'est de faire remarquer une traduction considérable parmi les écrits des fabliers. Nous allons trouver partout des traces d'imitation dans les ouvrages de ces prétendus inventeurs. La partie vraiment originale de ces ouvrages nous a fourni beaucoup d'observations sur les mœurs et l'esprit du tems. Ici notre examen ne se bornera point à ces objets. Il ne faut pas craindre l'austérité d'une discussion littéraire, que nous tâcherons d'animer, d'orner même, autant que le sujet le permettra.

Nous avons déja reconnu dans le *lai d'Ignaurès* l'aventure de Cabestaing. Nous avons trouvé dans le *lai de Courtois* la parabole de l'*Enfant prodigue*. Le *lai de Narcisse* est une maussade copie d'un bel original d'Ovide. L'*Excommunication du Ribaud* est une mauvaise imitation d'un *Sirvente* du Moine de Montaudon, mauvais troubadour. Le *Vallon des Faux Amans* est tiré du roman de Lancelot. Le fabliau de *Merlin* n'est que le *Bûcheron* d'Ésope. Legrand-d'Aussy prétend que les auteurs de ce tems ne connaissaient point Ésope : il oublie qu'il a prouvé lui-même le contraire en se donnant la peine de traduire ce qu'il appelle les *fables* de Marie de France. Le fabliau du *Convoiteux et de l'Envieux* est encore une

fable d'Ésope. Le *Cuvier* est un conte d'Apulée; il se retrouve dans Bocace: il est essentiel de noter ce point. M. Dacier, dans un mémoire sur les diverses imitations de la *Matrone d'Éphèse*, a publié un vieux fabliau français qui n'est qu'une traduction du conte de Pétrone. Ce même conte est grossièrement travesti dans un fabliau dont Barbazan nous a donné le texte, et que Legrand-d'Aussy n'a pas craint de traduire, au moins en partie.

Les auteurs arabes, et par leur intermédiaire les auteurs indiens, ont fourni des sujets nombreux à nos fabliers. Les *Mille et une Nuits*, traduits par Galland; les *Fables de Bidpai*, traduites par Cardonne; les *Mélanges de littérature orientale*, que le même Cardonne a publiés, ont révélé beaucoup d'imitations, je ne veux point dire de plagiats, que le comte de Caylus aurait pu connaître, et que Legrand-d'Aussy n'a pu cacher. Le *lai de Lanval* est un conte des *Mille et une Nuits*. Le *lai de Gruëlan* est le même conte, sous d'autres noms. Le *lai de l'Oiselet* est une fable de Bidpai. C'est encore une fable de Bidpai qui a fourni la *Confession du Renard*. Le *lai d'Aristote* est le *Visir sellé et bridé*, conte arabe, traduit par Cardonne. L'idée absurde de subtituer Aristote à un visir vient de l'autorité même qu'Aristote avait acquise dans les écoles du treizième siècle. On ne

parlait que de lui; et le fablier, trop borné pour avoir le sentiment d'aucune bienséance, a cru seulement produire de l'effet, en se moquant du philosophe le plus illustre de l'antiquité. Si le titre et le sujet du *lai de Cocagne* nous offrent une vieille tradition proverbiale qu'un seul vers de Boileau[1] immortalise dans la langue française, on retrouve aussi dans ce fabliau l'*Arbre de Vie* et la *Fontaine de Jouvence:* inventions arabes, que d'Herbelot nous a transmises dans sa Bibliothèque orientale. L'*Ermite qu'un ange conduit dans le siècle* est encore un conte arabe : conte ingénieux et plein d'imagination, que Parnel a traduit en vers anglais, et que Voltaire, dont les pas sont marqués sur toutes les routes, a depuis si bien imité dans un chapitre du joli roman de *Zadig*.

Ce n'est encore là qu'une faible partie des obligations que les auteurs des fabliaux ont aux littératures orientales. Le *Dolopatos*, ou *Roman des Sept Sages*, composé dans l'origine par l'Indien Sendebad, un siècle avant l'ère chrétienne, fut successivement traduit en persan, en arabe, en hébreu, en syriaque, en grec. A la fin du douzième siècle, dom Jean, religieux de l'abbaye de

---

1. Paris est pour le riche un pays de Cocagne.
(BOILEAU, satire VI.)

Haute-Selve, le traduisit en latin. Hébers, sous le règne de Louis VIII, mit en vers français la traduction du moine de Haute-Selve. Hébers lui-même nous en instruit dans un fragment cité par Fauchet. Ces deux versions ne subsistent plus[1]; mais il nous reste une ancienne version en prose française. On ne peut douter, au langage, qu'elle ne soit du treizième siècle, et tout au plus tard du règne de Louis IX. En des tems moins éloignés de nous, cet ouvrage curieux et célèbre a été reproduit en latin et dans presque toutes les langues modernes. On a changé souvent les époques, les noms des personnages, le lieu de l'action; mais le fond est partout le même, comme l'a fort bien remarqué M. Dacier dans son *Mémoire instructif sur la version grecque du Dolopatos*. Une reine, une belle-mère, vainement amoureuse d'un fils du roi, son époux, accuse le prince auprès du monarque, à-peu-près comme Phèdre accuse Hippolyte. Le monarque trompé condamne son fils; mais, durant une semaine, le jugement demeure

---

1. Celle de Hébers ou Herbers est conservée à la Bibliothèque royale sous le numéro 7,535, et dans le fonds de La Vallière, sous le numéro 4,096. Une autre version, également en vers, par un anonyme contemporain de Hébers, se trouve dans le même dépôt, numéros 6,849 et 7,606. La version en prose provient du fonds de l'église de Paris, numéro 2, folio 46. (L. D.)

suspendu. Chaque jour un des sept sages, voués à l'éducation du jeune prince, fait au monarque un récit qui a pour but de lui inspirer quelque défiance des femmes; et la reine y répond chaque jour par un récit qui doit produire un effet contraire; enfin, le jeune prince démontre son innocence; et la reine est condamnée. Telle est l'action du *Roman des Sept Sages*. Les quatorze contes qu'il renferme sont ingénieux et bien conçus; la plupart ont été versifiés de nouveau par les auteurs des fabliaux. Pierre d'Anfol[1] s'est emparé du meilleur de tous; il a pour titre: *la Femme qui ayant tort parut avoir raison*. Un mot suffit pour en donner l'idée: c'est le troisième acte de *Georges Dandin*, farce excellente, et qui tient son rang parmi les chefs-d'œuvre de Molière. Notre grand poète comique est imitateur de Bocace,

1. Pierre d'Anfol, ou Pierre Alfonse, n'est pas un trouverre, comme on pourrait bien le croire: c'est un juif espagnol. Le trouverre qui lui emprunta quelques fabliaux ne s'est point nommé, mais il a fait connaître la source où il avait puisé. Le *Castoiement* paraît être d'origine orientale: on l'attribue à l'Arabe Éderic. Vers 1100, Pierre Alfonse le traduisit en latin sous le titre de *Disciplina clericalis*. Dans le siècle suivant, cette version fut rimée par plusieurs trouverres.

M. Méon a inséré ce recueil de contes, connu sous le titre du *Castoiement que li père enseigne à son fils*, dans le second volume de ses Fabliaux, dont nous avons parlé dans une note précédente. *Voyez* page 91. (L. D.)

mais Bocace n'est pas imitateur de Pierre d'Anfol; il doit sa nouvelle à la traduction latine du moine de Haute-Selve, car Bocace était aussi lettré qu'ingénieux : il a même écrit en latin plusieurs ouvrages. C'est à cette traduction qu'il doit encore deux nouvelles, que n'ont point rimées nos fabliers. L'observation du fait importe à cette discussion littéraire ; mais vouloir les indiquer serait superflu et serait même difficile, quoique le président Fauchet, moins scrupuleux, les désigne fort clairement en parlant du *Dolopatos* français.

Sans se donner pour traducteurs, nos fabliers ont entièrement traduit un recueil plus étendu de contes orientaux; il a pour titre : *le Castoyement*, ou *Instructions d'un père à son fils*. Il renferme vingt-cinq contes, dont cinq ou six se retrouvent dans le *Dolopatos* et dans le *recueil* de Cardonne. Une composition presque toujours heureuse, une imagination brillante, une saine morale, distinguent ces différens morceaux; aussi les rencontre-t-on dispersés chez toutes les nations, dans les *nouvelles* de Bocace, de Giraldi, de Bandello, chez les Italiens; dans les *contes* de Chaucer, en Angleterre ; en Espagne, dans le *Don Quichotte* de Cervantes : tant la littérature des Arabes et, par eux, les autres littératures orientales ont influé long-temps sur l'Europe mo-

derne. Pressé par le tems, et gêné par l'abondance même des objets qui se présentent, je vais me borner à l'analyse de deux fabliaux imités par Bocace : ils méritent tous les deux notre attention.

Dans le premier, un prud'homme, partant pour un voyage, laisse toute sa fortune en dépôt chez un derviche, qui, de son vivant même, est en *odeur de sainteté;* à son retour, le prud'homme va trouver le derviche, qui nie saintement le dépôt. Un cadi, juste et clairvoyant, se doutant de la fourberie, mais ne pouvant condamner le derviche, puisqu'elle n'est point prouvée, donne au moins un bon conseil au prud'homme. En conséquence, quelques jours après, le derviche entend parler d'un dépôt bien plus considérable que le premier. On lui annonce des coffres pleins d'or et d'argent. Des négocians les font porter chez lui. En ce moment, le prud'homme arrive; le saint, craignant un éclat fâcheux, recouvre subitement la mémoire. Il restitue le premier dépôt; mais on ne lui confie pas le second; et les coffres sont remportés. Tel est, quant au fond, le récit du conteur arabe, récit gâté par le fablier français, qui substitue mal à propos une vieille au cadi et un sarrasin au derviche. Bocace lui-même n'a embelli ce conte que par la finesse des détails : qualité qui le caractérise constamment. Du reste, à quoi bon mettre en scène une Sicilienne rusée et le

trésorier de l'impératrice de Constantinople? Le cadi, et surtout le derviche, valaient bien mieux. Les contes faits à plaisir peignent les actions humaines; et les actions semblent copier quelquefois les contes. Aussi cette nouvelle arabe a-t-elle des rapports avec une historiette française que Ninon raconta jadis à Molière : l'aventure du pénitencier de Notre-Dame, dépositaire d'une partie des biens de Gourville. L'honnête ecclésiastique se conduisit précisément comme le derviche du conte arabe, sauf pourtant la restitution, de peur sans doute d'être accusé de plagiat [1].

Le second fabliau est bien plus remarquable encore; il a pour titre: *les deux bons Amis loyaux*. Deux amis résident, l'un au Caire, et l'autre à Bagdad. L'Égyptien, près d'épouser une jeune personne dont il est épris, lui assure une dot considérable, en la cédant à son ami, devenu passionné pour elle. Tombé lui-même dans l'in-

1. Chénier, à qui cette aventure parut digne d'être mise au théâtre, en fit le texte d'une comédie en trois actes et en vers, que malheureusement sa mort ne lui permit pas d'achever. Toutefois, ce qu'il en a laissé suffit pour donner une haute idée de la supériorité avec laquelle il eût traité son sujet. Le public ne lira pas sans un vif intérêt la scène où Ninon est aux prises avec le grand pénitencier : scène non moins plaisante, non moins vive, et non moins délicatement tracée que celle d'Elmire avec Tartufe, dans Molière. *Voyez* la comédie intitulée : *Ninon*, tom. II des œuvres posthumes. (*Note de l'Éditeur.*)

digence, il court à Bagdad; mais, dans un moment de désespoir, craignant d'être à charge à l'amitié, pour terminer une vie pénible, il se déclare faussement coupable d'un meurtre qui vient d'être commis. Les juges le condamnent sur son aveu. En marchant à la mort, il est rencontré par le Syrien, qui, pour le sauver, se dit lui-même auteur du crime. Témoin de cet acte généreux, le véritable meurtrier, poursuivi par sa conscience, certain que Dieu le voit, convaincu que le seul repentir peut désarmer le juge infaillible, réclame de la justice humaine le châtiment qu'il a mérité. Les juges embarrassés portent la cause au pied du trône. Le monarque, instruit de la vérité, comble les deux amis de ses bienfaits, et pardonne au criminel qui a respecté les regards de Dieu. Quand nous n'aurions pas sur ce point une certitude matérielle, le lieu de la scène, l'héroïsme de l'amitié, le grand dogme du théisme employé d'une manière si grave, suffiraient pour révéler la source orientale. On reconnaît partout l'empreinte arabe, je dis la plus belle et la plus profonde, celle des tems d'Almanzor et d'Aaron-al-Raschid. Je regrette beaucoup que les bornes dans lesquelles je dois me circonscrire ne me permettent pas de donner une imitation de cet intéressant fabliau; mais je regrette bien davantage que notre La Fontaine n'ait pas embelli de

tout son talent ce fonds vraiment digne de lui. Parmi ses fables immortelles, il en est une[1] qui nous vient aussi de l'Orient, qui porte à-peu-près le même titre, et que tous les cœurs ont retenue. Elle prouve assez avec quelle exquise sensibilité le fabuliste par excellence savait peindre l'amitié courageuse et tendre : cette volupté des âmes supérieures, cette passion d'un ordre sublime, qui jouit des sacrifices qu'elle prodigue, et ne remplit point ce que l'amitié vulgaire appelle des devoirs.

Des compositions d'un tel ordre n'appartiennent pas à une littérature dans l'enfance. Laissons à nos fabliers leurs contes dévots; laissons-leur des facéties scandaleuses que nous avons eu soin d'écarter; félicitons-les d'avoir produit quatre ou cinq historiettes plaisantes, et surtout le joli roman d'*Aucassin;* mais ajoutons un fait incontestable : les cinquante meilleurs fabliaux sont des traductions. Sur ce nombre, quarante au moins ont passé des idiomes orientaux dans la langue française, et dans les autres langues modernes, par l'intermédiaire des versions latines. On peut embellir en imitant; mais nos fabliers font tout le contraire : leur style est toujours sans art; chez eux, la langue et la versification n'avancent point; ils ne vous offrent jamais ces vers bien tournés

1. *Voyez* la fable des *Deux amis*, liv. VIII, fable VII.

que l'on rencontre avec plaisir dans Thibaut, roi de Navarre, et dans Guillaume de Lorris; encore moins cette clarté que la langue française acquérait déja sous la plume de Jean de Meung. D'où vient donc l'enthousiasme que les auteurs des fabliaux inspirent au comte de Caylus? Il leur attribue tous les genres de mérite, principalement le don d'inventer, et ne se trompe que d'un siècle ou de deux sur l'époque où ils ont vécu. Peu content d'étaler cette érudition d'amateur, il croit, non-seulement Bocace, mais La Fontaine et Molière, occupés sans cesse à lire et à relire les fabliaux; il se plaint beaucoup du silence obstiné qu'ils ont gardé sur leurs modèles. Nous répondrons bientôt pour Bocace ; commençons par justifier nos deux grands poètes. L'accès des fabliaux nous est devenu très-facile : ils sont imprimés textuellement, traduits, commentés. Au dix-septième siècle, ils n'existaient qu'en manuscrits épars dans les bibliothèques. Lamonnoye, lui-même, érudit de profession, les connaissait à peine; et Ducange, l'homme le plus savant de son siècle, n'avait jeté qu'un coup d'œil rapide sur cette partie de notre ancienne littérature. La Fontaine et Molière ne pouvaient avouer des obligations qu'ils n'avaient pas. Ils ne cachaient point ce qu'ils devaient à Bocace; et pourquoi l'auraient-ils caché? L'un surpasse toujours ses

modèles, quand il n'imite point l'Arioste. Lorsque l'autre daigne imiter, il faut juger l'original avec indulgence.

Le traducteur des fabliaux a senti ce que l'opinion du comte de Caylus pouvait avoir de plus étrange; aussi Bocace est-il le seul qu'il accuse d'ingratitude et de plagiat. Mais, à propos des fabliers, il traite bien mal le midi de la France. Il veut que le ménestrel Audefroy ait inventé les romances, et ne se doute pas que long-tems auparavant on en trouve beaucoup chez les troubadours, entre autres les jolies pastourelles de Raimond-Vidal. Il prétend que les Provençaux n'ont produit que cinq ou six romans, et ne prend pas garde que Giraud de Calanson, dans ses conseils à un jongleur, lui en nomme plus de trente, qu'il doit savoir par cœur pour exercer son art chez les princes. Il fait l'énumération des écrivains illustres nés dans nos provinces septentrionales, et se permet d'ajouter ces lignes peu circonspectes: « La Nature, en mettant tant d'inégalité entre les « différens cantons du royaume, *se serait-elle plû* « à départir spécialement au nord de la Loire les « dons éminens de l'esprit? J'ignore les causes de « ce phénomène, et laisse à d'autres l'honneur de « les découvrir. » Avant de découvrir ces causes, il est bon d'examiner si le phénomène existe, et si les dons éminens de l'esprit ont été refusés aux

provinces situées au midi de la Loire ? Il faut commencer par convenir que nos huit grands poètes appartiennent aux provinces du nord. On doit à la Normandie Malherbe et Corneille; à la Picardie, Racine; à la Champagne, La Fontaine. Paris lui seul en a fourni quatre: Molière, Boileau, J. B. Rousseau et Voltaire. Mais il faut avouer en même tems que les provinces situées au midi de la Loire ont produit quelques hommes justement célèbres dans la philosophie, dans l'analyse, dans la grammaire, dans la politique, dans l'histoire, dans l'éloquence, comme, par exemple : Montaigne, Descartes, Gassendi, Pascal, Fléchier, Pélisson, Saint-Réal, Fénélon, Bayle, Massillon, Montesquieu, Dumarsais, Mably, Condillac et J. J. Rousseau. Apparemment Legrand d'Aussy les avait oubliés. Ne resserrons pas dans quelques provinces le génie de toute la nation. Aucun pays n'est déshérité par la Nature; elle ne se plaît pas aux injustices. La littérature est-elle formée chez un grand peuple : sur tous les points les talens naissent et se succèdent; les institutions les développent quand elles ne les étouffent pas; ils paraissent dès qu'il leur est permis de paraître; ils se montrent avec éclat lorsqu'ils obtiennent une considération légitime; ils se taisent, pour l'ordinaire, lorsqu'ils ont à choisir entre le silence et la persécution.

Si la fantaisie bizarre de déshériter une moitié de la France au nom de la Nature ne prouve ni beaucoup d'esprit philosophique, ni beaucoup de science littéraire, on n'en montre pas davantage en contestant aux étrangers la portion de gloire qui leur appartient. On prétend que Bocace a fait ses études à Paris. Villani, son ancien historien, garde le silence sur ce fait, qui serait remarquable s'il était vrai. Tiraboschi n'en dit pas un mot. Plusieurs littérateurs italiens le nient formellement : entre autres, les derniers éditeurs de Bocace. On s'étonne que le conteur italien n'ait point parlé des fabliaux français : il est probable qu'il n'en soupçonnait pas l'existence. On veut qu'il en ait tiré dix nouvelles : ces reproches sont répétés sans cesse depuis le comte de Caylus, parce qu'ils ne sont jamais examinés. Parmi ces dix nouvelles que l'on désigne, une est d'Apulée ; six appartiennent aux Arabes ; deux sont antérieures aux fabliaux anonymes, qui leur ressemblent : fabliaux dont il est impossible de déterminer la date précise, mais qui, au langage, paraissent composés sous le règne de Charles VI, et sont probablement des copies de Bocace lui-même. Reste donc *Grisélidis*, chef-d'œuvre par lequel le classique toscan couronne son brillant *Décameron*. Vous n'attendez point d'analyse : vous avez tous présente à l'esprit cette Grisélidis,

jeune, et presque au sortir de l'enfance, choisie pour épouse par le marquis de Saluces; cette villageoise héroïque, ornant une cour aussi facilement qu'une chaumière; ne promettant que l'obéissance, et tenant toutes les vertus; si rigoureusement et si long-tems éprouvée; mère tendre, et toutefois croyant devoir sacrifier l'état, la vie même d'une fille et d'un fils aux inexorables devoirs d'épouse; n'emportant du palais qu'elle embellissait que sa nudité vertueuse; consolant par sa gaîté apparente et tranquille, allégeant par ses travaux la pauvreté de son père, comme elle rendait utile, comme elle faisait aimer par ses bienfaits la richesse de son époux; se croyant encore des devoirs quand elle a cessé d'avoir des droits; rentrant sous le toit somptueux de cet époux qui n'est plus le sien; y rentrant sous les habits de l'indigence, non plus pour y commander, mais pour y servir, et qui? celle qui va lui succéder: une épouse nouvelle, choisie, comme elle le fut autrefois, dans la fleur de la jeunesse et de la beauté. Vous vous rappelez Grisélidis interrogée sur cette rivale par celui qu'elle aime encore, malgré des rigueurs si constantes, et lui répondant avec une douceur inaltérable, en ne pleurant qu'au fond du cœur: « Elle est belle, et « paraît sage; vous serez heureux avec elle; mais, « j'ose vous en supplier, épargnez à cette nouvelle

« épouse ce que l'autre a pu supporter. Celle-ci « n'est point accoutumée à souffrir; elle est déli- « cate; elle est sensible : elle en mourrait. » Expressions puissantes, qui, terminant douze ans d'épreuves, lui rendent tout ce qu'elle croyait perdu : une fille dans sa prétendue rivale; un fils, le cœur d'un époux, et le bonheur qu'elle cessait d'attendre, mais qu'elle avait tant mérité!

Si l'on en veut croire Legrand d'Aussy, ce conte admirable, le plus beau qui ait été composé dans aucune langue, est un fabliau français. Cependant il n'en existe qu'une version en prose, de la fin du quatorzième siècle. L'original est perdu[1]. Qu'importe? Le Duchat, éditeur de Rabelais, a vu le conte de *Grisélidis* dans un vieux manuscrit intitulé : *Le Parement des Dames*. La chose est très-possible; mais Le Duchat et Legrand d'Aussy ne savaient donc pas que *Le Parement des Dames d'honneur* est un ouvrage d'Olivier de Lamarche, mort sous Louis XII, la première année du seizième siècle, cent vingt-six ans après la mort de Bocace, et plus d'un siècle et demi après l'époque où fut composé le *Décaméron*. L'histoire de Grisélidis se trouve en effet dans *Le Parement des Dames*. Elle en forme le quinzième chapitre, qui est intitulé : *L'Épinglier de Patience*. Lorsqu'on

---

1. *Voyez* la note sur *Aucassin et Nicolette*, page 96.

fait quatre gros volumes sur une très-mince partie de notre ancienne littérature; lorsqu'on lui consacre sa vie entière, il semble qu'on devrait au moins, par des recherches un peu exactes, s'épargner d'aussi ridicules assertions. Voici pourtant quelque chose de plus singulier : Pétrarque a traduit en latin *Grisélidis;* il y a fait des changemens très-légers. D'après ces changemens, suivis dans la version française, Legrand d'Aussy présume que Pétrarque a traduit le prétendu fabliau français, et non pas le conte de Bocace. Certes, je ne veux point soupçonner la bonne foi de l'écrivain; et par là même je suis contraint de lui reprocher une étourderie impardonnable. S'il avait jeté les yeux sur cette traduction latine, il aurait vu que Pétrarque la dédie à son ami Bocace, dont il se glorifie d'être le traducteur. Rétablissons les faits : Bocace est l'inventeur; d'après la traduction latine de Pétrarque ont été faites les nombreuses versions françaises qui parurent beaucoup plus tard. De là ce mystère de *Grisélidis* représenté sous le règne de Charles VI. De là ces imitations sans nombre, renouvelées sous tant de formes chez toutes les nations de l'Europe. La *Paméla* de Richardson, la *Nanine* de Voltaire, descendent elles-mêmes de la *Grisélidis* de Bocace; et, pour la force de la conception, pour le choix des incidens, pour l'intérêt et la rapidité de l'action, pour

la perfection du caractère principal, il faut en convenir : l'original est resté supérieur aux copies des plus grands maîtres. Vous qui retracez les mœurs humaines, voulez-vous obtenir un succès universel ? Peignez la beauté vertueuse et patiente, une femme, une épouse, une mère, subissant des épreuves pénibles, long-tems aux prises avec l'infortune, et se reposant au sein du bonheur. Finissons par deux observations importantes. Remarquons d'abord qu'à cette époque les préjugés féodaux subjuguaient l'Europe. Ici pourtant l'orgueil féodal résiste et succombe; une villageoise est le modèle des épouses; un grand seigneur finit par s'enorgueillir d'une mésalliance avec la vertu. En second lieu, ne négligeons pas d'avertir qu'il n'est peut-être pas question d'une fable. Suivant l'historien Foresti, *Grisélidis*, marquise de Saluces, vivait au commencement du onzième siècle. Ce témoignage est suffisant sur un fait qui n'a pas d'invraisemblance. Si l'historien est souvent condamné à retracer des crimes et des sottises, d'un autre côté, les actions admirables, les caractères sublimes, sont essentiellement historiques. Proclamons ce qui honore l'humanité. C'est dans le sanctuaire des âmes fortes, élevées, sensibles, que le beau idéal respire en sa plénitude; et la vertu peut faire plus que le génie ne peut inventer.

•••••••••••••••••

LEÇON

SUR

LES ROMANS FRANÇAIS,

DEPUIS LE RÈGNE DE LOUIS VII JUSQU'AU RÈGNE DE FRANÇOIS I.

LE nom de roman fut long-tems appliqué à presque tous les ouvrages de quelque étude qui furent composés dans la langue romance; mais le genre d'ouvrages que ce nom désigne aujourd'hui remonte à la plus haute antiquité. C'est dans l'Orient, sans aucun doute, qu'il en faut chercher l'origine. Les Indiens et les Persans furent les premiers romanciers. Les Grecs de l'Ionie apprirent des Persans l'art de composer ces fables voluptueuses connues sous le nom de *fables milésiennes*. De ce nombre est *Psyché*, qu'Apulée a bien fait de traduire, et qui nous charme au milieu de son livre, aussi bizarre qu'ennuyeux. L'*Ane d'or* d'Apulée et le *Roman satirique* de Pétrone sont à peu près les seules productions

que les Romains nous aient laissées dans ce genre d'écrire, mais sous la domination romaine, les Grecs en composèrent un grand nombre; et, sans faire mention de Parthénius, qui écrivait du tems d'Auguste, à l'époque des Antonins, on trouve Jamblique, Lucius de Patras, et le célèbre Lucien. Il ne faut pas oublier l'évêque Héliodore, qui, deux siècles plus tard, et sous le règne de Théodose, composa *Théagène et Cariclée,* roman plein d'intérêt et d'imagination. Le tems où vivait Longus serait difficile à déterminer avec certitude; mais ce qui n'est pas incertain, c'est la supériorité de son ouvrage sur tous les romans grecs qui nous sont parvenus. On peut aller plus loin : malgré les tentatives sans nombre faites en Italie, en Espagne et en France, le roman de *Daphnis et Chloé* reste encore le meilleur dans le genre pastoral. Il est aussi le plus ancien, je dis toujours dans le même genre; si toutefois on n'adopte pas le sentiment énoncé par Huet, évêque d'Avranches, dans sa lettre à Segrais, sur l'origine des romans : Huet remonte jusqu'à Salomon. C'est dans le *Cantique des Cantiques* que se trouvent à la fois, selon lui, les premières formes de roman, d'idylle et de dialogue dramatique. Nous ne voulons pas démentir le pieux auteur de la démonstration évangélique; mais sur beaucoup de points nous pro-

fessons le scepticisme, avec le savant auteur du *Traité sur l'incertitude des sciences*[1].

Chez les nations septentrionales qui commencèrent à prendre quelque consistance vers la fin du quatrième siècle, quand l'empire romain se précipitait vers sa ruine, des poètes, assez semblables aux prophètes hébreux, chantaient les événemens mémorables, les combats célèbres, et la mémoire des héros morts pour la patrie. L'amour et la religion inspiraient aussi ces Scaldes de Norwège, ces Bardes de la Germanie et des Iles Britanniques; mais l'amour fatal et malheureux, mais un paganisme aussi lugubre que celui des Grecs était riant et poétique. Tel était le génie de ces peuples ignorans, guerriers et superstitieux. Chez eux, les mœurs, les institutions, et ce qui tenait lieu des arts : tout était sombre comme leurs nuages. Alors, ou, si l'on veut, dès la fin du troisième siècle, vécut Ossian, fils de Fingal. Il nous reste à peine de lui quelques fragmens en ancien gallique, fragmens dont l'authenticité même n'est pas démontrée. C'est d'après ce fonds peu considérable que, il y a près d'un demi-siècle, Macpherson crut pouvoir rédiger en prose anglaise les prétendus poëmes d'Ossian : fatras mo-

1. Ouvrage de H. Corneille Agrippa.

notone, mêlé de quelques beautés, et que des barbares modernes ont mis avec complaisance à côté des brillans chefs-d'œuvre d'Homère. On place au milieu du sixième siècle, sous le règne du roi Artus, les anglais Thélésin et Melkin, le premier compté parmi les Bardes, et tous deux auteurs de chroniques sur *Artus* et sur les chevaliers de la *Table-ronde*. Le gaulois Unibaldus-Francus composa, dit-on, vers le même tems, sous Clovis, une histoire non moins fabuleuse. L'antiquité de ces auteurs est sans doute étrangement exagérée; mais, sans vouloir entamer une discussion qui n'est d'aucune importance, renfermés dans notre sujet, nous indiquons du moins la source où puisèrent les premiers romanciers français. Il faut y joindre les chroniques publiées sous le nom de l'archevêque Turpin, deux siècles après la mort de ce prélat, contemporain de Charlemagne. Elles ont servi de type aux nombreux romans sur les *douze pairs de France*. Turpin toutefois joue dans plusieurs de ces romans le personnage d'un ivrogne et d'un bouffon : ce qui blesse la gravité d'un historien, mais bien plus encore la dignité d'un archevêque de Reims, d'un successeur de saint Remi, d'un gardien de la Sainte-Ampoule. A ces libertés répréhensibles, les auteurs unissent toujours un grand fonds de piété. Ce mélange paraîtra surprenant à ceux qui veulent bien

s'étonner de voir des contradictions chez les hommes.

Beaucoup de littérateurs assurent, sans en apporter aucune preuve, que les romans en prose ont précédé parmi nous les romans en vers. Le plus ancien de nos romans connus est cependant versifié : c'est le *Brut*, ou le *livre des Bretons*, composé par maître *Wace*[1], à la cour d'Éléonore d'Aquitaine, duchesse de Normandie, et déja reine d'Angleterre. L'auteur a donné lui-même, dans les vers suivans, la date précise de son ouvrage :

Puisque Dieu incarnation
Prit pour notre rédemption
Mille et cent cinquante-cinq ans,
Fit maître Huistace ce romans.

C'est ici le plus ancien poème[2] qui nous reste en langue française ; car nous n'avons aucun ma-

---

1. Vaice, Gasse, etc., dont le vrai nom est Robert-Wace, ou, comme il s'appelle lui-même, Maître Wace, né à Jersey, vers 1112, est un ancien poète normand.

Le *Brut* dont il est question ici est le *Brut* d'Angleterre, composé primitivement en vers bretons, mis en latin par Geoffroi de Monmouth, en 1138. Il fut ensuite traduit du latin en vers français par Robert Wace, en 1155, comme le disent les vers précités. Le texte latin de Geoffroi de Monmouth fut imprimé à Paris en 1507 et 1517. (L. D.)

2. Le roman du Voyage de Charlemagne à Constantinople est plus ancien : il fut composé dans le onzième siècle. Les vers sont des alexandrins non rimés. Il parut encore plusieurs autres poëmes antérieurement à 1155. (L. D.)

nuscrit de la *Conquête de Jérusalem* par Godefroi de Bouillon, roman versifié, que Béchada, chevalier limousin, composa vingt-cinq ans avant le livre des Bretons. Nous remonterions plus haut s'il en fallait croire l'abbé Massieu. *Dès le tems de Philippe* Ier, dit cet écrivain peu exact, *on ne parlait plus qu'en rimes françaises de géans pourfendus et de Sarrasins mis à mort. Vers la conquête de Jérusalem, il y eut une quantité prodigieuse de poètes français. Ils semblaient sortir de terre aussi bien que les armées*[1]. Nous rapportons les phrases de l'auteur : en admettant qu'elles soient supportables, il faudra toujours convenir que ces innombrables poètes français, contemporains de Philippe Ier, n'ont existé que dans l'imagination de l'abbé Massieu. Des erreurs pareilles supposent beaucoup d'ignorance de l'état

1. Ils étaient en effet tellement nombreux, que plusieurs poètes contemporains s'en plaignirent comme d'une concurrence qui avilissait leur art, ainsi que de plus graves personnages sentirent que les saints s'aviliraient par leur trop grand nombre, si on ne mettait un terme aux canonisations. Il faut pourtant avouer qu'en 1124 Henri Ier, duc de Normandie et roi d'Angleterre, prit, suivant Orderic Vital, un moyen qu'il crut infaillible, mais qui était un peu violent, pour ne pas favoriser la multiplicité des poètes, et surtout des poètes satiriques; car il fit crever les yeux à Luc de La Barre, qui avait pris la liberté de se divertir un moment aux dépens du monarque qui n'entendait pas raillerie. (L. D.)

où se trouvait alors la langue française. On ne croirait pas même devoir les relever, si des brochures superficielles n'étaient pas citées quelquefois comme de graves autorités. Revenons au livre des Bretons, monument qui n'est pas sans importance; car c'est de lui que descend, avec la poésie française, la série nombreuse des romans de la *Table-Ronde*.

L'histoire des premiers rois de la Grande-Bretagne est le sujet du livre des Bretons. Ascagne, fils d'Énée, eut un fils nommé Sylvius. Ce Sylvius fut père d'un Brutus. Ce Brutus fut le premier des rois anglais; et l'Angleterre fut appelée Bretagne du nom de son fondateur. Telles sont les notions préliminaires que nous donne maître Huistace. Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'en versifiant ces fables ridicules, copiées apparemment des anciennes *Chroniques* de Thélésin et de Melkin, l'auteur se récrie contre les conteurs de fables, et proteste qu'il ne dira rien qui ne soit fondé sur la vérité. Il raconte ensuite avec beaucoup de bonne foi et peu de précision les merveilleux événemens qui eurent lieu depuis le prétendu roi Brutus jusqu'au roi Calevastre, qui gouvernait le pays de Galles à la fin du septième siècle. Puisque les premiers romans étaient écrits à la cour de la duchesse de Normandie par des poètes français qui appartenaient à cette province, il fallait

bien que les Normands eussent leur livre comme les Bretons : aussi, cinq ans après le roman du *Brut*, un poète, nommé Wace, composa le roman du *Rou*[1]. C'est l'histoire versifiée des ducs de Normandie, depuis Rou, c'est-à-dire Raoul, jusqu'à Guillaume II, et à la prise de Jérusalem, l'avant-dernière année du onzième siècle. Après avoir parlé d'Hasting, celui qui le premier conduisit les Normands en France, voici comme l'auteur s'exprime en arrivant au héros principal de l'ouvrage :

A Rou sommes venus, et de Rou nous dirons.

Je cite exprès ce vers, non qu'il ait rien de remarquable en lui-même; mais il amène une observation qui n'est point à négliger pour l'histoire de la versification française : c'est, comme on voit, un vers de douze syllabes. Nous avons déjà trouvé cette mesure employée dans la romane méri-

---

1. C'est toujours Robert Wace dont le nom a si fréquemment été défiguré. Le roman du *Rou* fut en effet terminé en 1160. Ce poëme français est composé de plus de seize mille vers, et contient l'Histoire de Normandie depuis Rou ou Rollon, fondateur du duché dans le neuvième siècle, jusqu'à la sixième année du règne de Henri Ier, c'est-à-dire jusqu'en 1106. Il est divisé en trois parties, dont la première et la troisième sont en vers de huit syllabes, tandis que la seconde est en vers alexandrins. (L. D.)

dionale, cent ans avant le roman d'*Alexandre*. La voici maintenant dans la langue française, trente ans avant le même ouvrage. Le roman du *Brut* est écrit tout entier en vers de huit syllabes. Dans le roman du *Rou*, c'est encore la mesure qui se rencontre le plus souvent : mais on y trouve des morceaux écrits en *longues lignes*, car alors on nommait ainsi les vers de douze syllabes ; et dans ces morceaux, selon la mode du tems, la même rime est continuée quelquefois durant trente vers.

La plupart des romans de la *Table-Ronde* furent composés sous Philippe-Auguste. Quelques-uns offrent beaucoup d'intérêt ; mais, avant d'y jeter un coup d'œil, il faut bien dire un mot de ce roman d'*Alexandre*, ouvrage à part, et qui ne se rattache à aucune des grandes séries de romans français. Sous le même Philippe-Auguste, et vers la fin du douzième siècle, Alexandre de Paris et Lambert Licors composèrent le roman d'*Alexandre*[1]. Deux autres parties y furent ajoutées : l'une

---

1. Les auteurs de ce roman sont au nombre de neuf : parmi lesquels on remarque Alexandre de Bernai, que l'on appela souvent Alexandre de Paris, quoiqu'il fût né dans la première de ces villes ; Jean Brisebarre ; Pierre de Saint-Cloot (Saint-Cloud) ; Jean le Vénelais (et non le Nevelois comme le nomme Fauchet) ; Lambert li cors (le court) ; Leclerc Simon, ou Simon de Boulogne ; Guy de Cambrai, etc. Pierre de Saint-Cloot

par Pierre de Saint-Cloot, l'autre par Jean li Vénelais; la première, sous le nom de *Testament d'Alexandre;* la seconde, sous le titre de la *Vengeance* de ce roi. L'ouvrage est écrit tout entier en vers de douze syllabes : vers qui prirent le nom d'alexandrins de ce roman, peu connu aujourd'hui, mais célèbre alors. Voilà ce que les auteurs de compilations et de cours de littérature auraient dû se borner à dire ; mais ils ne devaient pas copier successivement une erreur, en attribuant au premier de ces quatre poètes une invention bien antérieure à l'époque où il vécut. Sous le nom du roi de Macédoine, le personnage d'Alexandre offre dans ce poëme une allusion perpétuelle au caractère de Philippe-Auguste et aux principaux événemens de son règne. Fauchet prodigue à l'ouvrage des éloges exagérés. Il en cite une quantité de vers qui ne sont remarquables d'aucune manière; mais il en oublie un qui vaut mieux, à lui seul, que tous ceux qu'il rapporte, et qui même a droit d'étonner, si l'on veut bien se souvenir que le poëme fut écrit il y a plus de six siècles :

N'est pas roi qui se fausse et sa raison dément.

Une seule expression a vieilli : *se fausser* pour *se*

---

ajouta en effet le *Testament d'Alexandre;* et Jean le Vénelais, la *Vengeance de ce prince.* L. D.

parjurer; mais on croirait lire un vers de Hardi, ou même de Mairet, d'un prédécesseur immédiat de Corneille. Le tour est nerveux, l'expression rapide. Voilà, comme dit Montaigne, *la sentence pressée au pied nombreux de la poésie*. Voilà de plus une de ces pensées nobles et vraies dont les lecteurs savent toujours gré aux écrivains. Raison et loyauté : c'était la politique du vainqueur de Bouvine ; et ce sera dans tous les tems celle des hommes dignes de gouverner des hommes.

Chrestien de Troies [1] (ou plutôt Manessier, car c'était le véritable nom de ce poète), fut contemporain des auteurs du roman d'*Alexandre;* et nous lui devons plusieurs célèbres romans de la *Table-Ronde* : tels que le *Saint Gréal*, le *Chevalier à l'épée*, *Perceval le Gallois*, et *Lancelot du Lac*, continué par Geoffroi de Ligni, sous le nom du roman de la *Charrette*. Un peu plus tard, *Giron le Courtois*, l'*enchanteur Merlin*, *Perce-Forêt*, *Artus de Bretagne*, et beaucoup d'autres ouvrages, complétèrent cette division considérable. Les uns, d'abord composés en vers, furent ensuite traduits

1. Chrestien de Troies et Manessier sont deux auteurs distincts. Chrestien de Troies est auteur de la première partie de *Lancelot*, de la *Charrette*, et de divers autres ouvrages, entr'autres de *Perceval le Gallois*, dont Gaultier donna une première continuation, et Manessier une seconde pour terminer le roman. L. D.

en prose; plusieurs n'ont jamais existé qu'en prose; et de ce nombre est *Tristan du Léonois*, traduit du latin de Rusticien de Pise, vers la fin du douzième siècle, quelques années avant la composition du *Saint-Gréal*. Ces romans sont inégaux en mérite : *Perce-Forêt*, *Giron le Courtois*, *Artus de Bretagne*, sont remplis de ces récits militaires qui font l'ornement des gazettes plus que le charme des romans. Il y a, comme de raison, beaucoup de diableries dans le roman de *Merlin;* mais on y voit avec plaisir que ce terrible enchanteur fut vaincu par une femme dans la science même où il excellait. Viviane, dont il était fortement épris, parvint à l'enfermer dans une tour suspendue en l'air : l'aventure se passa en Basse-Bretagne, où il doit se trouver encore toujours enfermé dans sa tour aérienne, qui, par malheur, est invisible, au rapport du romancier. Le *Saint-Gréal* et *Perceval le Gallois* sont, pour ainsi dire, deux parties du même roman. Ce vieux mot de *Saint-Gréal* peut se traduire par *Saint-Ciboire*, et désigne le vase précieux dont Jésus se servit le jour de la Cène. Cette relique fut apportée, dit-on, en Angleterre par Joseph d'Arimathie. Après la mort de ce saint personnage elle fut enlevée par les infidèles. Plusieurs chevaliers de la *Table-Ronde* entreprirent vainement sa conquête : leur vaillance, heureuse partout ailleurs, ne suffisait pas pour

un triomphe de cette nature. *Perceval le Gallois*, aussi recommandable par sa chasteté que par son courage, fut le conquérant du *Saint-Gréal*. Cette coupe sacrée disparut quand il cessa de vivre. *Oncques depuis chevalier semblable ni si sainte relique ne furent vus dans la Grande-Bretagne*. Ce sont les termes exprès des romanciers de la *Table-Ronde*. L'Angleterre eut, il est vrai, des grands-hommes qui remplacèrent ses chevaliers. Quant au *Saint-Gréal*, loin d'en réparer la perte, elle éprouva par la suite des tems, et surtout au seizième siècle, beaucoup d'autres malheurs du même genre. Elle est encore aujourd'hui riche en industrie, en commerce, en agriculture, en marine; mais elle est bien pauvre en reliques.

Venons au roman de *Lancelot*[1], dont la seconde

---

1. Ce n'est point parce que la fée Morgane enferma Lancelot dans le château de la Charrette que le roman en reçut le surnom; ce n'est pas non plus la seconde partie seulement (ajoutée à ce roman fameux par Godefroi de Ligni) qui porta ce titre; c'est tout l'ouvrage : tant la première partie, composée par Chrestien de Troies, que la suite donnée par Godefroi. Le titre dont il s'agit provient du rôle important qu'une charrette joue dans cette composition. En effet, pendant que Lancelot est fort occupé de la recherche de la reine Genèvre, un nain l'engage méchamment à monter dans une charrette qu'il conduit : charrette malencontreuse, s'il en fut jamais, et qu'il n'accepta que pour accélérer son voyage. Elle servit comme de pilori pour l'exposition des scélérats. Voici quelques vers

partie est appelée la *Charrette*, non, comme le disent les auteurs de la *Bibliothèque des Romans*, parce que la mère de Lancelot accoucha de lui en voyageant dans une voiture de cette espèce; mais parce que la fée Morgain, sœur du roi Artus, enferma plusieurs fois, au château de la *Charrette*, Lancelot qu'elle persécutait. *De grands combats et des combats encore* ennuient dans ce roman, comme partout où on les trouve; mais ici du moins des aventures intéressantes rachètent ce défaut. Si le bon roi Artus, fondateur de l'ordre de la *Table-Ronde*, n'est pas fort aimé de Genèvre, son épouse, en revanche cette belle reine chérit tendrement Lancelot. Leur passion mutuelle est peinte avec vérité, quelquefois avec une franchise un peu trop naïve. La protection accordée à cet heureux chevalier *par la demoiselle du Lac*, enchanteresse, élève de Merlin, amène des incidens remarquables; mais rien n'inspire un in-

---

du roman dont il est question; ils achèveront d'expliquer ce que nous venons de dire :

Qui à forfeit estoit repris,
S'estoit dans la charrette mis,
Et menez par totes les rues;
S'avoit totes honors perdues;
Ne puis n'estoit à cor oïz,
Ne enorez, ne conjoiz.

(L. D.)

térêt aussi vif que l'instant où Lancelot, arrivant à l'improviste, et prodiguant des exploits utiles, délivre la reine, son amante, quand elle va subir le supplice du feu. Les personnes lettrées n'ignorent pas que cet endroit a fourni l'un des plus beaux chants du poëme de l'Arioste; et tout le monde sait quel parti plus grand encore Voltaire a tiré d'une situation pareille dans l'admirable troisième acte de la tragédie de Tancrède.

Le roman de *Méliadus* ne présente rien qui mérite un souvenir, et c'est beaucoup de le citer; mais celui de *Tristan du Léonois*, fils de Méliadus, est digne en partie des éloges que n'ont cessé de lui donner, durant trois siècles, les poètes et les romanciers français. De nos jours même il a conservé sa réputation. L'évêque de la Ravallière, homme vraiment éclairé sur notre ancienne littérature, le regardait comme le meilleur de tous nos vieux romans. C'est aller trop loin peut-être; mais il en est peu du moins qui puissent lui être comparés; et sans doute il occupe le premier rang parmi ceux de la *Table-Ronde*. Tressan nous en a donné un extrait ou plutôt un abrégé fort agréable. Ici le roi Marc n'est pas plus aimé de son épouse Iseult que le roi Artus, dans le roman de *Lancelot*, n'est aimé de la reine Genèvre; mais un roi de Cornouailles est moins imposant qu'un roi d'Angleterre. D'ailleurs la passion de Tristan

et d'Iseult est si tendre, si énergique, si édifiante, au moins par sa constance inaltérable, qu'elle servit de modèle aux amans, d'autorité aux exagérations poétiques. Il est bien vrai que le roi Marc est l'oncle même de Tristan; mais Tristan le venge si bien de ses ennemis, Tristan combat pour lui avec tant de courage, que ce héros mérite une récompense. Le lecteur le plus sévère, tranquillisé par les succès du monarque, est peu tenté de plaindre l'époux. Enfin, dans ces prétendus événemens du sixième siècle, les auteurs peignaient les mœurs du douzième; et nous avons eu déja l'occasion de remarquer que le sacrement du mariage, dans les opinions de la chevalerie, avait quelque chose de moins divin que le sacrement de l'amour. Il faut bien me passer une expression qui seule représente ma pensée. Faisons-nous une idée juste de ces tems éloignés dont les préjugés n'étaient pas les nôtres : un choix involontaire, mais unique, remplissait l'espace de la vie; être infidèle à ce choix du cœur : voilà ce qui paraissait répréhensible. La passion préservait du vice; à d'autres époques, le vice a préservé des passions. On peut blâmer aujourd'hui les mœurs de nos aïeux; mais il ne faut pas les blâmer comme trop indulgentes : elles ne faisaient que déplacer les devoirs. Les supprimer a semblé plus commode. En lisant le *Paysan parvenu* de Marivaux, les *Con-*

fessions de Duclos, et tous les romans de Crébillon le fils, on trouve une société aguerrie qui a perfectionné l'immoralité. On ne trouve à la lecture de Tristan que deux victimes de l'amour : Tristan meurt sur un faux récit de la mort d'Iseult; Iseult expire à la vue de son chevalier qui vient d'expirer pour elle. Deux tombeaux sont élevés; les amans sont rapprochés et non réunis; mais du sein du tombeau de Tristan s'élève une *ronce verte et feuillue,* qui par degrés s'incline, et pénètre dans le tombeau d'Iseult. Trois fois arrachée, trois fois elle renaît plus belle; et ce miracle de l'amour plaît à l'imagination, sans pourtant exiger la foi, puisqu'il n'est pas dans la légende.

Les romans des *douze pairs de France* succédèrent aux romans de *la Table-Ronde;* et l'époque de Charlemagne ne fut pas moins célébrée que celle d'Artus. Seulement au lieu des héros bretons, Tristan, Lancelot, Gauvain, Perceval, on vit briller des héros français : Olivier, Renaud de Montauban, Guérin de Montglave, Ogier, mais surtout Roland, l'Hercule de notre ancienne chevalerie. Huon de Villeneuve fut pour cette seconde série ce qu'avait été Chrestien de Troies pour la première : l'auteur le plus fécond et le plus habile. Ses romans versifiés, *Renaud de Montauban, Doon de Nanteuil, Garnier de Nanteuil, Aie d'Avignon*, et plusieurs autres, furent écrits vers

la fin du règne de Philippe-Auguste. Dans la suite on les traduisit en prose; et, sous le règne de Louis IX, d'autres auteurs composèrent de nouveaux romans qui servirent de suite aux premiers. Le goût même en subsista jusqu'au milieu du quinzième siècle. Cependant il n'est pas difficile de remarquer que la pieuse folie des croisades inspira dans l'origine, et bientôt multiplia ces productions. De là cette prétendue conquête du *Saint-Gréal*, tentée successivement par tous les chevaliers d'Angleterre, mise à fin par un seul d'entre eux. De là ces fabuleux voyages de Charlemagne et des douze pairs de France, pour conquérir la Terre-Sainte, et convertir les infidèles. Ce qui méritait davantage d'être observé, mais ce qui pourtant l'a été beaucoup moins, c'est que dans ces romans le pouvoir royal n'est jamais représenté comme absolu; c'est que le respect pour le prince et pour sa famille n'est pas une servile idolâtrie; c'est encore que, malgré le fanatisme du tems, on accorde quelques vertus aux ennemis de la foi chrétienne. Ce que nous affirmons, nous allons le prouver par des exemples, en laissant dire aux personnes qui renferment apparemment la littérature dans les journaux et les almanachs que les progrès de l'esprit national, des idées saines, des opinions généreuses, résultant des monumens littéraires, et constatés par

eux, ne doivent pas être aperçus dans une histoire de la littérature française.

Ouvrez le roman de *Doolin*, comte de Mayence: Doolin, se croyant offensé par Charlemagne, vient lui proposer au milieu de sa cour un combat, que l'empereur accepte. Les risques sont partagés dans ce combat; mais un ange, invisible comme tous les anges, arrive à propos sur le champ de bataille pour arrêter le bras de Doolin, et parler en même tems au cœur de Charlemagne irrité. L'auteur du roman d'*Ogier* peint des plus fâcheuses couleurs Charlot, fils de Charlemagne, et mort quelques années avant ce monarque. Lisez le roman de *Guérin de Montglave*. Charlemagne fait la guerre au duc d'Aquitaine, son vassal; mais les pairs de France blâment hautement cette entreprise, et lui reprochent de combattre des Français, au lieu d'aller porter la guerre chez les infidèles. Ceci est bien remarquable; et l'allusion n'était pas douteuse. Le roman fut composé durant la croisade contre le comte de Toulouse: croisade que nous retrouvons souvent, et que nous retrouvons toujours blâmée par les auteurs contemporains. Dans le roman d'*Ogier*, dont nous venons de parler, un roi mécréant fait arrêter par surprise et retient captif ce chevalier redoutable. Indigné de la trahison, Caraheu, le plus intrépide des chefs musulmans, se rend de lui-même au camp

de Charlemagne, et se livre en otage pour Ogier. Gloriande, maîtresse de Caraheu, est faussement accusée d'un crime en l'absence de son amant; mais Ogier se déclare son chevalier, réclame ce combat que l'on nommait *le jugement de Dieu*, remporte la victoire, et sauve la maîtresse du généreux musulman, qu'il regarde comme son ami. De là naît entre eux une fraternité d'armes dont les devoirs sont inviolables, sans que pour cela le musulman se convertisse à la foi chrétienne, ni le chrétien à la foi musulmane. Que résulte-t-il des premiers exemples? que les Français du treizième siècle n'avaient pas l'idée d'un pouvoir sans limites, devant qui l'opinion doit se taire. Que faut-il conclure de la dernière observation? que, si les Musulmans avaient admiré Philippe-Auguste et Louis IX, les grandes qualités de Saladin et de plusieurs émirs avaient charmé les chrétiens. Quelque bien naissait des maux infinis occasionnés par les croisades; au sein des combats, la sociabilité s'augmentait. On commençait à sentir que l'humaine vertu ne dépend pas précisément d'aller dans une église ou dans une mosquée pour adorer Dieu, qui est partout.

Comme il est impossible de parler de tous les romans qui ont pour objet l'époque de Charlemagne, nous abandonnons à la *Bibliothèque Bleue* les Quatre Fils Aymon dont elle s'est emparée.

Nous laissons leur cousin Maugis, expert en diableries, mais qui n'a pu toutefois atteindre à la réputation de Merlin. Nous croyons même devoir négliger le roman de *Meurvin*, fils de la fée Morgane et d'Ogier; car il n'y a rien de bien réjouissant dans les étranges amours de la fée Gratienne avec les démons: amours funestes au genre humain, puisqu'ils produisirent les sept péchés capitaux, du moins si l'on en croit le romancier. On sait que d'autres généalogistes les font remonter beaucoup plus haut que l'époque de Charlemagne. Nous reviendrons avec quelques détails sur le roman de *Guérin de Montglave*, duc d'Aquitaine. Cet ouvrage manque d'unité, mais non d'agrément. Les quatre fils de Guérin vont chercher les aventures, chacun de son côté; tous ont d'heureux succès. Néanmoins les aventures d'Arnaud, l'aîné des enfans de Guérin, sont les seules qui soient vraiment piquantes. On s'intéresse à sa passion pour Frégonde, jeune princesse mahométane, qui voudrait bien en faire un bon musulman, mais qu'après de longues traverses, il parvient lui-même à rendre chrétienne. Deux amis d'Arnaud font surtout beaucoup d'effet dans ce roman: le géant Robastre et Perdrigon, l'un guerrier, l'autre enchanteur, tous deux attachés long-tems à la maison d'Aquitaine, mais tous deux devenus ermites, afin d'opérer leur salut. Le perfide Hunaut, après la

mort de Guérin, tâche d'usurper le duché d'Aquitaine. Pour y réussir, il a recours aux armes des infidèles, et ne fait pas difficulté d'embrasser la religion de Mahomet. C'est pourtant un scélérat dévot. Aussi, troublé le lendemain par ses remords, il s'enfonce dans une forêt, y rencontre un ermite, et se confesse à lui : cet ermite est le géant Robastre. Après avoir entendu l'aveu des crimes d'Hunaut, Robastre, ému du vif repentir que lui témoigne son pénitent, raisonne ainsi en lui-même. « Voilà un misérable à qui le ciel ac-
« corde un acte de contrition parfaite. S'il vit en-
« core, la rechûte est infaillible : il finira mal ; s'il
« meurt en ce moment, il est sauvé. » En conséquence, l'ermite géant l'absout et l'assomme; après quoi le terrible théologien rend grâce à Dieu d'avoir envoyé une âme en paradis. Ce n'est pas tout : l'amoureux Arnaud et la belle Frégonde sont emprisonnés séparément. Robastre en est informé par la confession qu'il vient d'entendre ; il s'agit de les délivrer : c'est toutefois ce qu'il ne peut faire, ni comme guerrier, ni comme confesseur ; mais les expédiens ne lui manquent pas. Il va trouver son ami Perdrigon, et lui demande quelques enchantemens. Perdrigon lui représente en vain qu'il ne fait plus le métier, et qu'en se donnant à Dieu il a rompu avec le diable. Robastre, dont on connaît déjà la puissante logique, lui ré-

pond qu'il faut renouer, quitte à rompre de nouveau, et que c'est jouer un excellent tour au diable que de l'obliger à faire du bien. Perdrigon trouve le raisonnement sans réplique. Une triple alliance est formée : le courage, la magie et l'amour, agissent à la fois ; on force les deux prisons. Frégonde aime et fait des vœux ; Perdrigon va au sabbat ; Arnaud combat avec Robastre ; et les amans réunis règnent paisiblement sur l'Aquitaine, en remerciant Dieu des bontés du diable.

Le roman de *Gallien* le restauré sert de suite au roman de *Guérin de Montglave* ; et, quoiqu'il lui soit inférieur, il est loin d'être sans mérite. On y trouve l'aventure des *Gabs*. C'est une suite de gageures faites par plaisanterie, dans la chaleur de l'ivresse, et qu'il faut tenir ensuite comme des gageures faites sérieusement. Là, surtout, l'archevêque Turpin est représenté comme un buveur intrépide. Ogier, Roland, Charlemagne lui-même, n'y jouent guère des rôles plus sensés. Le jeune et tendre Olivier, de la maison d'Aquitaine, est sans contredit le mieux partagé. Cette aventure, dont nous ne croyons pas devoir tenter l'analyse, est rapportée fort librement par Lamonnoye dans la seconde partie du Ménagiana. La Chaussée, et non Grécourt, l'a mise en vers plus licencieux que bien tournés. Récemment elle a été versifiée de nouveau avec la retenue convenable. Les amours d'Olivier et de Jacqueline, fille d'Hugon

roi musulman, n'offrent pas la langueur reprochée à quelques anciens romans; et la manière dont cette aimable princesse est convertie, n'est pas ce qu'il y a de moins piquant, ni de moins difficile à raconter[1].

Voici encore un prince de la maison d'Aquitaine: Huon de Bordeaux. Le nom de ce héros fabuleux est dépourvu d'harmonie; et les beaux esprits de la *Bibliothèque Bleue* ont ajouté une seconde partie très-insipide aux romans qui portent son nom; mais la première partie, c'est-à-dire l'ancien ouvrage, est, après *Guérin de Montglave*, le meilleurs des romans qui appartiennent à la série des douze pairs de France. Tous les détails qui concernent le petit Oberon, roi de Féerie, sont curieux et pleins d'imagination. Ce petit Oberon, bien supérieur en puissance à tous les monarques, puisqu'il peut tout ce qu'il souhaite, n'a point de commerce avec les démons. C'est au contraire un chrétien fervent, et même un peu formaliste: car il abandonne aux plus rudes épreuves le héros qu'il protège, et qui n'est coupable que d'avoir trop aimé la belle Esclarmonde, avant qu'elle ait été baptisée. Mais tant d'épreuves ont leur terme: la princesse musulmane embrasse le christianisme; elle reçoit le baptême de la propre main du pape; et tout finit par un mariage. Il est à remarquer que,

---

1. Voyez le conte des *Miracles*, tom. III des œuvres anciennes.

dans un grand nombre de ces romans des douze pairs de France, les chevaliers chrétiens épousent des princesses mahométanes : c'est ce que l'on ne voit pas dans les romans de la *Table-Ronde*; et la raison de cette différence ne serait pas facile à déterminer avec précision. Du reste, toutes ces princesses se convertissent sans missionnaire, sans même apprendre leur catéchisme, et seulement par l'amour: puissant moyen de conversion. Semblable en ce point seul à l'Armide du Tasse, chaque héroïne est plus sensible que théologienne; et la religion du héros qu'elle aime est à ses yeux la seule véritable.

Ces vieux romans français furent traduits dans presque toutes les langues de l'Europe. La renommée des douze pairs de France, et surtout celle de Roland, s'étendit dans les contrées les plus lointaines. Une montagne du royaume de Valence porte le nom de ce héros; et, suivant les traditions du pays, l'abyme qui la sépare d'une autre montagne fut ouvert par un coup d'épée de Roland. Les Grecs modernes racontent à peu près la même chose d'un coup d'épée de saint Paul. Durandal, cette merveilleuse épée de Roland, se conserve encore à Bourse, à ce que prétendent les Turcs. Ils assurent même que Roland fut leur compatriote; mais c'est un conte absurde : il est certain qu'il était Français. En écartant les

récits fabuleux, tout ce qui restera d'historique, c'est que ce fameux guerrier périt à la bataille de Roncevaux, à la fin du huitième siècle. Un chant de guerre, appelé le chant de Roland, fut long-tems conservé par la tradition dans les Pyrénées. L'Italien Bojardo[1], sous Léon X, célébra dans un poëme, un peu faible, les exploits et les Amours de Roland; mais, vingt ans après, l'Arioste les immortalisa dans la plus riche épopée qui ait illustré la poésie moderne. L'Arioste emprunte à la romancerie française les enchantemens et les prophéties de Merlin, les hauts faits d'armes de Roland, de Charlemagne et de Renaud de Montauban, jusqu'aux noms de leurs épées et de leurs coursiers; mais les fictions qu'il adopte deviennent les siennes. Il chante les dames et les paladins, les fées et les héros, la guerre et l'amour; et tout avec une grâce égale, en vers pleins et faciles, rians comme les campagnes de l'Italie, chauds et brillans comme les rayons du jour qui l'éclaire, et plus durables que les monumens qui l'embellissent. Original quand il imite, inimitable quand il invente, il conserve un ordre admirable dans son désordre apparent. Semble-t-il égaré par son

1. Le Bojardo ne vécut point sous Léon X, qui parvint au pontificat le 11 mars 1513. L'auteur du Roland amoureux était mort au mois de décembre 1494. (L. D.)

imagination vagabonde; tout à coup il l'arrête; et de nouveau la laisse aller, tantôt la promène, et tantôt la précipite, changeant à son gré de route et d'allure, toujours indépendant des règles factices, mais toujours réglé dans ses écarts, toujours maître de son sujet, de ses lecteurs et de lui-même.

Nos vieux romanciers, attribuant aux héros qu'ils célébraient des actions au-dessus des forces de l'homme, mettaient sérieusement la grandeur dans l'impossible : erreur commune aux enfans, aux hommes qui prolongent leur enfance, et aux nations qui n'en sont pas sorties. L'Arioste, remettant les choses à leur place, vit la grandeur réelle dans ce qui est impossible au vulgaire, et le ridicule dans l'impossible absolu; mais il fit un nouveau genre, un poëme unique, en tirant un égal parti du ridicule et de la grandeur. Un génie moins étendu, un esprit non moins supérieur peut-être, Cervantes, en Espagne, né chez une nation magnanime, mais de son tems un peu exagérée dans ses mœurs, lui donna l'ouvrage dont elle avait le plus besoin : le beau roman de *Don Quichotte*. On ne voit là que le ridicule, mais le ridicule instructif, et présenté par un maître habile. Voyez comme au merveilleux fait à plaisir par l'imagination de son héros il ajoute le merveilleux même des circonstances que le hasard accumule. Voyez comme bientôt l'examen le plus

simple ramène les effets à des causes naturelles, presque toujours vulgaires, et souvent burlesques: idée large et philosophique, vraie pour les romans; vraie pour ce qui est déjà l'histoire, et pour ce qui doit l'être un jour; susceptible d'applications sans nombre, comme toutes les idées qui résultent d'un profond examen des choses humaines.

Dans les romans des *douze pairs de France* et dans ceux de la *Table-Ronde*, on trouve sans cesse des magiciens et des fées. Quant à la magie proprement dite, elle est de la plus haute antiquité : témoins les magiciens de Pharaon, et la pythonisse d'Endor. La *Bible* et les poëmes d'Homère, Théocrite et Virgile, tous les poètes, tous les historiens de l'antiquité, quelques-uns même de ses philosophes, les Juifs, les Égyptiens, les Persans, les Grecs, les Romains, les Arabes, ont reconnu, d'un commun accord, le pouvoir de la magie. Simon le magicien n'était pas sans talens, selon les Actes des Apôtres. Un hymne, que l'on chante encore dans nos temples, atteste conjointement le roi David et la Sibylle. Les pères de l'Église n'élèvent aucun doute sur le commerce de certains hommes avec le diable. Beaucoup de nos historiens modernes, Mézerai lui-même et le jésuite Daniel, admettent l'authenticité des faits rapportés à cet égard. Les tribunaux de l'inquisition n'ont jamais renoncé au plaisir de faire brû-

ler des magiciens. Nos parlemens ont été souvent du même avis. On sait que la maréchale d'Ancre fut condamnée comme sorcière; et même, à la plus brillante époque du règne de Louis XIV, dans le procès de la Voisin, on eut l'indécence et la sottise d'accuser de sorcellerie la duchesse de Bouillon, la comtesse de Soissons, mère du prince Eugène, et jusqu'au maréchal de Luxembourg. On voit donc qu'avant l'âge précédent, sur des points de quelque importance, on n'avait pas le droit de rire de la simplicité du treizième siècle. Quant à la féerie, considérée sous le point de vue littéraire, on peut employer habilement ce merveilleux qui nous vient des Arabes. N'imitons pas ces critiques à vue courte qui voudraient resserrer le talent dans le petit espace qu'ils aperçoivent. Sans avoir la richesse de l'antique mythologie, ni la gravité du merveilleux purement allégorique, la féerie a de l'originalité, de la grâce, et n'est froide que dans les poètes froids. Pour faire agir les fées et les enchanteurs, sans doute il faut savoir tenir leur baguette; mais l'Alcine de l'Arioste et l'Armide du Tasse suffisent pour répondre à toute objection contre le genre lui-même. Le génie Ariel, dans la *Tempête* de Shakespeare, n'est pas la moins heureuse création de ce poète anglais dont l'imagination fut puissante. L'Allemand Wiéland adopte la féerie dans son poème d'*Oberon*, tiré

de nos vieux romans français; mais son poème, estimé en Allemagne, est plein d'une gentillesse tout-à-fait germanique; et Wiéland n'est pas un Arioste. Parmi nous, Armide, transportée sur la scène lyrique, a fait en grande partie la gloire de Quinault. Perrault, qui savait tout gâter, décrédita ce merveilleux par des contes ridicules; mais Voltaire, qui savait tout embellir, le remit pleinement en honneur dans le conte charmant de la *Fée Urgelle*, et dans un poème admirable que l'on paraît être convenu de relire souvent, et de ne jamais nommer en public.

On s'attend peut-être que nous allons passer à cette troisième série de romans connus sous le nom des *Amadis;* mais ils n'appartiennent point à l'époque dont nous sommes actuellement occupés. C'est au seizième siècle, à la fin du règne de François Ier, que l'on commence à les voir paraître; et même alors ils paraissent seulement comme des traductions de l'espagnol. Nous examinerons, quand il en sera tems, s'ils sont originaires de l'Espagne, ou si l'Espagne les tient de l'Italie. Déjà, d'après quelques recherches, nous croyons devoir préférer cette dernière opinion; mais du moins nous paraît-il sûr qu'ils ne sont pas d'origine française. Tressan l'affirme toutefois; il les croit même aussi anciens dans notre langue que les romans de la *Table-Ronde;* mais sur quelle

autorité? c'est ce qu'il néglige de nous apprendre. Parmi les extraits publiés par Tressan, quelques-uns sont agréables. Il avait de la grâce dans l'esprit; du reste il n'avait pas approfondi l'histoire littéraire. Toute discussion sur ce point serait donc inutile ici comme à l'époque suivante; et, si nous disons aujourd'hui quelques mots des *Amadis*, c'est uniquement pour prouver que nous n'avons pas ignoré une opinion trop légèrement émise, et qui n'est fondée ni sur des monumens authentiques, ni sur des témoignages de quelque poids, ni même sur des conjectures probables.

Après les romans qui admettent le merveilleux mêlé à l'histoire, viennent les romans historiques, où l'histoire est pourtant aussi falsifiée que dans les premiers, mais sans aucun mélange de féerie. Hugues-Capet, Bertrand Duguesclin, Olivier de Clisson, Raoul, sire de Couci, furent les héros de ces nouveaux romans, faibles d'intérêt, et dépourvus d'imagination. Ils parurent au quatorzième siècle: âge inférieur au précédent, comme nous aurons occasion de le prouver dans les considérations générales qui termineront l'époque entière. A la fin du règne de Charles VI et sous le règne de Charles VII, furent composés quelques romans de pure chevalerie; ceux-là méritent de nous arrêter un instant. L'un d'eux est *Pierre de Provence*, qui, long-tems après sa composition,

fut en très-grande faveur à la cour galante de François Ier, et que je crois tiré de quelque ancien roman provençal, composé sous la maison d'Anjou, quand elle gouvernait à la fois la Provence et Naples. Quoi qu'il en soit, la passion de Pierre de Provence pour la belle Maguelonne, fille du roi de Naples; la gloire qu'il acquiert dans les tournois; les trois anneaux qu'il lui donne; sa fuite avec elle; l'enlèvement des trois anneaux par un épervier; la séparation des amans occasionée par cet accident même; les malheurs qu'ils éprouvent séparément; leur réunion dans un hospice, où la princesse, déguisée en sœur converse, prodigue des secours à son amant malade, et lui sauve la vie sans le reconnaître, et sans en être reconnue; les trois anneaux retrouvés; tant d'événemens terminés par un dénouement heureux : tel est le roman de Pierre de Provence. Il dut plaire à nos aïeux, qui savaient aimer. Il y a bien quelquefois un peu de fadeur; mais il y a du véritable amour, et le charme de ce naturel que nous avons déja remarqué dans le fabliau d'*Aucassin et Nicolette*. L'ouvrage est d'ailleurs sagement composé : l'unité d'action y est observée avec rigueur; et, contre l'habitude de nos vieux romanciers, de quelques-uns même de nos romanciers modernes, rien ne détourne un moment de l'intérêt qu'inspirent les principaux personnages.

Mais il nous reste à rappeler deux productions bien supérieures : je veux dire le petit *Jéhan de Saintré* et *Gérard de Nevers*. Tressan mérite beaucoup d'éloges pour avoir rajeuni ces charmans ouvrages, les meilleurs sans contredit de tous les anciens romans français. Dans le premier, plus on s'intéresse aux amours de la dame des Belles Cousines et du jeune Saintré, plus on s'étonne de voir cette princesse, après le départ de son chevalier pour la Terre-Sainte, oublier une passion respectueuse, supporter et bientôt accueillir l'amour grossier de Damp Abbé, qui parvient à la rendre infidèle au milieu des fêtes joyeuses de son opulente abbaye. On applaudit à Saintré, lorsqu'à son retour, outragé devant son ancienne amante, dans les jeux robustes des moines, il prend bientôt sa revanche à des exercices chevaleresques, et fait périr l'infâme prieur, en arrachant à la perfide l'écharpe dont elle n'est plus digne, et qui fut le gage d'un amour qu'elle a trahi. Observons que dans l'ouvrage original elle partage le sort de Damp Abbé : châtiment bien rigoureux sans doute, mais qui pourtant ne choqua point nos ancêtres, tant ils méprisaient la déloyauté en amour comme en tout le reste. Le second roman, moins varié, moins piquant dans ses détails, offre un intérêt beaucoup plus vif. Rien d'aussi tendre que Gérard de Nevers ; rien

d'aussi fidèle que la belle Euriant : aussi l'imprudent Gérard ose-t-il gager dans la cour de Louis VI qu'il ne sera jamais trahi par elle. Lisiard, comte de Forest, accepte la gageure : s'il ne peut réussir auprès d'Euriant, ses États appartiendront à Gérard ; s'il réussit, les États de Gérard lui appartiendront. Gérard doit rester à la cour : c'est une des conditions ; et le comte de Forest part aussitôt pour tenter de séduire Euriant. Il échoue ; mais, par une détestable intrigue avec la gouvernante Gondrée, il obtient des indices qui semblent démontrer qu'il a réussi. Avec quelle peine on voit la sensible et vertueuse Euriant chassée honteusement de la cour de France, aux yeux de son amant, qui la croit lui-même infidèle, et qui déja n'est plus comte de Nevers ! Mais avec quel plaisir on suit Gérard, déguisé en ménestrel, arrivant dans les États qui ne sont plus les siens, inconnu, mais témoin partout des regrets qu'il inspire, et de la haine que l'usurpateur excite, admis sous son déguisement dans ce même château qui fut habité par ses ancêtres ! Là, tandis qu'il chante une romance mélancolique, il entend Lisiard et Gondrée se reprocher à demi-voix les crimes qu'ils ont commis ensemble. Sans États, sans biens, mais heureux de l'innocence d'Euriant, bientôt Gérard se fait connaître chez le duc de Metz, en appelle au jugement de Dieu, frappe

Lisiard du coup mortel. Lisiard, mourant, confesse à haute voix son imposture. La coupable Gondrée subit un supplice légitime. Unissant le comté de Forest au comté de Nevers, Gérard vient rendre hommage au roi, son suzerain, ramène en triomphe sa fidèle Euriant, et l'épouse au milieu de cette cour de France où leur infortune avait commencé. J'avoue ma prédilection pour ce roman : nul ouvrage, à mon gré, ne représente aussi-bien les mœurs de ces tems peu éclairés, mais où, du moins, les préjugés étaient sincères, où le mot de l'honneur vibrait fortement dans les âmes, où l'on avait une conscience, des passions et des vertus. En passant au genre des nouvelles, nous ne dirons rien du *Dolopatos* ou *Roman des sept sages* : recueil de contes orientaux dont nous avons suffisamment parlé dans le discours sur les *Fabliaux*[1]; mais nous trouvons, sous le règne de Charles VII, les *Cent Nouvelles* de la cour de Bourgogne. Elles furent en effet composées dans cette cour, lorsque Louis XI, encore dauphin, crut devoir abandonner le palais de son père, et demander un asile à Philippe-le-Bon. Les principaux auteurs de cet ouvrage sont : le Dauphin, le duc de Bourgogne, le maréchal de Chastellux, le sire de Créqui, et Pierre de Luxembourg, père de ce connétable de Saint-Paul qui fut, dans la suite, une des victimes

---

1. Voyez *pag.* 112 et *suiv.* présent volume. (*Note de l'Édit.*)

de Louis XI. Cés *Nouvelles* en prose sont faites sur le modèle du *Décaméron* de Bocace et des *Cent Nouvelles* italiennes, qui parurent manuscrites après le *Décaméron*. Quelques-unes même sont évidemment tirées de Bocace. D'autres ont été imitées par La Fontaine; mais les narrations, et souvent les titres mêmes offrent une liberté cynique qui ne se trouve ni dans Bocace ni dans La Fontaine. C'était cependant pour amuser les dames que l'on racontait ces nouvelles durant les soirées d'hiver. Duclos prétendait que les plus honnêtes femmes sont celles qui entendent avec le plus d'indulgence les contes un peu libres. Si l'observation est fondée, les dames de la cour de Bourgogne devaient être de bien honnêtes femmes.

On a beaucoup écrit pour et contre la moralité des romans; mais jamais question ne fut plus mal posée. Quel genre d'écrire est moral ou immoral dans le sens absolu? Les comédies, ou plutôt les farces de Montfleuri et de Dancourt sont immorales; mais *Tartufe* et le *Misanthrope* sont d'une haute moralité. Qui pourrait comparer sous le point de vue moral *Émile* et les *Sermons* du P. Maillart, les romans de Richardson et les ouvrages théologiques de Sanchés? Toutes les productions de l'esprit humain peuvent également porter le cachet du vice et l'empreinte de la vertu. On ne sait pas au juste ce que pensaient sur ce point

le P. du Baudory, le P. Neuville et le frère Bertier, qui furent, à l'insu de leurs contemporains, les flambeaux du dix-huitième siècle; qui formaient, au fond du collége de Louis-le-Grand, la chambre ardente des réputations : tribunal dispensateur de la gloire, et tribunal bien équitable, car on ne pouvait le soupçonner d'être à la fois juge et partie. Mais le P. Berruyer, comme eux jésuite, a fait de l'*histoire du peuple de Dieu* un roman fort divertissant. Le P. Médina, cordelier, envoyé au concile de Trente par le bienheureux Philippe II, a conseillé la lecture des romans espagnols. Énéas Sylvius, avant d'être pape, a fait un roman, qui pouvait être meilleur sans péché mortel. Le savant Huet, évêque d'Avranches, a pris la défense de ce genre d'écrire [1]. On lui attribue même le roman de *Diane de Castro*. Enfin, par les mains du grand Fénélon, la vertu et le génie ont élevé, dans le roman de *Télémaque*, un des plus beaux monumens de l'art d'écrire. Veut-on dire qu'il ne faut point séduire l'esprit par des fictions? Qu'importent des fictions que l'on donne pour telles? Il faudra donc condamner jusqu'aux paraboles de l'évangile! non; pour être justes, ne condamnons qu'une seule espèce de fic-

1. *Lettre* de M. Huet à M. de Segrais, sur l'*Origine des Romans*. Cette lettre est imprimée en tête du roman de *Zayde*, de madame de La Fayette. (*Note de l'Éditeur.*)

tions: les impostures que l'on force de croire, et qui font le malheur des hommes.

Mais comment faut-il faire un roman? quelles sont les règles du genre? quel en est le but? quelle est la borne où l'on doit s'arrêter? questions faites pour amuser les casuistes littéraires, tout aussi graves que les casuistes théologiens. Tandis que les critiques de vocation, toujours prêts à décider faute d'examen, veulent resserrer ce genre d'écrire en des cases aussi étroites que leur cervelle, tous les merveilleux sont employés, toutes les formes d'ouvrages sont imitées dans les romans. Ici la mythologie d'Homère éclate avec pompe; là se mêlent ensemble le christianisme et l'islamisme; tantôt la religion d'Odin répand sa tristesse septentrionale; tantôt la riante féerie étale ses prestiges orientaux. Pétrone compose une satire en action, Longus une pastorale, Héliodore une tragédie. Chez les modernes, Fénélon s'approche de l'épopée, pour donner des leçons aux rois et aux peuples; Cervantes, Lesage et Fielding, suivent les traces de la comédie; Richardson réunit les deux genres dramatiques; Swift, après Rabelais, cache une amère dérision sous le voile transparent de l'allégorie; Montesquieu, dans un roman, traite les questions de morale et de politique; J. J. Rousseau y ajoute les ornemens de l'éloquence; et Voltaire, univer-

sel en ce genre comme dans l'ensemble de ses ouvrages, unissant partout la morale et la plaisanterie, aborde la métaphysique dans *Candide* et la physique générale dans *Micromégas*. Que doit-on conclure de cet aperçu? qu'il faut bien laisser au génie l'indépendance qu'il a conquise. Si l'on veut partout des poétiques, fixons d'après lui, mais en peu de mots, la poétique des romans. Les moyens sont des hommes qui parlent, écrivent, agissent. La règle est de plaire; le but, d'instruire; l'étendue, celle des idées; la borne, celle d'une imagination raisonnable.

Tout le monde aime les romans : je ne parle pas de cette foule d'ouvrages frivoles qui se précipitent les uns sur les autres, s'impriment sans devenir publics, et ne sont pas même oubliés; je parle des bons romans : leur nombre est assez considérable. C'est la lecture la plus générale; et cela doit être ainsi. Les romans peuplent la solitude et charment la peine. Au milieu même des hommes, qui n'a pas cherché des hommes dans les livres? L'histoire est souvent désespérante; et le passé ressemble un peu trop au présent. Qui n'a pas eu besoin quelquefois de se réfugier dans le monde idéal pour se consoler du monde réel? Mais, de tous les romans bien faits, les plus relus sont ceux où l'amour domine. Ils font les délices des femmes : elles savent l'inspirer, l'éprouver et

le peindre. Ils plaisent à tous les âges. Éprouve-t-on les passions? leur peinture fidèle tourmente, mais intéresse. Quand les passions s'amortissent, leur spectacle intéresse sans tourmenter, comme la tempête que l'on voit du port. Pourquoi tant blâmer les imaginations romanesques? Elles font quelquefois leur malheur, mais elles ont des larmes pour celui des autres. Ce ne sont pas elles qui admettent l'infortune particulière et souvent l'infortune publique comme des élémens nécessaires dans le calcul de leur bonheur. Vous donc qui sentez avec énergie, et qui savez écrire ce que vous sentez, donnez-nous de nouvelles richesses; composez des romans brillans, mais utiles. Si, dans les siècles qui font encore partie du moyen âge, nos vieux romanciers ont peint ce qu'il y avait de mieux alors : l'amour héroïque et la loyauté chevaleresque; si, même au tems des croisades, ils ont accordé des vertus aux ennemis de leur religion; vous, en des tems plus éclairés, laissez aux jongleurs les spectres, les revenans, les présages; ne servez pas l'imposture par la sensibilité; mais que votre éloquence, à la fois véridique et touchante, assure l'empire des idées saines, que des intérêts personnels combattent sans les vaincre, et dont le triomphe est infaillible, parce qu'elles sont fondées sur la nature, et consacrées par le génie.

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX FUNÉRAILLES DE M. LE BRUN.

Le 3 septembre 1807.

L'*Institut national*, en exécution de l'arrêté pris dans sa séance du 25 frimaire an VII, a assisté aux FUNÉRAILLES DE M. LE BRUN (ÉCOUCHARD, PONCE-DENIS), membre de la classe de la Langue et de la Littérature Françaises. Le convoi arrivé au lieu de la sépulture, M. M.-J. CHÉNIER, membre de la classe, a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

L'Institut vient de perdre un poète justement célèbre : Le Brun n'est plus. Divers travaux ont signalé sa longue carrière ; mais, quoiqu'il ait obtenu des succès brillans en des genres qui semblaient opposés, la poésie lyrique, principal objet de ses études, fondera sa réputation[1]. Racine le fils, dont il se félicitait d'être l'élève, lui transmit

---

1. Voyez l'*épitre* que Chénier lui a dédiée en 1783, tome III des *Œuvres anciennes*, pages 45 et suiv., et les divers éloges qu'il a eu occasion de lui adresser dans un grand nombre de ses œuvres. (*Note de l'Éditeur.*)

la tradition des beaux vers, et la langue de ce siècle mémorable où les Français eurent à la fois du génie et du goût. Ce fut Le Brun qui, jeune encore, intéressa la gloire de Voltaire en faveur de la nièce de Corneille. Le poète lyrique ne parut pas indigne d'être l'intermédiaire entre deux grands hommes. Il osa faire parler l'ombre classique du créateur de la scène française; et l'auteur de *Mérope* entendit la voix de l'auteur du *Cid*. Imitateur de Pindare, Le Brun chanta l'enthousiasme en vers inspirés. Quand les envieux ennemis de Buffon croyaient ternir sa renommée, Le Brun vengea l'éloquent philosophe par une *ode*, qui restera dans notre poésie comme monument d'un talent supérieur et d'une amitié courageuse. Ainsi le nom de ce poète habile s'alliait aux noms de ses plus illustres contemporains. Souvent élevé, quelquefois ambitieux dans son style, cherchant la hardiesse, et ne fuyant point l'audace, il célébra tout ce qui donne les hautes pensées : Dieu, la nature, la liberté, le génie et la victoire. Tant d'exploits, qui depuis dix ans commandent l'admiration des peuples, ont ranimé sa vieillesse. Près d'expirer, sa voix, harmonieuse encore, n'est pas restée inférieure à des prodiges, les derniers et les plus grands qu'il ait chantés. La postérité, juge impassible, dira les qualités qui le distinguent, et ne taira point celles qui lui manquent. Pour nous,

à l'aspect de cette tombe où de vains débris s'engloutissent, mais où ne descend point la gloire, en rendant les devoirs funèbres au digne successeur de Malherbe et de Rousseau, nous n'avons à faire entendre aujourd'hui que des regrets pour sa perte et des éloges pour ses talens.



RAPPORT

SUR LE GRAND PRIX

DE LITTÉRATURE.

1810.

DOUZIÈME GRAND PRIX

DE PREMIÈRE CLASSE.

Institué pour le jugement des prix décennaux, en vertu des 24 fructidor an XII et 28 novembre 1809, et destiné à l'auteur du meilleur ouvrage de littérature, qui réunira au plus haut degré la nouveauté des idées, le talent de la composition, et l'élégance du style.

La classe [1] a vu avec surprise l'Examen critique des *Historiens d'Alexandre*, par M. de Sainte-Croix, désigné comme digne du prix de littérature. Le gouvernement a institué des prix décennaux pour chacun des principaux genres dont se compose la littérature en général. L'histoire est

1. Cet article, adopté sans aucun changement par la classe de littérature française, a été rédigé par M. J. Chénier.

loin d'avoir été négligée, puisque, indépendamment du prix d'histoire, on a fondé un prix de biographie. La classe n'a donc pu partager l'opinion du jury sur la nature des ouvrages qui doivent concourir pour le prix de littérature proprement dite. Il est question, sans doute, des grands ouvrages de poétique, de rhétorique, de critique littéraire, tels que le *Traité des Études*, de Rollin; les *Élémens de Littérature*, de Marmontel; et, dans un ordre supérieur, l'*Essai sur les Éloges*, de Thomas. L'ouvrage de M. de Sainte-Croix n'est point de ce genre. Il n'était dans l'origine qu'un *Mémoire* sur les Historiens d'Alexandre: c'est sous cette forme qu'il parut il y a quarante ans, après avoir obtenu un prix à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il est devenu depuis un très-gros livre. L'auteur l'a divisé en *six* sections: la *première* traite des anciens historiens, de ceux même qui sont antérieurs à l'époque d'Alexandre, ou qui n'ont jamais parlé de lui; elle se termine par quelques détails sur les traditions orientales relatives à ce conquérant; la *seconde* et la *troisième* embrassent son histoire entière, d'après les récits de Diodore, d'Arrien, de Plutarque, parmi les Grecs; de Quinte-Curce et de Justin, parmi les Latins; il s'agit, dans la *quatrième*, du témoignage de l'*Écriture* et des écrivains juifs sur Alexandre; la *cinquième* et la *sixième* sont consacrées: l'une

à la chronologie, l'autre à la biographie de ses historiens; le livre est complété par un appendice sur les historiens du moyen âge. Si cet examen critique n'est pas considéré comme une dissertation trop longue, c'est une histoire, et, si l'on veut même, une histoire raisonnée d'Alexandre, quoiqu'on y trouve plus d'érudition que de critique, et beaucoup moins d'idées que de citations; mais, en lui supposant tout le mérite que l'on y desire trop souvent, la classe pense qu'il ne saurait concourir à aucun égard pour le prix de littérature. Est-il digne de concourir pour le prix de biographie? C'est à une autre classe qu'il appartient de discuter cette question.

Si le choix fait par le jury semble singulier, on est forcé de remarquer dans son rapport un oubli bien plus étrange : il n'y est pas dit un mot du *Lycée* de La Harpe. C'est assurément un ouvrage de littérature, et le plus considérable en son genre que l'on ait encore écrit en français. Très-distingué par son mérite, il l'est aussi par un succès d'éclat; et des motifs, que nous aurons l'occasion d'indiquer en l'analysant, le font jouir d'une réputation supérieure à son mérite même. Le silence du jury semble donc inexplicable : on ne saurait y soupçonner une inadvertance, puisqu'elle aurait duré dix-huit mois. Tout l'ouvrage a été publié durant l'époque déterminée par le

décret; et, si le fait avait paru douteux aux membres du jury, une minute, un coup-d'œil, la date des premiers volumes, leur suffisaient pour le vérifier. D'un autre côté, il est difficile de concevoir qu'on ait écarté ce livre comme trop défectueux; que, bien loin de le juger digne du prix, on n'ait pas même cru devoir l'honorer d'une mention. La crainte d'avoir à blâmer quelques parties de l'ouvrage a-t-elle pu motiver le silence absolu? non, sans doute. On blâme certaines parties jusque dans les chefs-d'œuvre, et dans les chefs-d'œuvre en tout genre : dans le *Paradis perdu*, dans la *Jérusalem délivrée*, peut-être dans l'*Énéide;* dans les plus belles tragédies de Corneille, et dans quelques tragédies de Racine; dans le *Télémaque*, dans l'*Émile*, dans l'*Esprit des Lois*. Des productions très-inférieures, quoique dignes encore de beaucoup d'estime, ne sauraient donc prétendre à des éloges sans restriction. Les meilleurs ouvrages donnent matière à de nombreuses critiques; mais les seuls bons ouvrages peuvent résister aux critiques sévères; ajoutons qu'eux seuls les méritent. Le dernier décret relatif aux prix décennaux nous trace la route que nous devons suivre : c'est donc avec une scrupuleuse franchise que nous allons examiner le *Lycée* de La Harpe, n'ayant aucun besoin d'affaiblir ce que nous croyons la vérité, puisque le résultat de notre

examen sera de réclamer, en faveur de cette production importante, une justice que l'on a négligé de lui rendre.

ANALYSE
DU LYCÉE DE LA HARPE.
LITTÉRATURE ANCIENNE.

Des seize volumes qui composent le *Lycée* de La Harpe, les trois premiers seulement sont consacrés aux deux littératures de la Grèce et de Rome. Après une faible *Introduction* sur l'art d'écrire, ou plutôt sur quelques idées élémentaires qui en font partie, l'auteur développe et commente la *Poétique* d'Aristote, presque toujours d'après Batteux, qu'il suit avec une extrême confiance. Boileau, guide plus sûr, le dirige dans l'analyse du *Traité du Sublime* de Longin. La Harpe compare ensuite les langues anciennes à la langue française. Ce chapitre, peut-être hors de sa place, contient des remarques fort judicieuses; mais il éclaircit trop peu de questions; et, sans être sévère, on pourrait y désirer plus de méthode et plus de profondeur.

Le quatrième chapitre embrasse tous les grands poëmes de l'antiquité. D'abord, en des considérations générales sur l'épopée, l'auteur réfute avec

beaucoup de sens plusieurs paradoxes de La Motte. Il examine ensuite l'*Iliade*, et paye à cette brillante création du génie d'Homère le tribut d'admiration qu'elle mérite. Il est moins juste envers l'*Odyssée*, dont il exagère les défauts, et dont il ne sent pas les beautés aussi bien qu'Horace[1]. Il indique une partie de celles de l'*Énéide*, et n'oublie d'ailleurs ni les reproches trop justes que l'on a faits au héros de Virgile, ni ceux que l'on a prodigués à la composition des six derniers livres de son poëme. Malgré quelques bonnes réflexions, il faut l'avouer, l'article est sec, insuffisant, peu digne du chef-d'œuvre qui en est l'objet. L'article de Lucain vaut beaucoup mieux; il est même fort bien rédigé. Seulement, on est surpris qu'après avoir à peine accordé neuf ou dix pages à l'examen de l'*Énéide* l'auteur en consacre vingt-cinq à la *Pharsale*, dont il traduit en vers de très-longs passages. Il s'exprime, à l'égard de Stace, avec une supériorité que M. Luce de Lancival a trouvée beaucoup trop dédaigneuse. Quoi qu'il en soit, les deux pages qui concernent Stace et Silius Italicus ne font connaître ni la marche ni les détails de leurs ouvrages. Dans la dernière section du chapitre, La Harpe analyse tour à tour ce qui nous reste d'Hésiode: les *Méta-*

---

1. Voyez l'*Art poétique*, vers 140 et suiv. (*Note de l'Édit.*)

morphoses d'Ovide, le poëme de Lucrèce, celui de Manilius, et n'analyse point les *Géorgiques*.

L'art dramatique chez les anciens remplit les deux chapitres suivans. L'*Essai sur les Tragiques grecs*, ouvrage de la jeunesse de La Harpe, se trouve ici avec des changemens heureux; mais il serait à désirer que l'auteur eût corrigé davantage les *Imitations en vers* qu'il a cru devoir y mêler. Elles semblent fort inférieures à ses imitations de la *Pharsale*, soit qu'il les ait moins travaillées, soit qu'on approche plus aisément de Lucain que de Sophocle et d'Euripide. Au reste, c'est avec un goût éclairé qu'il apprécie le génie et les ouvrages d'Eschyle et de ses deux illustres successeurs. Plus court et non moins judicieux dans l'*Examen* des *Tragédies* de Sénèque, sans négliger leurs beautés, il signale leurs nombreux défauts. De même, en passant au genre de la comédie, il énonce sur Aristophane, sur Plaute, sur Térence, des opinions qui depuis long-tems étaient admises chez tous les vrais littérateurs. Il dit un mot de Ménandre, et cite en partie l'éloge qu'en fait Plutarque; il aurait pu y joindre l'éloge plus remarquable encore qu'en fait Quintilien; mais il eût mieux valu traduire en vers quelques-uns des fragmens qui nous sont restés de ce célèbre poète comique. Il y en a de précieux; et La Harpe les eût très-bien rendus; car ils sont du

genre tempéré : celui qui convenait le mieux à son talent, témoin les vers de *Mélanie*.

Il lui était difficile au contraire d'atteindre à la poésie élevée ; et l'on en voit plus d'une preuve, lorsque, dans les derniers chapitres de ce premier livre, il examine successivement l'ode, l'églogue, la fable, la satire, l'épître et l'élégie chez les Anciens. Il essaie de traduire en vers le début de l'ode que Pindare adresse au roi Hiéron; mais ce début est dithyrambique; et l'on sait que La Harpe n'excellait pas dans le dithyrambe. Il n'est ni plus heureux ni plus fidèle en imitant quelques *odes* d'Horace, et la première *élégie* de Tibulle. Comme critique, il mérite presque toujours des louanges; et, si nous sommes contraints d'avouer que son article sur la poésie pastorale est un peu vide, nous nous empressons d'ajouter qu'en traitant des autres genres, il est beaucoup plus instructif. Sur les trois satiriques latins, par exemple, et sur ces poètes plus doux qui ont fait soupirer l'élégie, ses jugemens paraissent incontestables. Ils nous sont transmis, il est vrai, depuis leurs contemporains; mais, s'il les répète après beaucoup d'autres, beaucoup d'autres les répéteront après lui.

Le second livre a pour objet l'art oratoire, que La Harpe appelle l'éloquence, en confondant deux idées très-distinctes, puisque l'éloquence peut se trouver et se trouve en effet, hors des orateurs,

dans quelques philosophes, tels que Platon et J. J. Rousseau; dans les grands historiens de l'antiquité, dans les grands poètes de toutes les nations. La Harpe a négligé ou plutôt écarté la Rhétorique d'Aristote; mais il analyse avec beaucoup de soin les *Institutions oratoires* de Quintilien, livre excellent dont il fait sentir tout le mérite. Il ne donne pas moins d'attention aux trois ouvrages que Cicéron a composés sur la rhétorique. Dès préceptes il en vient aux exemples, et rend compte des discours de Démosthène, particulièrement des *Philippiques* et de l'*Oraison pour la Couronne*. Il n'oublie pas la harangue d'Eschine, harangue si belle, et pourtant si inférieure à la réponse de Démosthène. Le plus fécond et le plus varié des orateurs, Cicéron, l'occupe long-tems. Le critique examine tour à tour les *Verrines*, les *Catilinaires*, les *Discours* pour Muréna, pour le poète Archias, pour le tribun Sextius, et cette *Milonienne*, admirable en toutes ses parties. Il traduit aussi quelques fragmens de ce discours contre Antoine, où Cicéron, trop accusé de timidité par des écrivains modernes, fit éclater à tant de reprises un courage qu'il paya de sa vie. L'article est terminé par une apologie du Discours pour Marcellus. Le dictateur César était juge exclusif de cette cause; et Cicéron lui prodigue des louanges que le critique veut justifier; mais on a lieu de s'étonner que La

Harpe oublie complètement un autre discours bien supérieur, plus digne d'un vieillard consulaire et du père de la patrie, le discours prononcé devant le même dictateur, pour la défense de Ligarius: discours animé, rapide, inspiré, le plus pathétique et le plus entraînant peut-être que nous ait laissé l'antique éloquence.

Dans un appendice que l'auteur avait lu aux Écoles normales, il s'étend de nouveau sur Démosthène et sur Cicéron. Il y soutient aussi, contre l'avis de plusieurs personnes éclairées, que, vers la fin du moyen âge, l'érudition a plutôt accéléré que retardé les progrès des langues et des littératures modernes. A l'appui de son opinion, il a raison de citer comme érudits le Dante, Pétrarque et Bocace; mais il n'a pas raison d'ajouter ces lignes étranges : « On sait qu'ils florissaient tous « trois au quatorzième siècle, au tems de la prise « de Constantinople, quand tout ce qui restait des « lettres anciennes reflua vers l'Italie. » On ne sait rien de tout cela sans doute. On sait au contraire que Mahomet II prit Constantinople en 1453, par conséquent au milieu du quinzième siècle, et non pas au quatorzième; on sait de plus que Pétrarque et Bocace étaient morts près de quatre-vingts ans avant cette époque; on sait encore que la mort du Dante lui est antérieure de plus de cent trente ans. Voilà beaucoup de méprises en peu d'espace;

et, puisqu'il s'agit d'érudition, peut-être le suffrage de l'auteur a d'autant plus de poids qu'il est plus désintéressé; mais on peut manquer à la chronologie, et ne pas blesser les règles du goût: cet appendice en fournit la preuve. Un dernier chapitre est consacré aux deux Pline, et les fait très-bien connaître. A considérer l'ensemble, malgré des omissions entre lesquelles nous n'avons remarqué que les principales, malgré les erreurs singulières que nous avons relevées à regret, ce second livre est fort estimable; et c'est ce qu'il y a de plus judicieux, de plus substantiel, de mieux fait, à tous égards, dans le *Cours de littérature ancienne*.

Le troisième livre concerne l'histoire, la philosophie, et la *littérature mêlée*: c'est l'expression même de l'auteur. Les premiers noms qui paraissent sont ceux d'Hérodote et de Thucydide; mais on voit avec peine que des historiens d'un tel ordre n'aient inspiré que deux pages insignifiantes. L'article de Xénophon n'est pas meilleur; celui de Plutarque est sans caractère; il n'y a pas d'article pour Arrien, l'un des principaux historiens d'Alexandre; et le nom de Polybe est à peine prononcé. Le critique est moins superficiel sur les historiens latins: il apprécie avec justesse Salluste et Tite-Live; et son style, qui n'est d'ordinaire qu'abondant, clair et correct, prend de la couleur

et de l'énergie dans quelques lignes sur Tacite; mais on cherche en vain un article sur les *Commentaires* de César; et cette omission n'est pas facile à concevoir de la part d'un littérateur qui veut bien placer Quinte-Curce entre les historiens du premier ordre, et qui d'ailleurs n'oublie ni Justin, ni Florus, ni Cornelius Nepos, ni Suétone, historiens si éloignés du rang de César. L'appendice où l'auteur compare les formes des historiens anciens et celles des historiens modernes pouvait et devait être beaucoup plus approfondi. Disons plus : les questions qu'il présentait n'y sont pas traitées; et la traduction de quelques belles harangues latines est tout ce qu'on peut y remarquer d'intéressant.

Trois philosophes seulement ont des articles étendus : Platon parmi les Grecs, Cicéron et Sénèque entre les Latins. L'article de Platon fatigue de tems en tems; et peut-être ne tenait-il qu'à l'auteur d'y être un peu moins grave. On lit avec beaucoup plus de plaisir l'analyse des ouvrages philosophiques de Cicéron, soit que La Harpe l'ait soignée davantage, soit que des rêveries pompeuses et des subtilités scolastiques ne puissent attacher le lecteur autant qu'une philosophie sans sophismes et sans mystères. Le critique attaque dans Sénèque l'homme public, l'homme privé, l'écrivain, le philosophe. Tout l'article est un vio-

lent plaidoyer; et ce plaidoyer tient deux cents pages, où La Harpe a mis, dans chaque ligne, l'accent de la haine personnelle. Sénèque n'était pourtant pas son contemporain; mais Diderot l'était. Il venait de publier l'*Essai sur la vie et les écrits de Sénèque:* aussi La Harpe ne l'a-t-il pas moins maltraité que Sénèque lui-même. Il se permet, en le réfutant, les mots d'*impudence* et de *mensonge;* et, comme Naigeon était l'ami et l'éditeur de Diderot, Naigeon a sa part des injures que La Harpe distribue avec une prodigalité déplorable. Le court chapitre de la *littérature mêlée* n'a rien qui puisse nous arrêter. On y remarque à peine quelques notions incomplètes sur les romans grecs et latins, ou du moins sur *Daphnis et Chloé,* sur l'*Ane d'Or,* et un article assez vulgaire sur Lucien, qui pouvait en fournir un très-piquant. Tel est le *Cours de littérature ancienne.* Nous avons rendu justice au mérite continu du second livre; le reste est fort inégal : il y a beaucoup à reprendre, et beaucoup à louer.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Dix-septième siècle.

La littérature française, durant le dix-septième siècle, est l'objet de la seconde partie, qui s'ouvre par une *Introduction* sur l'*État des Lettres en*

Europe, depuis la fin du siècle qui a suivi celui d'Auguste, jusqu'au règne de Louis XIV. Cette *Introduction*, sans être aussi riche qu'elle pourrait l'être, est pourtant bien supérieure à celle du *Cours de littérature ancienne;* mais, à une certaine époque, l'auteur y a jeté des déclamations qui en ralentissent la marche, et dont un goût délicat n'est pas moins blessé qu'une raison sévère. Dans le premier chapitre, après quelques pages sur les commencemens de notre littérature, l'auteur examine assez rapidement Clément Marot, dont le badinage élégant et naïf n'a pas vieilli; Ronsard, qui après lui voulut en vain refaire la langue; Malherbe, qui sut la polir; Racan et Maynard, élèves de Malherbe, mais restés inférieurs à leur maître; quelques beaux-esprits qui vinrent ensuite, tels que Voiture, Sarrazin, Benserade; et enfin la troupe nombreuse, mais infortunée, des poètes épiques du dix-septième siècle. Ce chapitre est judicieux; et même plusieurs choses y doivent être spécialement remarquées. Il y a bien du goût, par exemple, dans les observations relatives à Ronsard, et plus encore dans celles qui regardent le P. Lemoine, versificateur audacieux et bizarre, dont les éditeurs des *Annales poétiques* avaient prétendu faire un grand poète.

Le second chapitre est considérable : on y retrouve sur nos vieux auteurs tragiques des notions

déja rassemblées dans beaucoup de livres, et ensuite un grand nombre de critiques sur les tragédies de Pierre Corneille. Ces critiques feraient plus de plaisir sans un commentaire qui leur est fort supérieur, et dont elles forment elles-mêmes un commentaire. Le chapitre, encore plus étendu, sur les tragédies de Racine, est digne de beaucoup d'éloges : c'est, à tous égards, un excellent travail. Le résumé sur Corneille et Racine offre encore de très-bonnes réflexions; mais l'auteur est partial. Ce n'est pas en faveur de Corneille; et, comme il ne sait pas douter, quelquefois il croit résoudre les questions qu'il tranche. Les autres poètes tragiques du dix-septième siècle sont examinés à leur tour, mais avec moins de développemens; et, si tout n'est pas également soigné dans ce chapitre, les analyses du *Wenceslas* de Rotrou, de l'*Absalon* de Duché, du *Manlius* de Lafosse, ont un mérite remarquable.

Le chapitre sur Molière ne vaut pas celui sur Racine : il est moins plein qu'il n'est long, et contient beaucoup d'idées communes, de tems en tems même des idées fausses sur des points de quelque importance. Presque tout l'article du *Misanthrope* est employé à réfuter une opinion de J. J. Rousseau. Si l'on en croit ce philosophe éloquent, mais chagrin, Molière a eu tort de donner un *personnage ridicule* à un homme de bien tel qu'Alceste.

La Harpe, comme il le dit lui-même, *argumente en forme* contre Rousseau. Il croit l'argumentation nécessaire, et cela pour prouver que Molière a eu raison de rendre Alceste ridicule. Mais est-il bien sûr que Molière ait eu cette intention? Dans les scènes avec l'homme au sonnet, *avec les bons amis de cour*, avec Arsinoé, le ridicule est-il bien du côté d'Alceste? On rit de ses boutades, sans doute; mais est-ce à ses dépens que l'on rit? On peut le trouver exagéré; mais l'élévation de son caractère, de son esprit, de son langage; la sincérité de sa passion, la fermeté avec laquelle il en triomphe, n'excluent-elles pas tout ridicule? L'apologie n'eût-elle pas choqué Molière au moins autant que la critique; et Montausier, charmé qu'on voulût bien le reconnaître dans le personnage du Misanthrope, n'avait-il pas mieux entendu la pièce que La Harpe?

Dans l'examen des auteurs comiques, contemporains ou successeurs de Molière, Regnard, ce poète plein d'esprit, de sel et de gaieté, tient la place éminente qui lui est due. La Harpe est un peu abondant sur Boursault, un peu succinct sur Dufresny, et n'accorde qu'une page à Dancourt. Il donne quelque attention à la *Mère Coquette*, de Quinault, comédie où d'assez jolis détails annonçaient un talent qui, depuis, s'est développé dans un autre genre. Ce même Quinault remplit

à lui seul le chapitre relatif à l'Opéra. Le critique y développe presque toujours l'opinion de Voltaire sur ce poète ingénieux et naturel; mais il la développe avec art. Comme il veut louer, il a soin d'écarter les fadeurs qu'il pourrait trouver en grand nombre, et rassemble très-bien les morceaux d'élite. En terminant ce chapitre agréable à lire, il apprécie en peu de pages les opéras de Fontenelle, ouvrages dépourvus de talent poétique, mais qui jouirent d'une réputation qu'ils ont depuis très-justement perdue.

Si, à l'égard de Quinault, La Harpe s'est montré complaisant, en récompense il est très-sévère à l'égard de J. B. Rousseau. Ce n'est pas qu'il méconnaisse les grandes beautés que ce poète illustre a semées dans ses *Odes* et dans ses *Cantates;* mais il multiplie les critiques de détail; et ce chapitre avait excité de vives réclamations, même lorsqu'il n'était encore qu'un article de journal. En le lisant néanmoins d'un œil attentif, on sent que, pour le fond des choses, La Harpe a trop souvent raison. Il n'en est pas de même pour la forme; et l'on peut surtout lui reprocher de s'être arrêté avec affectation sur les *Épîtres* et les *Allégories:* ouvrages pénibles, bizarres, dès long-tems repoussés par les connaisseurs, et, sous plus d'un point de vue, trop peu dignes d'un poète du premier ordre, pour mériter un examen détaillé.

Dans le chapitre sur Boileau, La Harpe ne partage pas les préventions que Fontenelle et beaucoup d'autres étaient parvenus à répandre contre *le Maître en l'art d'écrire;* il réfute même très-vivement un écrivain pseudonyme, qui prétendit les renouveler, lorsque l'Académie de Nîmes couronna l'*Éloge de Boileau*, composé par M. Daunou. Il rend justice à cet éloge, qui, dès-lors très-estimable et maintenant perfectionné, forme le discours préliminaire de la dernière édition des *OEuvres* de Boileau; mais, si La Harpe reproduit les opinions du panégyriste, il est bien loin de l'égaler, soit pour le choix et la distribution des idées, soit pour la concision, l'harmonie et les belles formes du style. Le chapitre sur La Fontaine donne lieu à une observation du même genre. Les détails en sont de bon goût; mais on les voudrait plus piquans; on y trouve rarement des défauts, mais les beautés n'y sont pas moins rares; et le lecteur se rappelle sans cesse un *Éloge* de La Fontaine, où Champfort a mieux exprimé des pensées plus ingénieuses, et rassemblé plus d'idées en moins d'espace.

Vergier, conteur faible, et Sénecé, qui eut un peu plus de talent, fournissent quelques pages au critique. Enfin, dans le chapitre sur l'*Idylle* et sur la *Poésie légère*, on distingue les articles qui concernent Segrais, madame Deshoulières et Chau-

lieu. Là se termine le premier livre où la *Poésie* tient à elle seule trois volumes assez considérables. Un seul volume renferme le second livre, et suffit à tous les genres d'écrire en prose. Quoique la prose ait en effet moins fortement contribué que la poésie à la gloire littéraire du dix-septième siècle, l'énorme différence que l'auteur semble y reconnaître est exagérée. Il a plutôt suivi son penchant qu'il n'a songé à établir une proportion convenable entre les diverses matières distribuées dans son ouvrage. Quatre chapitres forment le second livre. L'art oratoire, que La Harpe appelle toujours l'*Éloquence,* se présente en première ligne après la Poésie. En appréciant tour à tour Pélisson, Bossuet, Fléchier, Massillon, l'auteur, selon son habitude, transcrit de fort beaux morceaux. Il y ajoute de saines réflexions; mais combien, dans l'*Essai sur les Éloges*, ces mêmes articles sont-ils plus courts, plus brillans et plus instructifs! Le chapitre de l'Histoire est d'une stérilité affligeante. Rien de plus nul que l'article sur Mézeray, si ce n'est pourtant l'article sur Vertot. Saint-Réal, qui porta plus d'une fois le roman dans l'Histoire, amène du moins quelques observations judicieuses. Bossuet, comme historien, n'obtient de l'auteur qu'une demi-page. L'article de Fleuri est beaucoup moins écourté, sans être beaucoup meilleur. Le cardinal de Retz tient ici

plus d'espace qu'eux tous : ses *Mémoires* y sont vantés à très-juste titre; mais on s'étonne qu'un livre aussi amusant n'ait pu inspirer qu'une aussi triste analyse.

Dans le chapitre de la *Philosophie*, ce qu'il y a de plus faible est la section de *Métaphysique*. L'article de Descartes est insignifiant : il paraît fait d'après les notes d'un éloge célèbre de ce philosophe, et non d'après la lecture de ses ouvrages. L'article de Mallebranche n'est rien du tout; car Thomas n'avait pas fait l'*éloge* de Mallebranche. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que Pascal, qui, certes, méritait un examen prolongé, n'est pour ainsi dire qu'entrevu. Après avoir lu ce qui le concerne, on cherche l'article de Pascal. Celui de Bayle est plus soigné, quoique bien superficiel encore. L'*Analyse du Traité de Fénélon* sur l'existence de Dieu laisse peu de choses à désirer. L'on trouve dans la section de *Morale* des observations fort sensées sur le *Télémaque*, et sur quelques autres ouvrages de ce même Fénélon; sur les *Caractères de La Bruyère*, et sur le livre où La Rochefoucauld a peut-être calomnié la nature humaine. L'article de Saint-Évremont prouve que l'auteur avait lu d'un œil attentif cet écrivain, qu'on ne lit plus guère. *La Littérature mêlée* occupe le dernier chapitre, où les *romans* de madame de La Fayette et les ouvrages d'Hamilton

sont appréciés avec justesse. En parlant de madame de Sévigné, l'auteur cherche plus l'effet qu'il ne le trouve. Il n'y a rien sur madame de Maintenon, dont les *Lettres* élégantes et curieuses ne méritaient pas cet oubli.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Dix-huitième siècle.

La troisième partie est consacrée au dix-huitième siècle, et tient neuf volumes; encore l'éditeur regrette-t-il beaucoup que La Harpe n'ait pas eu le tems de la compléter. Toutefois les quatre ou cinq premiers méritent seuls quelque examen. Le long chapitre sur la *Henriade* est excellent, et fait grand honneur au critique. On ne pouvait réfuter avec plus de force et de sagacité les jugemens passionnés des Fréron, des La Baumelle, des Clément; et jamais on n'a mieux apprécié ce beau poëme, inférieur, pour la composition générale, aux épopées héroïques de l'Italie et de l'Angleterre, mais supérieur à ces mêmes épopées pour le goût, l'élégance, l'éclat du style, et supérieur à tous les poëmes connus pour la philosophie tolérante, humaine, et souvent sublime, qui embellit ses brillans détails.

Le critique est beaucoup trop sévère à l'égard

du poëme de *Fontenoy*. Si ce poëme est surchargé de noms propres, on n'en trouvait point assez à Versailles, lorsqu'on en trouvait trop à Paris; et Voltaire s'est vu contraint de céder à des considérations sans nombre. Il n'a fait qu'une gazette élégante : soit; mais, dans les gazettes d'un tel ordre, on reconnaît encore un grand poète. La Harpe ne rend pas même une justice complète au Poëme de la *Loi naturelle.* Que l'*Essai sur l'Homme* soit plus étendu, plus travaillé; cela est incontestable; mais Pope, dans son ouvrage, développe une thèse métaphysique empruntée à Shaftesbury, qui l'avait empruntée à Leibnitz. Voltaire consacre le sien à la morale éternelle; il y expose en vers harmonieux les vérités qui réunissent les écoles, et non les subtilités qui les divisent. Ici, par une transition fort brusque, se présente un poëme plus considérable, mais qui assurément n'a rien de grave. La Harpe est loin de convenir que Voltaire s'y soit montré l'égal de l'Arioste. Peu satisfait d'en blâmer l'ensemble, et surtout la conception, plein d'une rigueur plus édifiante qu'équitable, il s'efforce d'en rabaisser les beautés poétiques, sans oser pourtant les contester. Il se souvient, il se repent de l'avoir autrefois célébré dans son *Éloge de Voltaire*. Il l'avait beaucoup loué sans doute, et même en phrases de très-mauvais goût : c'est là ce dont il aurait dû se repentir.

Quant au Poëme de la *Guerre de Genève*, La Harpe le repousse avec une âpreté d'expressions que le goût penche à condamner, mais que la justice absout. Ce n'est qu'à de longs intervalles qu'on peut reconnaître un moment Voltaire dans cette production doublement indigne de lui. Sa conscience a lutté contre sa haine; en attaquant le génie malheureux, son propre génie s'est senti glacé.

Racine le fils, habile élève du plus grand maître, vient ensuite. Les beautés austères et souvent élevées de son Poëme de la *Religion* sont très-bien appréciées par le critique. Le cardinal de Bernis, qui, après avoir fait des poésies badines, et même des poésies galantes, nous a donné un nouveau poëme de la *Religion*, reçoit ici fort peu de louanges. Bernard n'en obtient pas assez. La Harpe rend justice à Gresset, dont la facilité fut si brillante; à Malfilâtre, enlevé trop tôt à la poésie française, et qui s'était formé sur le goût antique; au style harmonieux, noble et soutenu de Saint-Lambert, dans l'élégant poëme des *Saisons;* à quelques détails bien terminés qui embellissent le trop long poëme que Rosset a composé sur l'*Agriculture;* aux parties estimables du poëme de la *Peinture*, ouvrage qui honore Lemierre, et qui restera, malgré de nombreux défauts, parce qu'il renferme aussi des beautés nombreuses, et plusieurs d'un assez grand ordre. La Harpe s'exprime un

peu durement sur les *Fastes* du même Lemierre : ce poëme, il est vrai, n'est heureux ni pour le plan, ni pour la diction ; mais, avec une partialité répréhensible, La Harpe en cite exclusivement les deux plus mauvais vers, et ne fait qu'indiquer le beau morceau sur le clair de lune, lui qui transcrit plus de douze mille vers dans son *Cours de Littérature*. Le faible poëme de Dorat sur la *Déclamation théâtrale* est jugé comme il devait l'être ; et même, en examinant les *Mois* de Roucher, La Harpe est rigoureux sans être injuste ; mais les formes de son langage violent toutes les convenances. Comment ce poëme, qu'il déchire, l'arrête-t-il plus long-tems que vingt autres poëmes ensemble ? Quel plaisir trouve-t-il à prolonger, durant cent quarante pages, non-seulement des chicanes minutieuses, mais les plus ignobles injures ? Comment les mots *déraison*, *délire*, *absurdité*, *niaiserie*, *bêtise*, tombent-ils à chaque instant de sa plume ? Ce ton convient-il à la vraie critique ! Est-ce là le style de Quintilien ?

Nous aimons à retrouver un littérateur instruit et plein de goût dans les deux volumes suivans, que remplit l'examen raisonné des tragédies de Voltaire. Les analyses de *Zaïre*, d'*Alzire*, de *Mérope*, de *Tancrède*, sont particulièrement remarquables. Dans l'analyse de *Mahomet*, peut-être La Harpe n'a-t-il bien saisi ni quelques intentions

de Voltaire, ni même une observation très-fine de J. J. Rousseau; mais nous avons ici trop de choses à louer pour insister sur de légers reproches. Un excellent ton de critique, des réflexions instructives sur l'art tragique, sur la poésie, sur la langue française, quelquefois même des discussions approfondies, recommandent ces deux volumes. Si l'on y réunissait l'Examen de la *Henriade* et l'Examen des tragédies de Racine, on formerait un ouvrage classique; et cet ouvrage aurait bien peu de fautes. On pourrait même y joindre ce qui commence le onzième volume: la critique du théâtre de Crébillon. Les formes de cette critique n'ont rien qui blesse la décence; et le fond n'en est pas trop sévère. L'auteur n'est que juste envers un poète doué de quelque génie, mais inégal, incorrect, et qu'il est difficile de lire, malgré les louanges dont le comblèrent l'ignorance et l'envie, tant que Voltaire occupa la scène tragique, et les fatigua de sa gloire.

Plusieurs tragédies d'auteurs moins célèbres sont encore analysées avec soin: l'*Inès* de La Motte, par exemple: la *Didon* de Le Franc, l'*Iphigénie en Tauride* de Guymond de la Touche, le *Gustave* de Piron, et même le *Guillaume Tell* de Lemierre, pièce que le critique désigne comme la meilleure du poète après *Hypermnestre*. Dans l'article relatif à du Belloy, si La Harpe a raison de relever

les défauts du *Siège de Calais* et de *Gaston et Bayard*, d'un autre côté il paraît trop peu sentir le mérite de *Gabrielle de Vergy*, dont le cinquième acte est intolérable, il est vrai, mais dont les quatre premiers actes présentent des situations du plus vif intérêt, et quelques détails fort pathétiques. Les huit premières sections du chapitre de la comédie embrassent Destouches, Piron, Gresset, Lesage, Marivaux, Boissy, La Chaussée, Voltaire, Diderot, Saurin, vingt autres; et, par une disproportion singulière, la neuvième section, plus longue à elle seule que tout le reste, ne comprend que Fabre d'Églantine et Beaumarchais. L'auteur juge Beaumarchais avec bienveillance, parle de ses *Mémoires* encore plus que de ses pièces de théâtre, et s'étend même sur sa vie. Fabre est au contraire fort maltraité : il faut bien louer son *Philinte;* mais, après des louanges sobres et succinctes, La Harpe se dédommage par de longues injures sur l'*Intrigue épistolaire*, et sur les *Précepteurs*. En examinant tout ce chapitre, on n'y voit rien d'approfondi. Le *Glorieux* y est proclamé la première comédie du siècle. *Turcaret,* que La Harpe croit pourtant louer beaucoup, *Turcaret*, la seule comédie où l'on ait presque atteint Molière, y descend au niveau des pièces du second ordre, après l'*Homme du jour,* et tout à côté du *Mariage fait et rompu.* Ce jugement n'est pas dû

nombre des opinions que l'auteur répète, et ne sera guère répété.

En général, toutes les fois que La Harpe traite du genre de la comédie, il ne s'élève pas au-dessus des critiques médiocres; mais il tombe au-dessous d'eux dans le douzième volume, où, sauf un article sur les tragédies de Marmontel, il n'est question que de l'opéra et de l'opéra-comique au dix-huitième siècle, à commencer par Danchet, et à finir par Anseaume. On voit que le volume est incomplet; il a toutefois près de six cents pages. Le volume suivant offre la même surabondance. Le critique y réfute, en cent pages, des erreurs de La Motte, de Fontenelle, de Trublet, erreurs déja réfutées cent fois, et qui méritaient à peine un souvenir de quelques lignes; il examine ensuite non moins prolixement les *Odes* de La Motte, celles de Lefranc, celles de Voltaire, et de plusieurs autres poètes. En passant à l'Épître, il analyse avec un peu d'humeur les *Discours philosophiques* de Voltaire; enfin, l'éditeur nous avertit que La Harpe n'a pas eu le tems de traiter de la satire, de la fable, de l'élégie, de l'idylle, des poésies légères durant le dix-huitième siècle; et, dans la crainte apparemment que le volume ne paraisse trop court, le complaisant éditeur le grossit de cinq ou six fragmens qui ne se lient pas

entre eux, qui se lient moins encore à l'ouvrage, et qui sont loin de l'embellir.

Dans ce qui concerne les orateurs, on remarque une sortie outrageante contre Linguet, et une critique détaillée des *Sermons* de l'abbé Poule, prédicateur qui a mérité beaucoup de réputation, malgré les défauts qu'on peut lui reprocher. La Harpe l'avait jadis fort célébré dans le Mercure : c'est une faute dont il s'accuse, et qu'il répare amplement. Il s'étend peu sur les ouvrages de Thomas, rabaisse une grande partie de l'*Éloge* de Descartes, et se hâte de rendre justice à l'*Éloge* de Marc-Aurèle, en y remarquant néanmoins des beautés qui ne sont pas les plus grandes, et des taches qui sont encore des beautés. *Le tems le presse,* dit-il, le tems ne lui permet de citer que la péroraison de ce chef-d'œuvre; et les sermons d'un seul prédicateur lui ont fourni cent trente pages d'extraits ou d'observations! A peine accorde-t-il quinze lignes à l'*Essai sur les Éloges*: tant ce critique abondant sait être concis quand il faut louer ses contemporains!

Le chapitre sur l'histoire n'existe pas. L'éditeur y substitue deux fragmens de La Harpe : l'un sur une traduction de Salluste, par le président de Brosse; l'autre sur l'*Histoire de la décadence de l'Empire romain*, par Gibbon. Le chapitre des

romans n'est qu'une dissertation fort incomplète sur les principaux romans des nations modernes. Il est suivi de nouveaux fragmens sur un roman de Duclos, sur l'*Amadis de Gaule*, traduit par Tressan, sur les *Incas* de Marmontel, sur le *Gonsalve de Cordoue*, de Florian. D'autres fragmens encore, mais sans liaison et sans importance, forment les prétendus chapitres de la littérature mêlée et de la littérature étrangère. On y trouve la vie de Nicolo Franco à côté du *Paradis perdu* de Milton. Ces articles, faits à la hâte, auraient dû rester dans les journaux pour lesquels ils avaient été composés. Le quatorzième volume est terminé par un double appendice sur le *Calendrier républicain* et sur la *Langue révolutionnaire*: morceaux où le talent de l'auteur est remplacé par une extrême violence.

Cette violence éclate avec plus de fureur dans les deux derniers volumes; ils ont pour objet la philosophie du dix-huitième siècle, et sont divisés en deux livres: le premier sur les philosophes, le second sur les sophistes. Parmi les philosophes, l'auteur veut bien placer Fontenelle, Montesquieu, Buffon, Condillac, Duclos, Vauvenargues et même d'Alembert. Le meilleur article est celui de Vauvenargues: c'était le plus facile à faire. L'article de Fontenelle est loin d'être assez piquant; mais

le goût sain du critique s'y fait du moins remarquer. L'article de Montesquieu semble fait par un homme qui avait entendu parler de l'*Esprit des Lois*. Quelques éloges vagues du style de Buffon composent ce qu'il y a de littéraire dans son article. On y parle de l'*Histoire naturelle*, mais sans caractériser aucune des parties de cet immense ouvrage, ni la *Théorie de la terre*, ni l'*Histoire des quadrupèdes*, ni celle des oiseaux, ni celle des minéraux, ni même cette belle *Histoire de l'Homme*, qui suffirait pour immortaliser Buffon; ni ces discours généraux si admirés, et si dignes de l'être; ni ces *époques de la Nature*, où l'écrivain sublime a si fort embelli les rêves du physicien romancier. Du reste, La Harpe s'occupe à prouver par de longs raisonnemens, et même par de petites anecdotes, que Buffon était l'ennemi déclaré des philosophes du dernier siècle : ce que l'on peut croire aisément, sans être obligé d'en conclure que leurs opinions n'étaient pas les siennes. L'auteur loue beaucoup Condillac; mais on voit qu'il ne le connaît point assez. Un extrait et d'amples citations de l'*Origine des connaissances humaines*, ouvrage de la jeunesse de ce philosophe, tiennent les trois quarts de son article. Le beau *Traité des sensations* n'y est guère qu'indiqué. L'auteur passe ensuite aux quatre premiers vo-

lumes du *Cours d'études;* il s'arrête un moment à l'Art d'écrire, dont il cite un excellent passage; mais il y néglige des théories neuves qu'il aurait pu apprécier, et des critiques littéraires qu'il aurait eu le droit de relever. Que dans un article aussi étendu l'on ait complètement oublié d'importans écrits de Condillac, tels que la *Langue des calculs*, un ouvrage sur l'*économie politique*, et jusqu'au *Traité des systèmes*, il y a déja de quoi s'étonner; mais, ce qui est à peine concevable, sa *Grammaire générale* et sa *Logique* n'y sont pas même nommées : ce sont pourtant les deux ouvrages qui, avec le *Traité des sensations*, font ses plus beaux titres de gloire. A la fin de ce premier livre, un court fragment sur les économistes achève de prouver combien l'auteur était étranger aux sciences morales et politiques.

Que dirons-nous du second livre, qui tient un volume et demi ? A la tête des sophistes est placé Toussaint, auteur d'un ouvrage aujourd'hui presque inconnu, et qui a pour titre *les Mœurs*. La longue exhumation qu'en fait La Harpe était au moins inutile. L'obscur Toussaint est fort maltraité, moins pourtant qu'Helvétius et Diderot, ceux de tous les écrivains qui ont le plus échauffé la bile irritable du critique. Il s'épuise contre eux en déclamations amères, et ne ménage guère plus

J. J. Rousseau dans un article d'ailleurs très-court et tout-à-fait superficiel. Après avoir cité quelques phrases de Rousseau, La Harpe s'écrie : Quel style ! exclamation toute simple en parlant d'un tel écrivain, quand elle est admirative, mais qui est ici dérisoire, et qui par-là même devient plaisante. Il est heureux que La Harpe n'ait pas eu le tems d'examiner dans le même esprit les écrits philosophiques de Voltaire. Déja l'on est assez fâché pour La Harpe des outrages qu'il ose se permettre contre la mémoire d'un grand homme dont il a été le panégyriste ; qui lui-même avait prêté à La Harpe un si utile appui, quand La Harpe faisait de bons ouvrages, et quand d'autres hommes, non contens de les décrier dans leurs journaux, fermaient le théâtre à *Mélanie*, et provoquaient des censures religieuses contre l'*Éloge* de Fénélon.

Ces mêmes hommes sont devenus les ardens panégyristes de La Harpe, quand il a cru devoir accumuler les palinodies, les confessions, les professions de foi, et surtout les imprécations contre ce qu'il appelait le *philosophisme*. Le croira-t-on? Dans le gros volume sur le drame lyrique, en parlant du théâtre de la Foire, il veut que Piron soit aussi un sophiste. Il poursuit la philosophie du dix-huitième siècle jusque dans *Arlequin-Deucalion*. C'est pourtant à ces attaques sans mesure,

et toujours déplacées (car où pourrait être leur place dans un ouvrage de ce genre ?) que ce même ouvrage doit les louanges exagérées dont le comblent des écrivains de parti; mais ce qui lui vaut leur faveur est précisément ce qui le décrédite auprès des juges éclairés, dont l'opinion, conforme aux lois invariables de la raison, de la décence et du goût, triomphe des résistances accidentelles, et devient tôt ou tard l'opinion publique. Toutefois un tiers de l'ouvrage ne suffit pas pour faire condamner l'ouvrage entier. Faisons ce qu'aurait dû faire un sage éditeur. Regardons comme non avenus les cinq derniers volumes du *Lycée* de La Harpe; oublions-les, pour nous rappeler ce qu'il y a de bon dans le *Cours de littérature ancienne*, particulièrement tout le second livre, et ce qu'il y a d'excellent dans les sept ou huit premiers volumes du *Cours de littérature française*. Si l'auteur, aigri dans sa vieillesse, n'écrivait plus qu'en colère, et s'est condamné à la haine, il faut le plaindre : il a dû souffrir. Si, dans ses jugemens sur les écrivains dont il était ou dont il croyait être le rival, il a donné trop d'exemples d'une partialité répréhensible, en reconnaissant ses défauts, on doit leur opposer son mérite; et l'on n'a le droit de blâmer ses injustices qu'en restant juste à son égard.

CONCLUSION.

Le *Lycée* de La Harpe est-il le meilleur ouvrage de littérature qui ait paru durant l'époque déterminée par le décret? A notre avis, aucun ne peut le contre-balancer, soit pour l'importance et l'étendue de l'entreprise, soit pour le mérite de l'exécution. Mais les termes du décret n'en sont pas moins effrayans à l'égard de cet ouvrage même. Il s'agit de réunir au plus haut degré la nouveauté des idées, le talent de la composition, et l'élégance du style. Quant à la nouveauté des idées, il faut en convenir, c'est un mérite que l'on chercherait en vain dans l'ouvrage de La Harpe. Ici toutefois se présente une considération générale : la réunion de la justesse et de l'originalité, si rare en tous les genres d'écrire, l'est particulièrement dans la *Critique littéraire*. Les *Élémens de Littérature* de Marmontel, et les *Essais* de Diderot *sur l'art dramatique*, offrent des idées neuves, quelquefois ingénieuses, mais souvent aussi très-hasardées, ou tout-à-fait inadmissibles; et ces écrits n'ont laissé qu'une réputation équivoque. Rollin, dans son *Traité des Études*, retrace partout des idées connues; mais jamais il n'offense un goût sévère : fidèle aux préceptes de Cicéron et de Quintilien, il

se contente de les exposer en rhéteur habile; et son ouvrage est resté. Voltaire est peut-être le seul qui, en fait de critique, ait su être neuf sans être faux. Toute la portée de son esprit se retrouve dans son goût; il étend un art lorsqu'il l'examine; et sa littérature est celle du génie. Si La Harpe est loin de cette hauteur, on doit au moins lui savoir gré de n'avoir corrompu par aucun alliage la pureté des saines doctrines. Il développe, ainsi que Rollin, des principes à l'épreuve et, pour ainsi dire, classiques. Il n'en forme pas un traité, mais il les distribue avec méthode. Il en fait un grand nombre d'applications; et, quand il ne juge pas ses contemporains, presque toutes sont judicieuses. Le talent de la composition n'est pas étranger à son *Cours de Littérature*. Sans y faire preuve d'une grande force de conception, il y suit un vaste plan, qu'il n'embrouille pas, et qu'il sait remplir. Pour le style, excepté dans les derniers volumes, qui, à tous égards, ont peu de valeur, il a souvent de l'élégance : non toutefois cette élégance exquise, fruit d'un talent supérieur et d'un grand travail, mais celle qui tient au naturel des tours, à la clarté des expressions, au soin constant de repousser le néologisme et toute espèce d'affectation. L'ouvrage est imposant dans son ensemble; et, s'il a beaucoup de défauts, plusieurs qualités les rachètent. Un jour on fera mieux peut-être :

nous le désirons, nous l'espérons ; mais alors même il sera juste de lui payer un tribut d'estime. Enfin l'art d'écrire est si difficile, qu'en laissant les productions du premier ordre à la place éminente qui leur appartient, les rangs qui viennent ensuite, et même à distance respectueuse, sont encore des rangs élevés.

La classe pense que le *Lycée* de La Harpe est digne du prix de littérature.



RÉFLEXIONS

SUR LA TRAGÉDIE DE *FÉNÉLON*.

1797.

ENTRE les hommes qui ont mérité le nom de grands, Fénélon est celui de tous qui a le plus allégé le poids de l'admiration, puisqu'il en a fait un plaisir et non pas une dette. Son nom seul inspire une vénération tendre, une bienveillance respectueuse. La simplicité de son âme, la supériorité de son esprit, cette sensibilité profonde, source de toutes les vertus; cette éloquence, persuasive et touchante, qui les inspire et les fait aimer : tout en lui donne l'idée d'une nature perfectionnée, et semble réaliser les brillans mensonges des poètes, premiers théologiens des nations, lorsque, pour expliquer le système du monde, ils ont imaginé des esprits célestes chargés d'entretenir l'harmonie universelle, et formant un moyen terme entre l'homme et la divinité.

Ce fut à la fin de 1791 que, le cœur échauffé d'idées tragiques, faisant encore parler le dernier

des Gracques, cet éloquent et courageux martyr de la cause populaire, je sentis, en relisant *Télémaque,* le désir de représenter sur la scène son immortel auteur; de communiquer, de converser, pour ainsi dire, ave cette âme douce, et d'ébaucher le modèle de la vertu sans tache à l'époque même où j'esquissais celui du patriotisme pur et de l'énergie républicaine. Une anecdote rapportée par d'Alembert, dans son *Éloge de Fléchier,* me fournit les premiers matériaux de mon ouvrage. Je savais que Charles Pougens, citoyen dont j'estime les talens et la personne, et dont l'amitié m'est chère, avait tracé sur cette anecdote intéressante quelques scènes pleines de verve et de sentiment. Je conçus le sujet avec plus d'étendue; j'inventai de nouveaux développemens, des incidens plus multipliés, un dénouement plus dramatique; enfin je crus pouvoir composer une tragédie en cinq actes sur ce fonds, si simple en apparence. Mon respectable ami, Palissot, me persuada facilement de substituer Fénélon à Fléchier, Cambrai à Nîmes; et j'achevai en peu de tems cette pièce : car je l'écrivais avec une émotion profonde, et sans me refroidir un instant sur mon travail, qui me subjuguait tout entier.

Si l'on me demande maintenant pourquoi j'ai substitué Fénélon à Fléchier, je répondrai d'abord qu'ayant beaucoup changé l'anecdote ra-

contée sur Fléchier la fable de ma tragédie est, à peu de chose près, d'invention. Je n'ai fait qu'attribuer une action vertueuse à un homme qui, durant le cours de sa vie, n'a fait que des actions de cette nature, et dont le nom rappelle le mot vertu. En second lieu, malgré le mérite de Fléchier, mérite que je crois sentir autant qu'il est possible, Fléchier, de quelque manière qu'on l'envisage, est fort loin d'être Fénélon. Il n'offrait à représenter ni cette âme pure et divine, ni cette éloquence philantropique, ni cette philosophie du cœur, qui ont rendu l'auteur de *Télémaque* si remarquable, même parmi les grands hommes du siècle.

En voilà déja trop sans doute pour les personnes qui savent penser et sentir. J'ajouterai cependant que, sous un point de vue qui n'est point à négliger, le personnage de Fénélon avait encore un grand avantage sur celui de Fléchier, relativement à l'epoque où se trouvent la France et l'Europe. A la cour du plus orgueilleux despote qui fut jamais, Fénélon était philosophe et patriote. Son commerce perpétuel avec les poètes et les orateurs des républiques grecques lui avait fait contracter l'habitude de ce beau idéal qui éclatait dans les arts et dans les gouvernemens de la Grèce antique. Toutes les idées d'économie politique, ses erreurs même dans l'établissement

public de Salente, sont empruntées des législateurs et des philosophes de ces démocraties fameuses. Dans son écrit intitulé : *Direction pour la conscience des rois,* il a prédit, en termes exprès, un moment où l'excessive autorité des monarques devait être, non pas seulement diminuée, mais entièrement anéantie. Enfin, les peintures énergiques de l'insensé fils de Sésostris, du féroce Adraste, roi des Dauniens, du sombre et cruel Pygmalion, de l'infâme Astarbé, sont des monumens de la haine qu'il portait aux tyrans, et de son amour pour la liberté. C'est parce que de tels sentimens remplissaient les pages de *Télémaque* que ce beau livre déplut à Louis XIV; et c'est pour la même raison qu'il fut accueilli avec enthousiasme par la nation anglaise, qui, voisine alors de la révolution de 1688, s'occupait d'affermir sa liberté civile et politique, et non d'épuiser ses finances, de compromettre son commerce et sa gloire, pour combattre un peuple libre et protéger la tyrannie.

Quelques spectateurs ont cru que la règle de l'unité de lieu n'est point observée dans la tragédie de *Fénélon*. Je répondrai qu'elle est observée précisément de la même manière que dans les chefs-d'œuvre de la scène grecque et de la scène française. Je pourrais citer une foule d'exemples fameux à l'appui de mon assertion, qui ne paraîtra

nouvelle qu'aux hommes très-peu instruits sur ces matières. Métastase, dans ses *Extraits de la Poétique d'Aristote*, a traité la question de manière à ne laisser rien à désirer ni à dire. Au reste, un jour viendra, je l'espère, où, libre des travaux importans qui me pressent, je pourrai, dans les discours qui précéderont mes ouvrages dramatiques, me livrer à des développemens sur ce qu'on appelle les règles de la tragédie[1]. En attendant, je me permettrai de faire remarquer que, depuis le *Cid* jusqu'à *Mérope* et *Sémiramis*, c'est-à-dire durant un long siècle de gloire pour le théâtre français, des hommes d'une extrême ignorance en tout ce qui concerne l'art dramatique, mais qui s'avisaient néanmoins de juger d'un ton magistral Corneille, Racine et Voltaire, ont eu soin de répéter contre eux, à chaque nouveau chef-d'œuvre de ces grands hommes, le judicieux et docte reproche de n'avoir point observé les règles.

Il est d'autres spectateurs qui, en versant des larmes à la représentation de *Fénélon*, n'ont pas laissé de conserver quelques doutes sur le titre

---

1. Chénier avait commencé ce travail quand la mort vint le surprendre. Les fragmens sur l'art dramatique imprimés ci-après, et la plupart des morceaux recueillis à la fin du troisième volume des œuvres posthumes, étaient destinés à figurer dans ses discours préliminaires. (*Note de l'Éditeur.*)

de tragédie que j'ai cru devoir donner à cet ouvrage. C'est, je pense, faute d'avoir bien conçu la nature du poëme tragique. Mais, dit-on, la pièce n'est point terminée par une catastrophe sanglante; si cette objection était raisonnable, il s'ensuivrait que le *Philoctète* de Sophocle et le *Cinna* de Pierre Corneille ne sont point des tragédies. Je crois qu'il serait ridicule de répondre sérieusement à ceux qui prétendent que les tragédies ne doivent être fondées que sur les aventures des rois, des princes, des conquérans, et des hommes placés à la tête des états; je dirai seulement, et c'est une chose incontestable, que la nature des poëmes dramatiques, dans quelque genre que ce soit, est tout à fait indépendante du rang qu'ont tenu sur la scène du monde les personnages représentés. Quand le ton est pathétique, simple et majestueux; quand les mœurs des personnages ont de la dignité; quand le but de l'auteur est constamment d'exciter les larmes, l'ouvrage est une *tragédie*. Quand les mœurs et le ton des peronnages ont de la familiarité; quand l'auteur s'est attaché à peindre les ridicules, l'ouvrage est une *comédie*. Quand le but de la pièce est d'exciter tantôt le rire et tantôt les pleurs, elle participe des deux genres : c'est une *tragi-comédie*, ou, si l'on veut, c'est un *drame*, puisque cette dénomination a prévalu. Des notions si simples

n'auraient pas été embrouillées de nos jours, s'il ne s'était pas trouvé des hommes qui ont voulu se proclamer inventeurs, pour avoir défiguré, en prose barbare, un genre où La Chaussée avait mérité, par un style naturel et des peintures vraies, la réputation d'un bon poète du second ordre; et s'il ne s'était pas trouvé dans le même tems d'autres hommes qui, condamnés au rôle d'imitateurs, par l'impuissance d'imaginer, ont eu la précaution ridicule de tracer un cercle au génie, et lui ont crié dans les académies, dans les lycées, dans les journaux : « N'invente pas, puis-
« que Corneille, Racine et Voltaire, ont inventé.
« Chacun de ces hommes illustres s'est frayé des
« routes nouvelles: donc il n'en faut plus ouvrir.
« Aucun d'eux n'a voulu répéter ce qu'avait dit
« son prédécesseur : donc il faut répéter ce qu'ils
« ont dit. Tous trois ils ont tenté d'être modèles:
« donc il faut être imitateurs. »

Heureusement ces misérables théories ne sont pas fort dangereuses, surtout lorsqu'on veut juger complètement nos prétendus Quintiliens, et comparer leur pratique à leur théorie. On trouve dans tous leurs ouvrages, non pas *la monotonie de la perfection*, comme on l'a dit ingénieusement de Racine, mais *la monotonie de la médiocrité*. Le règne de cette médiocrité académique est désormais consommé: la liberté a fait justice

des journaux privilégiés et des jurandes de bel-esprit. On a oublié jusqu'au titre d'une foule d'ouvrages sans physionomie, qui ne pouvaient ni donner, ni ôter des idées. Les imaginations s'embrasent et se fécondent dans la tourmente révolutionnaire; les talens se mûriront au sein du calme constitutionnel; des lois tutélaires se préparent concernant la propriété des productions de l'esprit humain; et le Génie des arts sourit en voyant sa carrière s'agrandir avec les destinées de la république française.

J'ai dit, au commencement de ce discours, que les tragédies de *Gracchus* et de *Fénélon* furent composées dans le même tems, en 1791. Fidèle au plan que je me suis tracé de bonne heure, voulant que chacun de mes ouvrages pût être considéré comme un acte de civisme, je fis représenter sur-le-champ *Gracchus*, qui attaquait d'une manière directe les préjugés aristocratiques. On se rappellera qu'à cette époque il s'élevait en France un parti puissant, qui, sous le voile du *modérantisme*, cachait le regret des priviléges, et n'oubliait aucun moyen de renverser la liberté politique, à l'aide d'un trône contre-révolutionnaire. Les chefs de ce parti étaient, pour la plupart, ces membres de la minorité de la noblesse qui, dans l'assemblée constituante, plus adroits et plus dangereux que les autres privilégiés,

étaient venus s'asseoir parmi les plus zélés appuis de la liberté, pour neutraliser le patriotisme. Ils étaient parvenus successivement à séduire une foule de citoyens purs, mais faibles, mais incapables de se tenir dans un égal éloignement des scélérats qui, au nom du peuple, foulent aux pieds les lois et la propriété, et des traîtres qui, au nom des lois, voudraient ressusciter le despotisme. On sent bien que *Caïus Gracchus* dut exciter les clameurs de ce parti modéré, qui dominait alors. Le succès de l'ouvrage n'en fut que plus brillant; et son influence n'en fut que plus sûre.

Maintenant ce parti n'existe plus, ou du moins il est sans force. Deux révolutions successives, entraînant dans leur cours les décombres féodaux et monarchiques, ont aplani le terrain sur lequel doit être élevé l'édifice des lois constitutionnelles; mais cet édifice s'écroulera, s'il n'est fondé sur les bases de la morale publique. C'est donc cette morale qu'il faut créer; c'est là le but que doivent se proposer les législateurs, les philosophes, les poètes, les orateurs, ces véritables instituteurs des nations; c'est l'objet que j'avais spécialement en vue dès le tems même où je composais la tragédie de *Fénélon;* et j'ai cru qu'elle ne pouvait être représentée dans une époque plus convenable que celle où vont se discuter les deux

grands ouvrages de la constitution républicaine et de l'éducation nationale. J'ai cru encore qu'en nos jours, mêlés de sombres orages, lorsque les mauvais citoyens prêchent impunément le brigandage et l'assassinat; lorsque les vrais républicains, ceux qui ont pu croire nécessaires les actes les plus rigoureux de la justice nationale, pleurent encore sur la moralité publique, compromise par les crimes du mois de septembre, il était plus que tems de faire entendre au théâtre cette voix de l'humanité qui retentit toujours dans le cœur des hommes rassemblés. Par la nature même des choses, la mission du poète dramatique, lorsqu'il est digne de la remplir, est d'un effet bien plus sûr que celle du philosophe qui compose un traité de morale. L'un apprend comme on est bon; l'autre inspire le désir de l'être. L'un disserte sur la vertu; l'autre la met en action, et la rend aimable et facile.

Appelé par les citoyens du département de Seine-et-Oise à l'honorable fonction de défendre la liberté, et d'affermir par des lois sages l'établissement de notre république naissante, je ne consacrerai que fort peu de veilles, durant la session actuelle, à composer des ouvrages dramatiques, quelle que puisse être leur utilité. Ce n'est pas que je partage l'opinion de ceux qui, faute de réfléchir, pourraient regarder les productions

littéraires, où la raison est embellie des couleurs de l'imagination, comme une occupation incompatible avec des études austères, ou trop frivoles pour des hommes revêtus d'un caractère public. Sans même citer l'exemple et l'autorité de Cicéron, cet immortel honneur du barreau, du forum et du sénat de Rome ancienne, ce n'est point à l'auteur qui a esquissé les portraits du chancelier de l'Hôpital et de Fénélon qu'il appartient de dédaigner, dans aucune circonstance de sa vie, les fleurs de la belle littérature que ces hommes illustres ont su cueillir au milieu des soins et des devoirs nombreux de leur vénérable ministère; mais, livré tout entier à des travaux indispensables pour fonder en France l'enseignement public et l'éducation nationale, après avoir coopéré de tous mes faibles moyens à ce grand bienfait que le peuple français a droit d'attendre de ses représentans, je rentrerai dans le silence du cabinet; et, encouragé par le souvenir d'avoir siégé dans une assemblée qui a présidé au berceau de la République, j'attaquerai encore au théâtre les préjugés de toute espèce qui voudraient relever la tête; j'y ferai verser quelques larmes sur les héros qui ne sont plus; et je contribuerai peut-être, dans cette espèce de tribune, à perfectionner les mœurs sociales, et à former insensiblement des hommes nouveaux pour les lois nouvelles.

ANALYSE

DE L'OEDIPE A COLONE,

TRAGÉDIE DE M. DUCIS.

1797.

Lorsque M. Ducis donna, pour la première fois, au Théâtre-Français sa tragédie d'*OEdipe chez Admète*, elle eut un succès brillant et mérité. Cependant les amateurs de l'art dramatique lui reprochaient avec justice de s'être défié de ses propres forces, et d'avoir affaibli deux sujets célèbres dans l'antiquité, en voulant les unir ensemble : ce qui rompait à la fois l'unité d'action et l'unité d'intérêt. Il a obtenu un nouveau succès en resserrant sa pièce en trois actes : les spectateurs ont été charmés de n'avoir plus à blâmer un défaut que les grandes beautés de la pièce rachetaient sans doute, mais n'empêchaient point de remarquer. L'auteur, dont l'amitié m'honore, ayant bien voulu me confier son ouvrage manuscrit, je crois faire plaisir au public en lui pré-

sentant quelques réflexions sur cette tragédie remarquable, et qui, malgré quelques taches, doit honorer la scène française.

M. Ducis ne commence point comme Sophocle, qui, dès la première scène, présente aux spectateurs Œdipe et son Antigone. Le premier acte de la pièce française est entièrement préparatoire. La scène est dans le palais de Thésée, roi d'Athènes. Ce prince, inquiet et préoccupé, laisse entrevoir un trouble secret à son confident Arcas; et bientôt il lui raconte le songe effrayant qui le poursuit :

« Je croyais voir, Arcas, un enfant nouveau-né,
« Sur un mont solitaire à périr destiné.
« Trop fatal ascendant d'une étoile ennemie!
« D'incroyables forfaits devaient marquer sa vie;
« Et, cruels par pitié, les auteurs de ses jours,
« Pour se soustraire au crime, au crime avaient recours.
« Cet innocent, proscrit par le pouvoir céleste,
« Expirait lentement sous un cyprès funeste;
« Et, passant par ses pieds, un lien rigoureux
« L'y tenait suspendu par d'exécrables nœuds.
« Le sang sortait encor de sa double blessure.
« Pauvre enfant! qu'as-tu fait, disais-je, à la nature?
« . . . .
« . . . .
« Près de là, sous un roc, une horrible furie,
« Des festons de l'hymen ornait sa torche impie;
« Et, plus loin, tout à coup j'observe en frémissant
« Un sentier, qui fumait d'un meurtre encor récent.
« De ces affreux objets l'étonnant assemblage
« Semblait, devant mes yeux, éclaircir un nuage;

« Mais enfin, trop instruit, muet, épouvanté,
« Je reconnais OEdipe et sa fatalité. »

A la place de ce morceau beaucoup plus long, et dont je ne présente que les traits qui ont un rapport direct au sujet de la tragédie, l'auteur avait d'abord composé un autre songe, qui n'était qu'un nouveau récit de la mort d'Hippolyte; plusieurs journaux l'ont publié. Il renferme de très-beaux vers; mais ils sont trop épisodiques dans un *OEdipe à Colone*. D'ailleurs, un homme d'un talent aussi distingué que Ducis a dû sentir beaucoup mieux que tout autre l'impossibilité de lutter avec avantage contre le récit de Théramène, ce chef-d'œuvre de Racine, et par conséquent de la poésie française.

Phénix ouvre la scène suivante : il vient annoncer à Thésée un étranger, qui lui demande audience. Polynice est peint, dans cette courte scène, avec des couleurs fortement tragiques.

« . . . . Dans son superbe ennui,
« Il m'a paru porter, renfermant sa vengeance,
« Le poids d'un grand malheur et d'une grande offense.
« On voit percer la haine et l'orgueil irrité
« A travers sa douleur et son calme affecté.
« Quelque tourment secret l'agite et le déchire;
« Pourtant il intéresse, il plaît, il vous attire;
« Par son air, par sa grâce, on se laisse charmer;
« Mais, quand son œil se trouble, on frémit de l'aimer. »

Ce dernier trait est d'une beauté remarquable. Les deux vers suivans peignent bien Polynice.

« Dans ses mobiles traits, où tout fuit, où tout change,
« Le crime et la vertu font un affreux mélange. »

Polynice paraît lui-même. Plein du désir de se venger, il vient implorer les secours de Thésée dans la guerre qu'il médite. Le héros les lui refuse avec dignité, sans examiner si cette guerre est légitime. Il connaît les devoirs que lui impose son rang de pasteur des peuples; il ne veut point exposer par la guerre et l'intérêt de son empire et le sang de ses sujets. Il révèle à Polynice un secret qui justifie ses refus. Ici se trouve une peinture sombre du temple des Euménides; on y remarque ces deux vers d'un beau caractère :

« A l'aspect imprévu de leur temple odieux,
« Le voyageur tremblant passe et ferme les yeux. »

La tirade suivante est pleine de poésie tragique; malheureusement les formes poétiques n'en sont plus neuves.

« Là, mon père charmé, de ses mains triomphantes,
« Offrit des ennemis les dépouilles sanglantes.
« On eût dit que de loin ces funestes autels
« Repoussaient avec lui ses présens criminels.
« O déesse! dit-il, condamnez-vous ma gloire,
« Quand j'apporte à vos pieds le fruit de ma victoire?
« Tisiphone, sortant de l'infernal séjour,
« Vint répondre elle-même, et fit pâlir le jour;

« A son aspect affreux les autels s'ébranlèrent,
« D'une sueur de sang les marbres dégouttèrent.
« Notre encens s'éteignit, et n'osa plus monter.
« Une sourde fureur semblait la tourmenter.
« Mais à peine au dehors elle allait se répandre,
« Qu'on vit tous ses serpens se dresser pour l'entendre. »

Comme je vais censurer la totalité du morceau, je saisis du moins l'occasion d'admirer ce dernier trait, qui n'appartient qu'au génie de Ducis. Je continue :

« Frémis, a-t-elle dit, impitoyable roi!
« Le sang de tes sujets va retomber sur toi.
« Quel bien leur a produit la splendeur de tes armes?
« Chacun de tes exploits fut payé par des larmes.
« Porté ailleurs tes drapeaux, tes chants victorieux;
« Les soupirs de ton peuple ont monté jusqu'aux cieux.
« Il est temps qu'à leur tour la mort des tiens expie
« Le forfait éclatant de ton triomphe impie.
« Sèche auprès du cercueil sans y pouvoir entrer :
« Va, c'est là le bienfait que tu dois espérer. »

Nul plus que moi n'est éloigné du système de certains critiques qui cherchent partout des réminiscences ; et je sais que dans tous les tems l'ignorance envieuse a dirigé ce reproche banal contre les écrivains les plus originaux ; mais il est impossible que les lecteurs n'aient pas déja observé que le morceau que je viens de citer rappelle, dans ses formes et dans sa marche entière, ce morceau du quatrième acte de l'*OEdipe* de Voltaire.

Pour la première fois, par un don solennel,
Mes mains, jeunes encor, enrichissaient l'autel.
Du temple tout à coup les combles s'entrouvrirent;
De traits affreux de sang les marbres se couvrirent;
De l'autel agité par de longs tremblements
Une invisible main repoussait mes présens;
Et les vents, au milieu de la foudre éclatante,
Portèrent jusqu'à moi cette voix effrayante :
« Ne viens plus des lieux saints souiller la pureté :
« Du nombre des vivans les dieux t'ont rejété.
« Ils ne reçoivent point les offrandes impies;
« Va porter tes présens aux autels des furies;
« Conjure leurs serpens, prêts à te déchirer :
« Va, ce sont là les dieux que tu dois implorer. »

Cette tirade, d'une force et d'une précision admirables, comparée avec celle de Ducis, réunit au mérite de l'originalité celui d'une supériorité qu'on ne peut contester. Elle est de Voltaire, je le sais; mais un poète, qui souvent imite avec tant d'avantage et Shakespeare et même Sophocle, peut facilement trouver dans son imagination des ressources qui lui feront éviter un parallèle dangereux.

Thésée, voulant adoucir ce que son refus peut avoir d'affligeant pour Polynice, lui offre du moins un asile dans ses États. Polynice le quitte en lui répondant, à son tour, par des refus. A peine est-il sorti qu'Eurybate vient annoncer à Thésée l'arrivée d'un nouvel étranger.

« Ses yeux ne s'ouvrent plus à la clarté céleste.
« Au printemps de ses jours, une beauté modeste

« Lui prêtant son appui, ses secours généreux,
« Aide, soutient, conduit ce vieillard malheureux.
« La noblesse est encor sur son visage empreinte;
« On y voit la douleur, mais sans trouble et sans crainte.
« Ses longs cheveux blanchis, agités par les vents,
« Couvrent son front pensif qu'ont sillonné les ans.
« J'observais dans son port, sur son front immobile,
« Au milieu de ses maux sa dignité tranquille. »

A ce portrait simple et touchant, où respire tout le talent du poète, le roi d'Athènes reconnaît OEdipe : il se félicite de l'occasion solennelle que lui offrent les dieux amis de l'hospitalité; il se promet d'adoucir la longue infortune d'Œdipe, de sécher les larmes de son Antigone; et, dans les transports d'une joie magnanime, il court au-devant de ces augustes malheureux.

On voit que le premier acte ne contient que très-peu d'action; et ce n'est pas un reproche que je lui fais, puisque cette action est suffisante pour exciter beaucoup d'intérêt; mais on trouvera, je pense, et trop de confidens et trop de récits. Le songe surtout est un moyen de tragédie dont on a beaucoup usé et abusé ; mais, en accordant à la critique tout ce qu'elle exige, il faut convenir que ce premier acte est plein de vers tragiques, de détails heureux, de beautés de style en plus d'un genre, et qu'il prépare bien le spectateur aux scènes profondes et pathétiques que présentent les deux actes suivans.

Le second acte se passe au bourg de Colone, devant le temple des Euménides. Là, paraît le coupable Polynice, solitaire, et poursuivi par les remords. Il observe avec effroi les lieux où résident ces terribles déesses.

« Ces déesses qu'OEdipe, armé de tous ses droits,
« Contre des fils ingrats invoqua tant de fois.

Il dévoue aux furies le perfide Étéocle; mais de quel front l'appeler perfide, et solliciter contre lui la vengeance céleste, après avoir partagé ses crimes? il pense à consulter les Euménides; et de là naît ce beau mouvement :

« . . . . .Que pourrais-je en apprendre?
« L'oracle est dans mon cœur: c'est à moi de l'entendre.
« Ce cœur, pour consoler mes destins malheureux,
« Ne me répondra pas que je fus vertueux.

Il sent en lui-même une inquiétude qui l'obsède, qui s'attache à tous ses pas.

« Hélas! aucun vieillard ne se montre à mes yeux
« Qu'une voix ne me crie : ingrat, voilà ton père!
« Vois-tu ses cheveux blancs, ses vertus, sa misère?

A la suite de cet aveu déchirant, il jette de nouveaux regards sur tout ce qui l'environne : tout lui offre l'image de Cithéron; mais bientôt il aperçoit un vieillard souffrant, conduit par une jeune femme habillée en esclave. Il s'avance, il les observe avec attention : il reconnaît son père

et sa sœur; et, fuyant à pas précipités, il se dérobe à un spectacle qui lui reproche tous ses crimes.

Après ce beau monologue, paraît le vieillard auguste luttant contre la fatalité : il est conduit par sa jeune et vertueuse Antigone. Là, commence une scène sublime, dont tous les détails mériteraient d'être remarqués, s'ils étaient moins célèbres. Il faut du moins observer que, si elle offre une foule de traits de Sophocle imités ou traduits avec éloquence, elle n'en présente guère moins qui appartiennent à l'auteur français. Beaucoup plus longue que la première scène du tragique grec, elle est pourtant beaucoup plus rapide; elle est aussi plus variée, plus brûlante; elle réunit, en un mot, à la gravité du cothurne antique les grands mouvemens de Shakespeare. Quoi de plus tendre que cette belle réponse d'Antigone à son père, qui frémit du sort d'une fille chérie!

« . . . . Mon sort! je le préfère
« A l'hymen le plus doux, au trône de mon frère.
« Hélas! c'est à mon bras que le vôtre eut recours.
« Si mon sexe trop faible a borné mes secours,
« Par ma tendresse, au moins, j'ai calmé vos alarmes;
« J'ai soutenu vos pas, j'ai recueilli vos larmes;
« Hélas! pour vous nourrir, j'ai souvent mendié
« Les refus insolens d'une avare pitié.
« Il semblait que le ciel, adoucissant l'outrage,

« Aux malheurs de mon père égalât mon courage.
« Seule, au fond des déserts, j'ai marché sans effroi,
« Croyant avoir toujours vos vertus près de moi.
« Vos ennuis sont les miens, ma douleur est la vôtre;
« Nous seuls, nous nous restons, consolés l'un par l'autre.
« L'univers nous oublie : ah! recevons du moins,
« Moi, vos tristes soupirs, et vous, mes tendres soins.
« Que Thèbe à vos deux fils offre un trône en partage!
« Vous suivre et vous aimer, voilà mon héritage.

Que ces vers doux et touchans contrastent bien avec la suite de cette scène! qu'il est beau le sombre délire d'OEdipe! que les éclats de son désespoir sont tragiques! quelle marche et quel dialogue! et comme les larmes coulent avec facilité, lorsque OEdipe, revenant à lui-même, et se trouvant dans les bras d'Antigone, lui rend avec tant d'abandon ce témoignage de reconnaissance et de tendresse!

« Oui, tu seras un jour chez la race nouvelle
« De l'amour filial le plus parfait modèle.
« Tant qu'il existera des pères malheureux,
« Ton nom consolateur sera sacré pour eux :
« Il peindra la vertu, la pitié douce et tendre;
« Jamais, sans tressaillir, ils ne pourront l'entendre.

Et c'est à l'homme qui a écrit de pareils vers que, dernièrement encore, je ne sais quel journaliste, en rendant compte d'une nouveauté, a reproché, avec autant de dureté que d'ignorance, de n'être jamais ni tendre, ni pathétique! C'est

ainsi que, depuis long-tems, tous les arts d'imagination sont soumis aux décisions arbitraires d'une foule de juges qui n'en connaissent pas les premiers élémens; c'est ainsi qu'en tout genre les artistes qui font le plus d'honneur à la France sont outragés par des hommes dont les écrits calomnient chez l'étranger, et déshonoreraient, s'il était possible, et leur langue et leur nation; c'est ainsi qu'en des tems plus brillans pour la littérature, et durant les beaux jours de Voltaire, l'Envie, qui ne se lasse jamais d'être injuste, ni même d'être absurde, dénigrait chaque jour ses chefs-d'œuvre naissans, et vantait avec enthousiasme le *Gustave* de Piron, la *Didon* de Le Franc, et jusqu'à l'*Amasis* de La Grange, pièce enterrée dès ce tems-là, mais qu'on voulait ressusciter pour atténuer le succès de *Mérope*.

Les malheurs d'Œdipe sont près de recommencer. Les habitans du bourg de Colone se rassemblent autour de lui : ils lui font de vives interrogations sur son pays, sur sa naissance. Au trouble d'Antigone, au désespoir du vieillard, Œdipe est reconnu. Au nom de la religion et des dieux, on l'arrache des bras de sa fille; on veut le chasser de ces lieux redoutables qu'il a choisis pour asile. Antigone, forte de sa tendresse, et luttant seule contre leur fureur, s'écrie en gémissant :

« Qu'importe sa naissance et comment il se nomme!
« C'est un infortuné, c'est un roi, c'est un homme.

Beau mouvement, qui rappelle ce vers de Voltaire :

Il suffit qu'il soit homme, et qu'il soit malheureux;

mais qui le rajeunit par une tournure neuve et rapide.

Thésée accourt, et protège Œdipe. Antigone rassure son père.

« Ah! revenez à vous : Thésée est dans ces lieux;
« Il contient les transports d'un peuple furieux;
« Il prête ses secours à vous, à votre guide.

ŒDIPE.

« Mais quel est son garant?

THÉSÉE, serrant la main d'Œdipe.

« . . . . Je fus l'ami d'Alcide.

Ce dernier trait est d'une simplicité héroïque, et n'appartient point à Sophocle.

Ce qui ne lui appartient pas non plus, et ce qui est beaucoup moins louable, c'est la fin de ce second acte. OEdipe interroge les Euménides :

« Où daignez-vous enfin m'accorder une tombe?
« Répondez à ma voix, tristes divinités.

Soudain, au milieu des cris lugubres, des tonnerres souterrains et de tout ce fracas tragique dont l'auteur aurait dû s'abstenir ici, d'autant plus qu'il en avait besoin pour le dénouement

de sa pièce, le temple des Euménides s'ouvre; et le grand-prêtre, rendant un oracle, annonce à OEdipe la fin du courroux des dieux et la gloire qu'ils attacheront à son tombeau. Alors le roi d'Athènes conduit dans son palais OEdipe et Antigone : c'est là que s'écoule le troisième acte. Il commence par une scène entre Polynice et Antigone. Polynice ne cache point à sa sœur les projets de vengeance qui l'animaient contre Étéocle : il la prie d'intercéder pour lui; il implore d'elle le bonheur d'embrasser les genoux de son père. Antigone lui promet de ne rien négliger pour fléchir la colère d'OEdipe. Cette scène est intéressante, et contient quelques beaux détails; mais elle est un peu longue; et l'auteur l'a refroidie par quelques discours sur les dangers qui menacent Antiope et son époux. Je dirai la même chose de la scène suivante, où Thésée, se préparant à mourir, sollicite l'appui d'OEdipe pour son épouse et ses enfans. Ces impressions vagues et confuses détournent le spectateur du seul objet qui doit l'occuper; il hésite péniblement entre l'intérêt qu'il éprouvait et le nouvel intérêt qu'on lui présente malgré lui. Le dégoût est le résultat nécessaire d'une situation pareille; et le plus grand talent poétique ne suffit pas pour l'épargner au public. Hors du sujet, les vers les mieux tournés, les tirades les plus brillantes n'offrent qu'un magnifique ennui.

Je traverse rapidement des landes arides, et je me hâte d'arriver à une scène supérieure encore peut-être à celle que nous avons admirée dans le second acte. Polynice s'avance en tremblant vers son père; Antigone l'encourage; il fait entendre au vieillard courroucé l'humble voix du repentir. Je ne citerai rien de cette imprécation d'OEdipe, l'un des morceaux les plus célèbres de l'antiquité, et celui que l'on a cité le plus souvent en rendant compte d'*OEdipe chez Admète*; j'observerai seulement qu'elle a plus de nerf et de précision dans Sophocle. Je conviens cependant que Ducis l'a enrichie par des traits de maître; mais ce qui n'appartient qu'à lui, c'est la manière dont il termine la scène: c'est le pardon sublime accordé par le héros à un fils coupable, mais absous par de longs remords.

« . . . . Dieux puissans que j'implore!
« Dieux! vous que j'invoquais pour sa punition,
« Enchaînez, s'il se peut, ma malédiction.
« J'ai calmé mon courroux, calmez votre colère.
« Viens dans mes bras, ingrat! retrouve enfin ton père.
« Que le jour un moment rentre encor dans mes yeux
« Pour embrasser mon fils à la clarté des cieux.

Malheur au lecteur qu'il faudrait avertir de l'extrême mérite de cette poésie et de ces mouvemens tragiques! Les scènes qui suivent ne valent pas autant, à beaucoup près. Polynice sort:

on ne sait pourquoi. Il reparaît un moment après, et vient s'offrir pour victime à la place de Thésée. Les dieux refusent cette victime coupable. Thésée vient s'offrir à son tour; mais, à l'instant même, OEdipe paraît sur les portes du temple : il se présente avec confiance pour apaiser le courroux céleste.

Soixante ans de malheurs ont paré la victime:

ses vœux sont exaucés : le ciel s'ouvre; la foudre gronde; il périt consumé par elle, et va se rejoindre aux dieux.

Le plan de cette tragédie était fort défectueux à l'époque de la première composition; il l'est beaucoup moins aujourd'hui, mais il l'est encore. Thésée, parlant sans cesse d'Antiope, rappelle la situation où se trouvait Admète. Antiope, qu'on ne voit jamais, devient encore plus froide qu'Alceste. Sophocle s'est bien gardé de diviser ainsi son grand tableau tragique. OEdipe est son personnage principal; il groupe autour de lui ses autres personnages : Antigone, Thésée, Polynice, Ismène, Créon, le chœur, personnages si importans chez les Grecs. Tout n'est occupé que d'OEdipe ; et de là vient cette puissance d'intérêt qu'inspire l'ouvrage du tragique athénien. Mais il serait injuste en même tems de ne pas sentir et de ne pas faire sentir aux lecteurs que Ducis a rendu la situation d'OEdipe plus intéressante en sup-

primant l'inutile personnage d'Ismène, la sœur d'Antigone.

Ducis mérite aussi des éloges pour avoir supprimé la scène de Créon, scène épisodique et froide, quoiqu'elle motive une assez belle entrée de Thésée. Il est vrai qu'au lieu de ces deux personnages ou trouve, dans la tragédie française, un grand-prêtre des Euménides, personnage des plus oiseux et qu'il aurait fallu laisser à l'Opéra; il est encore vrai que cette procession de trois personnages venant tour à tour s'offrir en sacrifice n'est pas d'un grand effet tragique, surtout quand on est près de la catastrophe. Le récit de la mort d'Œdipe avait une grande réputation dans l'antiquité. Il est fait, je le sais, par un personnage subalterne; mais il était possible d'y substituer Thésée lui-même. Ce qui vaudrait encore mieux au théâtre français, dépouillé de la magie du chœur antique, ce qui vaudrait mieux surtout pour des spectateurs avides de longs développemens et avides d'action, ce serait de marcher rapidement au dénouement. Quand OEdipe a pardonné à Polynice, l'intérêt est porté au comble, et ne peut plus décroître : c'est alors qu'il est instant de finir; c'est alors que Thésée et le peuple d'Athènes doivent arriver au bruit de la foudre et aux derniers accens d'OEdipe, pour être les témoins solennels de sa mort miraculeuse.

Parmi les caractères, celui de Thésée seul est affaibli chez l'auteur français; et, pour ne pas l'affaiblir, il fallait lui conserver l'unité qu'il a dans Sophocle. La situation de Polynice est plus approfondie dans la pièce de Ducis, et contribue davantage à l'intérêt général de l'ouvrage. Pour les caractères d'OEdipe et d'Antigone, je n'hésiterai point à le dire : Ducis les a trouvés beaux dans Sophocle, et les a beaucoup embellis. Je ne connais point sur la scène de personnages qui, dans leur proportion respective, soient plus parfaitement tragiques que l'OEdipe et l'Antigone de la pièce française.

Quant au style, il est aisé de reprocher à l'auteur quelques négligences, peut-être même quelques incorrections, plusieurs expressions dures ou hasardées; mais, dans un ouvrage étincelant de traits admirables de diction tragique, il n'y a que l'envie et la sottise qui épluchent malicieusement les hémistiches; et, pour les progrès de l'art même, il vaut mieux mettre en lumière des beautés qui s'offrent en foule que des défauts qu'il faut chercher.

Qu'on ne s'attende pas à me voir établir une comparaison suivie entre cet ouvrage et la tragédie lyrique du même nom; je pense qu'il n'en saurait exister aucune. Si le succès de la dernière a paru surpasser encore celui de la tragédie dé-

clamée, qui ne connaît les effets de l'art musical, de cet art remuant et magique, le moins intellectuel, et, par cela même, le plus puissant de tous, puisqu'il est le premier indiqué par la nature, et qu'il est indiqué à toutes les âmes? Au reste, l'estimable auteur du poëme[1] a droit aux louanges, pour avoir rassemblé avec adresse et précision toutes les beautés de l'ouvrage de Ducis; il a droit surtout à la reconnaissance, pour avoir offert à Sacchini l'occasion de s'immortaliser en créant le modèle de la mélodie tragique, science, ou plutôt secret qui ne s'apprend pas, qui n'est autre chose que le beau idéal en expression musicale et dramatique, et qui, depuis la mort de ce compositeur célèbre, n'a été retrouvé que par Méhul dans les beaux morceaux de *Stratonice*.

Pour résumer ces réflexions, la tragédie que je viens d'analyser restera au théâtre. Elle est loin d'être parfaite, mais elle a des parties de talent qui suffisent pour fonder la destinée des ouvrages de ce genre; elle offre surtout deux scènes de maître, et dont les plus grands maîtres se glorifieraient. Je m'empresse de rendre cet hommage au génie de Ducis. Dans un moment où les arts ne sont presque jugés que par les passions les

---

1. M. Guillard. Il est encore auteur de l'opéra des *Horaces* et de celui d'*Iphigénie en Tauride*. (*Note de l'Éditeur.*)

plus viles, il est doux pour moi de placer le laurier de Sophocle sur le front d'un vrai poète tragique, qui, dans ses premiers essais, a connu l'éloquence du cœur et la puissance des larmes, et dont l'honorable vieillesse [1] soutient encore aujourd'hui, chez l'étranger, l'antique renommée de notre theâtre.

---

1. Ducis était âgé de soixante-sept ans lorsqu'il fit représenter sa tragédie d'*OEdipe à Colone*. (*Note de l'Éditeur.*)



FRAGMENS

SUR

LES UNITÉS DE JOUR ET DE LIEU

DANS LES POÈMES DRAMATIQUES.

1797.

MÉTASTASE a prouvé longuement, mais d'une manière convaincante, que les Anciens ne se croyaient point obligés d'observer les unités de jour et de lieu.

Ouvrez les *Euménides* d'Eschyle. Une moitié de la pièce se passe à Delphes, dans le temple d'Apollon; l'autre moitié, dans Athènes, au temple de Minerve : il est clair qu'il y a changement de lieu. Dans les *Trachiniennes* de Sophocle, Déjanire, qui demeure à Trachinium, donne à Licas une robe empoisonnée pour la porter à son époux Hercule, qui est sur le promontoire Cénée. Licas exécute sa commission. Hillus, fils d'Hercule, est témoin des effets de ce fatal présent. Il court à Trachinium, en faire le récit à sa mère Déjanire. Le spectateur ne voit que Trachinium ; mais, de Tra-

chinium au promontoire Cénée, il peut y avoir soixante milles d'Italie; et, dans le cours de la pièce, on fait deux fois ce voyage : l'unité de jour est certainement violée.

Dans *Ajax porte-fouet*, du même Sophocle, Ajax fait entendre aux spectateurs qu'il veut chercher pour se tuer un endroit plus solitaire, afin de n'être point empêché par le chœur qui l'environne; il part, et reparaît bientôt, mais non plus entouré du chœur : il a trouvé le lieu qu'il cherchait, et il se tue. Ce lieu ne saurait être celui d'où il est parti.

Dans les *Oiseaux* d'Aristophane, l'action commence sur la terre, et finit en l'air, dans la ville de Néphélococcygie. Dans la *Paix* du même auteur, la scène se passe d'abord sur l'Atmon, puis en l'air, puis au ciel, puis sur la terre, devant la grotte où la Paix est renfermée. Est-ce là garder l'unité de lieu?

Le P. Brumoi a donc eu tort d'affirmer que les Grecs rejetaient tous les sujets qui ne pouvaient s'allier avec la rigueur des trois unités. L'abbé d'Aubignac avait eu ce tort avant lui; mais comment le P. Brumoi, qui a traduit les poètes grecs, ne s'est-il pas aperçu qu'ils ont évidemment ignoré ces lois prétendues?

Dans l'*Aululaire* de Plaute, Euclion dit, à la fin du troisième acte, qu'il veut aller cacher son trésor

dans le temple de la Fidélité. Au quatrième acte, Euclion se trouve au lieu qu'il désirait. Il y a donc changement de lieu.

Dans l'*Heautontimoruménos* de Térence, il se passe un jour du commencement de la pièce jusqu'à la troisième scène. Au septième vers de cet acte, il commence à faire nuit : *vesperascit.* Au premier vers du troisième acte, le jour venait : *Fuciscit hoc jam.* Il s'est écoulé, pendant l'intervalle, une nuit entière, consacrée aux fêtes de Bacchus ; et il reste encore trois actes pour que la pièce soit dénouée : il n'y a donc pas unité de jour. Ménage avait fait cette objection dans le dernier siècle. Madame Dacier a prétendu que l'*Heautontimoruménos* commence à l'entrée de la nuit. La preuve du contraire est ce *vesperascit,* au second acte. Ménage, et Métastase après lui, n'ont pas trouvé, dans cette pièce, l'unité de lieu mieux observée que l'unité de jour. En effet, dans la première scène, on voit le vieillard Ménédème occupé à labourer la terre. Il croit que l'excès de sa rigueur a réduit son fils au désespoir ; il croit avoir perdu son fils ; et, voulant se punir lui-même, il s'est condamné à des travaux pénibles. Tout le reste de la pièce se passe dans la rue. Certainement on ne laboure pas dans la rue. Madame Dacier répond à cette objection de Ménage, que Ménédème ne travaille pas dans ce moment,

mais qu'il rentre chez lui, en revenant de son travail. La preuve du contraire est encore dans Térence, témoin ce que dit Chrémès à Ménédème :

Istos rastros intereà tamen
Depone, ne labora.
Acte I, scène I.

Il faut remarquer que l'*Heautontimorumenos* est traduit de Ménandre; et l'on peut conclure de ce fait que les poètes grecs de la comédie moderne n'étaient pas plus scrupuleux observateurs des unités de jour et de lieu qu'Aristophane et les poètes tragiques.

L'unité de jour est bien observée dans nos pièces célèbres. Quant à l'unité de lieu, je crois pouvoir affirmer que l'envie de l'observer rigoureusement a fait rejeter de fort beaux sujets à nos poètes tragiques, et plus souvent des beautés supérieures dans les sujets qu'ils avaient choisis. Je crois encore pouvoir affirmer que, malgré tous leurs efforts, ils ont souvent violé cette prétendue règle.

Peut-on supposer qu'Émilie s'entretienne librement avec Cinna d'une conjuration contre Auguste dans la chambre même où ce même Auguste tient conseil, un moment après, avec Maxime et Cinna? Peut-on supposer que César et Cléopâtre se tiennent des propos de galanterie précisément dans la salle du conseil du roi Ptolomée? L'unité de

lieu n'est-elle pas évidemment violée dans le *Cid* et dans *Horace?* Mais laissons là Corneille, sur lequel beaucoup de gens passeraient condamnation quant à cette partie.

Peut-on supposer qu'Hermione vienne s'entretenir avec sa confidente dans la même chambre où Pyrrhus a reçu l'ambassadeur des Grecs? Peut-on supposer que Néron donne audience à sa mère dans l'espèce d'antichambre où Burrhus l'a retenue au commencement de la pièce? Peut-on supposer que Phèdre vienne avouer à OEnone la passion qui la tourmente dans le même endroit où l'on a vu, au commencement de la pièce, Hippolite et son gouverneur, et où l'on verra venir au second acte Aricie et sa confidente?

Le premier acte de l'*OEdipe* de M. de Voltaire se passe dans un vestibule. Est-ce aussi dans un vestibule que Jocaste raconte à sa confidente Égine ses vieilles amours avec Philoctète? Le beau premier acte de *Brutus* se passe au sénat. Est-ce encore au sénat que se passent les scènes entre Titus et Tullie? Quelques scènes de la *Mort de César* se passent évidemment dans la place publique: la dernière, par exemple. Est-ce dans la place publique que César assemble les sénateurs au premier acte? Zamore et ses compagnons sont-ils transférés de leur prison dans la chambre même où l'or-

gueilleux Gusman vient de parler d'amour à la fille de Montèze ?

Je pourrais pousser plus loin cet examen, et je n'ai cité que des chefs-d'œuvre.

L'unité de lieu n'est point gardée dans quelques-unes de nos comédies estimées: par exemple, dans le *Bourgeois gentilhomme*, dans le *Médecin malgré lui*, dans *Démocrite amoureux*, dans l'*Avocat patelin*. On demande s'il est possible que l'appartement d'Angélique soit le même endroit où le valet du Joueur attend son maître, le même où le Joueur engage le portrait d'Angélique ? On demande s'il est naturel que le jaloux de l'*École des Femmes*, qui cache si soigneusement sa pupille, et que, d'ailleurs, Horace a instruit, sans le connaître, de l'amour qu'il sent pour elle; on demande s'il est raisonnable qu'Arnolphe fasse asseoir Agnès au milieu de la rue, qu'il s'asseye auprès d'elle, et que, là, il lui tienne de fort longs discours sur les devoirs d'une femme mariée ? On demande si la bienséance, l'action particulière de la pièce et le caractère d'Arnolphe, n'exigeaient pas que cette scène se passât dans l'intérieur de sa maison ? On observera cependant qu'il n'est pas très-difficile de resserrer une comédie entière dans les bornes d'une rue, d'un parc ou d'un salon; pour la tragédie, c'est presque une chose impossible de gar-

der l'unité de lieu, sans rendre la pièce ou mesquine ou invraisemblable. Cette extrême différence vient de ce que, dans l'action comique, il s'agit des intérêts d'une ou de deux familles de particuliers, et que, dans l'action d'une véritable tragédie, il s'agit presque toujours des intérêts d'un peuple entier.

Il est bien singulier que deux hommes d'un mérite fort commun, incapables d'écrire convenablement dix vers de tragédie, soient devenus les législateurs du théâtre français : ces deux hommes sont l'abbé d'Aubignac et Dacier. Ils ont répété si souvent, et, pour me servir du mot propre, avec tant d'effronterie, « Les Anciens ont toujours observé les unités de tems et de lieu, » qu'on les a crus sur leur parole. Tous les successeurs de Corneille ont suivi les lois de l'abbé d'Aubignac. Ils auraient craint de contester un moment aux Anciens une perfection qu'on leur supposait.

Il n'y a pas un mot sur l'unité de lieu ni dans Horace, ni dans Aristote. Quant à l'unité de tems, Aristote dit seulement que la tragédie se renferme dans un tour de soleil, ὑπὸ μίαν περίοδον ἡλίου, ou du moins excède peu cet espace, ἢ μικρὸν ἐξαλλάττειν. Il ajoute que l'épopée n'a point de durée déterminée : ce qui n'est pas l'opinion des critiques modernes. Il ajoute encore que, dans les premiers tems, la tragédie ressemblait en cela même à l'é-

Parmi les caractères, celui de Thésée seul est affaibli chez l'auteur français; et, pour ne pas l'affaiblir, il fallait lui conserver l'unité qu'il a dans Sophocle. La situation de Polynice est plus approfondie dans la pièce de Ducis, et contribue davantage à l'intérêt général de l'ouvrage. Pour les caractères d'OEdipe et d'Antigone, je n'hésiterai point à le dire : Ducis les a trouvés beaux dans Sophocle, et les a beaucoup embellis. Je ne connais point sur la scène de personnages qui, dans leur proportion respective, soient plus parfaitement tragiques que l'OEdipe et l'Antigone de la pièce française.

Quant au style, il est aisé de reprocher à l'auteur quelques négligences, peut-être même quelques incorrections, plusieurs expressions dures ou hasardées; mais, dans un ouvrage étincelant de traits admirables de diction tragique, il n'y a que l'envie et la sottise qui épluchent malicieusement les hémistiches; et, pour les progrès de l'art même, il vaut mieux mettre en lumière des beautés qui s'offrent en foule que des défauts qu'il faut chercher.

Qu'on ne s'attende pas à me voir établir une comparaison suivie entre cet ouvrage et la tragédie lyrique du même nom; je pense qu'il n'en saurait exister aucune. Si le succès de la dernière a paru surpasser encore celui de la tragédie dé-

clamée, qui ne connaît les effets de l'art musical, de cet art remuant et magique, le moins intellectuel, et, par cela même, le plus puissant de tous, puisqu'il est le premier indiqué par la nature, et qu'il est indiqué à toutes les âmes? Au reste, l'estimable auteur du poëme[1] a droit aux louanges, pour avoir rassemblé avec adresse et précision toutes les beautés de l'ouvrage de Ducis; il a droit surtout à la reconnaissance, pour avoir offert à Sacchini l'occasion de s'immortaliser en créant le modèle de la mélodie tragique, science, ou plutôt secret qui ne s'apprend pas, qui n'est autre chose que le beau idéal en expression musicale et dramatique, et qui, depuis la mort de ce compositeur célèbre, n'a été retrouvé que par Méhul dans les beaux morceaux de *Stratonice*.

Pour résumer ces réflexions, la tragédie que je viens d'analyser restera au théâtre. Elle est loin d'être parfaite, mais elle a des parties de talent qui suffisent pour fonder la destinée des ouvrages de ce genre; elle offre surtout deux scènes de maître, et dont les plus grands maîtres se glorifieraient. Je m'empresse de rendre cet hommage au génie de Ducis. Dans un moment où les arts ne sont presque jugés que par les passions les

1. M. Guillard. Il est encore auteur de l'opéra des *Horaces* et de celui d'*Iphigénie en Tauride*. (*Note de l'Éditeur.*)

plus viles, il est doux pour moi de placer le laurier de Sophocle sur le front d'un vrai poète tragique, qui, dans ses premiers essais, a connu l'éloquence du cœur et la puissance des larmes, et dont l'honorable vieillesse [1] soutient encore aujourd'hui, chez l'étranger, l'antique renommée de notre theâtre.

---

1. Ducis était âgé de soixante-sept ans lorsqu'il fit représenter sa tragédie d'*OEdipe à Colone*. (*Note de l'Éditeur.*)



FRAGMENS

SUR

LES UNITÉS DE JOUR ET DE LIEU

DANS LES POÈMES DRAMATIQUES.

1797.

MÉTASTASE a prouvé longuement, mais d'une manière convaincante, que les Anciens ne se croyaient point obligés d'observer les unités de jour et de lieu.

Ouvrez les *Euménides* d'Eschyle. Une moitié de la pièce se passe à Delphes, dans le temple d'Apollon; l'autre moitié, dans Athènes, au temple de Minerve : il est clair qu'il y a changement de lieu. Dans les *Trachiniennes* de Sophocle, Déjanire, qui demeure à Trachinium, donne à Licas une robe empoisonnée pour la porter à son époux Hercule, qui est sur le promontoire Cénée. Licas exécute sa commission. Hillus, fils d'Hercule, est témoin des effets de ce fatal présent. Il court à Trachinium, en faire le récit à sa mère Déjanire. Le spectateur ne voit que Trachinium ; mais, de Tra-

chinium au promontoire Cénée, il peut y avoir soixante milles d'Italie; et, dans le cours de la pièce, on fait deux fois ce voyage : l'unité de jour est certainement violée.

Dans *Ajax porte-fouet*, du même Sophocle, Ajax fait entendre aux spectateurs qu'il veut chercher pour se tuer un endroit plus solitaire, afin de n'être point empêché par le chœur qui l'environne; il part, et reparaît bientôt, mais non plus entouré du chœur : il a trouvé le lieu qu'il cherchait, et il se tue. Ce lieu ne saurait être celui d'où il est parti.

Dans les *Oiseaux* d'Aristophane, l'action commence sur la terre, et finit en l'air, dans la ville de Néphélococcygie. Dans la *Paix* du même auteur, la scène se passe d'abord sur l'Atmon, puis en l'air, puis au ciel, puis sur la terre, devant la grotte où la Paix est renfermée. Est-ce là garder l'unité de lieu?

Le P. Brumoi a donc eu tort d'affirmer que les Grecs rejetaient tous les sujets qui ne pouvaient s'allier avec la rigueur des trois unités. L'abbé d'Aubignac avait eu ce tort avant lui; mais comment le P. Brumoi, qui a traduit les poètes grecs, ne s'est-il pas aperçu qu'ils ont évidemment ignoré ces lois prétendues?

Dans l'*Aululaire* de Plaute, Euclion dit, à la fin du troisième acte, qu'il veut aller cacher son trésor

dans le temple de la Fidélité. Au quatrième acte, Euclion se trouve au lieu qu'il désirait. Il y a donc changement de lieu.

Dans l'*Heautontimoruménos* de Térence, il se passe un jour du commencement de la pièce jusqu'à la troisième scène. Au septième vers de cet acte, il commence à faire nuit : *vesperascit*. Au premier vers du troisième acte, le jour venait : *Fuciscit hoc jam*. Il s'est écoulé, pendant l'intervalle, une nuit entière, consacrée aux fêtes de Bacchus; et il reste encore trois actes pour que la pièce soit dénouée : il n'y a donc pas unité de jour. Ménage avait fait cette objection dans le dernier siècle. Madame Dacier a prétendu que l'*Heautontimoruménos* commence à l'entrée de la nuit. La preuve du contraire est ce *vesperascit*, au second acte. Ménage, et Métastase après lui, n'ont pas trouvé, dans cette pièce, l'unité de lieu mieux observée que l'unité de jour. En effet, dans la première scène, on voit le vieillard Ménédème occupé à labourer la terre. Il croit que l'excès de sa rigueur a réduit son fils au désespoir; il croit avoir perdu son fils; et, voulant se punir lui-même, il s'est condamné à des travaux pénibles. Tout le reste de la pièce se passe dans la rue. Certainement on ne laboure pas dans la rue. Madame Dacier répond à cette objection de Ménage, que Ménédème ne travaille pas dans ce moment,

mais qu'il rentre chez lui, en revenant de son travail. La preuve du contraire est encore dans Térence, témoin ce que dit Chrémès à Ménédème :

> *Istos rastros intereà tamen*
> *Depone, ne labora.*
> Acte I, scène 1.

Il faut remarquer que l'*Heautontimorumenos* est traduit de Ménandre; et l'on peut conclure de ce fait que les poètes grecs de la comédie moderne n'étaient pas plus scrupuleux observateurs des unités de jour et de lieu qu'Aristophane et les poètes tragiques.

L'unité de jour est bien observée dans nos pièces célèbres. Quant à l'unité de lieu, je crois pouvoir affirmer que l'envie de l'observer rigoureusement a fait rejeter de fort beaux sujets à nos poètes tragiques, et plus souvent des beautés supérieures dans les sujets qu'ils avaient choisis. Je crois encore pouvoir affirmer que, malgré tous leurs efforts, ils ont souvent violé cette prétendue règle.

Peut-on supposer qu'Émilie s'entretienne librement avec Cinna d'une conjuration contre Auguste dans la chambre même où ce même Auguste tient conseil, un moment après, avec Maxime et Cinna? Peut-on supposer que César et Cléopâtre se tiennent des propos de galanterie précisément dans la salle du conseil du roi Ptolomée? L'unité de

lieu n'est-elle pas évidemment violée dans le *Cid* et dans *Horace?* Mais laissons là Corneille, sur lequel beaucoup de gens passeraient condamnation quant à cette partie.

Peut-on supposer qu'Hermione vienne s'entretenir avec sa confidente dans la même chambre où Pyrrhus a reçu l'ambassadeur des Grecs? Peut-on supposer que Néron donne audience à sa mère dans l'espèce d'antichambre où Burrhus l'a retenue au commencement de la pièce? Peut-on supposer que Phèdre vienne avouer à Œnone la passion qui la tourmente dans le même endroit où l'on a vu, au commencement de la pièce, Hippolite et son gouverneur, et où l'on verra venir au second acte Aricie et sa confidente?

Le premier acte de l'*OEdipe* de M. de Voltaire se passe dans un vestibule. Est-ce aussi dans un vestibule que Jocaste raconte à sa confidente Égine ses vieilles amours avec Philoctète? Le beau premier acte de *Brutus* se passe au sénat. Est-ce encore au sénat que se passent les scènes entre Titus et Tullie? Quelques scènes de la *Mort de César* se passent évidemment dans la place publique: la dernière, par exemple. Est-ce dans la place publique que César assemble les sénateurs au premier acte? Zamore et ses compagnons sont-ils transférés de leur prison dans la chambre même où l'or-

mots. Voltaire, il y a plus de quarante ans, écrivait dans l'*Orphelin de la Chine*,

Vous êtes *citoyenne* avant que d'être mère.

Voudrait-on interdire les vertus *civiques* à nos magistrats? les palmes *civiques* à nos guerriers? et n'y a-t-il pas moyen de tolérer ces expressions en faveur de la couronne *civique?*

Assurément, lorsqu'on fait ou qu'on refait un dictionnaire, lorsque dans un ouvrage, quel qu'il soit, on veut être législateur de la langue française, il faut éviter avec soin le néologisme; mais il ne faut guère moins éviter le ridicule; et c'est ce à quoi l'on n'a pas toujours songé. L'abbé Desfontaines, par exemple, remarquable par son goût et par ses goûts; ce tant digne prêtre, qui se proclamait le défenseur des mœurs et de la religion; ce grand critique, qui dénigrait avec amertume les vers de la *Mort de César* et d'*Alzire*, mais qui retrouvait le style de Racine dans la *Didon* de Pompignan, l'abbé Desfontaines donc publia, vers 1740, un dictionnaire du néologisme. Les deux écrivains spécialement attaqués dans ce pamphlet sont, comme de raison, les deux plus célèbres de cette époque, Fontenelle et Voltaire, distingués surtout par la politesse, l'élégance et la pureté de leur diction. Il les blâme, entre autres choses, d'avoir écrit une tête *altière*, un

esprit *conséquent*. Ces expressions étaient et sont restées françaises. Comme le prétendu Quintilien tranchait avec audace et raisonnait mal, on rit aujourd'hui de son ignorance *altière* et de son esprit peu *conséquent*.

Beaucoup plus récemment, le citoyen La Harpe, dans une brochure sur la langue révolutionnaire, a proscrit le verbe *fanatiser*. Il vaudrait encore mieux anéantir la chose. Je n'examine cependant pas s'il a raison; et c'est le servir à souhait : il aime assez qu'on l'en croie sur parole. Mais il pose une règle générale. La voici : *Aucun adjectif en* ique *ne peut produire un verbe en* iser. La décision est tranchante, ainsi qu'il convient au maître. Il ajoute : *notre langue le prouve par le fait*. Malheureusement le maître a tort et sur le fait, et par conséquent sur l'axiome. Ne peut-on le lui démontrer par un genre d'argument que l'on appelle *ad hominem?* ne peut-on lui dire?

Si par une muse électrique
L'auditeur est électrisé,
Votre muse paralytique
L'a bien souvent paralysé.
Mais, quand il est tyrannisé,
Parfois il devient tyrannique :
Il siffle un auteur symétrique;
Il rit d'un vers symétrisé,
D'un éloge pindarisé,
Et d'une ode anti-pindarique.
Vous avez trop dogmatisé :

Renoncez au ton dogmatique;
Mais restez toujours canonique,
Et vous serez canonisé[1].

Ce petit impromptu, fait sans loisir, pourra trouver grâce aux yeux du citoyen La Harpe; car les vers en sont presque aussi bien tournés que ceux des Commandemens de Dieu et de l'Église. Mais laissons l'abbé Desfontaines et le citoyen La Harpe. Revenons aux dictionnaires.

C'est en 1656 que Pascal, qui ne fut point de l'Académie française, fixa notre langue dans ses admirables *Lettres provinciales*. Le Dictionnaire de l'Académie ne parut qu'en 1694. Avant cette époque, Corneille, Racine, Boileau, Molière, La Fontaine, Bossuet, Fénélon, avaient publié tous leurs chefs-d'œuvre; Fléchier, ses *Oraisons funèbres*; La Bruyère, ses *Caractères*; Quinault même, ses *Opéra*. On peut répondre que Vaugelas, en 1647, avait donné ses remarques sur la langue; mais, si

Vaugelas n'apprend point à bien faire un potage,
(MOLIÈRE, Femmes Savantes, Acte II, scène VII.)

il n'enseigne pas plus l'art d'écrire. Ni lui, ni l'abbé Dangeau, ni aucun puriste de profession

---

1. Cette épigramme se retrouve dans le troisième volume des *OEuvres anciennes*, page 440, présente édition.
(*Note de l'Éditeur.*)

jusqu'à nos jours inclusivement, n'a enrichi la littérature, je ne dis pas d'un excellent ouvrage, mais seulement d'une page excellente. Ils ressemblent tous à l'abbé d'Aubignac, qui croyait avoir donné des lois aux poètes tragiques : il voulut passer du précepte à l'exemple, et composa en mauvaise prose la plus mauvaise tragédie [1] qui ait jamais paru. Les vrais grammairiens, Condillac et Dumarsais, ont composé des ouvrages utiles et d'un mérite éminent ; mais c'étaient des esprits *philosophiques* ; car je ne pense pas que ce mot soit encore supprimé, comme sentant la révolution. Ils appliquaient à la grammaire une analyse fine et profonde : à cet égard, comme en tout le reste, ils n'avaient rien de commun avec les *jurés peseurs de diphthongues.*

Si le *Dictionnaire de l'Académie* n'a pas influé sur les chefs-d'œuvre du dix-septième siècle, assurément, dans le dix-huitième, il n'a pas augmenté d'influence. On ne l'a pas plus consulté pour écrire l'*Esprit des Lois*, le *Siècle de Louis XIV*, *Émile*, l'*Histoire naturelle*, qu'on n'a consulté le *Dic-*

---

1. *Zénobie*. Cette tragédie fut sifflée à outrance. On se rappelle, à cet égard, le bon mot du prince de Condé. « Je « sais bon gré à l'abbé d'Aubignac d'avoir si bien suivi les « règles d'*Aristote ;* mais je ne pardonne point aux règles « d'*Aristote* d'avoir fait faire à l'abbé d'Aubignac une si mé- « chante tragédie. » (*Note de l'Éditeur.*)

tionnaire des Rimes pour mettre en vers *Mahomet*, la *Pucelle*, le *Méchant*, ou la belle traduction des *Géorgiques*.

En général, c'est après et d'après les bons écrivains qu'ont été composés les meilleurs dictionnaires; mais un dictionnaire, si bon qu'il soit, n'a jamais produit ni guidé un bon écrivain. C'est donc aux écoles publiques, aux jeunes gens, aux étrangers, que l'Institut national peut rendre un important service, non pas en retouchant le *Dictionnaire de l'Académie*, mais en rédigeant un nouveau Dictionnaire, qui soit conçu avec méthode, qui présente des définitions claires et précises, l'étymologie, les racines des mots, et des exemples habilement choisis dans les auteurs classiques, depuis Malherbe jusqu'à Voltaire, depuis Pascal jusqu'à Buffon. L'excellent Dictionnaire italien de l'Académie *della Crusca* offre un modèle en ce dernier point.

Ce n'est pas sur ce plan qu'est rédigé le *Dictionnaire de l'Académie française*; pour mieux dire, il est remarquable par l'absence de plan. Point d'étymologies; nulle clarté dans les définitions; des rédactions vagues, incomplètes. Quant aux phrases composées tout exprès pour faire autorité, elles fournissent presque toujours des exemples de mauvais style, souvent des modèles de ridicule. Ce travail malheureux est digne, en

tous sens, du mépris qu'il inspirait à Voltaire dans les derniers tems de sa vie. Et qu'on n'appelle point au secours d'un pareil ouvrage tous ces grands écrivains, tous ces classiques fameux qui ont fait la gloire de l'Académie, parce qu'ils y ont apporté leur gloire! ils sont innocens du Dictionnaire. L'ouvrage appartient tout entier à la foule des *immortels* de profession. Les noms de la plupart sont restés ensevelis dans le recueil poudreux des harangues académiques; quelques-uns, tristement célèbres, ne sont connus de la postérité que par les satires de Boileau.



SUR UNE ÉDITION

DES OEUVRES COMPLÈTES

DE BOILEAU,

PUBLIÉE PAR M. DAUNOU,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

1809.

L'HONNEUR d'être réimprimé sans cesse appartient aux grands classiques; c'est là même ce qui constate leur renommée. Pour eux les lecteurs se renouvellent et se multiplient. Les écrivains qui sont admirés sans être lus ne sont pas admirés long-tems; mais Corneille et Bossuet, Racine et Pascal, La Fontaine et Fénélon, Voltaire et J. J. Rousseau, sont relus avec délices. On les sait par cœur; et toutes les presses de l'Europe leur sont à la fois consacrées. Entre les génies heureux qui ont illustré les deux derniers siècles, Despréaux, *leur maître en l'art d'écrire*, est peut-être celui dont les ouvrages reparaissent le plus souvent. A compter avec une scrupuleuse exactitude, on en trouverait au moins cent cinquante éditions; et les plus connues seulement sont au

nombre de quatre-vingt-quatre, d'après la liste chronologique insérée dans l'édition même que nous annonçons aujourd'hui. Celle-ci mérite une attention particulière : non seulement elle est complète, correcte et bien exécutée; mais le travail de l'éditeur y ajoute un prix qui la fera toujours distinguer. La plus brillante partie de ce travail est un *Discours préliminaire* d'une assez grande étendue. Quelques citations de cet excellent morceau de littérature intéresseront nos lecteurs. Tout ce que nous pourrions dire sur Boileau s'y trouve. Il serait impossible de mieux sentir, et difficile de s'exprimer aussi bien.

Voici comment l'Éditeur expose l'état de la langue française et de l'art d'écrire à l'époque où Boileau publia ses premiers essais. « La langue « n'était plus barbare; elle cessait même d'être « simple et naïve, après l'avoir été avec tant d'é- « nergie dans Montaigne. Renouvelée par Mal- « herbe, épurée par Vaugelas, décorée par Balzac, « elle acquérait de la correction, de la clarté, de « l'élégance. Elle se pliait à ce style périodique, « le premier des styles quand, par une heureuse « distribution de tous les élémens qu'il rassemble, « des objets qu'il peint, et des rapports qu'il « exprime, il fait du discours un vaste et fidèle « tableau de la pensée; mais aussi le plus fatal « obstacle aux progrès d'une langue lorsque, par

« un vain entassement d'incidens et d'accessoires, « il n'aboutit qu'à surcharger chaque idée d'une « oisive escorte, et que, dans sa marche fastueuse « et sourde, il énerve avec tant d'art les pensées « et les sentimens. »

On remarque en cette période une distribution savante; et, comme dans tous les écrits de Boileau, on y voit l'exemple à côté du précepte. Avant le législateur du Parnasse français, *Pascal avait élevé notre langue au-dessus des autres langues modernes, et presque au niveau des langues anciennes.* L'Éditeur l'avoue; mais *le premier mérite de Boileau*, ajoute-t-il, *fut de sentir l'excellence des* Provinciales. *Nul n'a mieux révéré, proclamé, consacré leur autorité littéraire.* La prose avait atteint la perfection; il s'agissait d'y faire atteindre la poésie : Boileau le tenta. Laissons à son habile éditeur le soin de développer les idées qui seraient gâtées par une analyse. « Les « règles de la versification n'étaient observées « qu'aux dépens des lois les plus sacrées de la « logique et de la grammaire. Comme si l'art des « vers n'eût consisté qu'à vaincre des difficultés « mécaniques, la multitude des poètes semblait « n'aspirer qu'à la régularité du mètre et de « la rime; leurs scrupules ne s'étendaient pas « jusqu'au choix des expressions et au caractère « du style. Ils alignaient et rimaient l'emphatique

« et le trivial, les hyperboles et les quolibets, les « comparaisons prolixes et les métaphores obscu« res. C'était là tout le savoir-faire des Pelletier, « des Godeau, des Scudéri, de cent autres infati« gables et monotones versificateurs. Voiture, il « est vrai, Racan, Benserade, plus habiles, et « surtout moins féconds, n'étaient pas restés « confondus dans cette foule; et Despréaux les a « vantés quelquefois; mais il leur a fait moins « d'honneur par ses éloges que de tort par ses « exemples : nul ne les a plus rabaissés que celui « qui a évité le premier leurs tournures prosaï« ques, leurs inversions forcées, leurs phrases « parasites, les faux ornemens et les négligences « qui fourmillent dans leurs poésies les plus tolé« rables. Ce n'est pas non plus, osons le dire, « une versification forte et pure qu'on peut louer « dans les comédies de Molière antérieures à 1660. « Seuls alors parmi tant de poètes, Malherbe, « Corneille, La Fontaine, avaient quelquefois ex« primé d'heureuses pensées par de très beaux « vers : La Fontaine dans quelques narrations naï« ves; Corneille dans les plus sublimes élans de « son inégal génie; Malherbe, dans un petit « nombre de strophes immortelles. Boileau con« çut l'idée d'une perfection plus austère et plus « constante : il comprit que des vers admirables « n'autorisaient point à négliger ceux qui les de-

« vaient environner, et qu'au contraire les grands « traits du génie poétique brilleraient d'un éclat « plus pur et plus vif au milieu des morceaux « élégans et corrects que le bon goût aurait dictés. »

Plusieurs ont prétendu que Boileau n'avait censuré dans ses satires que des vers et de la prose; mais l'auteur du discours soupçonne, avec raison, ceux qui ont risqué cette critique de n'avoir jamais lu Boileau, ou du moins de l'avoir mal lu. Il cite la belle satire sur *l'Homme*, celle sur *les diverses Folies humaines*, celle sur la *Noblesse*, celle sur les *Femmes*, celle sur l'*Équivoque*, et deux autres encore, comme des pièces entièrement morales. Il fait observer que la censure littéraire est accessoire dans la satire sur les *Embarras de Paris*, et même dans la description d'un repas ridicule. « Restent, continue l'Éditeur, la *seconde* « *satire*, la *septième* et la *neuvième*, qui sont en effet « purement littéraires. La *seconde* expose les diffi- « cultés de l'art d'écrire en vers, et elle les sur- « monte. La *septième*, où Boileau s'adresse à sa « muse, est inférieure au modèle latin qu'elle imite; « mais voulez-vous retrouver Horace, et, s'il faut « le dire, mieux qu'Horace? relisez vingt fois la « *neuvième*: c'est là que vous apprécierez ce qu'une « raison sévère peut ajouter de force et de grâce « même à des traits ingénieux et à l'atticisme du « style. N'accordez, s'il vous plaît ainsi, à la plu-

« part des satires de Boileau que de parcimonieux « éloges ; ne louez en elles que la correction, « l'élégance, la versification la plus soutenue et la « plus belle qui existât dans notre langue avant « l'*Andromaque* de Racine ; mais qu'il nous soit « permis au moins de distinguer, parmi les douze « satires, la *huitième* et la *neuvième*, et de leur « offrir des hommages beaucoup moins réservés. « Elles ne sont point assurément les deux plus « beaux ouvrages de Despréaux ; mais elles sont « peut-être les deux plus belles satires que l'on « ait jamais écrites chez aucun peuple. »

Certains jugemens de notre fameux satirique ont été vivement blâmés. On l'a trouvé injuste pour l'auteur de la *Jérusalem délivrée*, pour celui de *Roland* et d'*Armide*, et même pour Charles Perrault. L'Éditeur le défend sur tous ces points. A l'égard du Tasse, son poëme *illustra l'Italie*, au jugement de Boileau, qui toutefois y condamnait *l'intervention des démons et des anges*, et ces *concetti dont se plaint aussi Métastase*. Nous ajouterons que Métastase n'en fut pas moins un des plus fervens admirateurs de la *Jérusalem délivrée*, et que, du vivant même du Tasse, les défauts que Boileau lui reproche avaient été relevés plus durement par Galilée, zélé partisan de l'Arioste. Boileau rendit justice aux bons opéras de Quinault, sans aimer pourtant *leur morale lubri-*

que; mais, jeune encore, il s'était moqué des tragédies de ce poète, surtout de l'*Astrate;* et l'on s'en moquerait encore aujourd'hui, si l'on se donnait la peine de les lire. Quant à Charles Perrault, l'éditeur lui consacre une page entière: elle mérite de trouver ici sa place, car elle est forte de pensées et d'expressions.

« On a pris de nos jours un intérêt tendre à « la mémoire de Charles Perrault; et, ne pouvant « l'exalter comme poète, ni en général comme « écrivain, on s'est avisé de le représenter comme « un grand philosophe, outragé par un grand « versificateur. Ceux qui se déterminent à lire les « vers de Charles Perrault, et sa prose, comprennent que sa philosophie consiste apparemment « dans ses blasphèmes contre les plus augustes « monumens de la littérature ancienne; car il ne « manque, d'ailleurs, d'aucun de nos préjugés modernes; et ses écrits, loin d'offrir le germe de « quelques pensées philosophiques, décèleraient « bien plutôt des dispositions fort prochaines au « fanatisme le plus intolérant. Soit qu'il sentît la « faiblesse, la nullité de son talent; soit qu'il eût « contracté de bonne heure la fatale habitude des « intrigues, il mit son étude à multiplier ses relations avec les grands, avec les gens de lettres, « avec les artistes, et parvint à soutenir sa réputation littéraire par l'idée qu'il fit prendre de « son crédit et de son influence. Académicien sans

« instruction, et rimeur du plus bas étage, à « peine émule de ses plus inhabiles contempo- « rains, il ne sut être que leur protecteur, qu'un « de ces Mécènes subalternes qui favorisent la mé- « diocrité pour paraître plus hauts qu'elle, lui font « célébrer comme des bienfaits les vains mou- « vemens qu'ils se donnent, et dépravent la lit- « térature par leurs manèges autant qu'ils la dés- « honorent par leurs écrits. Claude Perrault, son « frère, fut du moins un architecte illustre, puis- « qu'on lui attribue la colonnade du Louvre, que « lui conteste pourtant Boileau; mais l'ignorant « appréciateur des anciens et des modernes, celui « qui, dans le siècle des Molière et des Racine, « ne préconisa que ce qui leur ressemblait le « moins, Charles Perrault, enfin, a mérité beau- « coup plus d'opprobre que Despréaux n'en a « daigné verser sur lui. »

Cette sortie éloquente paraît sévère, et n'est que juste. Qui peut encore estimer l'auteur de *Peau d'Ane* et de la femme *au nez de boudin;* le barbouilleur qui travestit en vers détestables le charmant conte de *Griselidis*[1]; le flagorneur hypocrite qui fit semblant d'être fanatique dans un poëme ridicule en l'honneur de la révocation

---

1. *Voyez* ce que Chénier dit sur le conte de *Grisélidis*, pag. 123 et 124, *présent vol.* (*Note de l'Éditeur.*)

de l'édit de Nantes? Si rien n'est plus inepte que ses *Parallèles des anciens et des modernes*, son livre *Des hommes illustres de la France* ne vaut assurément pas mieux; et l'on est fâché que Thomas, dans l'immortel *Essai sur les éloges*, ait dit quelque bien d'un ouvrage où des idées, tantôt fausses, tantôt vulgaires, sont constamment revêtues d'un style ignoble et décoloré. Comment Diderot a-t-il affirmé qu'excepté Fontenelle, Lamotte et ce Charles Perrault, *dont le versificateur Boileau n'était pas en état d'apprécier le mérite*, aucun écrivain du dix-septième siecle n'eût été capable de fournir une page à l'*Encyclopédie?*

Quoi! Pascal, Arnaud, le *versificateur* Boileau, Corneille, Racine, Molière, Bossuet, Fénélon, La Bruyère, n'auraient pu se permettre d'y insérer quelques essais sur les mathématiques, sur la grammaire, sur la logique, sur l'art d'écrire, sur la tragédie, sur la comédie, sur l'éloquence, sur la morale! La sentence est dure. Diderot avait, sinon du goût, au moins une imagination animée, quoique inégale, surtout beaucoup de connaissances positives, de philosophie et d'indépendance. Digne d'aspirer à la gloire, il aurait dû savoir respecter les hommes qui font en grande partie la gloire nationale; et, certes, Boileau est du nombre. Assez d'autres pouvaient louer avec convenance l'académicien Perrault : ceux, par

exemple, qui ont hérité de sa nullité littéraire et de ses talens pour l'intrigue; il n'a pas manqué de successeurs.

Si les détracteurs de Boileau l'accusent d'être un satirique injuste, ils lui font un autre reproche, qu'ils épargnent à Quinault, malgré les prologues de ses opéras : celui d'être l'adulateur complaisant du pouvoir. Cette inculpation pourrait bien n'être pas aussi mal fondée que la première ; elle est pourtant fort exagérée; et nous allons voir qu'on peut y répondre avec avantage. Boileau, sans doute, a célébré souvent Louis XIV, dont les bienfaits l'avaient cherché, dont la faveur le maintint contre ses nombreux ennemis, et même le fit entrer malgré eux à l'Académie française; « mais, dit judicieusement l'Éditeur, ces « louanges, qu'il reproduit sous des formes aussi « variées que délicates; ces louanges, que, si l'on « veut, il prodigue, sont encore circonspectes « jusque dans leur profusion; et jamais, du moins, « il n'encense ni un vice, ni une mauvaise action, « ni même une erreur grave. Despréaux serait « sans excuse s'il avait applaudi aux dragonnades, « et célébré, comme Charles Perrault, la révoca- « tion de l'édit de Nantes. Qu'il ait exagéré des « exploits guerriers; qu'il ait placé quelquefois « sur la tête de Louis des lauriers que Louis, dans « sa grandeur, n'avait ni cueillis, ni vu cueillir, « on a bien le droit d'user de ces libertés poéti-

« ques, quand on a su, comme Boileau, en pren-
« dre de plus honorables; quand on a écrit, par
« exemple, cette première *épître*, où la véritable
« gloire reçoit un si pur hommage. C'était en 1669;
« des courtisans inconsidérés allumaient au cœur
« de Louis une ambition qu'au jour de sa mort
« il devait se reprocher à lui-même : il s'agissait
« de l'inviter à chercher sa propre gloire dans le
« bonheur de ses peuples, dans la sagesse des lois,
« dans l'activité de l'industrie, dans les progrès
« des arts, dans la répression des désordres, dans
« la diminution des impôts. Le monarque lut l'é-
« pître, l'admira et fit la guerre; mais le poète,
« qui avait revêtu ces grandes idées d'une expres-
« sion digne d'elles, avait fait un bel ouvrage, et
« une plus belle action. »

Sur l'*Art poétique* et sur le *Lutrin*, ces deux productions principales du génie de Boileau, l'Éditeur se livre à quelques développemens qui ne sauraient être abrégés sans altération : il faut les suivre dans le discours même. Là, sont exposées avec méthode la conception, la marche de l'*Art poétique*, et ce qui distingue ce beau poëme, soit de la rapide et brillante épître qu'Horace adresse aux Pisons, soit du traité profond où Aristote analyse les divers élémens de la tragédie. Là sont touchées, indiquées par un goût habile, et les difficultés toujours renaissantes, mais toujours

vaincues dans le *Lutrin;* et les beautés originales de ce chef-d'œuvre, unique en son genre, et dans lequel Boileau se montra si supérieur au froid Tassoni, dont il daigne cependant invoquer la muse. L'Éditeur apprécie avec la même sagacité la traduction du *Traité du sublime*, et ces réflexions critiques remplies de tant d'excellens principes, et consacrées en partie à la défense des grands écrivains de l'antiquité. La prose de Boileau, sans doute, est fort loin d'égaler ses vers; et son éditeur en convient; car il est trop judicieux pour être un panégyriste perpétuel. Il voit avec peine que Boileau, dans son *Art poétique*, après avoir donné trop d'importance au sonnet, garde un silence absolu sur l'apologue et sur La Fontaine; qu'il ne soit même qu'à moitié juste envers Molière. Toutefois, dans la belle *Épître à Racine*, publiée trois ans après l'*Art poétique*, Boileau rendit à Molière un hommage aussi complet que mérité. Il avait été son ami fidèle; il resta celui de La Fontaine, négligé par Louis XIV; celui de Patru indigent, celui d'Arnaud persécuté; mais *son plus intime ami fut Racine;* et cette intimité de trente-cinq ans entre nos deux poëtes les plus éminemment classiques fournit à l'auteur du discours un morceau qui nous paraît plein de finesse et de vérité. Le voici :

« Despréaux, qui avait enseigné à Racine l'art

« des beaux vers, ne mesura qu'avec orgueil l'é« tendue des rapides progrès de son disciple. « Quand Racine, appliquant cet art à l'un des « plus augustes genres de la poésie, fut devenu « maître à son tour, et, s'il faut le dire, le pre« mier des maîtres, Despréaux l'en aima davan« tage, et ne permit à personne d'admirer faible« ment des chefs-d'œuvre plus grands que les siens « propres. Le trait de ressemblance le plus frap« pant entre ces deux hommes pouvait n'en faire « que deux rivaux : ils étaient et ils sont encore, « parmi les poètes français, les deux plus parfaits « écrivains. Leurs talens et leurs caractères diffé« raient en tout le reste : le satirique Despréaux « pardonnait jusqu'aux offenses qu'il avait faites; « le tendre Racine n'oubliait aucune de celles qu'il « avait reçues. Despréaux, fier et brusque, ne « savait point haïr; le dévot Racine aurait eu peu « d'efforts à se commander pour devenir méchant. « Courtisan plus poli qu'habile, Racine chercha « plus de faveurs qu'il n'en obtint ; Boileau, « moins circonspect et moins façonné, ne se plai« gnit que de trop réussir à la cour; il y sut à la « fois mieux blâmer et mieux louer. Racine, « époux et père, avait besoin de recueillir tout « le fruit de ses veilles; le célibataire Despréaux, « qui ne retirait aucun profit de ses propres « œuvres, a pris soin, à l'insu de Racine, de

« quelques éditions de ses tragédies. Cette amitié,
« sans altération, sans nuage, se resserra durant
« trente - cinq ans, jusqu'au jour où l'auteur de
« *Phèdre*, reposant sur Boileau ses derniers re-
« gards, se félicita de mourir le premier : paroles
« qu'il faut se rappeler quand on loue Racine,
« mais qui n'honorent pas moins celui qui avait
« mérité que Racine expirant les lui adressât ! »

Depuis Racine et Boileau, tous les maîtres se sont glorifiés d'être leurs élèves; et malheur au poète français qui ne serait pas de leur école! Tous deux eurent les mêmes ennemis tant qu'ils vécurent; mais la renommée de Racine, désormais parvenue aussi haut qu'il a porté notre poésie et l'art tragique, semblait alors moins généralement établie que celle de Boileau. Celui-ci, dans les genres qu'il a traités, n'avait pas un Corneille pour devancier, pour contemporain, pour émule. On vit *Britannicus* n'obtenant qu'un succès douteux; *Phèdre*, attaquée par une cabale puissante, qui força Racine d'abandonner la carrière dramatique; *Athalie*, enfin, décriée longtems; et Boileau fit, dans ces trois occasions, ce qu'il avait fait pour le *Misanthrope:* il opposa son opinion courageuse à l'opinion publique égarée. Pour lui, sa réputation s'accrut par les clameurs mêmes de ses faibles adversaires. Ses écrits eurent une vogue immense. Les éditions s'en mul-

tipliaient chaque année; et, de son vivant, les seules presses hollandaises en donnèrent dix. Quelques-unes de ses productions furent traduites en vers grecs; toutes le furent en vers latins, en vers italiens, en vers anglais; et la traduction de son *Art poétique* publiée à Londres, par Soame, eut l'honneur d'être revue par Dryden, le plus grand poète que l'Angleterre eût à cette époque. Enfin Boileau fut regardé dans sa patrie comme le législateur du goût; et les étrangers l'appelaient le poète français. Plus tard, ce concert de louanges parut s'interrompre, du moins en France. Nous avons déja vu Diderot le juger beaucoup trop lestement; Marmontel alla jusqu'à l'irrévérence; car, dans une épître, couronnée par l'Académie française, il osa le déclarer un poète *sans feu, sans verve et sans fécondité*. Des hommes supérieurs à Marmontel, et plus modérés que Diderot : Helvétius par exemple, d'Alembert, Condorcet, Condillac, hasardèrent sur Boileau des critiques malveillantes et peu fondées. D'où pouvaient venir de telles préventions à des esprits d'un tel ordre? c'est ce que l'Éditeur explique avec beaucoup de talent et de justesse.

« Si l'on nous demande quelle fut, au dix-hui-
« tième siècle, la véritable cause, quel fut le prin-
« cipal moteur d'un déchaînement si étrange, et en
« apparence si désintéressé, nous ne craindrons

« pas d'indiquer un homme justement célèbre « dans l'histoire littéraire du dix-septième siècle « et dans celle du dix-huitième, Fontenelle, dont « les ressentimens tempérés et vivaces savaient at- « teindre et saisir les occasions d'offenser tran- « quillement. Lorsqu'en 1691 il entrait à l'Acadé- « mie française, dont Racine et Despréaux étaient « membres, loin d'oublier les anciennes épigram- « mes de ses nouveaux confrères, et de tenter au « moins une réconciliation apparente ou même « normande, il se félicita de tenir, par le bonheur « de sa naissance, à un nom qui, dans l'art tra- « gique, *effaçait*, disait-il, tous les autres noms. Le « choix d'une expression si indécente décelait bien « moins le désir d'exalter Corneille que le besoin « d'affliger Racine; et l'on doit sentir qu'il n'était « pas au pouvoir de Boileau de pardonner à celui « qui blessait ainsi les convenances les plus vul- « gaires, tout exprès pour mieux outrager l'auteur « de *Phèdre* et d'*Iphigénie*. Cependant Racine et « Despréaux moururent; Fontenelle survécut cin- « quante-huit ans à l'un, quarante-six ans à l'au- « tre, et employa contre les ennemis de sa jeu- « nesse l'autorité de son patriarchat littéraire. C'est « dans son entretien, à son école, que d'Alembert, « Helvétius et plusieurs autres, apprirent à re- « léguer l'auteur de l'*Art poétique* entre les grands « versificateurs, et à couvrir des couleurs de l'im-

« partialité leurs critiques injurieuses. Parmi ces « héritiers des opinions, ou plutôt des ressenti« mens de Fontenelle, gardons-nous de compter « Voltaire, admirateur de Boileau, et toujours prêt « à bénir son influence. S'il s'est trop permis quel« quefois de modifier les hommages qu'il se plai« sait à lui rendre, c'était bien moins pour secon« der ses détracteurs que pour se séparer de l'une « des classes de ses panégyristes; car, après avoir « triomphé des Chapelain et des Pradon du dix« septième siècle, le malheur de Boileau était d'être « vanté par ceux du dix-huitième. Les lourdes « louanges dont ils tourmentaient sa mémoire « n'exprimaient que leur jalousie contre ses plus « dignes successeurs; et ils ne prônaient sa re« nommée qu'en la confondant avec les préjugés « stupides et les superstitions décrépites qu'ils « faisaient métier de soutenir. »

Rien de plus vrai que cette observation sur Voltaire. On sait combien il était irritable. Quelques traits d'humeur lui échappèrent dans son épître à Boileau, parce que des rhéteurs de collége avaient eu l'ineptie d'établir sérieusement un parallèle entre la *Henriade* et le *Lutrin*. Autant valait comparer *Zaïre* et l'*École des maris*, *Mérope* et *Amphitryon*, le *Siècle de Louis XIV* et *Gil Blas*. Du reste, Voltaire a souvent manifesté son admiration pour Boileau. Tout le monde sait quelle place

éminente il lui assigne dans le *Temple du Goût*. Voyez le *Dictionnaire philosophique* à l'article *Vers;* vous y trouverez ce jugement remarquable : « Il n'y a peut-être en France que Racine et Boi-« leau qui aient une élégance continue. » On trouve dans le même dictionnaire, article *Poétique*, quelque chose d'encore plus frappant : « Si Boileau « n'avait été qu'un versificateur, il serait à peine « connu. Il ne serait pas de ce petit nombre de « grands hommes qui feront passer le siècle de « Louis XIV à la postérité. Ses dernières satires, « ses belles épîtres, et surtout son *Art poétique*, « sont des chefs-d'œuvre de raison autant que de « poésie. » Nous pourrions citer cent autres exemples : plusieurs sont recueillis par l'Éditeur avec ceux que nous rappelons ici.

De tous les discours composés sur Boileau, celui dont nous venons de rendre compte nous semble être, sans aucun doute, le mieux pensé, le mieux écrit, le plus instructif. Nous regardons aussi cette édition comme la meilleure qui ait paru. On trouve dans la vie de Boileau toutes les anecdotes authentiques relatives à ce grand poète. Les passages qu'il a imités sont rapportés à la suite de chaque ouvrage; les notes de Boileau et celles de Brossette sont accompagnées de courtes notes de l'Éditeur, où tantôt il réfute avec égards d'Alembert, Helvétius, Condillac; où tantôt il adopte avec respect

quelques observations de Voltaire. Il ne néglige pas des remarques de Le Brun, l'un de nos premiers lyriques, homme qui connaissait parfaitement notre langue, et surtout notre langue poétique. C'est dans ce goût que tous les classiques français devraient être commentés. Le fatras de Saint-Marc, de Bois-Germain, de Bret, fatigue le lecteur, et lui donne trop peu d'instruction. Corneille était le seul peut-être qui pût fournir un ample commentaire, et Voltaire le seul qui eût le talent et le droit de l'écrire ainsi. Pour Racine, La Fontaine, Pascal, Bossuet, Fénélon, il ne faudrait que des notes concises, indiquant les imitations que renferment leurs ouvrages, les expressions, les tournures nouvelles dont ils ont enrichi la langue, et jusqu'aux fautes qui leur sont échappées. Boileau lui-même avait proposé des travaux de ce genre à l'Académie française, ainsi que nous l'apprend d'Olivet; et Voltaire a renouvelé cette proposition, comme on le voit par ses lettres à Duclos. Espérons qu'un jour leur vœu sera rempli; ces travaux seraient d'une utilité plus réelle que d'autres occupations auxquelles la routine et la paresse attachent depuis un siècle une importance exagérée.

SUR UNE ÉDITION
DES ŒUVRES
DE J. J. ROUSSEAU[1].

On nous annonçait, il y a quelque tems, que les philosophes du dix-huitième siècle avaient perdu tout crédit; qu'on ne les lisait plus, et qu'on ne réimprimerait plus leurs ouvrages. Cette prophétie serait alarmante, si elle n'était démentie par des faits positifs. Plusieurs éditions de Montesquieu sont récentes; celles de Voltaire, déja si nombreuses, se multiplient encore chaque jour; on vient de recueillir et de publier les œuvres de Condorcet; et voici une belle édition de J. J. Rousseau qui paraît. Le danger ne semble donc pas aussi pressant que certaines gens voudraient le persuader au public; et ce public, d'ailleurs, n'a pas contracté l'habitude de les en croire sur parole.

J. J. Rousseau, comme écrivain, est assurément placé entre les premiers classiques de la France. Il occupe un rang non moins élevé comme poli-

1. Publiée par Bozerian en 1801.

tique, et n'a point d'égal parmi les philosophes moralistes. Son *Discours sur les sciences*, si remarquable pour le style, n'est peut-être, quant au fond des idées, qu'une déclamation brillante. Son *Discours sur l'inégalité*, bien plus fortement écrit, et surtout bien plus riche de pensées, contient le germe de tous les ouvrages qui, depuis, ont étendu et affermi sa réputation. Ainsi, dans le commencement de cet âge illustre que l'on veut en vain décrier, quelques-unes des *Lettres persanes* annonçaient l'*Esprit des Lois*, et révélaient tout Montesquieu.

La *Nouvelle Héloïse* méritait l'enthousiasme qu'elle excita quand elle parut. Il était sans doute facile d'apercevoir les imperfections du plan; elles n'ont pas échappé à la critique, pas même à celle de l'auteur; mais combien elles sont rachetées par des beautés de fonds et de détail, aussi nombreuses que supérieures! Quinze ou vingt lettres, diversement admirables, n'auraient pas dû encourager à composer des romans dans cette forme. Du reste, il est à désirer que nos romanciers actuels copient un peu moins la *Nouvelle Héloïse*, et qu'ils l'étudient davantage. En la relisant avec un bon esprit, ils y trouveront de l'éloquence sans phébus, de la sensibililité sans pathos, de la passion sans mouvements convulsifs, et des expressions neuves sans néologisme.

L'*Émile* a fait une révolution dans les mœurs et dans l'éducation domestique. Les ennemis de la raison sentirent promptement ce que devait produire un tel livre : aussi fut-il décrié, brûlé, et qui pis est prêché. C'était la plus haute production du génie de l'auteur ; il fallait bien qu'elle remplît sa vie d'amertume, et qu'il fût puni d'avoir rendu la raison si puissante : aussi fut-il persécuté en France et à Genève, pour ne pas déroger à l'usage établi. Mais des milliers de brochures, des mandemens, des réquisitoires, des arrêts de la cour, des persécutions sans nombre, n'ont fait qu'accélérer l'inévitable influence de ce chef-d'œuvre, le plus beau monument que la philosophie et l'éloquence aient élevé chez aucune nation.

Rousseau, déiste religieux, pour ne pas dire socinien, fut vivement blessé des anathèmes ecclésiastiques lancés contre lui par Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. De là cette *lettre* admirable, modèle de haute polémique, où sont déployées toutes les ressources de la dialectique et de l'art d'écrire ; où, jusque dans le dédain, toutes les convenances reçues sont respectées ; où la dignité philosophique est maintenue tout entière ; où l'on admire enfin avec quelle noble décence un grand homme qui avait raison savait descendre à un grand seigneur qui avait tort.

Montesquieu, dans le livre le plus précis qui

existe, et le plus fertile en idées, indiqua les lois à faire, en déterminant l'esprit qui avait présidé aux lois positives. Le plan du *Contrat social* est beaucoup moins vaste; et cet écrit n'est, comme on sait, qu'une partie du grand ouvrage que Rousseau n'a point achevé. Une si belle exposition des principes généraux du droit politique inspire des regrets sur le reste. Il est possible de trouver dans cette exposition des erreurs graves sur le système représentatif; il n'est pas très-facile de lier ensemble plusieurs opinions mêlées dans le chapitre sur la religion de l'état; mais le *Contrat social* serait encore un bienfait, n'eût-il que prouvé d'une manière lumineuse le principe de la souveraineté du peuple, vérité féconde, et jusqu'alors plutôt aperçue que déclarée. Il est d'ailleurs écrit avec ce talent si rare, si difficile, et pourtant si nécessaire à tous les genres d'ouvrages. Quelques personnes semblent penser que, dans les matières graves ou scientifiques, on peut, sans le mérite du style, obtenir une influence étendue et durable: c'est une grande erreur, que Buffon sentait fortement. Quant à certains réformateurs qui, ne connaissant des mots que les acceptions de la servitude, trouvent de l'obscurité dans le *Contrat social*, Rousseau leur a répondu lui-même par une belle sentence, digne de son devancier Montaigne: *Le penser mâle des âmes fortes leur donne un*

idiome particulier; et les âmes communes n'ont pas la grammaire de cette langue.

Les *Confessions* de J. J. Rousseau, quoique étranges de tems en tems, méritent d'être comptées parmi ses bons ouvrages : elles inspirent un vif intérêt, et portent souvent l'empreinte de son génie. Plaignons ceux qui, après les avoir lues, ne verraient dans cet infortuné qu'un méchant, un ennemi des hommes. Il eut au contraire l'âme la plus sensible; et cette extrême sensibilité fit sa force comme sa faiblesse. Il lui doit des chefs-d'œuvre et de longues infortunes; ses erreurs, ses fautes mêmes en découlent; elles sont au rang de ses malheurs : il leur faut des larmes et non des reproches. C'est surtout à J. J. Rousseau que l'on peut appliquer ces belles paroles de l'évangile : *Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé.*

NOTICE
SUR
LA PUISSANCE TEMPORELLE
DES PAPES.

OUVRAGE TRADUIT DE L'ESPAGNOL[1].

1810.

Cet ouvrage fixera l'attention publique, et par son objet, et par son mérite, et par l'époque où il paraît. Douze chapitres le composent. Le premier chapitre est consacré à des recherches sur l'origine de la puissance temporelle des souverains pontifes. Dans les dix chapitres suivans, l'auteur considère, siècle par siècle, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours, la marche progressive ou décroissante de cette puissance long-tems redoutable aux rois et aux peuples, et qui, par une extrême habileté, se faisait respecter encore, lors même qu'on ne la craignait plus. Des considérations générales remplissent le dernier chapitre : elles offrent la substance et le résultat de tout l'ensemble. Si l'on en croit l'avis des éditeurs, le livre

1. Deux volumes in-8°.

original est espagnol ; il y a neuf ans qu'il existe ; et ce n'est ici qu'une traduction. Certes, le traducteur français est un écrivain bien exercé ; son style élégant, facile et libre n'est guère celui d'un homme obligé de s'assujettir aux pensées d'autrui. L'on doit aussi convenir que l'auteur espagnol avait une raison fort avancée pour un pays d'inquisition. Nos lecteurs pourront en juger. Voici le début de cet ouvrage que nous allons examiner avec l'intérêt qu'appelle son extrême importance, et qu'inspire son exécution littéraire.

« Quiconque a lu l'Évangile sait que Jésus-« Christ n'a fondé aucun pouvoir temporel, au-« cune souveraineté politique. Il déclare que son « royaume n'est pas de ce monde ; il avertit ses « apôtres de ne point confondre la mission qu'il « leur donne avec la puissance que les princes de « la terre exercent. Saint Pierre et ses collègues « sont envoyés, non pour gouverner, mais pour « instruire ; et l'autorité dont ils sont revêtus ne « consiste que dans les lumières et les bienfaits « qu'ils ont à répandre. Fidèles à se renfermer « dans les bornes d'un si saint apostolat, loin de « s'ériger en rivaux du pouvoir civil, ils en pro-« clament au contraire l'indépendance et les droits « sacrés ; l'obéissance aux souverains est un des « premiers préceptes de leur morale religieuse. « Résister aux gouvernemens, c'est, disent-ils, of-

« fenser l'ordonnateur du monde, c'est s'armer « contre Dieu même. »

Tels sont, en effet, les termes qu'employaient saint Mathieu, saint Paul, Tertullien, saint Chrysostôme, personnages dont les autorités sont peu récusables sur ces matières. L'auteur rapporte leur texte au bas des pages; il cite encore des idées, des expressions semblables, tirées d'écrivains du même ordre et du même poids. « Chacun sait, « qu'avant Constantin, continue-t-il, les églises « chrétiennes n'avaient été que des associations « particulières trop souvent proscrites et toujours « étrangères au système politique. Les papes, en « ces tems de persécution et de terreur, n'aspi-« raient point assurément à gouverner des pro-« vinces; ils n'eussent demandé qu'à être impuné-« ment vertueux; et ils n'obtenaient, sur la terre, « d'autre couronne que celle du martyre. »

On sait avec quelle adresse, ou plutôt avec quelle audace, le saint siége a tiré parti de la prétendue *donation* de Constantin, pièce dont la fausseté, selon le religieux, mais sincère abbé Fleury, *est plus universellement reconnue que celle des Décrétales d'Isidore.* Ce fut à l'époque de Pepin que l'on produisit ce fantôme ridicule, mais longtemps respecté, mais quelquefois effrayant, puisque, dans la ville de Strasbourg, des malheureux furent brûlés faute d'y croire, et cela vers la fin

du quinzième siècle, lorsque déja vivait ce Luther qui devait si fort ébranler le trône apostolique. L'acte porte tous les caractères d'une fraude pieuse, et fourmille d'absurdités palpables. On conçoit que l'auteur ne perd pas son tems à les réfuter : il les rapporte en partie, et c'est une réfutation victorieuse; il les rapporte, *parce qu'elles peuvent donner une idée des moyens employés au huitième siècle pour établir la puissance temporelle des papes.* Il y trouve encore, et nul aujourd'hui n'oserait contester la justesse de cette observation, il y trouve *la mesure de l'ignorance publique durant les siècles suivans, où cette étrange concession, révérée par les peuples et même par des rois, contribuait, en effet, au développement politique du saint siége.* « Mais, se hâte-t-il d'ajou-« ter, il faut dire aussi qu'à la renaissance des let-« tres les premiers rayons de lumière ont suffi « pour dissiper un si vain prestige. Les écrivains « du seizième siècle, même ceux d'Italie, ont parlé « avec mépris de la *donation* de Constantin. L'A-« rioste exprime énergiquement le discrédit où « elle est tombée, et la place au nombre des chi-« mères qu'Astolphe rencontre dans la lune. »

En traversant les cinq siècles écoulés depuis Constantin jusqu'au couronnement de Charlemagne, l'auteur voit l'Italie passer successivement sous la domination des conquérans du nord et

des rois lombards, qui reconnaissaient la souveraineté des empereurs d'Orient sur Rome et son territoire; mais il n'y trouve aucune trace de la puissance pontificale. Les papes, au contraire, parlent et agissent toujours en sujets : tantôt *Martin, évêque* (c'est la qualification que se donne Martin premier), s'adresse à l'empereur Constant, *son seigneur sérénissime*, et souhaite *que la grâce d'en haut lui soumette le col de toutes les nations;* tantôt le pape Constantin, mandé à la cour impériale par Justinien II, s'empresse d'obéir; tantôt, lorsque Ravenne est prise par les Lombards, Grégoire II, écrivant au duc de Venise, le conjure de se joindre à l'Exarque *pour faire rentrer la ville de Ravenne sous la domination impériale*, « afin que nous puissions, ajoute-t-il, avec le se-« cours du Seigneur, rester inviolablement atta-« chés au service de nos maîtres Léon et Cons-« tantin, grands empereurs. »

Ce pape Grégoire II eut des vertus apostoliques, quoique les historiens byzantins ne lui en aient accordé que l'apparence. On lui rend ici une éclatante justice, et au point même d'écarter les reproches de l'ambition souvent renouvelés contre lui. L'auteur ne dissimule pourtant pas qu'à cette époque on voit commencer l'accroissement de l'influence pontificale; et c'est avec beaucoup de sagacité qu'il en découvre les causes nombreuses.

Il signale le procès des institutions ecclésiastiques, les trésors et les acquisitions territoriales du clergé, ces conciles fréquens dont les débats se mêlaient sans cesse aux affaires politiques; l'affaiblissement de l'empire grec, et le besoin qu'il avait des évêques de Rome pour soutenir en Italie sa puissance devenue incertaine et vacillante depuis les établissemens des Lombards; le goût ridicule des empereurs pour les subtilités de la controverse; leur violence imprudente et la sagesse habile des papes: contraste qui parut surtout frappant dans les démêlés de Léon l'Isaurien et de Grégoire II, au sujet des iconoclastes, et d'un surcroît d'impôts pour les peuples d'Italie; enfin, l'attachement des Romains aux papes qu'ils voyaient sans cesse, tandis que des empereurs invisibles les oubliaient dans le palais de Contantinople, et ne songaient pas à les protéger, même contre les ennemis de l'empire. « Délaissés par leurs maîtres, « les Romains durent s'attacher à leurs pontifes, « alors presque tous Romains, alors aussi presque « tous recommandables. Pères et défenseurs du « peuple, médiateurs entre les grands, chefs de « la religion de l'empire, les papes réunissaient « les divers moyens de crédit et d'influence que « donnent les richesses, les bienfaits, les vertus « et le sacerdoce suprême. Ils conciliaient ou divi- « saient autour d'eux les princes de la terre; et,

« cette puissance temporelle qu'ils ne possédaient « point encore, ils pouvaient, à leur gré, l'affer« mir ou l'affaiblir entre les mains d'autrui. »

Lorsque Pepin-le-Bref eut détrôné la dynastie Mérovingienne, sa conscience, alarmée un moment, fut rassurée par le pape Zacharie. Étienne II, successeur de ce pontife, redoutant pour Rome l'ambition d'Astolphe, roi des Lombards, s'adresse à Constantin Copronyme, et, sur l'invitation même du faible empereur, invoque le secours de Pepin, roi des Français. De là cette *donation* de Pepin, dont Anastase, un siècle après, a garanti l'authenticité, mais qui pourtant ne paraît pas moins fabuleuse que celle de Constantin. S'il faut en croire et cet Anastase et la foule des écrivains qui l'ont copié, Charlemagne, en 774, renouvela dans Rome la *donation* de Pepin en faveur du pape Adrien Ier; il y ajouta la Corse, la Sardaigne, la Sicile, Venise : générosité singulière, puisqu'il n'était ni propriétaire, ni suzerain de ces contrées. Il ne fut promu à l'empire que ving-six ans plus tard. Au tems où l'on veut qu'il ait confirmé la *donation* de son père, il n'était pas même roi d'Italie : il n'exerçait à Rome que la fonction de patrice dans cette informe république, existante plutôt qu'établie au huitième siècle, sous la souveraineté peu active des empereurs d'Orient. Quant au pape Adrien, il

n'avait garde d'agir en souverain de Rome ; et Léon III, qui vint après lui, n'eut pas non plus cette hardiesse, quoiqu'il fût loin d'en manquer. Le passage suivant fait voir sous un jour très-sensible l'aspect politique, et, pour ainsi dire, les situations respectives que présentait Rome à cette époque.

« Léon III, succédant, en 796, au pape Adrien, « s'empressa d'adresser à Charlemagne une lettre « d'hommage pareille à toutes celles que ce prince « devait recevoir de ses vassaux. Cependant il « nous reste un monument de la suprématie que « l'empereur d'Orient conservait sur les Romains « en 797 : c'est une mosaïque, dont Léon III orna « la salle du palais de Latran. On y voit un prince « couronné que les circonstances font reconnaître « pour Constantin V. Un autre prince sans cou- « ronne et un pape sont représentés à genoux, « et nommés Charles et Léon par une inscription. « L'empereur reçoit un étendard de la main de « Jésus-Christ; Charlemagne en reçoit un autre « de la main gauche de saint Pierre, qui, de la « droite, donne un pallium au pape. Cette mosaï- « que est tout à la fois l'emblême de la primauté « de l'empereur, de la puissance du patrice, et « des prétentions du pontife. »

Les droits des empereurs d'Orient sur Rome furent abolis en 800, lorsqu'on vit l'empire d'Oc-

cident renouvelé par l'élection de Charlemagne. Le peuple et la noblesse de Rome firent cette élection. Léon III y concourut lui-même, et depuis reconnut toujours dans ses actes publics l'autorité du nouveau chef de l'empire. Sans s'arrêter à l'opinion, selon nous fort exagérée, des auteurs qui ne font commencer la souveraineté des papes qu'à l'an 1355, et ne lui reconnaissent pour base que la renonciation formelle de l'empereur Charles IV aux possessions du Saint-Siège, on peut affirmer du moins qu'il n'en existe aucun vestige avant Louis-le-Débonnaire; *mais*, comme l'observe l'auteur, *sans être souveraine, une puissance peut néanmoins être effective*. Les papes furent donc puissans dès la fin du huitième siècle; et, grâce à la protection de Charlemagne, désormais tranquilles dans l'intérieur, ne craignant plus ni les incursions des Lombards, ni l'oubli des empereurs grecs, ils acquirent une autorité qui ploya sous la sienne, mais qui fit ployer celle de son fils.

Quand on jette un coup d'œil sur l'histoire du neuvième siècle, il est facile de voir que la puissance des papes et du clergé s'y accrut avec la rapidité la plus audacieuse, non-seulement en Italie, mais dans toutes les contrées dont se composait l'empire de Charlemagne. Le vaste héritage de ce prince devint pour ses faibles successeurs

un fardeau qui les accabla. D'abord Paschal I[er], qui occupa sept ans la chaire pontificale; ensuite Eugène II, son successeur immédiat, se firent installer sans avoir obtenu ni demandé le consentement de Louis-le-Débonnaire; et cette négligence irrespectueuse n'était qu'un prélude des humiliations qui l'attendaient sous le pontificat de Grégoire IV. Ce pape, toutefois, à son avénement, attendit, pour se faire sacrer, que l'empereur eût confirmé son élection : des souvenirs récens l'intimidaient. Lothaire, fils de Louis, n'avait point la pusillanimité de son père : associé par lui à l'empire, il avait vu impatiemment la conduite du pape Eugène; et bientôt, se rendant à Rome, il y avait exercé avec vigueur toute l'autorité impériale; mais, lorsque ce même Lothaire et les deux autres fils de Louis se liguent contre ce malheureux prince; lorsque Louis convoque quatre conciles, dont la doctrine ne tend à rien moins qu'à tout concentrer dans la puissance ecclésiastique; lorsque, persécuté, vaincu par le moine Vala, il relègue son épouse Judith au fond d'un cloître; lorsque, protégé par un autre moine, il la rappelle, indispose ses plus fidèles amis, dépouille Lothaire du titre d'empereur, alors Grégoire n'est plus le même; et sa conduite, aussi hardie qu'artificieuse, est peinte énergiquement par l'auteur dont nous analysons l'ouvrage.

« Ce pape s'allie aux trois princes; il vient en « France avec Lothaire; il y vient sans la permis- « sion de son souverain : ce que n'avait osé faire « aucun des pontifes, ses devanciers. Au premier « bruit de l'anathème qu'il va lancer contre l'em- « pereur, des prélats français ont le courage de « s'écrier que, si Grégoire est venu pour excom- « munier, il s'en retournera excommunié lui- « même; mais Agobard, évêque de Lyon, et « plusieurs de ses collègues, soutiennent que « c'est au pape qu'il faut obéir. Grégoire, de son « côté, adresse aux partisans de Louis une lettre « mémorable, où la puissance séculière est, sans « aucune sorte d'ambiguïté, assujettie au Saint- « Siége. *Le terme de frère sent l'égalité*, dit-il aux « prélats qui l'avaient appelé de ce nom; *sachez* « *que ma chaire est au-dessus du trône de Louis.* « Cependant Lothaire et ses deux frères ont ras- « semblé leurs troupes en Alsace; Grégoire est « auprès d'eux, et ne les quitte que pour se ren- « dre, en qualité de médiateur, dans le camp de « Louis. On ne sait comment fit le pape; mais, « dans la nuit même où il prit congé de l'empe- « reur, les troupes de celui-ci se débandèrent; la « désertion décomposa son armée, et doubla celle « de ses ennemis. Forcé de se livrer à ses fils, il « est détrôné, *de l'avis du pape*, dit Fleuri; et « Grégoire s'en retourne à Rome, très-affligé,

« selon le même historien, du triomphe des enfans « dénaturés qu'il vient de servir. La plaine où il « avait négocié, entre Strasbourg et Bâle, s'appelle « encore aujourd'hui le *Champ du Mensonge*. »

L'empereur, condamné à une pénitence publique, se confessant à genoux devant des prélats, *traîné de cloître en cloître*, se montra digne de tant d'opprobre, et non de la pitié que ses malheurs inspirèrent à une grande partie des Français. Sa réhabilitation fut la plus grande ignominie qu'il eût endurée. En remontant sur le trône, il consacra, par d'inépuisables complaisances, l'autorité qui l'en avait fait descendre. Il était, de toute manière, fort accessible à la crainte; et, quoiqu'il eût étudié l'astronomie, une éclipse le fit mourir de peur. Sa mort parut ralentir un moment, sinon l'audace du clergé, du moins les progrès du pouvoir ecclésiastique. Les évêques d'Aix-la-Chapelle ne réussirent point à dépouiller l'empereur Lothaire; le pape Sergius II, installé sans le consentement de ce prince, fut obligé de l'accepter. *Juridiquement interrogé* dans Rome, au sein d'une assemblée présidée par Louis, fils de Lothaire, il y prêta serment à l'empereur. Charles-le-Chauve, en France, imita la fermeté dont Lothaire lui donnait l'exemple : il n'admit point les évêques dans le parlement qu'il tint à Épernai; les usurpations ecclésiastiques furent

réformées; *on y prit même quelques mesures contre l'abus des excommunications;* mais, en cas pareil, la mesure proposée jadis par les prélats restés fidèles à Louis-le-Débonnaire, c'est-à-dire l'excommunication du pape, était la meilleure et la plus sûre, par cela même qu'elle était la moins sérieuse.

Léon IV vint après Sergius : Léon IV, à qui Voltaire, historien si juste, a donné le nom de *grand*, et qu'ici l'on appelle avec raison *le pontife le plus vénérable du neuvième siècle*. « Il fortifia Rome, ajoute l'auteur, bâtit le quartier qui « porta le nom de *cité Léonine;* et, sans songer « à troubler les autres États, il travailla durant « huit années à la prospérité de celui qu'il gouvernait. On ne saurait donner les mêmes éloges « à Nicolas Ier, qui occupa le siége de saint Pierre « depuis 858 jusqu'en 867; mais il est l'homme de « son siècle qui a le plus agrandi l'autorité pontificale. » L'empereur Louis avait fait élire ce pape; il s'abaissa lui-même en l'honorant outre mesure: il servit d'écuyer au pontife, mena son cheval par la bride; et, comme l'observe très-bien l'auteur, *de pareilles cérémonies ne pouvaient demeurer sans conséquences.* Les détails qui suivent nous semblent offrir beaucoup de précision et de clarté. « La puissance de Charlemagne était « alors divisée entre ses nombreux descendans.

« Trois étaient fils de l'empereur Lothaire, savoir: « Louis, héritier de l'empire; Charles, roi de Pro- « vence; et Lothaire, roi de Lorraine. Leurs on- « cles, Louis et Charles, régnaient, l'un en Ger- « manie, l'autre en France, tandis que les fils de « Pepin, roi d'Aquitaine, déchus du trône de leur « père, n'y remontaient que pour en descendre « encore. Tous ces princes, presque également « dénués de lumières et d'énergie, déja si faibles « par leur nombre, l'étaient encore plus par leurs « discordes: chacun d'eux usait contre les autres « la plus grande partie de sa modique puissance. « Il ne tenait qu'à Nicolas de se déclarer leur « maître; et il n'y manqua point. »

Comment y aurait-il manqué, lorsque Louis-le-Germanique encourageait l'archevêque de Sens, Vénillon, et quelques autres prélats audacieux, à déposer Charles-le-Chauve; lorsque Charles-le-Chauve se plaignait seulement d'une irrégularité de formes, reconnaissait d'ailleurs aux Évêques le pouvoir de le déposer, armait à son tour contre Louis cette même autorité usurpatrice à laquelle ils auraient dû résister ensemble, et entendait patiemment les pères du concile de Savounières s'engager à rester unis *pour corriger les rois, les grands et les peuples;* lorsque enfin Lothaire, afin d'épouser Valdrade, voulant répudier solennellement son épouse, Theutberge, la

soumettait à un tribunal d'évêques, faisait rendre des sentences contre elle par les conciles d'Aix-la-Chapelle et de Metz, et donnait au Pape, qui, en qualité de pontife souverain, annula ces arrêts ecclésiastiques, les apparences d'un protecteur de la justice méconnue et de la faiblesse opprimée?

Nicolas, par le ministère du légat Arsène, enjoignit au roi Lothaire de reprendre sa première épouse, et fit enlever Valdrade, qu'il appelait une courtisane. Arsène devait la conduire à Rome : elle trouva moyen de s'échapper. *Le Saint-Père, qui voulait la convertir, ne put que l'excommunier:* c'est toujours quelque chose; mais le changement des intérêts changeait les affections de Rome; et en cela même sa politique restait invariable. Il ne faut donc pas s'étonner qu'Adrien II, successeur de Nicolas, ait absous Valdrade, et protégé Lothaire soumis. Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, oncles de Lothaire, voulaient profiter de sa disgrâce, et partager ses États. Rome s'alarmait de leur ambition. Lothaire promettait de ne plus revoir Valdrade, et jurait qu'il avait rompu tout commerce avec elle depuis qu'elle était excommuniée. Il mourut bientôt; et cette mort soudaine fut regardée, selon les préjugés du tems, comme la *punition de son parjure.* Ses oncles consommè-

rent le partage. Adrien, les chargeant d'anathèmes, adjugea les États de Lothaire à l'empereur Louis. Les droits de l'empereur étaient réels : ils avaient pour bases des traités; mais, ni ces droits, ni ces traités, n'étaient sous la garantie du pape; et, en Germanie comme en France, ses anathèmes furent impuissans. Ici l'auteur donne en substance la lettre énergique, et *digne d'un siècle plus éclairé*, qu'écrivit au pape un prélat français. Tout le passage est remarquable. « Hincmar, « archevêque de Reims, lui répondit, au nom de « la nation entière, qu'un évêque de Rome n'é- « tait point le dispensateur des couronnes de l'Eu- « rope; que jamais la France ne recevrait ses « maîtres de la main d'un pape; que des anathè- « mes lancés contre toute raison, et pour des motifs « purement politiques, n'alarmaient point un roi « de France; qu'avant Nicolas les papes n'avaient « écrit aux princes français que des lettres res- « pectueuses; qu'en un mot, tout en révérant le « ministère spirituel du pontife romain, on sau- « rait résister efficacement à ses entreprises, toutes « les fois qu'il voudrait être pape et roi tout en- « semble. »

Dans le même tems, un autre Hincmar, évêque de Laon, et neveu de l'archevêque de Reims, s'était déclaré pour Carloman, révolté contre son père, Charles-le-Chauve. Adrien, dans sa colère,

donnant un exemple trop souvent suivi par ses successeurs, encourage le fils rebelle; mais la fermeté du monarque abat l'audace du pontife, qui devient malhabile autant que timide. En adressant au roi de France une lettre humble et repentante, il demande instamment qu'elle reste secrète: ce qui était le plus sûr moyen d'en faire sentir l'importance, et de lui assurer la publicité qu'elle a subie.

Après lui, Jean VIII, inquiété par les Sarrasins qui ravageaient l'Italie, ménagea d'abord les princes chrétiens, et laissa même l'empereur Basile replacer sur le siége de Constantinople le patriarche Photius, qu'avait destitué Nicolas premier; mais, quand la mort de l'empereur Louis laissa vaquer l'empire d'Occident, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve se le disputaient. Jean VIII, profitant des circonstances, et se plaçant lui-même comme arbitre entre les deux frères, favorisa le plus fort au préjudice de l'aîné. Il fit empereur un roi de France; mais il eut le plaisir de s'en vanter avec emphase, et l'adresse de lui faire acheter, par des trésors et des complaisances de tout genre, cette couronne impériale, qui bientôt, redevenue vacante, laissa de nouveau le pontife arbitre entre de nouveaux concurrens. « Cette fois, dit l'auteur, Jean se « contenta de la promettre, afin de la tenir à

« plus haut prix. Durant trois années, il n'y eut « pas d'empereur d'Occident : aucun de ceux qui « convoitaient ce titre n'était assez puissant pour « le conquérir sans l'intervention de la cour de « Rome. » Il fallut enfin se décider ; et le fils de Louis-le-Germanique, Charles-le-Gros, depuis roi de France, fut choisi par l'évêque de Rome, qui, moins d'un siècle après la fondation du nouvel empire, était parvenu à fixer, en souverain, la destinée des petits-enfans de Charlemagne.

Les neuf papes qui ont occupé la chaire de saint Pierre, durant les dix-huit dernières années du neuvième siècle, tiennent peu d'espace en cet essai historique, et n'ont rien fait d'assez remarquable pour entrer dans une analyse où nous voudrions en vain tout placer. Une seule observation nous semble essentielle : le pape Formose, en quatre ans, couronna deux empereurs. Le serment d'obéissance que les Romains leur prêtèrent, *sauf le droit du seigneur Formose*, en constatant la souveraineté du chef de l'empire, prouve cependant que les papes jouissaient déja d'une autorité bien distincte. On pouvait, dans les chancelleries, disputer long-tems sur le *droit;* mais ils régnaient *par le fait;* et c'est toujours ainsi que l'on règne. L'habile et judicieux auteur a nettement indiqué la source de ce rapide agrandissement. « On a dû reconnaître, dit-il, dans le

« partage des États de Charlemagne entre les fils « de Louis-le-Débonnaire, et dans les sous-divi- « sions ultérieures de ces mêmes États, la prin- « cipale cause de l'avilissement du pouvoir civil, « et de la métamorphose du ministère pontifical « en une redoutable puissance. » Si la suprématie des empereurs était souvent avouée par les pontifes, souvent aussi, car il faut bien le dire, la suprématie des pontifes était consacrée par la dévotion des empereurs, ou implorée par l'ambition des prétendans à l'empire. Il existait une cour de Rome; et, dans les siècles qui vont suivre, nous la verrons, fidèle à son système, étendre son influence politique par son influence sacrée; prendre une part toujours plus active aux débats sanglans de l'Europe; diviser les princes pour les gouverner; irriter ou caresser leurs passions; et, tour à tour audacieuse et souple, dominatrice par choix, obéissante par nécessité, servile même si les tems l'exigent, garder la constante habitude de se montrer forte contre les faibles, mais d'être faible contre les forts.

Le dixième siècle s'ouvre par trente années de scandales, qui, dans les âges précédens, étaient encore inconnus à Rome. Trois femmes patriciennes, Théodora, une seconde Théodora, sa fille, et Marosie, son autre fille, y disposent tour à tour du pontificat. La première fit élire Sergius III,

qui fut depuis l'amant de Marosie. Trois ans après la mort de Sergius, grâce aux intrigues de la seconde, on élut son amant, Jean X, qui fut d'ailleurs un pontife habile, un assez bon guerrier même, et le vainqueur des Sarrasins. Après quatorze ans de règne, il périt en prison, détrôné par Marosie, qui lui donna pour successeurs, d'abord deux de ses favoris, Léon VI, Étienne VII, et enfin son propre fils, Jean XI, qu'elle avait eu du pape Sergius III, et non d'aucun de ses trois maris. Albéric, autre fils de Marosie, mais légitime, ou passant pour tel, sans ôter le pontificat à Jean XI, lui enleva l'autorité, qu'il exerça lui-même en qualité de patrice. Il choisissait et gouvernait les papes, redevenus de simples évêques de Rome. « Hors de la ville, dit l'auteur, ces « papes ne possédaient que des propriétés territoriales; encore les avaient-ils inféodées pour « en tirer parti. Une noblesse armée s'était élevée « dans leurs domaines, qui déja n'étaient plus « leurs États, ou qui même ne l'avaient jamais été. « On ignorait, dans ces tems barbares, l'art d'administrer au loin, l'art d'établir sur de grandes « surfaces un système énergique de centralité, de « subordination, de correspondance. Cet art ne « s'est perfectionné que dans nos tems modernes; « et son absence, au moyen âge, fut peut-être « l'une des principales causes de l'établissement « et des progrès de l'anarchie féodale. »

A cet aperçu rapide, et qui décèle si bien un esprit exercé aux théories de l'art social, succèdent quelques traits non moins heureux sur la situation où se trouvait alors l'empire. *A proprement parler, l'empereur d'Occident avait disparu.* S'abstenant de ce titre dans ses diplômes, Henri l'Oiseleur ne se nommait plus *que l'avoué, l'avocat des Romains;* tandis qu'Alberic, indépendant, *convoquait périodiquement ses concitoyens en assemblées nationales*, et gouvernait Rome *sous des formes républicaines*. Mais les talens ne sont point héréditaires : Albéric mourut, ne léguant que du pouvoir à son fils Octavien. Celui-ci, jeune et malhabile, crut s'affermir en joignant à l'autorité civile la dignité pontificale : c'était encore trop peu pour sa faiblesse. Intimidé par Bérenger, roi d'Italie, il eut besoin d'élire un empereur; et tout changea. Il acquit un protecteur, mais il se donna un maître; car cet empereur fut Othon-le-Grand.

Prompt à secourir Jean XII, Othon dépose Bérenger; et Adalbert, fils de ce prince, s'adjuge à lui-même l'Italie, reçoit l'hommage du pontife, dont il reconnaît l'autorité. Il paraît même l'étendre, mais il se réserve la souveraineté de Rome et de son territoire, fait revivre dans toute sa force le droit de confirmer l'élection des papes, et y ajoute le droit de les déposer. Jean XII se

ligue avec Adalbert, son ancien ennemi, pour résister à un protecteur si redoutable. Admonesté par l'empereur, comme un enfant indocile et même un peu libertin, il se révolte ouvertement; mais il est vaincu. Réfugié à Capoue, il y lance une excommunication contre les évêques qui éliraient un nouveau pape; et ce nouveau pape n'en est pas moins élu, sous le nom de Léon VIII, par un concile qu'avait convoqué l'empereur. Des émeutes, excitées dans Rome, y font rentrer Jean XII, qui se venge par des proscriptions, et qui périt assassiné. Benoît V, élu par les Romains, est bientôt forcé de rendre hommage à Léon VIII; mais tous deux meurent dans l'année. Les commissaires d'Othon font élire Jean XIII. Il est bientôt chassé de Rome ; Othon l'y ramène en triomphe, et se souille lui-même, en autorisant des vengeances pontificales. Au reste, ce prince reconquit en peu d'années toute la puissance envahie par les papes dans cette espèce d'interrègne qu'avaient prolongé jusqu'à lui, durant plus d'un siècle, les différens héritiers de Charlemagne. Il voulait même faire de l'Europe chrétienne une vaste république, en être le chef suprême, en commander les armées, en convoquer les conciles, en choisir les pontifes, en créer les rois. Dans ces vues, qu'il ne put réaliser, contraint de ménager les prélats allemands, il

leur accorda des droits régaliens; et, pour affaiblir les papes, il renforça le clergé, qui déja n'était que trop fort. Le tableau général que présente ici l'auteur est tracé avec un rare talent.

« Le clergé, tant séculier que régulier, acqué-« rait, dans la plupart des contrées européennes, « une puissance formidable, qui l'aurait été da-« vantage encore, si déja quelques symptômes de « rivalité entre ces deux clergés n'eussent entravé « leur commun agrandissement. Les couvens se « multipliaient de jour en jour, et s'enrichissaient « presque sans mesure. On attendait fort pro-« chainement la fin du monde; le terme des mille « années de l'Église allait expirer; et les dona-« tions à l'Église, spécialement aux monastères, « passaient pour la garantie la plus sûre contre « la damnation éternelle. Du sein des cloîtres, s'é-« levaient d'imposans personnages devant qui « s'abaissaient les trônes de la terre. Dunstan « s'élance de l'abbaye de Glaston pour gouverner « la Grande-Bretagne, sévir contre les reines, « et mettre les rois en pénitence. Othon-le-Grand « était, à cette époque, le seul prince chrétien « qui dominât pleinement l'autorité ecclésiasti-« que; et, s'il restait chez quelques peuples des « idées ou des habitudes d'indépendance civile, « c'était encore parmi les Romains, au centre « même de la chrétienté. »

Dès lors on entrevit en effet les premiers germes de ces deux factions si connues depuis sous les noms de Guelfes et de Gibelins ; mais la liberté de Rome était le principal objet du parti qui semblait tenir aux pontifes. Bientôt le consul Crescentius, fils de Jean X et de la seconde Théodora, conçut la pensée de rétablir l'ancienne république. Pour secouer le joug des deux Othon, qui tinrent successivement de leurs mains débiles le sceptre qu'avait su porter Othon-le-Grand, il crut devoir reconnaître de nouveau la souveraineté lointaine des empereurs grecs. Après avoir exilé le pape Jean XV, qu'il ne rappela qu'en le soumettant à l'autorité populaire, assiégé lui-même dans le môle Adrien par Othon III, il crut aux promesses de l'empereur, et périt victime de la perfidie. Il eut des projets trop au-dessus d'un siècle où s'étaient encore épaissies les vastes ténèbres du moyen âge. Au reste, si, comme on vient de le voir, le clergé, dont l'ignorance était moins profonde que celle des peuples, accrut dans ce siècle et son ascendant et ses richesses, on a vu aussi que le pontificat suprême y fut scandaleux, sans éclat et sans force. Othon-le-Grand l'avait comprimé ; Hugues-Capet ne daigna pas l'apercevoir, lorsqu'il détrôna la race Carlovingienne. « Hugues ne s'adressa point à « Jean XV, comme jadis Pepin à Zacharie ; et le

« bonheur de ne point devoir son élévation au « Saint-Siége fut sans doute l'une des causes « de l'affranchissement de Hugues, de la longue « durée de sa dynastie, et de la propagation des « maximes d'indépendance qui ont distingué et « honoré l'Église gallicane. » Hincmar, archevêque de Reims, avait proclamé ces maximes dès l'âge précédent. Dans celui-ci, un autre archevêque de Reims, Gerbert, les soutint avec une énergie au moins égale. Il devint pape sous le nom de Silvestre II; et le pape fut infidèle aux principes du prélat : exemple souvent imité par ses successeurs. C'est lui qui força Robert, roi de France, excommunié par Grégoire V, de renvoyer Berthe, sa parente, qu'il avait épousée sans dispense. Ce faible héritier de Hugues-Capet devint l'esclave d'un pouvoir que son père n'avait pas même employé comme auxiliaire.

Durant la première moitié du onzième siècle, la papauté fut encore plus avilie qu'elle ne l'avait été durant presque tout le dixième; et, dans ce long abaissement, on n'aurait pu deviner à quelle hauteur elle allait bientôt s'élever. Les efforts d'un second Crescentius, pour reconquérir la liberté romaine, furent momentanés et stériles. Benoît VIII, et Jean XIX, son successeur, quoiqu'il fût son frère, accusés tous deux par l'histoire d'avoir acheté le pontificat, qui dès-lors était à l'encan,

se soutinrent tour à tour, grâce à la protection des empereurs Henri de Bavière et Conrad-le-Salique; mais l'empereur Henri III exerça dans Rome une autorité supérieure encore à celle de ses prédécesseurs, à celle même d'Othon-le-Grand. On vit trois papes à la fois : Benoît IX, extrêmement jeune, mais déja célèbre par ses vols et par ses débauches; Silvestre III, élu pour son argent, suivant la mode établie; et Grégoire VI, à qui Benoît IX vendit la papauté, du moins en partie; car lui-même en garda sa part. Après des excommunications mutuelles, qui ne pouvaient effrayer des gens du métier, les triumvirs sacrés firent sans doute quelque transaction à l'amiable; car tous trois demeuraient à Rome : Benoît au palais de Latran, Silvestre au Vatican, Grégoire à Sainte-Marie-Majeure; chacun dans son palais, et, selon Voltaire, chacun avec sa maîtresse. Cette farce ne pouvait durer : malgré son extrême ridicule, elle indignait les gens sérieux. Ce fut donc sans aucun obstacle qu'Henri III, passant en Italie, destitua d'un seul coup trois papes italiens. Nulle réclamation ne s'éleva non plus lorsqu'en moins de quatre années il fit élire trois papes allemands; un Suidger, évêque de Bamberg; un Poppon, évêque de Brixen; et enfin son propre cousin, Brunon, qui prit le nom de Léon IX, et mit un

terme aux scènes burlesques dont Rome avait été vingt ans le théâtre.

Ici apparaît cet Hildebrand, si célèbre dans les annales ecclésiastiques, remarquable sous six pontifes, avant d'être pontife lui-même, et toujours plus imposant de règne en règne; pareil à ces statues colossales que l'on aperçoit dans le lointain, et qui semblent grandir à mesure qu'on s'en approche. Écouté par Léon IX, accueilli par Victor II, à peine est-il cardinal, et c'est lui qui déja gouverne l'Église; lui qui, sous Étienne IX, rend désormais le mariage incompatible avec le sacerdoce, et fait excommunier comme hérétiques les prêtres qui n'abandonneraient pas à l'instant leurs épouses; lui qui, sous Nicolas II, excluant de l'élection des papes le clergé, la noblesse et le peuple, y admet les seuls cardinaux évêques, à la charge de s'adjoindre ensuite les cardinaux clercs, d'obtenir le consentement des fidèles, et de plus *celui du futur empereur Henri*, dont le droit, attaché depuis Charlemagne à la couronne impériale, se trouve métamorphosé tout à coup en un privilége individuel, *accordé par le Siége apostolique*. C'est encore Hildebrand qui, sous le même pape, faisant défendre à tout ecclésiastique de recevoir d'un laïque aucun bénéfice, même gratuit, commence la longue querelle des investitures; lui qui, érigeant le pontife

en dispensateur des couronnes, fonde le royaume de Naples en faveur de Robert Guiscard, devenu vassal du Saint-Siége. Après avoir exercé toute la puissance durant le pontificat d'Alexandre II, Hildebrand lui succède enfin, sous le nom de Grégoire VII; et, si l'on demande pourquoi cet homme, avide d'empire, fut si lent à ceindre la tiare, l'auteur a trop bien éclairci ce point pour ne pas le laisser répondre.

« C'était à l'agrandissement illimité de la puis-
« sance pontificale, bien plus qu'à son élévation
« personnelle, que l'entraînaient ses opinions et
« son caractère. On ne remarque dans sa conduite
« aucun de ces ménagemens que l'intérêt privé
« conseille; elle a toute la roideur d'un système
« inflexible dont il n'est jamais permis de com-
« promettre l'intégrité par des concessions ou des
« complaisances. Son zèle, qui n'est pas seulement
« actif, mais audacieux, opiniâtre, inconsidéré,
« lui vient d'une persuasion incurable. Hildebrand
« aurait été le martyr de la théocratie, si les cir-
« constances l'eussent exigé : il ne s'en fallut
« guère. Comme tous les enthousiastes rigides,
« il se crut désintéressé, et fut sans remords le
« fléau du monde. Sans doute que les intérêts
« sont le mobile des actions humaines; mais le
« triomphe d'une opinion est aussi un intérêt; et
« sacrifier à celui-là tous les autres, c'est, dans

« chaque siècle, la destinée de quelques hommes.
« Il en est qui, attentifs à ne rien troubler autour
« d'eux, ne compromettent que leurs propres
« jouissances : ceux-là sont d'autant plus excusa-
« bles que c'est peut-être à la vérité qu'ils of-
« frent un si pur et si modeste sacrifice. D'autres,
« comme Hildebrand, peuvent acquérir, par les
« privations qu'ils s'imposent, le droit d'ébranler
« et de tourmenter les peuples; et leurs sombres
« erreurs coûtent des désastres à la terre. »

Par l'ascendant de Grégoire VII, Mathilde, comtesse de Toscane, fit au Saint-Siége une donation des États qu'elle possédait en Italie. C'est le seul acte de ce genre qui porte un caractère d'authenticité, quoique beaucoup d'empereurs, et même beaucoup d'historiens, n'aient pas voulu l'admettre comme authentique. Mathilde, qui détestait l'empereur Henri IV, aida constamment Grégoire VII à le combattre, et s'associa sans réserve aux destinées du pontife. On a cru voir en elle une pénitente séduite par son directeur; mais, selon toutes les apparences, ce n'était qu'une dévote subjuguée. Grégoire avait des mœurs austères. Du fond du cloître il n'avait porté sur le trône pontifical qu'une arrogance inflexible, et le rêve de la monarchie universelle : il le réalisa autant qu'il lui fut possible. Peu content d'avoir réduit l'empereur à des soumis-

sions ignominieuses, il voulut encore qu'elles fussent inutiles. Osant le déclarer déchu de l'empire, il fit élire à sa place Rodolphe, duc de Souabe, qui, presque aussitôt, fut vaincu par Henri IV, et périt dans le combat, sous la main de Godefroi de Bouillon. Grégoire excommunie l'empereur après la victoire. Henri prend Rome d'assaut; Grégoire l'excommunie dans le môle Adrien; et, délivré, conduit à Salerne durant l'absence du vainqueur, il y meurt en l'excommuniant. Il avait insulté tous les souverains de l'Europe : l'empereur grec, auquel il ordonnait d'abdiquer; le roi de Pologne, qu'il prétendait déposer; le roi de Hongrie, dont il lui plaisait d'appeler le royaume une propriété de l'Église; le duc de Bohême, dont il exigeait et recevait un tribut de cent marcs d'argent; et jusqu'au roi de France, Philippe Ier, qu'il voulait rendre aussi son tributaire. Un jour il invita Guillaume-le-Conquérant à lui prêter hommage, et à lui payer le denier de Saint-Pierre : subside autrefois supporté par la dévotion complaisante des rois anglais. Guillaume lui fit observer qu'il ne fallait pas demander à la fois l'hommage et l'aumône, et refusa l'un, sans accorder l'autre. Celui qui avait conquis le trône de Harold n'était pas de ces princes qui se laissent imposer des lois par un prêtre.

Après Victor III, qui ne fit que passer sur le siége pontifical, Urbain II, pape français, adopta les principes et les haines d'Hildebrand. Il arma Conrad contre son père, Henri IV. Il excommunia le roi de France, Philippe Ier, qui avait répudié Berthe, pour épouser Bertrade de Monfort. Philippe l'avait enlevée à son mari, le comte d'Anjou: fait étrange, sans doute; mais, ce qui l'est bien davantage, l'excommunication fut lancée dans cette même ville de Clermont où le pape obtenait un asile, et dans ce même concile où fut prêchée la première croisade. Telle était la puissance de Rome à la fin du onzième siècle; et Rome la devait à Grégoire VII. A lui remontait encore l'idée de ces émigrations armées qui dépeuplèrent l'Europe, en ravageant la Syrie et l'Égypte. Il avait exhorté l'empereur Henri IV à prendre la croix pour combattre les infidèles, et leur arracher le tombeau du Christ; mais l'empereur ne jugea point à propos d'aller conquérir un sépulcre, afin de laisser à l'ambitieux pontife le loisir de se rendre maître et de l'empire et du monde chrétien.

Pascal II, au siècle suivant, continua de persécuter l'empereur Henri IV, qui mourut dans la misère, détrôné, vaincu par son fils, dont Rome encourageait l'audace parricide; mais ce même fils, devenu l'empereur Henri V, se fit redouter du Saint-Siége, et punit long-tems le pontife qui

s'était rendu son complice. Entre les papes, qui, depuis Gélase, se succédèrent rapidement durant trente années, on doit remarquer Calixte II, qui termina la querelle des investitures; et surtout Eugène III, moins célèbre pour avoir déterminé, conjointement avec saint Bernard, une croisade fort malheureuse que pour avoir approuvé cette compilation canonique, aujourd'hui nommée le décret de Gratien, mais jadis intitulée d'une manière plus naïve et plus piquante : *Concorde des canons discordans*. Adrien IV, né dans un village anglais, et fils d'un mendiant, après avoir été, non sans peine, admis dans un monastère, de moine qu'il était devint pape, et porta sur le trône pontifical, avec la rudesse du cloître, toute la rustique insolence d'un parvenu. Il éprouva quelques disgrâces. Guillaume-le-Mauvais, roi de Sicile, ne recevant de lui que le titre de seigneur, prit le parti de lui faire la guerre. Le pape, forcé de capituler dans Bénévent, sacrifia les Siciliens qu'il avait soulevés contre leur prince. « Guillaume de Tyr l'en a blâmé, ajoute l'auteur; « mais, selon Baronius, il ne faut que l'en plaindre; car il manquait de moyens de rester fidèle « à ses engagemens; et il était si peu libre qu'il « fut contraint de reconnaître, par un acte authentique, qu'il jouissait d'une liberté parfaite. » L'empereur Frédéric Barberousse ménagea d'a-

bord ce pontife : il ne dédaigna ni la complaisance humiliante de conduire sa haquenée par la bride, ni la complaisance, plus répréhensible, de lui livrer Arnauld de Brescia, qui voulait à la fois réformer l'État et l'Église, et que le pape fit brûler vif. Mais, si Frédéric tenait médiocrement à la vie d'un homme, il tenait beaucoup à l'empire : il se brouilla donc avec le pape, qui voulait le lui disputer. Adrien commençait à soulever les villes lombardes contre le joug impérial, quand il fut surpris par une mort précipitée ; mais il mourut du moins à la manière des papes de ce tems-là : il eut le plaisir, en expirant, d'excommunier un empereur.

Le pape Alexandre III fut un adversaire plus digne de Frédéric ; et, quelque bien fait que soit l'ouvrage dont nous présentons l'analyse, peut-être désirerait-on d'y trouver moins de réserve à l'égard de ce pontife célèbre. Il eut raison contre des monarques, et protégea les droits des peuples. Ce qu'il y a de plus remarquable dans son règne, ce n'est pas sa querelle avec Henri II, roi d'Angleterre, au sujet de Thomas Beket, archevêque de Cantorbéry. En cette occasion toutefois, Alexandre mérite encore des éloges, non pour avoir canonisé un prélat brouillon, mais pour avoir contraint un roi puissant et criminel à faire amende honorable d'un assassinat qu'il avait au

moins indiqué. Alexandre s'est honoré surtout par une conduite ferme et sage, durant ses longs démêlés avec Frédéric. Poursuivi, persécuté, chassé de l'Italie par cet empereur, il ne le déposa point, comme Grégoire VII avait déposé deux fois Henri IV. Forcé de chercher un asile en France, il y dirigea de loin les efforts courageux de la ligue lombarde; et c'est de son nom que les Milanais fugitifs appelèrent la cité qu'ils bâtirent, quand Frédéric eut détruit Milan. Temporiseur habile, laissant le vainqueur user sa fortune, après dix-huit ans de guerre, il sut négocier à propos, conclut une paix avantageuse, vit s'humilier devant lui ce même empereur qui lui avait opposé quatre anti-papes, et, faisant à Rome une entrée solennelle, y passa glorieusement les quatre dernières années d'un pontificat dont la mémoire est restée chère à l'Italie.

La puissance pontificale, déja si accrue et si affermie, parvint à son plus haut degré dans les premières années du treizième siècle, sous le règne d'Innocent III. L'auteur nous peint ce prêtre ambitieux distribuant les couronnes et les anathèmes, n'ayant parmi les rois que des ennemis ou des protégés; tantôt mettant le royaume de France en interdit, après le divorce de Philippe-Auguste; tantôt déclarant roi d'Angleterre le fils de ce même Philippe, et tout à coup retirant ses

prétendus bienfaits, quand le faible Jean-sans-Terre, soumis au légat Pandolfe, se reconnaît vassal du Saint-Siége; tantôt opposant en Allemagne Othon IV à Frédéric II; tantôt défendant contre Othon IV les droits du jeune Frédéric, et recueillant en partie les fruits de la bataille de Bouvines; tantôt continuant à occuper les princes chrétiens de croisades lointaines, ou même, par une extension qui commence à lui, transportant ces guerres sacrées au sein de l'Europe; prêchant tour à tour des croisades contre le roi d'Angleterre, contre le roi de Norwège, contre les Hongrois, et enfin contre les Albigeois: époque désastreuse, où, sous les auspices de Gusman, nommé depuis saint Dominique, naquit, au milieu des massacres, un établissement digne de son origine, le *Tribunal de l'Inquisition.*

Ainsi, durant près de dix-neuf ans, l'orgueilleux pontife *gouverna l'Église,* ou plutôt *l'Europe.* Lui seul réalisa presque en entier le plan qu'avait conçu Grégoire VII. Sans l'égaler en génie, quoique lui-même fort habile, aidé par la faiblesse ou la division des princes, ses contemporains, il le surpassa en succès, peut-être en arrogance; et nul moyen ne lui coûta pour étendre indéfiniment la domination théocratique. L'auteur termine par un passage très piquant ce qu'il a dit sur ce pape célèbre. « Tous les historiens rapportent que, dans

« une vision mystérieuse, sainte Lutgarde vit In-
« nocent III au milieu des flammes, et que, lui
« ayant demandé pourquoi il était ainsi tourmenté,
« le pontife lui répondit qu'il continuerait de l'être
« jusqu'au jour du jugement, pour trois crimes
« qui l'auraient plongé dans le feu éternel de l'en-
« fer, si la sainte Vierge, à qui il avait dédié un
« monastère, n'avait fléchi la colère divine. Il est
« permis de douter de la vision; mais, dit Fleury,
« ce récit prouve que les personnes de la plus
« haute vertu étaient persuadées que ce pape
« avait commis d'énormes péchés. Quels sont les
« trois dont parlait sainte Lutgarde ? Il serait
« extrêmement difficile de les choisir dans la vie
« d'Innocent. »

Parmi les papes nombreux qui lui succédèrent dans le cours du treizième siècle, ceux qui maintinrent avec le plus de roideur la suprématie de la cour de Rome furent sans contredit Grégoire IX et Innocent IV. L'un excommunie quatre fois Frédéric II; l'autre le dépose au concile de Lyon, et bientôt, poursuivant de sa haine opiniâtre les enfans de cet empereur, veut usurper le royaume de Naples sur Conrad et sur Manfreddo. Il appartenait à Clément IV de dépouiller le petit-fils de Frédéric en faveur de Charles d'Anjou, frère de Louis IX. Alors coula sur un échafaud le sang du jeune Conradin; et l'infortunée maison de Souabe

s'éteignit avec le dernier descendant de Charlemagne. Ce fut néanmoins dans cette même année que, malgré les complaisances de Clément IV, Louis IX s'opposa fortement aux prétentions du souverain pontife, et fonda par la pragmatique sanction les libertés de l'église gallicane. Un peu plus tard, on parut avoir mis à profit de longs malheurs. La croisade contre les Grecs, celle contre Pierre d'Aragon, soupçonné d'avoir tramé le complot connu sous le nom de *Vêpres Siciliennes*, n'eurent aucune suite, et furent les dernières. Les princes s'étaient désabusés de ces guerres sacrées qui affaiblissaient leur pouvoir en fortifiant celui du Saint-Siège; et, dès la fin de ce treizième siècle, où l'autorité des pontifes avait atteint sa plus grande hauteur, il était possible d'entrevoir qu'elle approchait de sa décadence.

Dans les commencemens du siècle suivant, on vit Clément V se conformer, avec une docilité inépuisable, aux volontés de Philippe-le-Bel : prince actif, entreprenant, avide, dont le caractère et les talents avaient déja su braver et vaincre l'entêtement inhabile de Boniface VIII. Rome fut abandonnée soixante-cinq ans par les souverains pontifes; le Saint-Siége, transféré dans Avignon, parut dès lors moins imposant aux rois et aux peuples. Les immenses trésors amassés par Jean XXII ne diminuèrent point le mépris qu'avait mérité sa

folle conduite; et, sous Benoît XII, la pragmatique sanction des Allemands affaiblit encore l'empire de la cour apostolique. En vain Charles IV, surnommé l'empereur des prêtres, s'empressa de tenir à Innocent VI les promesses qu'il avait faites aux prédécesseurs de ce pontife : l'acte même qui rendait authentique la souveraineté des papes prouvait le déclin de leur puissance. Loin d'implorer un pareil acte, Grégoire VII, Adrien IV, Innocent III, l'auraient repoussé avec dédain. Eût-on voulu contester, ou bien eût-on cru garantir l'authenticité d'un pouvoir qui faisait, qui défaisait les empereurs, et dont les rois se déclaraient vassaux? Mais les tems étaient bien changés; les premiers traits partaient de l'Italie : la raison s'y formait avec la langue et la littérature. Si Charles IV avait promis que les empereurs ne retourneraient jamais à Rome, Pétrarque osait le lui reprocher : Pétrarque, non moins contraire aux prétentions pontificales dans son commerce épistolaire que dans les trois sonnets qu'il a composés contre la cour romaine! Observons qu'à la même époque Bocace attaquait par le ridicule les momeries des moines, les désordres des gens d'église et le charlatanisme des *dévots de place :* tant les superstitions ont eu peu à se louer des talens littéraires. Comme l'art de pen-

ser fait l'art d'écrire, toute saine littérature est un fléau pour qui veut tromper les hommes.

La ville de Rome vit enfin reparaître les souverains pontifes; mais le schisme d'occident affaiblit de nouveau leur puissance. Il remplit les vingt-deux dernières années du quatorzième siècle et toute la première moitié du quinzième. Alors se succédèrent presque immédiatement des sessions plus orageuses qu'édifiantes. Les destitutions de Grégoire XII et de l'Espagnol Benoît XIII signalèrent le concile de Pise. Au concile de Constance, Jean XXIII ne fut que déposé pour des crimes odieux; et l'on brûla pour de prétendues erreurs et Jean Hus et ce Jérôme de Prague, dont le Pogge, secrétaire d'un pape, osa célébrer avec enthousiasme le savoir, l'éloquence et la mort courageuse. Les Pères du concile montrèrent plus de sagesse en élevant Martin V au pontificat suprême. Il ne fut point ambitieux, quoiqu'il fût de la maison Colonne; il pacifia l'Église, il ne troubla point l'Europe; et son règne dura quatorze ans: peu de papes ont mérité un pareil éloge. Eugène IV, son successeur, fut déposé par le concile de Bâle, qui élut à sa place Amédée, duc de Savoie, le même qui avait mené à *Ripaille* une vie très-peu pontificale. Un pape remarquable, Nicolas V, eut le bonheur de voir s'éteindre le

long schisme d'Occident, et l'honneur de recueillir, après la prise de Constantinople, les Grecs réfugiés en Italie avec les débris des lettres et des sciences. Pie II, qui avait soutenu dans ses écrits la supériorité des conciles sur les papes, lorsqu'il n'était qu'Énéas Sylvius et secrétaire du concile de Bâle, une fois devenu souverain pontife, soutint avec plus de véhémence la supériorité des papes sur les conciles. C'est lui encore qui fit sérieusement à Mahomet II la proposition comique de le déclarer empereur d'Orient et même d'Occident, s'il lui plaisait au préalable d'accepter de la main du pape *un tant soit peu d'eau baptismale*. Après Paul II, dont le népotisme et la fatuité sont à peine dignes d'une mention historique, le mauvais succès de la conjuration des Pazzi contre les Médicis compromit étrangement la cour de Rome; et Sixte IV fut convaincu aux yeux de l'Europe d'avoir trempé dans un complot d'assassinat. Bientôt Alexandre VI acheva de déshonorer le Saint-Siége: il surpassa, par le nombre et la variété de ses crimes, ses prédécesseurs les plus célèbres en ce genre. On peut l'affirmer, sans vouloir faire tort à aucun d'entre eux.

Le seizième siècle fut grand pour l'Italie, sans être heureux pour la puissance pontificale. Jules II, pape soldat, forme la ligue de Cambrai contre Louis XII. Ce bon roi de France avait eu la

faiblesse de se laisser tromper par la perfidie d'Alexandre VI; mais, plus habile à réprimer la violence belliqueuse de Jules II, il combattit le soldat avec le glaive, le pape avec le ridicule. Au reste, ce Jules II, si entêté, que l'on jouait aux halles de Paris dans les farces de Pierre Gringoire [1], n'est pourtant pas indigne de toute louange: sous lui la basilique de Saint-Pierre fut commencée; Bramante et Michel-Ange furent appréciés; les beaux arts prirent un caractère imposant. Tout le monde sait quelle hauteur ils atteignirent immédiatement après lui. Léon X suivit l'exemple de son père, Laurent de Médicis, l'homme des modernes qui a le mieux mérité des arts. Les affaires importantes étaient loin d'être négligées par la cour de Rome. La pragmatique sanction, établie par Louis IX et renouvelée par Charles VII, fut regrettée vivement en France, lorsque, dans l'entrevue de Boulogne, Léon X eut obtenu de François Ier un concordat, qui fit plus d'honneur à la politique du pontife qu'à celle du monarque.

---

1. Sous le règne de Louis XII, le jour du mardi gras de l'an 1511, il fut joué aux Halles de Paris, par la troupe du théâtre des *Enfans Sans-Souci*, une *sotie*, ou *pièce satirique*, dirigée contre le pape Jules II et la cour de Rome. Cette pièce, composée par Pierre Gringoire, était intitulée: *Jeu du Prince des Sots et Mère Sotte.*

Voyez, pour plus amples détails, l'*Histoire de Paris*, par *Dulaure*, tome III, page 430, 2e édition. (*Note de l'Éditeur.*)

Mais déja Martin Luther s'élevait en Allemagne. Les successeurs de Léon X héritèrent des querelles du pontificat, et lui acquirent de nouveaux ennemis. Adrien VI, toutefois, est digne d'une exception, puisque, étant souverain pontife, il fit réimprimer un recueil d'argumentations théologiques contre l'infaillibilité des papes : livre qu'il avait composé ou compilé, quand il était docteur *en l'Université de Louvain*. Clément VII, considérant quelle était en Italie la prépondérance de Charles-Quint, entra dans la ligue formée contre lui, et la nomma ligue *sainte;* mais, quand Rome fut prise par les troupes impériales, il vit bien que Charles-Quint avait raison : aussi lui fut-il soumis. Il écrivit même sous sa dictée une bulle qui déclarait indissoluble le mariage du roi d'Angleterre Henri VIII et de Catherine d'Aragon. Les manières de voir sont si différentes, que cette bulle fit perdre l'Angleterre à la cour de Rome. Henri VIII n'en répudia pas moins Catherine, n'en épousa pas moins Anne de Boulen, et pourtant écrivit contre Luther, selon son ancien usage. Le théologien despote, faisant des prélats, un clergé, une religion à sa mode, devenant le pape des Anglais, réfuta, persécuta pêle-mêle et Luthériens et papistes.

Trois choses diversement remarquables ont signalé le pontificat de Paul III : l'ouverture du

concile de Trente, la bulle *in Cœnâ Domini*, et l'approbation donnée aux constitutions des nouveaux religieux formés sous le nom de Jésuites. Jules III ayant excommunié le roi de France Henri II, ce prince défendit à ses sujets de porter de l'argent à Rome: on comprit au Vatican qu'il était fort bon catholique; et Jules retira son excommunication. Le vieux Paul IV, dont *la tête*, selon Muratori, *était une image raccourcie du Vésuve*, aigrit sans retour la reine d'Angleterre, Élisabeth, rassasia l'Inquisition de supplices, et mourut exécré du peuple de Rome. Les rigueurs dont il avait accablé les hérétiques furent rendues à ses neveux par son successeur Pie IV, le même qui ferma le concile de Trente, après dix-huit ans de sessions. Ce fut le dernier concile œcuménique; et nul, jusque-là, n'avait reconnu en termes aussi solennels la suprématie illimitée du souverain pontife. « En conséquence, « dit l'auteur, on convint en France que le Concile « de Trente, infaillible quant aux dogmes, ne « l'était pas quant à la législation; et, pour n'y « être pas surpris, on ne publia ni sa législation ni « ses dogmes. » Pie V, étant pape, se souvint qu'il avait étéinquisiteur, et mit au rang de ses victimes Paléarius, qui avait écrit contre l'Inquisition. Du règne de ce pontife, commence l'usage, suivi jusqu'à nos jours, de publier chaque année, le

jeudi saint, dans les églises de Rome, la fameuse bulle *in Cœnâ Domini*. Les princes, anathématisés collectivement, ne s'alarmaient pas de cette publication périodique: elle ne fut qu'insolente, même à son origine; et, depuis long-tems, les voyageurs n'y voyaient plus qu'une cérémonie divertissante. Grégoire XII fit allumer des feux de joie, et rendre des grâces à Dieu pour le massacre de la Saint-Barthélemi. La Ligue obtint son approbation, et fut ensuite favorisée par Sixte-Quint, vieillard sanguinaire et dissimulé, qui comparait l'assassinat commis par Jacques Clément *à l'incarnation du Verbe, à la résurrection de Jésus-Christ*. Il estimait d'ailleurs Henri IV et la reine Élisabeth. S'il les excommuniait de tems en tems, chez lui c'était affaire de forme, et comme on dit, style de notaire. Il n'excommuniait pas, mais il méprisait beaucoup Philippe II, qui le lui rendait. Tous deux pouvaient avoir raison, vu leur extrême ressemblance.

Grégoire XIV, qui ne régna que dix mois, eut le tems d'excommunier et de combattre Henri IV. Clément VIII, après de longues difficultés, se vit contraint de l'absoudre et de le reconnaître pour roi de France. Pithou publia son livre sur les libertés de l'église gallicane. L'*Édit de Nantes*, qui assurait en France les droits civils des protestans, fut un nouvel échec pour le Saint-Siége,

qui, durant l'espace de soixante ans, avait déja perdu, par des révolutions successives, une moitié de l'Allemagne, l'Angleterre, la Suède et la Hollande. Qu'est devenue cette cour de Rome autrefois si impérieuse? craignant de heurter les princes qui voulaient bien lui rester fidèles, circonspecte envers la France, souple envers la maison d'Autriche, et surtout envers la branche espagnole; tremblante au nom de Philippe II, qu'elle détestait; orgueilleuse encore au milieu des ruines, et réduite à feindre une autorité qu'elle n'avait plus, elle perfectionne l'art d'obéir pour conserver l'air de commander.

Les papes du dix-septième siècle eurent peu d'influence; et, quand ils en eurent, elle fut malheureuse : telle fut celle que Paul V exerça sur les catholiques d'Angleterre du tems du roi Jacques Ier. Urbain VIII voulut s'entremettre dans les démêlés de la France et de l'Espagne; mais il fut réprimé par le cardinal de Richelieu, qui aimait à gouverner seul. Innocent X accabla le faible duc de Parme; et ce prêtre, en faisant raser Castro, perpétua par un monument le souvenir de sa cruauté. Mais il parut ridicule quand il refusa de reconnaître Jean de Bragance pour roi de Portugal; il fut ridicule et odieux lorsque, improuvant les traités de Munster et d'Osnabruck, il prétendit empêcher la pacification de l'Europe.

A lui commence l'interminable affaire du Jansénisme : il condamna les cinq propositions; et son successeur, Alexandre VII, ordonna de signer le trop célèbre formulaire. De tout cela qu'est-il resté? les *Lettres provinciales;* et il fallait bien que ce livre fût un chef-d'œuvre pour survivre à des querelles aussi absurdes. Elles se prolongèrent pourtant jusqu'au milieu du dernier siècle; mais, comme l'auteur l'observe avec non moins de justesse que d'énergie, « elles devinrent tellement « ignobles, qu'à vaincre et même à succomber il « n'y avait plus que du déshonneur. »

Malgré ses confesseurs jésuites, Louis XIV ne poussa jamais la dévotion jusqu'à de molles complaisances pour la cour de Rome. Lorsque son ambassadeur Créqui fut insulté par la garde pontificale, il fallut que le cardinal Chigi, neveu d'Alexandre VII, vînt faire à Versailles, au nom du pape, une réparation solennelle: Louis ne restitua qu'à cette condition le comtat d'Avignon, dont il s'était emparé. Ses troupes l'occupèrent une seconde fois, lorsque, dans l'affaire *des franchises,* Innocent XI osa résister à Louis XIV, qui peut-être avait tort dans cette circonstance. Rien de plus raisonnable au contraire que l'édit rendu sur le droit de régale, quelques années auparavant. Deux évêques firent entendre des réclamations; mais le clergé de France adhéra pleinement à l'édit; et,

dans l'assemblée de 1682, Bossuet fit adopter ces quatre fameux articles : *que la puissance ecclésiastique ne s'étend point sur le temporel des rois; que le concile général est supérieur au pape; que le jugement du pape, en matière de foi, n'est une règle infaillible qu'après le consentement de l'Église; que les coutumes et les lois reçues dans l'Église gallicane doivent être maintenues*. Ces articles déplurent à Rome: on le conçoit; mais qu'au mépris d'une ordonnance les jésuites français se soient constamment dispensés de les enseigner dans leurs écoles; que même, par les intrigues d'une partie du clergé, *la défense des quatre articles*, faite par Bossuet, n'ait pu être imprimée que vingt-cinq ans après sa mort: voilà ce qui a lieu d'étonner. Ces quatre articles étaient-ils donc si terribles? Contenaient-ils autre chose qu'une doctrine fort répandue en France, et déja depuis plusieurs siècles? Ne laissaient-ils pas au souverain pontife plus d'un droit qu'on aurait pu cesser de reconnaître? Certes, à moins d'avoir d'étranges préjugés, ou de s'en faire par malveillance, ce qui est pire, on ne saurait y voir, en les relisant aujourd'hui, que l'esprit religieux de l'assemblée dont ils émanaient, et la modération du prince qui voulait bien s'en contenter.

Le premier pape du dix-huitième siècle, Clément XI, est surtout connu par cette bulle *Uni-*

genitus, qui éleva parmi nous de si longs orages. C'est après dix-sept ans de refus que les parlemens de France se virent contraints de l'accepter, grâce à la toute-puissance du cardinal de Fleury; mais ils furent plus heureux dans leur résistance, lorsqu'il plut au fanatique Benoît XIII de canoniser Grégoire VII, que deux papes avaient déja béatifié : la France pensa comme les parlemens, et l'Europe entière comme la France. On sentit partout qu'Hildebrand pouvait être le patron des papes, mais que ni les rois ni les peuples ne pouvaient chanter son office. Hildebrand ne fut un saint qu'en Italie. Après Clément XII, qui eut des vertus pontificales, vint le célèbre Lambertini, Benoît XIV. Le brillant portrait qu'en fait l'auteur mérite d'être cité tout entier. « Il montait « sur la chaire de saint Pierre en même tems que « Frédéric II sur le trône de Prusse; et ils ont été, « durant dix-huit ans, les deux monarques de l'Eu-« rope les plus distingués par leurs qualités per-« sonnelles. Frédéric, tout séparé qu'il était de la « communion du Saint-Siège, offrait à Benoît XIV « des témoignages d'estime qui les honorent l'un « et l'autre. Lambertini inspira les mêmes senti-« mens à la schismatique Élisabeth Petrowna, im-« pératrice de Russie; et les Anglais, attirés à « Rome par la renommée de ce pontife autant « que par le goût des arts, dont il était le protec-

« teur, le louaient avec enthousiasme quand ils « voulaient le peindre avec vérité. Son esprit ai-« mable et ses mœurs douces obtenaient d'autant « plus d'éloges qu'il savait allier les talens et les « grâces de son siècle aux vertus austères de son « état et à la pratique de tous les devoirs religieux. « Benoît XIV avait réconcilié l'Europe à la pa-« pauté. On ne pouvait, en le voyant, se souvenir « de Grégoire VII, ni d'Alexandre VI, ni même « de Benoît XIII. La tolérance évangélique raffer-« missait, au milieu d'un siècle raisonneur, ce « trône pontifical tant ébranlé par l'inquiète am-« bition de ses devanciers; et ses successeurs n'a-« vaient besoin que de lui ressembler pour ga-« rantir leurs jouissances temporelles par les « bienfaits de leur ministre pastoral. »

Comme il faut des contrastes, après Benoît XIV vint Clément XIII. C'était un Vénitien fanatique et borné, qui prenait pour du caractère un entêtement incurable. Attaché aux jésuites avec la ferveur du plus candide novice, il parut moins leur protecteur que leur agent subalterne. Il fallut qu'en Portugal le jésuite Malagrida, qui pouvait être justement condamné, comme assassin, par les tribunaux séculiers, fût injustement condamné, comme faux prophète, par le tribunal de l'Inquisition. Des réformes utiles et conformes à l'esprit du siècle se faisaient dans les états du duc

de Parme : Clément lança contre lui les foudres éteints du Vatican. Toutes les rigueurs de la bulle *in Cœnâ Domini* furent appliquées aux ministres de Ferdinand ; mais cette farce usée n'était plus un épouvantail. La cause du duc de Parme devint celle de tous les monarques, de tous les gouvernemens : l'Autriche, l'Espagne, Venise, réclamèrent les droits du pouvoir civil ; le roi de Naples saisit Bénévent et Ponte-Corvo ; les troupes du roi de France occupèrent de nouveau le Comtat-Venaissin ; un cri universel de réprobation s'éleva contre les jésuites. Le pape était sourd, excepté pour eux. Enfin le sage et vertueux Ganganelli mit un terme à tant de scandales. La raison se fit entendre à Rome, ainsi qu'aux jours de Lambertini. On cessa d'y publier chaque jeudi saint la bulle absurde de Paul III ; et, si Clément XIII s'était brouillé avec l'Europe en faveur des jésuites, Clément XIV, égal à son siècle, et d'accord avec l'Europe, s'empressa de détruire une société ambitieuse, qui, depuis sa naissance, mêlant les crimes éclatans aux sourdes intrigues, trahissait les rois, agitait les peuples, compromettait les souverains pontifes, et ne servait bien que les jésuites.

Là finit la partie historique. Les considérations générales sont courtes ; il faut les lire dans l'ouvrage même : toute analyse les affaiblirait. L'au-

teur y montre, comme partout, sagesse et circonspection. Peut-être, il y a quarante années, quand les livres philosophiques produisaient seuls quelque effet sur un public accoutumé à lire, cette circonspection, d'ailleurs si louable, eût-elle paru un peu timide; mais le précepte, *conformez-vous au tems*, est très-judicieux. Si le fond des choses doit rester invariable, le ton peut changer, selon l'époque où l'on écrit. Le demi-jour est nécessaire aux yeux délicats. Quant à l'exécution littéraire, elle est constamment digne d'éloges; et nous l'avons souvent fait sentir. Un plan sage, des faits bien choisis et bien coordonnés entre eux, une narration rapide, un style correct, élégant et précis : voilà ce qui distingue cet ouvrage, déja plein de mérite, et qui doit, en se perfectionnant, atteindre et conserver une place éminente parmi nos livres d'histoire. Aussi vient-il d'obtenir un succès brillant : la première édition en est épuisée, au moment où nous terminons cet extrait; la seconde est prête à paraître. L'auteur se cachera-t-il encore sous son manteau espagnol? compose-t-on des écrits de ce genre et de cet ordre, lorsqu'on a étudié à Salamanque ou dans l'université d'Alcala? Ne sera-t-il pas permis de reconnaître un des hommes les plus éclairés et les plus modestes qui aient paru dans nos assemblées politiques, un des esprits les plus éten-

dus qui ornent l'Institut de France, un des meilleurs écrivains dont puisse aujourd'hui s'honorer notre littérature?

Des ouvrages faits dans ces principes concourent aux vues d'un gouvernement aussi éclairé qu'heureux et ferme; et qu'on nous permette de l'observer en finissant : les espérances des ennemis de la raison paraissent déçues. En vain des écrivains périodiques, et d'autres, nous prêchent-ils depuis dix ans tous les préjugés du treizième siècle : hypocrites qui flattent les passions d'un certain parti, pour obtenir des abonnés, ou même des prôneurs; mais hypocrites honteux, qui veulent les profits de l'hypocrisie, et non les ridicules de la crédulité; qui rient tout haut, dans leurs sociétés les moins intimes, des capucinades dont ils remplissent leurs écrits, et qui seraient fort humiliés si on avait l'horrible injustice de leur supposer une conscience. Heureusement ils ne trompent personne, et n'ont d'autres partisans que ceux qui les emploient, dans l'intention de tromper. En attendant, l'intolérance religieuse est détruite. Si la triple tiare se relève un jour, on ne verra plus du moins les couronnes s'abaisser devant elle : l'éclat de la pourpre romaine a semblé pâlir. L'Inquisition ne souillera plus les belles contrées du midi de l'Europe; le monachisme est à peu près aboli : des vœux forcés n'enlèveront plus la

jeunesse aux vœux de la nature, les femmes aux devoirs d'épouse et de mère, les hommes à la gloire des camps, aux travaux de l'agriculture, au perfectionnement des arts. Toutes les institutions du moyen âge s'écroulent les unes sur les autres; malgré quelques obstacles accidentels, l'esprit humain suit sa route; on peut ajouter qu'il hâte sa course. Il est appuyé sur la force; et les plans qu'au siècle philosophique avait osé concevoir le génie des lettres, c'est le génie de la victoire qui maintenant les adopte, les exécute et les agrandit.



LETTRE

AUX AUTEURS DU JOURNAL DE PARIS.

Paris, ce 17 mars 1788.

Je viens de lire, messieurs, dans les *Élémens de littérature* de M. Marmontel, l'article *Satire*, qui m'a paru aussi bien pensé que bien écrit. Aurez-vous la bonté d'insérer dans votre journal quelques réflexions que cette lecture m'a suggérées? Je les soumets à ce célèbre académicien, aux gens de lettres et au public de toutes les classes.

Certainement, je conviens avec M. Marmontel que la satire personnelle est odieuse, du moins quand on est l'agresseur. On est forcé, pour peu qu'on soit conséquent, de la condamner, même dans Boileau. Il avait besoin de son extrême mérite pour se faire pardonner le plaisir qu'il goûtait, je ne sais comment, à humilier des gens qui ne l'avaient jamais offensé.

Quantité de gens, qui ont imité, ou cru imiter ce poète illustre, l'ont très-souvent surpassé

en malice; mais, par respect pour lui, ou, si l'on veut, par compensation, ils ont jugé à propos de se passer d'esprit. Ils n'ont pas réfléchi qu'il n'est ni prudent ni civil de se moquer ouvertement de son voisin, quand ce voisin ne dit mot; que, d'ailleurs, certains travers, ne troublant en rien l'ordre public, pourraient sans inconvénient ne pas être dénoncés au public; qu'on ferait bien de laisser en paix les honnêtes gens qui ont le malheur d'être ridicules, et que personne en ce genre ne devrait s'arroger un privilége exclusif.

Mais, lorsqu'un oisif a voulu faire rire les oisifs à vos dépens, la représaille est de droit rigoureux. Il n'est pas même nécessaire que le plaisant ait réussi; et l'intention doit être réputée pour le fait. Quand on n'est pas né très-patient, il faut au moins se montrer reconnaissant, et rendre ce qu'on a reçu tout au plus vite, et, s'il est possible, avec usure.

Quand un brigand demande à un voyageur la bourse ou la vie, si le voyageur tue le brigand, il est certain qu'il n'est pas répréhensible; le mal que le brigand voulait faire au voyageur, en s'emparant de son argent, n'est pourtant pas proportionné au châtiment qu'il éprouve en perdant la vie. Ceux de vos lecteurs qui ont de l'imagination se convaincront, en y réfléchissant, que le tort

est toujours à l'agresseur dans mille autres hypothèses.

En suivant encore celle-ci, le voyageur pourrait souvent éviter de se faire justice à lui-même: il y a des prévôts, des magistrats, qui sont chargés de veiller à la sûreté publique; mais, si quelque citoyen de la classe de ceux qui n'ont que du mérite allait se plaindre sérieusement d'avoir été vilipendé dans une brochure, à Paris, où l'on aime à rire, il est certain qu'on lui rirait au nez; et tout ce qu'il pourrait gagner serait de donner matière à une seconde brochure. Personne au monde n'est chargé de lui faire justice; et, comme il faut pourtant que justice se fasse, il paraît clair qu'il se la doit à lui-même. Il se doit encore à lui-même et au public de combattre à front découvert.

La clandestinité n'est pas toujours condamnable. Je suppose que, sous Tibère ou Caligula, un citoyen de Rome eût écrit en faveur du gouvernement républicain, j'avouerai qu'en cachant son nom il n'aurait fait qu'un acte de prudence; mais, grâce à de vrais philosophes, dont les écrits ont formé de vrais hommes d'état, les gens de lettres, en France, ne doivent plus craindre d'avoir raison; et l'on peut appliquer aux tems où nous vivons ce que Tacite a dit de l'empire de Nerva et de

Trajan : *Tems heureux, où l'on peut penser librement, et s'exprimer comme on pense* [1].

Personne cependant n'a le droit de blâmer un auteur qui, pour des raisons particulières, croit devoir ne point se nommer à la tête d'un ouvrage de morale ou de politique, ou d'une pièce de théâtre ; mais, en fait de satire, je pense qu'on doit être de l'avis d'Ariste :

Un écrit clandestin n'est pas d'un honnête homme.

---

1. « Rarâ temporum felicitate ubi sentire quæ velis, et quæ « sentias dicere licet! » (Tacite, *Hist.* liv. I.)



LETTRE

AUX AUTEURS DU JOURNAL DE PARIS.

Paris, ce 11 juin 1788.

On a dit souvent, Messieurs, que M. de Buffon avait dénaturé la prose, en lui prêtant mal à propos le langage de la poésie. Le plus beau génie de notre siècle, M. de Voltaire, a désigné l'auteur de l'*Histoire naturelle* comme un physicien qui écrivait en prose poétique. Ce reproche a été répété depuis par cent faiseurs de brochures, qui, je ne sais comment, osaient être envieux d'un grand homme. On l'a même renouvelé d'une manière très-dure, ou, comme on disait alors, très-impudente, dans quelques plates satires publiées généreusement contre M. de Buffon, durant le cours de sa dernière maladie.

L'égard qu'on doit aux opinions d'un homme tel que M. de Voltaire, même lorsqu'il se trompe, suffirait seul pour engager à discuter celle qu'il paraissait avoir sur le style de l'*Histoire naturelle*. Ce reproche éternel d'écrire poétiquement un ouvrage en prose sur la physique est fait pour

séduire au premier abord; mais il faut commencer par écarter ce mot *poétiquement*, qui ne peut qu'embrouiller les idées. La question se réduit à savoir si l'on a tort d'employer un style très-élevé quand on écrit sur la physique. Ces mots expriment encore une idée très-générale, puisque la physique embrasse une infinité de parties, et chacune de ces parties une infinité de détails, dont la variété demande nécessairement plusieurs styles. Un écrivain qui s'élève ou qui s'abaisse avec son sujet ne mérite que des louanges. On doit le blâmer quand il n'y a point de proportion entre son style et le sujet qu'il traite. Ces principes une fois posés, il faut examiner si M. de Buffon s'est exprimé pompeusement dans les endroits qui ne demandaient que de la simplicité. Il faut examiner s'il a écrit l'*Histoire du Singe* ou du *Chien* du même ton que l'*Histoire de l'Homme*, la *Théorie de la Terre*, les *Époques de la Nature*, et tout ce qui tient aux causes premières. Le résultat de cet examen sera, je pense, que, M. de Buffon étant né avec une élévation d'esprit aussi rare que sa facilité, son style est quelquefois, mais rarement, au-dessus de sa matière. Ce défaut peut déparer trente ou quarante pages dans l'ouvrage le plus étendu qu'un homme ait jamais écrit.

L'affectation bizarre d'imiter en prose les tours,

les expressions et les périodes poétiques, ne saurait être imputée à M. de Buffon sans injustice; mais elle avait déja fait des progrès quand il commençait à écrire; et peut-être il faudrait remonter fort loin pour en trouver les premiers exemples. L'espace de votre journal, Messieurs, ne me permet pas d'exposer ici ma pensée avec quelque détail : je tâcherai de la développer, autant qu'elle doit l'être, dans un *Éloge* de M. de Buffon, que j'espère publier vers la fin de cette année [1]. Puissé-je élever, en l'honneur de ce grand homme, un monument qui ne soit pas tout à fait indigne de lui être consacré!

Aucune des qualités du style ne manquait à M. de Buffon. Il possédait éminemment la sévérité, la noblesse, la magnificence, et cette énergie brûlante qui part d'une ame fortement émue, et qui, plus que tout le reste, constitue l'écrivain de génie; mais le caractère distinctif de ses ouvrages, c'est, je pense, une clarté admirable, une connaissance parfaite de la juste valeur des mots pris en eux-mêmes, de leur force accidentelle relativement à la place qu'ils occupent dans le discours. De tous les prosateurs du dernier siècle, Pascal est celui qui a porté le plus haut

---

1. Cette pièce ne nous est pas parvenue; nous ignorons si elle a été publiée. (*Note de l'Éditeur.*)

cet art prodigieux d'employer toujours le mot qu'il fallait employer. Cet art suppose une tête mûrie par l'étude, et supérieurement organisée, où tous les objets se peignent de leurs couleurs véritables, où toutes les idées s'enchaînent d'elles-mêmes de la manière la plus naturelle, et par conséquent la plus heureuse. L'ordre qui règne dans le cerveau se retrouve dans le plan de l'ouvrage qu'il a produit, dans toutes les parties de cet ouvrage, dans la suite des phrases, et dans l'arrangement des mots. Le style est nécessairement clair, rapide, élégant, harmonieux : d'où l'on peut conclure évidemment qu'un auteur qui écrit mal ne saurait bien concevoir. Le vice de l'expression suit toujours le vice de la pensée : c'était le sentiment de M. de Buffon. Voici comme il s'explique sur l'art d'écrire dans son beau discours de réception à l'Académie française : « Bien « écrire, c'est tout à la fois bien penser, bien sen- « tir, et bien rendre ; c'est avoir en même tems de « l'esprit, de l'âme et du goût. » Idée lumineuse, idée d'un penseur du premier ordre, et qui, lui-même, écrivait parfaitement dans toute l'étendue de la définition qu'il a donnée!

J'ai l'honneur d'être, etc.

MÉLANGES.

POLÉMIQUE.

DE LA LIBERTÉ
DU THÉATRE
EN FRANCE.

15 juin 1789.

Ceux qui pensent, et qui savent exprimer leurs pensées, sont les plus redoutables ennemis de la tyrannie et du fanatisme, ces deux grands fléaux du monde. L'imprimerie doit détruire à la longue la foule innombrable des préjugés. Grâce à cette découverte, la plus importante de toutes, on ne verra plus l'esprit humain rétrograder, et des siècles de barbarie succéder aux siècles de lumières. En vain ceux qui sont intéressés à tromper les peuples voudraient maintenant ralentir la communication des idées : la persécution contre les livres ne fait qu'irriter le génie. Elle ne saurait empêcher, ni même retarder, les révolutions qui s'opéreront, de siècle en siècle, dans l'esprit général ; et les persécuteurs ne réussiront qu'à se rendre odieux, en troublant, il est vrai, le repos

des écrivains illustres, mais en augmentant leur célébrité.

II. Cependant, lorsqu'un gouvernement s'efforce, quoique infructueusement, de gêner, de quelque manière que ce soit, le commerce des pensées, on peut en conclure, sans hésiter, que la nation soumise à ce gouvernement ne connaît aucune liberté. Lorsque cette nation, lasse d'être avilie, veut ressaisir des droits imprescriptibles, elle doit commencer par secouer ces entraves ridicules qu'on donne à l'esprit des citoyens; alors il devient permis de publier ses pensées sous toutes les formes possibles. Il ne faut pas s'imaginer qu'on pense librement chez une nation où le théâtre est encore soumis à des lois arbitraires, tandis que la presse est libre; et ce n'est pas à la fin du dix-huitième siècle que des Français peuvent contester l'extrême importance du théâtre.

III. Les mœurs d'une nation forment d'abord l'esprit de ses ouvrages dramatiques; bientôt ses ouvrages dramatiques forment son esprit. L'influence du théâtre sur les mœurs n'a pas besoin d'être prouvée, puisqu'elle est indispensable. L'amour-propre, mobile de toutes les actions humaines, principe des bonnes et mauvaises qualités chez tous les hommes, les rend peu disposés à profiter de l'instruction directe; mais, dans une belle pièce de théâtre, le plaisir amène le spec-

tateur à l'instruction sans qu'il s'en apercoive, ou qu'il puisse y résister. L'homme est essentiellement sensible. Le poète dramatique, en peignant les passions, dirige celles du spectateur. Un sourire qui nous échappe en écoutant une pièce comique, ou, dans l'éloquente tragédie, des pleurs que nous sentons couler de nos yeux, suffisent pour nous faire sentir une vérité que l'auteur d'un traité de morale nous aurait longuement démontrée. Ajoutez que notre sensibilité, et même nos lumières, sont infiniment augmentées par celles de nos semblables qui nous environnent. Un livre dispersé dans les cabinets parvient à faire lentement une multitude d'impressions différentes, mais isolées, mais presque toujours exemptes d'enthousiasme. La sensation que fait éprouver à deux mille personnes rassemblées au théâtre français la représentation d'un excellent ouvrage dramatique est rapide, ardente, unanime; elle se renouvelle vingt fois par an dans toutes les villes de France, dans toutes les capitales de l'Europe; et, quand l'ouvrage est imprimé, il unit à ce grand effet, qui lui est particulier, le seul effet que peut produire un bon ouvrage d'un autre genre.

IV. Un gouvernement équitable encouragerait tout ce qui peut corriger les mœurs publiques. Un gouvernement éclairé concevrait que, plus les

hommes seront instruits, plus ils tendront à l'égalité politique, seule base solide d'une constitution. Un gouvernement, ami des hommes, voudrait le bonheur de chaque citoyen, et l'éclat de la société entière. Mais le bonheur de chaque citoyen dépend de l'égalité politique de tous les citoyens; et, plus chaque citoyen est heureux dans son intérieur, plus la société entière est puissante et respectable au dehors. Tout dépend donc, pour une nation, de la masse de ses lumières. Le gouvernement est donc coupable envers une nation, quand il gêne la publication de la pensée en tout ce qui ne nuit point au droit des citoyens. Or, comme ce droit des citoyens est essentiellement égal pour tous, il est très-évident que les différentes manières de publier sa pensée doivent être également libres. Il doit donc être permis de représenter ce qu'il est permis d'imprimer. Il ne peut être nuisible de faire réciter ce qu'il est utile d'écrire.

V. Sous la régence d'Anne d'Autriche, et dans la jeunesse du roi Louis XIV, la nation française commençait à s'instruire en écoutant, à son théâtre, les scènes admirables de P. Corneille, et les excellentes comédies de Molière. Ces deux poètes lui apprenaient à penser, tandis que ses plus éloquens prosateurs bornaient encore tout leur génie à défendre Jansénius, ou à flatter en chaire les

princes morts et les princes vivans; mais, quand on s'aperçut de cette route nouvelle que la raison se frayait en France, on résolut de la lui fermer. Plus nos poètes dramatiques avaient illustré la nation chez l'étranger, plus on sut les avilir; et, plus leur art parut propre à former des hommes libres, plus on crut devoir rendre esclaves tous ceux qui le cultivaient. Ce n'est donc point assez d'avoir composé en France une pièce de théâtre; ce n'est point assez d'avoir à essuyer les intrigues, les cabales, les dégoûts sans nombre, inséparables de la carrière dramatique; ce n'est point assez d'avoir à supporter les tracasseries les plus étranges, les rivalités les plus humiliantes! Pour faire représenter une pièce, il faut monter d'échelon en échelon : de M. le Censeur royal à M. le Lieutenant-général de police; quelquefois à M. le Ministre de Paris; quelquefois à M. le Magistrat de la librairie; quelquefois à M. le Garde-des-sceaux : voilà pour la ville. Veut-on faire représenter sa pièce à la cour? c'est une autre échelle à monter. Il faut s'adresser à M. l'Intendant des plaisirs dits *Menus*, et de M. l'Intendant des plaisirs dits *Menus* à M. le premier Gentilhomme de la chambre en exercice. Tous ces messieurs ont leur coin de magistrature, leur droit d'inspection sur les pièces de theâtre, leur privilége; car où n'y en a-t-il pas en France? Il est bien vrai qu'une

pièce peut être représentée à Paris et à la cour, quand il est avéré qu'elle ne contrarie aucune opinion particulière d'aucun des arbitres ; mais on doit sentir, en récompense, que rien n'est moins possible, quand la pièce n'est pas tout-à-fait insignifiante.

VI. On a établi des Censeurs, agens subalternes du gouvernement, qui recherchent avec un soin scrupuleux, dans les pièces de théâtre, ce qui pourrait choquer la tyrannie, et combattre les préjugés qu'il lui convient d'entretenir. Tout ce qui est dépourvu de sens est approuvé par ces messieurs ; les adulations basses et rampantes sont protégées ; les farces même les plus indécentes sont représentées sans obstacle ; les vérités fortes et hardies sont impitoyablement proscrites. La mission des Censeurs est de faire la guerre à la raison, à la liberté. Sans talens et sans génie, leur devoir est d'énerver le génie et les talens. Ce sont des eunuques qui n'ont plus qu'un seul plaisir : celui de faire d'autres eunuques.

VII. Du moins, si l'on connaissait des lois établies qu'il ne fût pas permis de transgresser ; s'il y avait des bornes marquées au-delà desquelles le génie ne pourrait plus avancer impunément ; si l'on savait bien précisément jusqu'à quel point la raison est tolérée en France ; quelque circonscrit que fût le cercle des idées, en rougissant

de l'avilissement où la nation est plongée, en gémissant sur la tyrannie qui nous environne, nous pourrions tenter de nous y soumettre; mais tout est arbitraire; tout suit la volonté d'un Garde-des-sceaux, d'un Lieutenant-général de police, ou même d'un Censeur. C'est du caractère particulier, c'est du degré de lumières, c'est du caprice de quelques hommes, que dépend la permission de représenter une pièce de théâtre. Crébillon déclarant à l'auteur de *Mahomet* qu'il lui est impossible d'approuver cette pièce, Crébillon suffit pour suspendre, pendant plusieurs années, la représentation d'un chef-d'œuvre [1]. Il faut obtenir le suffrage d'un souverain pontife [2], moins scrupuleux parce qu'il était plus éclairé; il faut contre-balancer le refus d'un rival timide et jaloux, en trouvant un censeur raisonnable; il faut vaincre la froide obstination d'un prêtre octogénaire [3], et de quelques autres ministres, à peine capables de comprendre cette profonde tragédie.

VIII. Quand la comédie du *Tartufe*, écrite soixante ans auparavant, fit marcher la nation

---

1. *Voy.* l'Épître à Voltaire, *page* 30, *tome* III des *Œuvres anciennes*. (*Note de l'Éditeur.*)

2. Le pape Benoît XIV.

3. Le cardinal de Fleury.

vers la vérité d'une manière aussi forte et plus directe, Molière, déchiré, calomnié par la cabale des prêtres; Molière, insulté en pleine église par Bourdaloue; Molière, en insérant dans sa pièce un panégyrique de Louis XIV, sut intéresser l'orgueil de ce prince, et s'assurer de son appui. Ce despote, jeune alors, aidé d'un esprit droit et d'une forte volonté, donna, pour un moment, au théâtre d'un peuple asservi un peu de cette liberté qui caractérise le théâtre des nations gouvernées par elles-mêmes. Il aida Molière à triompher de ses ennemis; et cette comédie fut représentée. Elle ne l'aurait pas été, je pense, en des tems postérieurs au règne de Louis XIV; elle éprouverait de grandes difficultés dans ce moment-ci. Louis XIV, lui-même, n'aurait pas toujours été si favorable à Molière. Lorsque, dans ses dernières années, affaibli par l'âge et par les chagrins, lassé d'une puissance arbitraire exercée pendant plus d'un demi-siècle, il traînait les restes de sa vie entre son confesseur jésuite, et sa maîtresse janséniste, il n'est pas probable qu'il eût pris plaisir à voir tourner en ridicule les charlatans de dévotion; et leurs cris auraient infailliblement étouffé, près du vieux monarque, les réclamations du philosophe.

IX. Ainsi tout variait en France sous le despotisme aristocratique dont nous voulons secouer

le joug; ainsi la loi d'hier n'était plus celle d'aujourd'hui, et celle d'aujourd'hui se voyait le lendemain remplacée par une autre; ainsi le moindre ami du prince, un valet de chambre, une courtisane en faveur, la maîtresse d'un ministre ou d'un premier commis, persécutait insolemment la philosophie, ou la protégeait plus insolemment. On a vu Voltaire luttant, à chaque nouveau chef-d'œuvre, contre la foule des envieux et des fanatiques, forcé de ménager des courtisans qu'il méprisait, déplorant la pusillanimité de ses concitoyens, disant la vérité par vocation, par besoin, par enthousiasme pour elle; se rétractant, se reniant lui-même pour échapper à la persécution; admiré, sans doute, mais dénigré, mais haï, mais enfermé deux fois dans les cachots de la Bastille; exilé, contraint de vivre éloigné de sa patrie; osant à peine venir expirer dans cette ville qui se glorifie de l'avoir vu naître; jouissant des honneurs d'un triomphe, et trouvant à peine un tombeau; avant ce dernier opprobre, poursuivi, pendant trente années, jusqu'au pied du mont Jura, par des mandemens et des réquisitoires; flattant sans cesse et les flatteurs et les maîtresses du roi; et laissant à la postérité, avec un exemple de force, un exemple de faiblesse, qui déposera moins contre lui que contre son siècle,

indigne encore, à bien des égards, d'être éclairé par un si grand homme.

X. Et que n'eût-il pas fait dans des circonstances plus heureuses? Quel essor n'eût pas pris son génie; quelle importance n'eût point acquise la tragédie dans notre siècle, si des obstacles puérils n'eussent point arrêté la marche de Voltaire! Il a parfaitement connu la majesté de ce beau genre de poésie. Dans *Mérope* et dans *Oreste*, il a transporté sur notre scène l'austère simplicité de la scène grecque. Dans *Mahomet* et dans *Alzire*, il a su déployer, avec une énergie jusque-là inconnue des Français, cet amour de l'humanité, cette haine du fanatisme, cette passion pour la tolérance, qui fait aimer ses ouvrages autant qu'on les admire. Combien il aurait donné de plus grandes leçons, s'il n'eût pas été forcé d'affaiblir ou de voiler ses intentions, en présentant sur la scène des mœurs étrangères et des faits inventés! Quelle carrière immense ce redoutable ennemi de la superstition aurait vue s'ouvrir devant ses pas, en jetant les yeux sur l'histoire moderne! Là, tous les grands préjugés s'offrent à combattre. De quels traits de feu n'eût-il pas su peindre les usurpations et les fureurs du sacerdoce; l'établissement de l'Inquisition; les forfaits d'un Alexandre VI; les guerres longues et sanglantes que le fanatisme

allumait, tour à tour, dans tous les coins de l'Europe; des millions d'hommes égorgés pour des querelles théologiques; et, malgré tant d'atrocités, les peuples courbant toujours la tête sous un joug imbécille et cruel, que leur sang avait tant de fois rougi!

XI. Il n'aurait point, sans doute (je suppose toujours des tems plus heureux,) il n'aurait point dégradé la tragédie nationale en la consacrant, comme a fait un homme médiocre [1], à des aventures sans importance, à des fanfaronnades militaires, à des flatteries serviles, flétrissantes pour l'auteur qui ose les risquer, et pour l'auditoire qui peut les souffrir. Voltaire, poète, historien et philosophe, était vraiment digne de créer

---

1. « Dubelloy, calculateur d'effets du théâtre, a substitué « aux grands intérêts publics des niaiseries chevaleresques et « des rodomontades militaires; il a sacrifié sans cesse à la va- « nité de quelques maisons puissantes et à l'autorité arbitraire. « Il a donc fait des tragédies anti-nationales; et, si les hom- « mes d'un goût délicat souffrent en écoutant de pareils ou- « vrages, ce n'est pas, dans le fond, parce qu'ils ne sont point « assez conformes à l'histoire; c'est parce qu'ils ne sont point « du tout conformes au bon sens. »

Cette note, extraite du discours placé en tête de la tragédie de *Charles IX*, nous rappelle ce vers épigrammatique de Chénier, sur la tragédie de *Gaston et Bayard*, de Dubelloy :

Pour secourir Bayard faut-il tant de cohortes?

Voyez l'*Essai sur les principes des arts*, tom. II des *OEuvr. posth.*, pag. 192. (*Note de l'Éditeur.*)

parmi nous une scène nationale. On peut lui reprocher d'avoir médiocrement aimé la liberté. On peut aussi lui reprocher même d'avoir souvent déifié les tyrans et la tyrannie[1]; mais les grands hommes sont ceux qui ont moins de préjugés que le vulgaire. En faisant marcher l'esprit de son siècle, Voltaire dépendait lui-même de cet esprit; ou, peut-être, il a cru qu'il devait subir un joug pour qu'on lui permît d'en briser un autre. S'il avait vu, autour de lui, se former une puissance publique, il aurait écrit avec plus de hardiesse et de profondeur sur les matières politiques. Dans les circonstances où nous sommes, l'autorité arbitraire n'aurait point eu d'adversaire plus intrépide : il aurait compris que la tyrannie est mille fois plus dangereuse que le fanatisme. Le fanatisme, sans la tyrannie, ne saurait avoir aucune puissance. Avec de l'argent et des soldats, la tyrannie est toujours toute-puissante.

XII. Échauffé, dès mon enfance, par les écrits des grands hommes, pénétré des vérités sublimes qu'ils ont exprimées avec tant d'énergie, passionné pour l'indépendance, et révolté contre toute espèce de tyrannie; mais, par une suite de ce caractère, me sentant très-incapable de par-

---

1. Voyez les *Réflexions sur Voltaire*, tome III des *OEuvres posthumes*, page 403. (*Note de l'Éditeur.*)

venir à la faveur sous un gouvernement arbitraire, je m'étais livré de bonne heure à la philosophie et aux belles-lettres. J'avais compris que, dans un état où l'intrigue dispose de toutes les places, un bon livre, c'est-à-dire un livre utile, devient la seule action publique permise à un citoyen qui ne veut point descendre à des démarches humiliantes. Entraîné vers la tragédie, non-seulement par un penchant irrésistible, mais par un choix médité, par une persuasion intime que nulle espèce d'ouvrage ne peut avoir autant d'influence sur l'esprit public, j'avais conçu le projet d'introduire sur la scène française les époques célèbres de l'histoire moderne, et particulièrement de l'histoire nationale; d'attacher à des passions, à des événemens tragiques, un grand intérêt politique, un grand but moral. *La tragédie est plus philosophique et plus instructive que l'histoire*, écrivait jadis Aristote [1]. J'avais cru qu'on pouvait rendre notre théâtre plus sévère

---

1. « Le poète (tragique et épique) et l'historien ne diffèrent « pas en cela seulement que l'un écrit en vers et l'autre en « prose. Mettez en vers l'histoire d'Hérodote, ce ne sera jamais « qu'une histoire en vers. La vraie différence est que l'historien transmet les faits tels qu'ils sont; le poète, tels qu'ils « peuvent ou doivent être. Aussi la poésie est-elle plus philosophique et plus instructive que l'histoire. La poésie s'attache plus au général, l'histoire au particulier. » (*Voyez* la *Poétique* d'Aristote traduite par Chénier, tome II, page 505 des *OEuvres posthumes*. (*Note de l'Éditeur.*)

utile qu'il serait intéressant pour la nation; s'il se trouve, et certainement il s'en trouvera, des personnes étonnées de la puérilité des objections que je m'apprête à réfuter, je les prie d'observer que ces objections m'ont surpris plus qu'un autre; et je les prie encore de vouloir bien se joindre à moi, d'unir sur ce point leur voix à la mienne, et d'employer, pour soutenir la raison, un peu du zèle et de l'ardeur qui n'ont cessé d'animer ceux qui font profession de la combattre.

XIV. Est-il possible de représenter sur le théâtre un roi de France tout à la fois homicide et parjure, un roi de France qui verse le sang de ses sujets? Ne serait-ce pas au moins très-indécent? voilà la première objection. Que veut-elle dire? A qui craint-on de manquer de respect? Sont-ce des courtisans de Charles IX qui parlent? Est-ce bien sous le règne d'un prince équitable, d'un prince qui a senti lui-même le besoin de limiter son pouvoir, qu'on peut trouver de l'indécence à faire justice d'un tyran deux siècles après sa mort? L'indécence serait de calomnier un Charlemagne, un Louis IX, un Louis XII, un Henri IV; mais, quand un roi de vingt-deux ans a pu commettre le plus grand crime dont l'histoire du monde fasse mention, celui d'un roi qui conspire contre son peuple, l'indécence est sans contredit à penser un seul moment qu'une nation

victime de sa rage lui doit encore des égards, et qu'un citoyen de cette nation ne peut la venger, après deux siècles écoulés, en livrant sur le théâtre la mémoire de ce monstre à l'exécration publique.

XV. N'est-il pas indécent de représenter des prêtres chrétiens sur le théâtre? N'est-ce pas un moyen sûr de nuire à la religion, sur-tout si l'on fait parler ceux qui ont mérité la haine publique? telle est la seconde objection. C'est à peu près celle que les dévots faisaient autrefois contre la comédie du *Tartufe*. Ainsi, les charlatans qui trompent les peuples font toujours semblant de confondre la cause des hommes et la cause de Dieu; mais leur fausse dialectique ne séduit plus personne. Non, sans doute, un ouvrage où le fanatisme est peint des couleurs les plus noires, c'est-à-dire, de ses véritables couleurs; non, sans doute, un ouvrage où la tolérance est prêchée sans cesse ne saurait nuire à la religion, à moins que la religion ne soit essentiellement fanatique, et prodigue du sang des hommes. Si cela était, ceux qui voudraient l'abolir seraient les bienfaiteurs de l'humanité; mais cela n'est pas. Les jours sont venus où la religion s'épure, et s'identifie, pour ainsi dire, avec la morale. On sait qu'il ne faut point accuser Dieu des fautes de ses ministres; et l'on sait qu'un ministre de Dieu peut être coupable. Le prêtre

convaincu d'un crime est puni comme un autre homme ; et les privilèges de l'église doivent être anéantis au théâtre comme ailleurs, par la raison, maintenant connue, qu'un privilège est une chose absurde.

XVI. On m'a fait une troisième objection, qui me serait bien plus sensible si elle n'était parfaitement ridicule, et peut-être indigne de la réponse sérieuse que je vais y faire. « Vous voulez composer « des tragédies nationales ; et, pour coup d'essai, « vous choisissez dans l'histoire de France un fait « qui est l'opprobre de la nation ; vous voulez re- « tracer à vos concitoyens une époque flétrissante « pour eux, et qui devrait être à jamais effacée « du souvenir des hommes[1]. » Courtisans patriotes,

---

1. Tel est à peu près l'esprit d'une lettre adressée à Chénier par un auteur dramatique anglais, et que nous a fournie un ouvrage intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année* 1789. Nous croyons que le public ne lira pas sans intérêt cette pièce curieuse, que semble réclamer la circonstance, et qui servira même à donner plus de poids encore à la réfutation victorieuse de Chénier. (*Note de l'Éditeur.*)

Lettre d'un Auteur dramatique anglais à M. CHÉNIER, *sur sa tragédie de* Charles IX.

« Le voilà donc arraché ce voile dont la France, pendant « deux cent quinze années, a caché le plus noir attentat ! Et « par quelles mains ? par celles d'un Français. Quoi ! l'atten- « tive prévoyance avec laquelle elle surveillait ce dépôt af- « freux n'a pu arrêter votre plume, n'a point glacé votre

vous croyez donc que le massacre de la Saint-Barthélemi est l'opprobre de la nation! J'admets pour un moment cette proposition, que je vais

---

« imagination! Ah! jeune homme, car vous êtes jeune, sans « doute, si j'en juge par l'imprudence, ou plutôt par la témé-« rité de votre entreprise, vous n'aviez donc aucun ami éclairé « pour vous guider dans la carrière épineuse qui conduit au « temple de la gloire, et où vos talens vous assignent un rang » distingué, si vous en faites un bon usage. Ce n'est point ainsi « qu'il faut consacrer l'aurore de la liberté. Ignorez-vous qu'en « proclamant l'ignominie d'une nation dont on est membre on « proclame sa propre honte? Si vous êtes d'origine française, « à coup sûr, dans ce tems désastreux, vos ancêtres ont été ou « victimes ou complices; s'ils ont eu le bonheur d'échapper « au meurtre ou au crime, gardez-en le souvenir dans votre « cœur; mais gardez-le en silence.

« Grâce au caractère posé et réfléchi de mes concitoyens, « aucun n'a encore osé produire sur la scène le sujet de nos « éternels regrets. Nous craignons, en l'exposant au grand jour, « d'étendre la tache qu'a imprimée sur la nation la main scé-« lérate d'un régicide effréné. Venez à Londres le 29 janvier, « et voyez comment nous tâchons d'expier le crime de nos « ancêtres : c'est en nous prosternant au pied des autels; c'est « en invoquant la clémence du ciel. Ce jour si terrible pour « un peuple généreux est célébré par un deuil universel. Tous « les bureaux sont fermés; les deux chambres du parlement « assistent au panégyrique que font leurs chapelains du mal-« heureux monarque, qui périt par la trame insidieuse de l'am-« bitieux Cromwel; et le martyre de Charles Ier (car c'est « ainsi que nous appelons ce triste événement) n'est point « pour nous un sujet dramatique, mais un sujet de piété et de « repentir.

« Notre roi lui-même, et toute la famille royale, vêtus en

bientôt vous nier : vous ne pensez pas du moins qu'un crime exécuté en 1572 puisse flétrir la nation française en 1789. Quand les Danois, assemblés par Représentans en 1660, déférèrent à leur roi l'autorité la plus illimitée, certainement ils se couvrirent d'opprobre aux yeux de tous les peuples qui avaient alors quelque idée du droit politique; mais, si les Danois d'aujourd'hui se rappelaient qu'ils sont des hommes, et qu'il ne convient pas à des hommes d'obéir au caprice d'un seul, vous ne pensez pas que l'ignominie de leurs ancêtres pèserait encore sur eux. L'opprobre n'est pas plus héréditaire que la gloire. L'un et l'autre ne sont pas plus héréditaires chez les nations que chez les individus; et la honte des Danois en 1660 ne subsisterait plus pour leur postérité devenue libre, comme le contrat des Danois en 1660 ne saurait lier leur postérité.

« deuil, reçoivent ce jour-là les complimens de condoléance « des Représentans de la nation et de toute la cour.

« Voilà, Monsieur, comme ceux qui admireront toujours vos « talens en toute autre occasion s'efforcent d'atténuer le crime « de leurs aïeux. Puissent-ils parvenir enfin à l'effacer de leurs « annales, et de la mémoire de toutes les autres nations en « général, mais surtout de la vôtre, pour laquelle nous avons, « ainsi que j'ai pour vous en mon particulier, une vénération « sans bornes ! »

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

GEORGE HILIR.

XVII. Il en est ainsi des Français. En supposant que le massacre de la Saint-Barthélemi soit le crime de la nation, les Français de ce tems-là sont flétris, mais non ceux d'aujourd'hui, qui n'étaient pas nés encore. En vous accordant (ce qui n'est point mon avis) qu'un écrivain philosophe doit quelquefois dissimuler sa pensée par respect pour sa nation, vous conviendrez du moins qu'il doit ce respect seulement à la génération qui existe, et qu'il ne doit que la vérité aux générations qui ne sont plus. Cet esprit de fanatisme et d'intolérance qui a causé nos guerres civiles du seizième siècle s'est beaucoup affaibli parmi nous; mais, quand il subsisterait dans toute sa force, quand il serait encore l'esprit général, quand les partisans effrénés du dogme auraient conservé sur la nation cette influence qu'ils ont perdue, serait-ce en effet respecter la nation que de la tromper? serait-ce lui manquer de respect que de l'éclairer? Quel homme aurait le mieux mérité de ses concitoyens; celui qui, dans des écrits timides, caresserait leurs préjugés, ou celui qui risquerait de leur déplaire, en disant tout haut des vérités énergiques? Un bon citoyen ne doit-il pas traiter sa nation comme un véritable ami traite son ami? N'est-ce pas servir son ami que de le désabuser d'une erreur funeste? et ne vaut-il pas mieux servir son ami que de le flatter?

XVIII. Vous voyez donc bien qu'en retraçant un évènement du seizième siècle je n'ai fait que ce que fait un historien; vous voyez bien que j'ai tout au plus accusé la nation française du seizième siècle, et non pas la nation française actuelle, à qui seule je dois obéissance et respect; vous voyez encore que, si j'avais attaqué les erreurs de la nation française actuelle, bien loin de lui manquer de respect, j'aurais fait le devoir d'un bon citoyen : par conséquent il est démontré que votre objection est absurde à tous égards. Mais, pour surabondance de droit, je vous nie maintenant ce que j'ai pu vous accorder tout à l'heure. Le massacre de la Saint-Barthélemi n'est point le crime de la nation : c'est le crime d'un de vos rois; et il ne faut point confondre vos rois avec la patrie, malgré les maximes d'esclave qu'on vous débite à vos théâtres, dans vos prétendues *pièces nationales*. C'est le crime de Charles IX, de sa mère, du duc de Guise, du cardinal de Lorraine; c'est le crime de la cour; c'est le crime du gouvernement, comme la révocation de l'Édit de Nantes, les massacres des Cévennes; et, pour ne pas faire une énumération trop longue, comme tous les malheurs qui ont affligé, durant quatorze siècles, cette grande et superbe nation, écrasée de règne en règne, et de ministre en ministre; mais qui est fatiguée de la servitude, et qui sent enfin sa dignité.

XIX. Il n'est pas vrai que ces événemens désastreux doivent être effacés du souvenir des hommes: cette pensée fausse n'est digne que d'un rhéteur pusillanime. Ils doivent y vivre à jamais, au contraire, pour leur inspirer sans cesse une nouvelle horreur, pour armer sans cesse le genre humain contre des fléaux dont le germe est toujours subsistant, quoique souvent il soit caché. Les fanatiques assurent qu'il n'y a plus de fanatisme; les tyrans, qu'il n'y a plus de tyrannie; et la foule des gens à préjugés ne cesse de crier que les préjugés n'existent plus: quand tous ces mensonges seraient autant de vérités, les tragédies d'un peuple libre, d'un peuple éclairé, devraient toujours avoir un but moral et politique; et les principes de la morale et de la politique ne sauraient changer. Il faudrait toujours, à ne considérer même que la perfection de l'art, représenter sur la scène ces grands événemens tragiques, ces grandes époques de l'histoire, qui intéressent tous les citoyens; et non plus ces intrigues amoureuses qui n'intéressent que des femmes; non plus ces passions si fades, éternel aliment de cent tragédies qui se répètent sans cesse, et qui se ressemblent toutes par la mollesse et par l'absence d'idées. Poètes tragiques français, lisez, relisez Sophocle et Tacite; connaissez bien le siècle où le sort vous a placés; et songez, en observant le

peuple nouveau qui vous environne, qu'il est tems d'écrire pour des hommes, et que les enfans ne sont plus!

XX. O Racine! poète sublime et naïf dans *Athalie*, austère dans *Britannicus*, partout sensible et touchant, partout correct, élégant, harmonieux, loin de moi l'esprit des barbares qui méconnaissent tes admirables beautés! Certes, malgré tes défauts, qui sont ceux de ton siècle, et que tes grands talens peut-être ont rendus plus contagieux, je vois et je révère en toi le génie le plus parfait qui ait illustré les arts de l'Europe. Mais fallait-il abaisser ce génie au rôle de complaisant de cour? Fallait-il ambitionner des succès aux petits appartemens de Versailles, ou dans le couvent de Saint-Cyr? Fallait-il enfin perdre tes veilles à composer des tragédies allégoriques, à retracer en vers excellens, mais peu tragiques, et encore moins philosophiques, les amours du jeune Louis XIV et de la fille de Charles premier, ou les amours du vieux Louis XIV et de la veuve Scarron? Homme fait pour éclairer la France, qu'importaient à la France *Esther* et *Bérénice*? Ah! si, au lieu d'écrire cette longue élégie royale, tu avais traité le grand sujet que j'ai tenté; si tu avais employé ton tems et ton éloquence à donner à tes concitoyens d'énergiques leçons de tolérance et de liberté, tu aurais servi ta nation

qui avait alors plus d'éclat que de bonheur, et plus de talens que de lumières. Peut-être le conseil de Louis XIV n'aurait pas été animé du même esprit que le conseil de Charles IX; peut-être l'industrie des Français n'aurait pas enrichi l'étranger de notre ruine; et peut-être le sang des Français n'aurait pas coulé sur les échafauds du Languedoc pour des opinions théologiques.

XXI. Si je réclamais la liberté du théâtre dans l'auguste assemblée des Représentans de la nation, ou si j'étais sûr de n'avoir pour lecteurs que des hommes éclairés comme eux, et soumis au seul empire de la raison, je n'invoquerais l'autorité d'aucune époque ni d'aucune nation; je n'exposerais que des motifs tirés du droit légitime de publier sa pensée. Ce chapitre est donc spécialement écrit pour ceux dont le jugement est moins exercé, qui examinent moins sévèrement les idées qu'ils ont adoptées, qui prennent souvent l'usage pour le droit, et sont plus aisément persuadés par des exemples que convaincus par des raisonnemens. Ministres, Commis, Censeurs royaux, Agens ou Partisans du despotisme, écoutez. Je ne vous parlerai point des Athéniens : vous me diriez qu'ils vivaient au sein d'une démocratie; comme si le droit des hommes dépendait de la forme des gouvernemens; comme si le droit des hommes n'était pas le même dans Athènes et

dans Paris, sous le trente-neuvième degré et sous le quarante-neuvième, à Tornéo et sous la ligne! Mais laissons dans ce moment les peuples qui n'ont point oublié la dignité de l'homme. Je vous dirai qu'au commencement du seizième siècle on représenta sur différens théâtres d'Italie, et même à Rome, devant le pape Léon X, la comédie de la *Mandragore*, du célèbre Florentin Machiavel. Dans ce pays superstitieux, on vit sans frémir, sur la scène, un religieux qui se joue de la confession, et qui est l'agent d'un adultère. Il faut voir dans l'original les conseils que frère Timothée donne à sa pénitente : cette scène est admirable, j'ose le dire. Elle est égale, en tous sens, à celle où *Tartufe* veut séduire la femme de son bienfaiteur; et, ce qui doit plus étonner, Machiavel a écrit sa comédie cent cinquante ans avant celle de Molière. Cette pièce n'est pas sans doute une école de bonnes mœurs; mais son immoralité ne serait pas un titre d'exclusion à Paris, où l'on représente journellement les farces de Montfleuri, de Dancourt et de M. de Beaumarchais[1]. Rappelez-vous bien que la *Mandragore* fut composée au commencement du seizième siècle; dans un pays où les monastères ont fourni tant de souverains pontifes; dans les

---

1. *Voyez* l'*Épître à Palissot*, tom. II des *OEuvres posthumes*. (*Note de l'Éditeur.*)

momens où la cour de Rome avait besoin d'exagérer le respect qu'on doit aux prêtres ; quand l'église était divisée par une foule d'hérésies ; quand Martin Luther ébranlait déja le trône apostolique. Jetons maintenant un coup-d'œil sur le théâtre d'Angleterre. Shakespeare écrivait à la fin du même siècle. Voyez, dans ses pièces nationales, les rois, les princes, les pairs du royaume, les prêtres, les prélats de l'église romaine et ceux de l'église anglicane, introduits sur la scène, et pesés, pour ainsi dire, avec un esprit de liberté que le philosophe David Hume est loin d'avoir égalé dans son histoire. Croit-on que les Anglais fussent libres du tems de Shakespeare ? Ah ! de quelle liberté jouissait l'Angleterre avant Jacques II ? Sous les règnes sanglans de Henri VIII et de ses filles, les lois se taisaient devant le monarque ; la crainte et la corruption enchaînaient les parlemens ; et l'antique charte nationale, bien loin d'être réclamée par les Anglais, était presque ignorée d'eux. Agens ou Partisans du despotisme, tel fut pourtant, sous le despotisme, le théâtre de l'Angleterre et de l'Italie.

XXII. Je sais que, depuis ce tems, et même depuis la révolution de 1688, on a tenté d'abolir en Angleterre la liberté dont jouissait le théâtre. Je sais que Walpole est parvenu à consommer cette iniquité ministérielle : grâce à cet Anglais

lâche et vil, le théâtre est soumis dans son pays à des formes arbitraires. Par une suite nécessaire des mœurs anglaises, ces formes sont beaucoup moins vexatoires, beaucoup moins infâmes qu'en France; mais elles sont toujours arbitraires, et par conséquent tyranniques. Si l'on ne savait combien les ministres anglais ont de moyens de corrompre les membres du parlement; si l'on ne savait combien il leur est facile de déterminer en leur faveur la pluralité des voix, il serait impossible d'imaginer qu'une nation qui se croit libre, et qui se vante de penser, jouisse de la liberté de la presse, sans jouir en même tems de la liberté du théâtre. Comment ne pas voir, en effet, que l'une et l'autre sont également fondées sur le droit qu'ont tous les hommes de publier leur pensée? Cet avilissement du théâtre une fois consommé, nul homme d'un véritable génie n'est entré dans la carrière. Les tragédies des Anglais sont devenues froides, sans cesser d'être monstrueuses. C'est un non-sens perpétuel, aussi bien que leurs comédies, dont rien n'égale la licence, grâce à la censure des chanceliers, qui ne craignent que la raison.

XXIII. Députés des communes de France, éloquens soutiens de l'assemblée nationale; et vous, Nobles, qui avez protesté contre l'esprit de scission, et qui voulez être de la nation française; et

vous, Prêtres, qui ne dédaignez point le nom de citoyens français, c'est à vous maintenant que je m'adresse. Prêtres, ne soyez point effrayés par le sujet de cet ouvrage; ne soyez pas plus scrupuleux que le pape Léon X, qui n'a cessé d'encourager l'art dramatique; que le cardinal de Richelieu, qui l'a cultivé lui-même; que le cardinal Mazarin, qui a présidé à la naissance de l'opéra chez les Français; que le cardinal Bibiéna, qui a fait la première comédie régulière écrite chez les modernes; que l'archevêque Trissino, à qui nous devons aussi le premier essai régulier dans l'art tragique. Le théâtre est, comme la chaire, un moyen d'instruction publique. L'instruction publique est importante pour tous les citoyens. Prêtres qui siégez parmi les représentans de la nation, vous êtes citoyens, vous êtes envoyés dans cette assemblée pour y exercer des fonctions civiques, et non des fonctions sacerdotales.

XXIV. Vous tous, Législateurs élus par le Souverain, Citoyens de toutes les professions; vous tous que nous avons chargés de rendre à la France les droits qu'on avait usurpés sur elle, ces droits qui sont à tous les hommes, et qui ne sauraient dépendre ni des climats, ni des époques; parcourez un moment cet écrit. Vous suppléerez par vos lumières au peu d'étendue des miennes; vous penserez ce que je n'ai peut-être pas su dire; vous sentirez combien la liberté du théâtre est à désirer

pour l'utilité publique. Cette raison devrait seule déterminer des citoyens; mais cette raison, déja si forte, n'est ici que secondaire, puisqu'il est question d'une chose rigoureusement juste. Il faut poser des lois écrites, des lois coercitives, des lois consenties par ceux qui représentent la nation; il faut que ces lois prononcent sur tous les cas. Dans un pays libre, tout ce qui n'est pas expressément défendu par les lois est permis de droit.

XXV. Mais, me dira-t-on, les Représentans de la nation ne pourraient-ils pas autoriser la censure par une loi écrite, et, par conséquent, rendre légale l'autorité de tous ceux qui gênent la publication de la pensée? Demandez-moi s'ils peuvent rendre le despotisme légal. Ne frémissez pas: vous m'aurez fait la même demande. Qu'est-ce que le despotisme? c'est l'autorité arbitraire. Si elle peut être juste en un seul cas, elle peut être juste dans tous; mais elle est injuste par son essence. Du moment que vous admettez une seule partie de l'ordre public où l'opinion du magistrat fait la loi, vous violez le droit naturel; et le despotisme est en vigueur. Les magistrats sont les instrumens de la puissance législative, et non pas ses dépositaires. Ils doivent obéir aveuglément aux lois écrites, comme l'automate de Vaucanson obéissait à des lois mécaniques. Malheur au pays où les magistrats sont législateurs! ce pays est un pays d'esclaves; et les magistrats sont législateurs par-

tout où leur opinion particulière décide. Mais ne sentez-vous pas les inconvéniens d'une liberté sans limites? Je les sens, et je veux des limites, puisque je veux des lois. Quand l'opinion des magistrats décide, il n'y a point de limites; il n'y en a ni pour l'esclavage, ni pour la licence. N'avons-nous pas vu représenter sur nos théâtres les parades les plus indécentes et les plus indécens libelles? La représentation du *Tartufe*, ce chef-d'œuvre de morale comique, n'a-t-elle pas été suspendue pendant plusieurs années, tandis que la *Femme Juge et Partie* ne souffrait aucune difficulté? Des hommes du premier mérite n'ont-ils pas été, de leur vivant, désignés avec outrage, et presque nommés sur le théâtre, tandis qu'on ne permettait pas d'y dénoncer, d'une manière vague et générale, les vexations les plus tyranniques et les abus les plus crians?

XXVI. Mais, me diront encore ces hommes que la raison effraye toujours, pensez-vous qu'il soit possible d'établir des lois qui prononcent sur tous les cas? J'avoue que j'ai quelque peine à comprendre cette objection. Quand on dit que des lois coercitives doivent prononcer sur tous les cas, on entend sur tous les cas où il y a délit. Quant à moi, je ne saurais concevoir un délit, sans concevoir aisément une loi qui prononce des peines contre ce délit. Mais des lois qui pronon-

ceraient sur tous les cas ne seraient-elles pas au moins très-difficiles à poser en pareille matière? Cette objection me paraît plus ridicule que l'autre; et c'est beaucoup dire. Sans doute elles seraient difficiles à poser; mais elles sont importantes; mais elles sont justes; mais il serait souverainement injuste de conserver des formes arbitraires. Qu'importe la difficulté? Faut-il regarder les Représentans de la nation française comme des enfans lâches et paresseux, qui n'aiment point l'esclavage, mais qui pourtant demeurent esclaves, par la raison qu'il faudrait se donner trop de peine pour être libres?

XXVII. Mais la liberté du théâtre n'intéresse que les gens de lettres. La proposition est fausse: le théâtre, je l'ai dit, est un moyen d'instruction publique; par conséquent, il intéresse la nation entière. Mais les seuls gens de lettres feront des réclamations sur ce point. Quand cela serait vrai, n'est-ce point à ceux qui sont lésés par une injustice qu'il appartient de réclamer contre elle; et faudra-t-il ne point écouter un homme qui crie à l'oppression? Faudra-t-il négliger ses plaintes, précisément parce qu'il est opprimé? Voilà sans doute une singulière logique. Eh! les gens de lettres n'ont-ils pas le droit de réclamer pour eux-mêmes, après avoir réclamé pour tant de monde? N'est-ce point un homme de lettres qui a de-

mandé justice pour les Calas et pour Sirven? Ne sont-ce point des gens de lettres qui ont tonné contre la superstition, contre le fanatisme, et contre nos lois criminelles, et contre les injustices des tribunaux, et contre les jugemens par commission, et contre les lettres de cachet, et contre la corvée, et contre les déprédations du fisc, et contre tous les abus qui ont abâtardi les nations, et dégradé l'espèce humaine? J'aime à voir des importans de Versailles, des valets grands seigneurs, bardés d'un cordon rouge ou bleu, s'imaginant avoir réfuté les raisons les plus évidentes, quand ils ont répondu, d'un air froid, qu'il n'est question, sur ce point, que des intérêts des gens de lettres. O Français! si vous ne méritez plus ce nom de *Welches*, qu'un grand homme[1] vous donnait souvent; si vous voulez devenir une nation libre et raisonnable, rendez-en grâce à vos gens de lettres. L'orgueil et la faiblesse des monarques, la vanité des princes, la bassesse des courtisans, les préjugés et l'ambition du clergé, l'insolence et l'incapacité des ministres, les prétentions des corps toujours armés les uns contre les autres: voilà ce qui a réduit votre nation au néant politique où elle s'est vue plongée

1. Voltaire.

si long-tems. Vos gens de lettres l'ont retirée insensiblement de l'abîme. On n'a rien oublié sans doute pour les rendre aussi souples, aussi rampans que le reste des sujets : on les a effrayés par la persécution, avilis par la protection; on les a réunis dans des sociétés littéraires, pour les retenir plus aisément sous la verge du despotisme. L'ambition d'un homme de lettres était nécessairement bornée, en France, au fauteuil académique, à quelque misérable pension qu'il fallait mériter par la bassesse, à quelque place de Censeur royal, qu'il fallait remplir en espionnant, en interceptant la vérité. Tout au plus Voltaire et Racine ont-ils pu prétendre à des emplois subalternes de gentilhomme de la chambre, ou d'historiographe de France. Ce systême d'avilissement était conforme à l'esprit de la tyrannie; il devait réussir : il a réussi. Cependant, comme il n'était pas possible que des hommes plus éclairés que le reste de la nation n'eussent pas des momens d'énergie, la raison a fait entendre sur le théâtre et dans les livres une voix timide, il est vrai, mais puissante; car c'était la voix de la raison. Chaque jour, dans le cabinet des écrivains illustres, dans les tours de la Bastille ou de Vincennes, et même au sein des académies, la masse des idées s'est augmentée. Il s'est trouvé quelques hommes dans notre siècle qui ont uni la philosophie à

l'éloquence; ils ont écrit avec une noble hardiesse, qui sera surpassée par leurs successeurs. N'outragez donc plus vos gens de lettres : ils vous ont fait presque autant de bien que vos rois, vos ministres et votre clergé, vous ont fait de mal. Apprenez que, sans les gens de lettres, la France serait, en ce moment, au point où se trouve encore l'Espagne; et, si l'Espagne possédait aujourd'hui cinq ou six écrivains du premier ordre, apprenez que dans cinquante ans elle serait arrivée au point où se trouve aujourd'hui la France.

XXVIII. Il est donc démontré que les gens de lettres français ont des droits à la reconnaissance de la nation; mais cette reconnaissance doit se borner à une estime spéciale; et c'est ce qu'ils ont obtenu : car c'est la seule chose qu'on ne pouvait leur enlever. Et quel homme confondra jamais la considération passagère d'un ministre, toujours flatté durant son ministère, avec la considération d'un Racine, d'un Fénélon, d'un Voltaire, ou d'un Montesquieu? Leur gloire grossit, pour ainsi dire, à mesure qu'elle s'éloigne; elle rajeunit de siècle en siècle. Les gens de lettres, sans doute, et même ces grands hommes, n'ont pas droit d'attendre des lois une protection particulière, que ne partagerait point le reste des citoyens : des lois équitables ne connaissent point d'acception pour certaines classes de citoyens;

mais elles ne connaissent pas non plus d'exception. Si cette locution, *le premier, le dernier* des citoyens, n'était pas une locution absurde, il serait vrai de dire que *le dernier* des citoyens doit jouir dans la même étendue que *le premier* des avantages de la constitution. Tous les deux doivent être également réprimés par les lois. Ce qui est juste, ce qui est injuste à l'égard d'un citoyen, est juste, est injuste à l'égard d'un autre. Il s'ensuit très-évidemment qu'il n'est pas raisonnable d'interdire au théâtre la représentation d'un seul état de la société, s'il en est un seul dont la représentation soit permise. J'ose dire qu'il n'y a qu'une manière de répondre à ce raisonnement: c'est d'employer encore le galimatias inintelligible des défenseurs de l'autorité arbitraire; c'est de proposer, comme le modèle d'une bonne constitution, ce monstrueux ordre de choses où des gens en place ordonnaient, défendaient ce qu'ils voulaient, sans alléguer d'autre motif de leur volonté que leur volonté; où, dans leurs décisions, tous les agens subalternes de l'autorité copiaient, au moins pour le sens, la formule inhumaine et dérisoire qui termine les édits des rois de France : *car tel est notre plaisir.*

XXIX. Nous touchons à l'époque la plus importante qui marque, jusqu'à ce jour, dans l'histoire de la nation française; et la destinée de vingt-cinq

millions d'hommes va se décider. Si les intérêts particuliers s'anéantissent devant l'intérêt public; si l'on fait aux préjugés cette guerre ardente et vigoureuse, digne du peuple qui s'assemble, et du siècle qui voit s'opérer une aussi grande révolution, alors le nom de Français deviendra le plus beau nom qu'un citoyen puisse porter; alors nous verrons s'élever des vertus véritables; alors le génie, sans cesse avili par le despotisme, reprendra sa fierté naturelle. A des arts esclaves succéderont des arts libres; le théâtre, si long-tems efféminé, si long-tems adulateur, rappelé désormais à son but respectable, n'inspirera dans ses jeux que le respect des lois, l'amour de la liberté, la haine du fanatisme, et l'exécration des tyrans.

XXX. Mais, si, quand il faut de puissans remèdes, on nous donne des palliatifs; si l'on veut ménager encore les prétentions arbitraires, et cet empire de l'habitude, cette autorité des anciens usages; si l'on se contente de remplacer un gouvernement absurde par un gouvernement supportable; si l'on ne fait que *perfectionner le mal*, pour me servir de l'expression du vertueux Turgot; si, quand il faut établir une grande constitution politique, on s'occupe de quelques détails seulement; si l'on oublie un instant que les lois doivent également protéger tous les ordres de citoyens, que toute acception de personne ou d'é-

tat est une chose monstrueuse en législation, que tout ce qui ne gêne point l'ordre public doit être permis aux citoyens, et que, par une conséquence nécessaire, il doit être permis de publier ses pensées, en tout ce qui ne gêne point l'ordre public, de quelque manière, sous quelque forme que ce soit, par la voix de l'impression, sur le théâtre, dans la chaire et dans les tribunaux; si l'on néglige cette portion importante de la liberté individuelle, la France ne pourra point se vanter d'avoir une bonne constitution. Les âmes fières et généreuses, que le sort a fait naître en nos climats, envieront encore la liberté anglaise, que nous devions surpasser. Nous perdrons, peut-être pour des siècles, l'occasion si belle, qui se présente à nous, de fonder une puissance publique; et les philosophes français, écrasés, comme autrefois, sous la foule des tyrans, seront contraints de sacrifier aux préjugés, ou de quitter le pays qui les a vus naître pour aller chercher une patrie; car il n'y a point de patrie sans liberté.

XXXI. Quant à moi, je ne respecterai point des convenances arbitraires. Tant que j'écrirai, ma plume, soumise à la véritable décence, ne se permettra jamais ces affreux libelles répandus de nos jours avec tant de profusion, pour troubler le repos des citoyens et déshonorer des familles entières; mais je ne concevrai jamais com-

ment, dans les ouvrages qui ont pour objet la correction des mœurs et la peinture de la société, l'on peut raisonnablement oublier certaines professions, ou traiter ces professions privilégiées avec des ménagemens qu'on n'a point pour les autres. Je ne concevrai jamais comment ce qui paraît instructif dans l'histoire peut sembler nuisible sur la scène; comment, par quel principe conforme à la liberté, que la nation revendique à si juste titre, on peut raisonnablement interdire aux poètes dramatiques les personnages les plus importans de nos annales. Je ne concevrai jamais comment la représentation d'un prêtre fanatique peut être préjudiciable à la tolérante morale; comment la représentation d'un roi tyrannique, ou d'un magistrat injuste, peut détruire la puissance des lois. Je ne croirai jamais que l'unique but de la tragédie soit d'intéresser pendant deux heures à quelque intrigue amoureuse, terminée par un dénouement romanesque. Je serai toujours persuadé que le but de ce genre si important est de faire aimer la vertu, les lois et la liberté; de faire détester le fanatisme et la tyrannie. Si cela est incontestable, il est aussi incontestable que le vrai moyen de faire aimer la vertu, que le vrai moyen de faire détester le fanatisme et la tyrannie, c'est de les représenter fidèlement.

La mémoire de Charlemagne et de Henri IV ne sera point déshonorée, par la raison que dans des pièces de théâtre on aura fait parler et agir Louis XI[1] et Charles IX comme des tyrans qu'ils étaient. Fénélon ne sera point flétri, lorsque, dans une tragédie, on aura peint le cardinal de Lorraine comme un prélat séditieux et intolérant. Sully, l'Hôpital et Turgot, ne descendront point du rang où les a placés l'opinion publique, du moment que sur la scène on aura retracé avec énergie l'administration despotique d'un Duprat, ou d'un Richelieu. Ainsi, dans la ferme résolution où je suis de faire servir au bien de ma patrie les faibles talens que j'ai reçus de la nature, je représenterai dans mes tragédies, le plus énergiquement qu'il me sera possible, et les vertus et les vices des hommes qui sont livrés au jugement

1. Chénier, lorsqu'il traçait ces pages éloquentes, était loin de se douter que, trente-cinq ans après lui, un de nos jeunes poètes les plus distingués, et dont les débuts dans la carrière dramatique ont été marqués par des triomphes, s'emparerait de la grande figure de Louis XI, et tenterait de la produire sur la scène. Cet heureux projet, qui maintenant ne peut tarder beaucoup à être exécuté, n'est pas d'une faible importance dans la discussion dont il s'agit. Il est toujours utile de s'appuyer d'autorités : si les jalouses clameurs dont la tragédie de *Charles IX* fut l'objet osent jamais s'éveiller de nouveau, la tragédie de *Louis XI* fournira en tems et lieu un dernier argument au plaidoyer de Chénier. (*Note de l'Éditeur.*)

de l'histoire. Je n'aurai pas plus de ménagemens pour les rangs et pour les professions que n'en aurait un historien véritablement instruit des droits de l'humanité. Si des tragédies composées dans un but aussi moral, aussi patriotique, ne peuvent encore être représentées en France, je m'occuperai, dans le silence du cabinet, d'une génération plus heureuse et plus raisonnable que la nôtre; je travaillerai pour ceux qui viendront après nous : c'est d'eux que j'attendrai la récompense de mes travaux. Cependant je gémirai sur la faiblesse de mes concitoyens. Leur négligence sur cet article ne pourra qu'être la suite de leur négligence sur beaucoup d'autres points. Ils se seront occupés de la liberté individuelle; mais la liberté individuelle n'existe pas dans un pays où il n'est pas permis de publier ses pensées; mais il n'est pas permis de publier ses pensées dans un pays où le théâtre ne participe point à la liberté de la presse. En effet, la représentation d'une tragédie, d'une comédie, est une manière de publier ses pensées. D'ailleurs, pour qu'une nation jouisse de la liberté individuelle, il faut que tout citoyen de cette nation puisse faire librement tout ce qui n'attaque point la sûreté personnelle, l'honneur et la propriété des autres citoyens. Aucun homme juste, aucun homme doué de raison ne peut révoquer en doute l'évidence de ce prin-

cipe; et la constitution n'est pas libre, je ne dis pas quand une classe de citoyens, mais quand un seul citoyen ne jouit pas de cette liberté dans sa plus grande étendue.

XXXII. Je relis ce que je viens d'écrire, et je crois pouvoir ici terminer des réflexions, présentées avec la franchise altière d'un ami de la vérité, et d'un citoyen digne de respirer un air libre. Je n'adopterai jamais ces formes timides, ce style équivoque qui convient à l'imposture, et dont on a souvent masqué la raison. Les gens imbus d'anciennes erreurs s'étonneront de cette importance que j'attache à la liberté du théâtre, du théâtre qui change insensiblement les mœurs nationales. Les opinions les plus certaines sont traitées de chimères quand elles contrarient les pensées de la multitude; mais le tems de la justice vient tôt ou tard; et, sur la question que j'ai traitée dans cet ouvrage, le tems de la justice n'est pas, je crois, fort éloigné. Ces idées, qui, au moment de leur publicité, sembleront peut-être des paradoxes à plusieurs classes de lecteurs, répétées sans cesse après moi, seront bientôt devenues des vérités triviales. La génération qui s'avance aura peine à concevoir qu'on ait pu les contester; mais, en plaignant les erreurs de notre siècle, elle sera soumise à d'autres erreurs, qui, poursuivies sans relâche dans mille écrits énergiques,

finiront par succomber à leur tour sous les efforts de la philosophie. Ainsi marche l'esprit humain; ainsi l'art de penser et d'écrire rendra chaque jour les hommes plus éclairés, et par conséquent plus vertueux, et par conséquent plus heureux.



DÉNONCIATION

DES

INQUISITEURS DE LA PENSÉE[1].

5 JUILLET 1789.

On a beaucoup écrit contre l'Inquisition religieuse. L'Europe entière insulte aux Espagnols,

1. « J'avais achevé cet écrit dans les premiers jours du mois « dernier. Je me préparais à le donner au public : j'en ai été « empêché par suite d'événemens importans, qui ont fait tant « d'honneur aux citoyens de la capitale. Voyant l'édifice de la « tyrannie s'écrouler de toutes parts, j'ai cru que mon ouvrage « devenait inutile ; j'ai pensé qu'il n'était plus tems de dénoncer, « en quelque partie que ce soit, les sourdes manœuvres d'un « gouvernement traîné dans la boue. Mais déjà quelques pré- « jugés se relèvent ; j'entrevois que les conversions opérées par « la crainte ne sont pas des conversions durables. Les vérités « les plus évidentes sont contestées avec audace jusque dans « l'Assemblée nationale. Le petit nombre d'hommes invariable- « ment attachés aux principes ne peut vaincre par la raison les « passions du plus grand nombre. La liberté de publier sa « pensée aura certainement des contradicteurs. On demandera « des exceptions. Les oppresseurs voudront se conserver, dans « ce genre, un petit coin de tyrannie. Puisse ce tableau rapide « et fidèle inspirer contre eux la haine qu'ils méritent ! Puisse « enfin cesser en France la longue conspiration du gouverne- « ment contre les lumières ! » (*Note de Chénier.*)

qui conservent encore au milieu d'eux ce tribunal fanatique. Assurément je n'ai pas le dessein d'en prendre la défense. Je n'envie point cette thèse à ceux qui argumentent toujours d'après ce qui s'est fait, et qui ne cessent d'opposer au droit naturel ce qu'on est convenu d'appeler le droit positif. Mais, pour traiter une question politique, je ne connais qu'une manière : c'est de partir des premiers principes. Quels sont les premiers principes? les voici. Le droit des citoyens est égal. Un citoyen doit être libre en ce qui ne nuit point au droit d'autrui. Par conséquent, il doit être libre de publier sa pensée, jusqu'à ces bornes communes. Aller à la messe, au prêche, à la synagogue, à la mosquée : c'est publier sa pensée en matière de religion; mais ce n'est point nuire au droit d'autrui: par conséquent, l'Inquisition religieuse est contraire au droit naturel. Mais, quand on a reconnu l'évidence d'un principe, il faut admettre toutes les conséquences qui en résultent nécessairement. Il n'est plus tems pour les Français de craindre la vérité, ni de reculer devant elle, comme les enfans devant leur ombre. C'est pourquoi, j'ai cru devoir, en qualité de citoyen français, dénoncer à cette grande nation, et à ceux qui ont l'honneur de la représenter en ce moment, tous les genres d'inquisition qu'on exerce en France sur l'esprit des citoyens. Il est beau de

défendre les opprimés. Dénoncer l'oppression, c'est bien mériter de la société entière. Mais l'oppression existe toujours dans un ordre de choses arbitraire, dans un ordre de choses où l'opinion particulière du magistrat décide. Quand elle n'existerait pas toujours, elle est possible, elle peut exister impunément, puisque le magistrat n'est pas responsable de ses opinions. Des institutions qui rendent cette impunité possible sont contraires au droit naturel : par conséquent, elles sont contraires aux intérêts de la société; par conséquent ceux qui représentent la société, ceux qui sont chargés des intérêts de la société, doivent les abolir.

II. La matière que je traite est malheureusement si féconde, le droit de publier sa pensée a été violé parmi nous avec une variété si ingénieuse, qu'en voulant exposer tant d'absurdités je sais à peine par où commencer. Je tâcherai pourtant de mettre un peu d'ordre dans mes idées, en développant ce chaos de tyrannie. Je vais commencer par l'inquisition exercée avant la publication de la pensée. Je dis que je vais commencer par celle-là, car ce n'est pas la seule : quand la pensée est publiée, il existe encore une autre inquisition. Toutes les deux se divisent à l'infini ; mais il ne faut pas anticiper : revenons à la première.

III. Si vous voulez publier votre pensée en France, vous trouvez d'abord sur votre chemin des Censeurs royaux autorisés à mutiler vos ouvrages autant qu'il leur plaît, et même à vous refuser leur approbation, sans entrer dans aucun détail. Toute espèce d'écrit est jugé, en premier lieu, par le tribunal des Censeurs. Ce tribunal est le lit de Procuste; et ce lit ne convient qu'aux nains. Malheur aux gens qui sont trop grands! on leur coupera la tête et les jambes. Ces inquisiteurs subalternes connaissent très-bien l'ignorance timide des principaux inquisiteurs, et ne manquent pas de la servir avec une basse complaisance, quand ils ne la partagent pas. Il y a dans Paris plusieurs centaines de gens portant le nom de Censeurs royaux. Leurs places sont fort agréables : elles font parvenir dans les antichambres de ceux qu'on appelle *Grands seigneurs;* elles procurent des gratifications, des pensions particulières, suivant que les Censeurs font leur devoir plus ou moins fidèlement; c'est-à-dire, suivant qu'ils sont plus ou moins serviles. Au reste, il règne parmi eux une émulation qui enchante. Quand ils ont servi pendant vingt ans, on leur accorde, je crois, une pension de quatre cents francs: c'est pour eux la retraite des invalides. Ils ne sont pas si bien payés, dit-on, que les espions de police: si cela est vrai, c'est une injus-

tice criante; car on est forcé de convenir qu'ils ne sont pas moins utiles.

IV. On a tout prévu. Comme la philosophie pouvait se glisser dans les ouvrages de chimie, de médecine, d'astronomie, d'algèbre, et même de théologie, il y a des Censeurs royaux pour chacune de ces parties. On doit être assuré que toute idée philosophique est soigneusement arrêtée au passage. Il faut être juste pourtant : l'on ne saurait nier qu'il n'y ait Censeurs et Censeurs, comme il y a *fagots* et *fagots* Plus d'un Censeur se pique aujourd'hui de penser, et n'est pas effarouché d'un écrit qui a fait peur à son confrère. Il est certain qu'il y a de la ressource, à moins qu'il ne soit question d'un ouvrage trop raisonnable. Les Censeurs qui ne sont pas *jansénistes* vous passent les vérités rebattues. Vous vous arrangez fort bien avec eux, en retranchant seulement tout ce qui voudrait avoir l'air d'une vérité neuve, tout ce qui tendrait trop évidemment à éclairer un auditoire ou des lecteurs. L'*Almanach royal*, selon Fontenelle, *est le livre qui contient le plus de vérités :* cette décision de Fontenelle a probablement alarmé le gouvernement; du moins est-il certain qu'il y a maintenant un Censeur royal chargé particulièrement de veiller sur ce beau livre, et de le lire tous les ans, d'un bout à l'autre, *par ordre de M. le Garde-des-sceaux.*

On conviendra qu'il y a du mérite à remplir un pareil devoir. Les ministres sages profitent de tout ce qu'ils entendent, de tout ce qu'ils voient. Le musicien du *Bourgeois gentilhomme* a prouvé très-bien que la musique est d'une grande importance dans l'État; les ministres qui ont gouverné la France au dix-huitième siècle n'ont pas laissé tomber à terre une aussi profonde leçon: ils ont nommé M. Grétry Censeur pour la musique, de peur que cette damnable philosophie, qui désole le royaume, ne vînt à pénétrer quelque jour au milieu des doubles croches. Mais, comme les ballets pourraient bien n'être pas exempts de ce poison philosophique, on exhorte les personnes qui sont à la tête de la censure, à nommer Vestris ou Gardel Censeur des pas de deux et des chaconnes. Cette censure est de la plus grande importance. Le raisonnement du maître à danser dans le *Bourgeois gentilhomme* est aussi fort que celui du maître de musique: on sent bien qu'un seul mauvais pas renverserait le royaume, comme plusieurs ont failli le renverser du tems de M. l'archevêque de Brienne et de M. le garde-des-sceaux de Lamoignon.

V. Je vais reprendre le ton sérieux, pour ne point scandaliser trop long-tems ceux qui pourraient s'étonner de voir un écrivain dénoncer avec dérision des choses si complètement ridi-

cules. Je ne réponds cependant pas que, dans le cours de cet ouvrage, la gravité ne m'abandonne quelquefois; mais il faut bien me pardonner d'être au niveau des objets que je traite; et je ne crois pas qu'on puisse aisément décider s'ils doivent exciter davantage l'indignation ou la pitié. Mais je veux, dans ce chapitre, démontrer aux Censeurs royaux, le plus austèrement possible, que le métier qu'ils font est indigne d'un homme délicat, qui n'est point dénué d'esprit, et qu'il doit par conséquent répugner à tout homme de lettres. Plus un livre est philosophique, plus il combat les préjugés énergiquement, et plus il est sûr d'être rejèté par les Censeurs. Je ne dis une chose nouvelle pour personne un peu au fait de ce qui se passe. Il n'y a pas un seul de ces Messieurs qui eût donné son approbation, par exemple, à l'admirable lettre où J. J. Rousseau terrassa l'archevêque de Paris, Beaumont. En refusant d'approuver cet ouvrage, ou tout autre aussi fortement raisonnable, un Censeur royal agit selon sa conscience, ou contre sa conscience. Dans le premier cas, il croit qu'il est dangereux d'éclairer les hommes, à moins qu'il ne soit assez malheureusement né pour être la victime de tous les préjugés : cela s'appelle un homme très-borné. Dans le second cas, il sait connaître la vérité, il sait qu'il est utile de la dire, et cependant il en ose

empêcher la publication de tout son pouvoir; il opprime les gens de lettres et le public, pour obéir aux passions du despotisme; il a vendu au despotisme sa raison, sa pensée, son âme; il ne pense plus: il est bien vil et bien malheureux. On dit qu'il y a parmi les Censeurs royaux de fort honnêtes gens: je n'en doute assurément pas. On dit qu'il y a même dans cet *ordre* de fort honnêtes gens qui sont pleins de lumières : c'est un effet, je l'avouerai, dont il m'est impossible de trouver la cause; du moins l'on doit convenir qu'il n'ont jamais voulu mettre à profit leurs lumières. Ils se sont étourdis, pour ainsi dire, sur la profession qu'ils exercent. Les voilà maintenant avertis : si mes raisonnemens produisent chez eux l'évidence, je connais une conduite, mais je n'en connais qu'une seule, vraiment digne d'un homme de lettres, qui aurait le malheur d'être Censeur royal : c'est de quitter demain cet emploi; c'est de prévenir par un désistement volontaire l'instant nécessaire et prochain où les Représentans de la nation vont obéir sur ce point à la volonté générale, et la consacrer par des lois. Si quelques-uns des Censeurs royaux ne voulaient pas être convaincus, je les invite tous, et chacun d'eux, à vouloir bien me réfuter. C'est trop peu de les inviter: je leur en porte le défi public; mais j'exhorte ceux qui seraient tentés de prendre

la plume à réfléchir, à raisonner. En répliquant, s'il en est besoin, je redoublerai de force; j'userai de tous les avantages que me donnent la cause que je défends, et la puissance de l'opinion publique, ralliée désormais aux grands principes d'équité naturelle et à toutes les conséquences qui découlent de ces principes.

VI. C'est surtout dans l'examen des pièces de théâtre que se déploie la sévérité censoriale. Au théâtre, d'ailleurs, les entraves sont inévitables. On peut faire imprimer un livre sans observer les réglemens de la librairie; mais ce moyen ne peut exister pour la représentation d'une œuvre dramatique. Le Censeur des théâtres était autrefois M. Marin, si célèbre par le ridicule : cet emploi n'a point dégénéré en passant à M. Suard, l'un des quarante de l'Académie française, on ne sait pourquoi; un malin dirait : on sait pourquoi. Ceux qui fréquentent le théâtre n'ignorent pas quel est le zèle de M. Suard contre les pièces qui pourraient faire penser; ils n'ignorent pas non plus combien ce zèle est augmenté depuis un an. La nation marche à grands pas vers la liberté; M. Suard semble marcher aussi vite en sens contraire. J'ai voulu faire représenter, au commencement de cette année, une tragédie qui a pour titre : *Henri VIII* ou la *Tyrannie*. Le Censeur Suard, qui n'est pas le censeur Caton, n'a pas cru qu'on

dût la représenter : dans ce moment, disait-il, comme si telle ou telle époque pouvait changer la nature des choses, et rendre légitime ce qui ne l'est pas. La pièce est d'une morale très-austère : j'en appelle à la conscience du Censeur. Je lui ferai de plus observer que dans le même tems sa conscience timorée lui laissait approuver toutes les pauvretés immorales, et souvent obscènes, qui surchargent les nombreux tréteaux de la capitale. L'archevêque de Cantorbéry, Crammer, est un des personnages de la pièce. Il a ce langage humain et tolérant qui convient aux prêtres, et qui rend la religion respectable. Cet archevêque a singulièrement effrayé le timoré Suard; et le timoré Suard avait permis de livrer à la risée, sur le théâtre de l'Ambigu-comique, un archevêque très-connu par le poëme de la *Pucelle*. Que les amateurs de l'art dramatique ne s'étonnent plus de ne point voir de nouveautés au Théâtre-Français : dix pièces nouvelles sont dans le cas de la tragédie d'*Henri VIII*. Il n'est pas jusqu'aux pièces anciennes dont la représentation est défendue, quand elles ne paraissent pas assez empreintes du fléau de la servitude. Il faut que le public soit instruit de ces manœuvres, afin que l'opinion publique en fasse justice. Ce n'est pas tout : pendant ce tems, on fait représenter sans cesse des ouvrages infectés de despotisme et d'aristocratie.

On ose appeler *pièces nationales* ces longs fatras de méchans vers où tous les préjugés sont consacrés, où l'auteur ne craint pas de louer la nation française d'une prétendue idolâtrie pour ses rois, quels qu'ils soient: idolâtrie qui ne peut exister; idolâtrie qui flétrirait un peuple, si elle était possible; idolâtrie qui serait vraiment odieuse aux bons rois, puisqu'en supposant son existence le législateur Charlemagne et Louis XII, le père du peuple, se trouveraient confondus avec Philippe IV, souillé du sang des Templiers, et Charles IX, tirant lui-même sur ses sujets.

VII. J'ai dit dans un ouvrage sur le théâtre, en parlant des Censeurs royaux : *Ce sont des eunuques qui n'ont qu'un seul plaisir : celui de faire d'autres eunuques*[1]; mais, s'ils mutilent le génie, c'est leur métier : ils ne font qu'obéir au commandement du Garde-des-sceaux, du Ministre de Paris, et du Lieutenant-général de police: tous ennemis jurés de la philosophie, parce que la philosophie a juré la perte du despotisme. Outre ces messieurs, il existe encore un chef des eunuques: on le nomme le Magistrat de la librairie. Si l'on demande à quoi peut servir cette place de magistrat de la librairie, lorsqu'il y a déja tant de personnes chargées de l'inspection des livres, je dirai

1. *Voyez* page 35, présent volume. (*Note de l'Éditeur.*)

qu'elle sert à faire la fortune d'un individu de la caste des Maîtres des requêtes : l'une des trois cents castes privilégiées qui écrasent de leur poids le royaume de France. C'est le peuple qu'il faut éclairer; et c'est l'argent du peuple qui paie ce magistrat de la librairie, chargé d'intercepter les lumières; car le peuple est toujours contraint de payer pour être opprimé. L'homme actuellement chargé de cette place étrange, s'appelle *Maissemy*. Il s'est donné de grands ridicules en voulant s'opposer à la publication d'un journal énergique, composé par M. de Mirabeau [1]. Sans cette aventure le nom de *Maissemy* serait resté dans l'éternel oubli, qui doit être la seule ambition de cet homme.

VIII. S'il est question d'une pièce de théâtre, ce n'est pas assez des inquisiteurs ordinaires : la troupe des valets de cour s'empare de l'ouvrage, indignement mutilé par la bande des Censeurs royaux, escortés du Lieutenant-général de police,

---

1. Le *Journal des États-Généraux*. Ce journal ayant été supprimé par un arrêt du conseil, Mirabeau prit le parti de lui donner la forme de lettres écrites à ses commettans. La première de ces lettres porte la date du 10 mai; elle débute par une vive réclamation contre l'arrêt du conseil. Cette lettre et plusieurs autres sont imprimées à la fin du premier volume des *Mémoires de Bailly*, chapitre *Éclaircissemens historiques*. (*Note de l'Éditeur*.)

de l'utile Magistrat de la librairie, du profond Ministre de Paris, du Garde-des-sceaux, ou grand inquisiteur. Telle tragédie, telle comédie, pourrait faire parvenir jusqu'aux rois la vérité; par cet ingénieux moyen, les intrigues de leur cour, son insolence et sa perversité, pourraient leur être dévoilées; mais en cela, comme en tout le reste, les rois de France sont esclaves des importans qui les approchent, et des créatures de ces importans. Avant de parvenir au trône, il faut qu'un ouvrage dramatique plaise aux intendans des menus-plaisirs, valets subalternes des grands, valets nommés *Gentilshommes de la chambre;* il faut qu'il n'épouvante pas ces grands valets; et tout ce qui a l'air d'une pensée les épouvante. Ils sont courtisans; et comment espérer d'éclairer le maître sur son antichambre, quand il faut être jugé par cette antichambre avant d'arriver jusqu'à lui?

IX. Si les premiers hommes d'une nation, c'est-à-dire, les hommes les plus éclairés, pouvaient empêcher les plus ignorans de publier leur pensée, cette autorité serait souverainement injuste. Premièrement, tous les hommes sont susceptibles de passions: par conséquent, ils sont tous capables de parler, d'agir avec partialité. En second lieu, quand on pourrait trouver un homme toujours équitable, toujours impartial, son autorité

arbitraire sur la publication de la pensée serait encore injuste par cela seul qu'elle serait arbitraire, et qu'elle détruirait l'égalité des droits, qui ne peut subsister qu'avec des lois écrites, établies par le Peuple ou par ses Représentans. Quand les plus ignorans peuvent empêcher les plus éclairés de publier ce qu'ils pensent, cet ordre de choses n'est pas plus injuste que le premier, je le sais; mais on conviendra qu'il est infiniment plus ridicule. Or, voilà ce qui est arrivé, ce qui arrive tous les jours en France. Je n'exagère point, j'ose le dire; une seule réflexion suffira pour en convaincre mes lecteurs: se figurent-ils, sans éclater de rire, Voltaire, Montesquieu, J. J. Rousseau, Buffon, Destouches, Piron, Gresset, tous les gens de lettres dans tous les genres, ne pouvant offrir leurs idées au public sans consulter Armenonville, Chauvelin, Hérault, Berrier, Le Noir, de Crosne, Desentelles, Villequier, Marin, Suard, *e tutti quanti?* Je ne saurais joindre dans mon esprit ceux qui sont soumis à la férule, et ceux qui la tiennent, sans me représenter une troupe d'aigles gouvernés par des dindons. Qu'on ne dise pas que l'image est trop burlesque: en conscience, elle ne saurait l'être plus que la chose même.

X. A moins d'avoir beaucoup réfléchi sur l'inquisition française, il est fort difficile d'imaginer

toutes les précautions qu'elle a prises contre la Raison. Sans vouloir nuire dans l'opinion publique à l'armée des commis de barrière, j'ose affirmer que la Raison en France a été proscrite bien plus soigneusement que la contrebande. L'étendue de la proscription est aussi ridicule qu'effrayante. Il y a eu un tems où les adresses des marchands ne pouvaient s'imprimer sans permission; mais le gouvernement s'est éclairé : cet abus ne subsiste plus. On voit encore au bas des affiches pour la vente des maisons la signature de M. de Crosne : les têtes fortes du ministère conviennent que c'est encore un abus, mais qu'*il ne* subsisterait plus dans cent ans, si on laissait faire le gouvernement, qui se garde bien d'agir avec précipitation. Il y a tout lieu d'espérer aussi que, vers le même tems, on ne pourra donner à danser sans la permission de M. le Lieutenant-général de police. Les philosophes veulent aller trop vite : ils gâteront tout, comme disent fort bien les ministres. Il est très-certain qu'il ne faudrait que savoir attendre : au bout d'une vingtaine de siècles, nous aurions infailliblement la plus grande liberté de penser.

XI. Mais on jouit en France de la liberté de penser ; qu'est-il besoin d'écrire ce qu'on pense? cette réponse est digne d'un despote ou d'un esclave. Elle est digne d'eux ; car elle est absurde.

Il est certain que je ne l'ai pas inventée à plaisir: un magistrat, dont je veux bien taire le nom, m'a fait cette incroyable objection. Je veux bien taire son nom, je le répète; mais cet ouvrage ne peut guère manquer de tomber entre ses mains; et il rougira. On jouit en France de la liberté de penser! O vous, qui voulez bien ne pas nous ravir cette liberté si consolante, fidèles agens de la tyrannie, pouvez-vous comprendre l'énorme ridicule d'une pareille réponse? Faut-il vous savoir gré de ne point posséder un art que le despotisme ignorera toujours: celui de contraindre les mouvemens secrets de l'âme? Citez-moi, de grâce, un pays où la pensée soit esclave dans le sens que vous entendez. On jouit en France de la liberté de penser! Ah! la malheureuse captive reléguée loin de sa famille et de sa patrie dans un sérail de Constantinople jouit aussi de la liberté de penser, à l'instant même où sa bouche n'ose repousser des embrassemens odieux. Le nègre de vos colonies que vous faites expirer dans les travaux et dans les tourmens *pour avoir du sucre* jouit aussi de la liberté de concevoir qu'il lui serait utile et qu'il serait juste d'exterminer ses tyrans. La pensée du Juif est libre au milieu des bûchers de l'Inquisition; la pensée du Maure était libre, quand sa tête allait tomber sous le glaive de Mulley Ismaël, qui fut à

la fois, dans son empire, législateur, magistrat, pontife et bourreau.

XII. Partisans gothiques de l'autorité arbitraire, vous tous qui n'avez cessé d'usurper les droits d'une grande nation, quand la voix de vingt-cinq millions d'hommes s'élève contre vous, quand la plume des philosophes, amis du peuple, vous dénonce à l'Europe et aux générations à venir, il vous est permis de penser qu'on vous accable d'un mépris injuste, et que vous ne serez pas toujours marqués du sceau du ridicule; mais, si vous n'aviez pas cette liberté, seriez-vous libres? non, sans doute. Il doit vous être permis de combattre en ce point le sentiment universel, de défendre publiquement vos lumières et votre conduite publiquement attaquées. Il doit vous être permis d'énoncer votre pensée de quelque manière que ce soit. Si votre pensée nuit aux droits des autres citoyens, ils peuvent vous en faire rendre compte devant les tribunaux. Si vous êtes reconnus calomniateurs, la loi porte une peine contre le calomniateur; et vous devez subir cette peine. Telle est la véritable borne; tel est l'instant où la publication de la pensée n'est plus légitime. Cette borne, qui vous est prescrite, est prescrite à tous. Ce droit que vous avez, c'est le droit de tous. Ce droit que vous avez, des hommes plus éclairés le réclament pour eux; et, quand

ce ne serait pas des hommes plus éclairés que vous, ce sont des hommes et des citoyens : cela suffit. Dans la constitution politique, les magistrats n'ont des droits que comme citoyens ; comme magistrats ils n'ont que des devoirs. Ces devoirs peuvent être renfermés dans une seule ligne : *faire exécuter les lois écrites.*

XIII. La quantité de libelles prononcés dans les églises prouve que la chaire ne participe pas en France aux entraves de la presse et du théâtre. Il faut conclure encore qu'il y a des professions où le calomniateur est sûr de l'impunité. Quant aux tribunaux, les cliens qui veulent publier des mémoires sont soumis à la censure des avocats : nul ne peut présenter au public ses griefs ou sa justification sans la signature d'un avocat. Ce simple exposé suffit pour faire concevoir aux lecteurs qui exercent leur raison tous les inconvéniens d'un pareil usage. Et, par exemple, dans ce pays des *ordres,* je suppose qu'un homme de l'*ordre* de la nation accuse, en justice réglée, un homme de l'*ordre* des Ministres, ou de l'*ordre* des Intendans des provinces, ou de l'*ordre* des Maîtres des requêtes, ou de l'*ordre* des Présidens à mortier, ou de l'*ordre* des Conseillers, on doit sentir aisément que cet homme aura peine à trouver dans l'*ordre* entier des Avocats un seul jurisconsulte assez hardi pour signer son mémoire. Quand il ne s'agirait que d'un confrère, la même

difficulté subsisterait encore. S'il s'agit de faire casser le jugement d'une cour souveraine, la difficulté devient beaucoup plus grande. Il n'est point de procès un peu célèbre qui ne vienne à l'appui de ce que j'avance. Parmi cent exemples, que je pourrais accumuler, je veux en choisir un seul dont nous avons été témoins il y a peu d'années. Quand feu M. Dupaty prit la défense de ces trois malheureux de Chaumont, injustement condamnés au dernier supplice, un jurisconsulte intègre, et plus courageux que la plupart de ses confrères, signa le mémoire justificatif, composé par M. Dupaty [1]. Ce jurisconsulte fut puni de sa générosité. L'injustice qu'il éprouva, car le mot de sévérité serait ici fort peu convenable, ne lui ravit point l'estime publique, et ne parvint pas davantage à convaincre la nation de l'infaillibilité parlementaire; mais cette injustice a dû nécessairement augmenter la circonspection des Avocats, qui ont presque toujours refusé leur signature à des mémoires où la faiblesse osait plaider contre la force.

XIV. Ici finit l'inquisition antérieure à la publication de la pensée. Nous entrons dans une carrière nouvelle, et qui n'est guère moins étendue. Il est juste de commencer par la *censure* de la Sorbonne, censure autrefois redoutable, et

1. Ce mémoire in-4°, signé Legrand Laleu, fut publié en 1786. (*Note de l'Éditeur.*)

maintenant tombée dans le plus profond mépris. Au dernier siècle, une censure de la faculté de théologie faisait le sujet de toutes les conversations : elle occupait Paris, et quelquefois la France entière. La Sorbonne, il y a quelques années, s'avisa de censurer les *Principes de la Morale* de l'abbé de Mably. Personne n'en sut rien, même dans le quartier de la Sorbonne. La censure de *Bélisaire* a fait quelque bruit, parce qu'il plut dans le tems à M. de Voltaire de s'égayer sur *Riballier* : mais les mœurs étaient déja changées ; et M. de Voltaire n'aurait pas eu besoin de diriger sur ce point l'opinion publique. On sait que la Sorbonne voulait censurer l'*Esprit des lois*, quand il parut. De bonnes gens menacèrent les docteurs de la colère de Montesquieu, colère purement philosophique, et qui ne tendait qu'à les couvrir de ridicule. Probablement ils eurent peur ; ce qu'il y a de certain, c'est que la censure n'eut point lieu. Mais c'est trop long-tems parler de la Sorbonne.

XV. Après l'inquisition théologique de la Sorbonne, vient l'inquisition des évêques. Ces messieurs se sont arrogé le droit de dénigrer publiquement les philosophes, de leur adresser les invectives les plus dures, de les désigner par leurs écrits ; et, quand ils sont une fois désignés, souvent même nommés, de tirer de leurs écrits des inductions calomnieuses sur leur caractère et

sur leur conduite. Messieurs les évêques ne se font pas scrupule d'appeler *gens sans religion* tous ceux qui professent une religion différente de la leur, et *gens sans mœurs*, tous ceux qui n'ont point leurs mœurs. Ces pieuses satires, parlons mieux, ces pieux libelles, sont intitulés *Mandemens* ou *Pastorales*. Ces *Pastorales* sont aussi mauvaises que celles de Fontenelle, mais ne sont pas tout-à-fait aussi mielleuses. Lorsque J. J. Rousseau publia son beau traité de l'Éducation, l'Archevêque de Paris, qui vivait alors, crut devoir précautionner son troupeau contre les leçons que donnait un philosophe éloquent et passionné pour la vérité. Christophe de Beaumont fit ou fit faire un *Mandement*, que la plus énergique réponse a couvert d'un opprobre immortel. Christophe de Beaumont prouvait fort bien que J. J. Rousseau avait été prédit par saint Paul, et que J. J. Rousseau, suivant la prédiction de saint Paul, était *amateur des voluptés plutôt que de Dieu*. La correction vigoureuse que reçut cet archevêque rendit un peu plus timides les faiseurs de mandemens[1]. On trouve aujourd'hui moins de personnalités calomnieuses dans leurs chefs-d'œuvre, qui toutefois sont loin d'en être exempts. Les évêques s'escri-

---

1. Voyez plus haut, même volume, page 279, le chapitre intitulé : *Sur une édition des œuvres de J.-J. Rousseau*, et plus haut encore, page 23 et *suiv*. (*Note de l'Éditeur.*)

ment toujours contre les philosophes, surtout contre ceux qui n'existent plus. Un homme qui aurait le courage de compulser ces nombreuses sottises ferait bien des gros volumes, s'il recueillait seulement les *Mandemens* où l'on a injurié Voltaire pendant sa vie et après sa mort. Au reste, dans tous ces écrits, les philosophes sont outragés collectivement. On trouve une occasion de les attaquer jusque dans les *Mandemens* publiés au commencement du carême, pour permettre aux dévotes de manger des œufs frais. Survient-il une guerre? il faut s'en prendre aux philosophes. Une grêle désastreuse vient-elle à ravager les moissons? ces coquins de philosophes ont amené la grêle. Nos saints orateurs mitrés ressemblent tous au personnage de l'*Écossaise*, qui accuse les philosophes de faire baisser les fonds publics, et de faire renchérir l'eau *des Barbades*.

XVI. S'il n'est pas de *Mandement* qui ne soit coupable de ridicule, aucun n'avait encore égalé, dans ce genre, celui que M. l'Évêque de Châlons n'a pas craint d'offrir, il y a quelques mois, à la dérision des fidèles. M. l'Évêque de Châlons ordonne des prières publiques dans son diocèse pour les États-généraux. Il n'aime pas plus les assemblées nationales que les philosophes. Il se plaint amèrement de cette doctrine nouvelle, que des impies ont semée dans tous les coins de la

France : doctrine abominable, et qui tend manifestement à ramener les hommes au droit naturel. Je ne citerai aucun passage de ce *Mandement.* Pour citer tout ce qu'il offre de remarquable, il faudrait en faire une seconde édition : j'aime mieux renvoyer au texte même. Il faut le lire et le conserver ; car ce pamphlet, vu la date, est un des monumens les plus curieux de l'esprit humain. Je ne doute pas qu'il ne devienne un jour aussi cher que la bonne édition de *Marie Alacoque*, le chef-d'œuvre d'un ancien archevêque de Sens[1]. Au reste, comme les évêques ne cessent de démontrer, non pas mathématiquement, mais théologiquement, que les philosophes sont coupables de tous les maux possibles; lorsque les évêques déraisonnent, si j'ose ainsi parler, il paraît évident que c'est encore la faute des philosophes. C'est à eux seuls qu'il faut imputer l'orgueil et l'avidité de toutes les aristocraties, les déprédations de la cour, la tyrannie des ministres, la simonie des évêques, et leurs mœurs anti-évangéliques. On voit bien que les philosophes sont des monstres, comme le disent sans cesse une infinité d'honnêtes gens, auxquels il n'a manqué, pour

1. L'abbé Languet (Jean Joseph), nommé en 1731 à l'archevêché de Sens. La vie de *Marguerite Marie Alacoque* parut en 1729. (*Note de l'Éditeur.*)

être à leur place, que de naître au quinzième siècle : ils auraient eu l'esprit du douzième. Peut-être, dans aucun cas, ils ne seraient montés au niveau de leurs contemporains. On doit sentir qu'il serait inutile de vouloir instruire des raisonneurs de cette force : il faut seulement les dévouer à l'opinion publique, les faire rougir en face du peuple, à moins qu'on n'aime mieux *les livrer au fouet des événemens pour toute réponse*, selon l'expression énergique d'un célèbre député de Paris.

XVII. Il est une inquisition bien plus redoutable que celle des évêques, et dont la funeste puissance ne saurait être dénoncée avec trop de force. Je veux parler de l'inquisition judiciaire, de la tyrannie continuelle exercée par les parlemens contre les écrits philosophiques, et contre les auteurs de ces écrits. Ce ne sont pas en effet les déclamations d'un prélat peu éclairé qui ont forcé l'auteur d'*Émile* de quitter la France, et d'offrir à l'Europe entière le spectacle imposant et sublime d'un grand homme qui n'est point accablé sous le triple fardeau de l'oppression, de la misère et de l'opprobre. Mais, non, ma plume va trop loin; je vois un mot qu'il faut effacer: l'opprobre n'était point pour le philosophe; il était pour ceux qui condamnaient son livre; pour ceux qui privaient la France d'un étranger sage et éloquent, dont les écrits avaient honoré la lan-

gue française, et que la nation aurait dû fixer dans son sein par des bienfaits et des hommages. On voulut flétrir *Émile;* on le fit brûler par la main du bourreau; mais, sortant de ces mains impures, il passa dans celles des mères; il resserra les saints nœuds de la tendresse maternelle et de la tendresse filiale. Il passa dans les mains des enfans, et rendit plus vertueux que leurs pères les fils de ces magistrats qui avaient traité l'auteur en criminel. Il fut traduit dans toutes les langues de l'Europe; et partout il forma des instituteurs, des époux, des citoyens; partout il perfectionna l'éducation; surtout dans cette île fameuse où la raison, jusqu'à nos jours, était plus réputée qu'ailleurs; dans cette île, fière et magnanime, qui donna si long-tems à la France des leçons de liberté, que la France va lui rendre désormais. Depuis la condamnation d'*Émile*, presque tous les livres célèbres furent brûlés par ordre du parlement de Paris. Cette flétrissure devint un honneur; et ce fut presque un déshonneur pour un philosophe que d'échapper aux injures des Avocats-généraux. Du reste, leurs fréquentes attaques furent toujours dédaignées; aucun d'eux n'obtint l'espèce de gloire qu'avait obtenue Christophe de Beaumont. Il doit être permis à tout citoyen de dénoncer en justice réglée un écrivain qu'il croit coupable. Si la loi prononce contre l'accusé, il doit subir la peine déterminée par la loi; sinon,

c'est l'accusateur qui doit être puni. Ici le magistrat accuse, et ne court aucun risque. Un dénonciateur de cette espèce est *un calomniateur privilégié*.

XVIII. Que dirai-je maintenant de ce despotisme exercé sur les gazettes par le Ministre des affaires étrangères? On sait à quel degré le despote *Vergennes* a poussé cette inquisition. Par le double moyen de la crainte et de l'amour du gain, ce profond politique avait soumis, ou pour mieux dire, accaparé les journaux de l'Europe entière. Aussi, tant qu'il a vécu, les journalistes fidèles n'ont cessé de lui donner le titre de grand homme. Il ne l'a perdu qu'en mourant; et sa gloire est descendue avec lui dans la tombe. Mais achevons le tableau de tyrannie que j'ai voulu présenter à la nation généreuse qui s'est lassée d'être esclave: j'y veux ajouter encore quelques traits. Les Gouverneurs et les Intendans de province réunissaient dans leurs mains tous ces différens pouvoirs. Ce qui est peut-être plus odieux: à la voix des princes, des ministres, de tous les esclaves puissans, les lettres étaient ouvertes; le gouvernement, toujours absurde, mais toujours infatigable dans sa tyrannie, interceptait les secrets des citoyens, et n'offrait dans ses agens de toutes les classes qu'un vil amas d'espions et de délateurs. Afin de mêler le brigandage aux autres crimes, on inventa la

chambre syndicale, où chaque auteur déposait huit exemplaires de chaque ouvrage. C'était un impôt particulier sur les gens de lettres, qu'ils devaient payer sans doute en reconnaissance de l'oppression particulière sous laquelle ils gémissaient.

XIX. Je pouvais mêler ici une foule d'anecdotes piquantes qu'on s'est empressé de me fournir: elles auraient fait de cet écrit un livre de toilette; mais toutes ces anecdotes sont aussi incertaines que vraisemblables. Je laisse aux académies ce style aristocratique. J'expose la vérité sans ornement, et je ne suis point d'avis de faire dégénérer une question de droit en misérable question de fait. Je n'ai donné ici que le simple exposé d'un ordre de choses qui a été long-tems sous nos yeux. Je ne dis point tout ce que je pourrais dire, j'en atteste mes compatriotes; mais, si cet ouvrage parvient à des tems un peu reculés, ceux qui le liront un jour ne pourront croire à toutes ces iniquités du gouvernement chez les Français du dix-huitième siècle. Ils ne verront qu'un roman satirique dans cet écrit, où j'ai presque adouci la vérité. Dussé-je, toutefois, redoubler leur méfiance, je dirai qu'outre ces inquisitions définies il existait encore en France une dernière inquisition. J'en vais rendre compte en peu de mots. Voici un précepte de conduite

à l'usage de ceux qui vivent sous un gouvernement arbitraire : opprimez le faible, et caressez le fort. Ce précepte a été parfaitement pratiqué en France par les inquisiteurs de la pensée. Les princes, les ducs et pairs, les ministres, les commis, les valets nommés *gentilshommes de la chambre*, les femmes de chambre nommées *dames d'honneur*, les valets de garde-robe, les proxenètes, les prêteurs d'argent, les prêteurs de femmes, les actrices, les chanteuses, les danseuses célèbres, les filles un peu distinguées, enfin la race immense et rampante de tous les gens tenant au despotisme par quelque lien : voilà ce qui dirigeait l'esprit de tous les inquisiteurs, et la plume vénale d'une multitude de journalistes, d'écrivailleurs de toute espèce, courant les antichambres, sollicitant les pensions, les places subalternes; dénigrant le mérite, toujours sans protection parce qu'il est sans bassesse; exaltant sans pudeur la médiocrité protégée et la stupidité protectrice; prêts à écrire sous la dictée de tout ce qui pouvait quelque chose, à tant par feuille, ou par paragraphe, comme il est juste et raisonnable.

XX. On m'apporte, au moment où j'écris, une brochure très-contraire à la liberté publique, et notamment à la liberté de la presse. Cette brochure, imputée généralement à M. l'évêque de

Blois, jouit, m'a-t-on dit, d'une grande faveur auprès des aristocrates : en la lisant, je suis convaincu que cela doit être. Elle contient des instructions pour le hameau de Madon. Voilà ce que j'y trouve mot pour mot : *Toutes les choses et toutes les personnes ne doivent pas* indifféremment *être ébranlées et décréditées dans l'opinion. Il n'appartient pas au* premier venu *d'infecter l'air de poisons et de maximes pernicieuses. Toute production clandestine est un délit punissable. Il doit y avoir un aréopage pour exercer la censure, et un ministère public chargé de dénoncer les coupables.* J'ignore si quelqu'un des paysans de Madon a réclamé contre une pareille doctrine. En tout cas, je prie M. l'évêque de Blois de vouloir bien me permettre de lui représenter que les propositions qu'il avance ne sont conformes ni à l'équité, ni à la saine logique. Toutes les choses doivent pouvoir être également soumises à la discussion. Chacun doit pouvoir, à son gré, les attaquer ou les défendre. Il est dit, dans l'évangile, que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Église de Dieu : cette prédiction doit rassurer l'Église de Dieu. Quant à moi, j'ose affirmer que le mensonge ne prévaudra plus contre la vérité. Elle sortira toujours triomphante des combats perpétuels qu'elle soutient contre lui; et nous verrons chaque jour les préjugés reculer devant

la philosophie. La société doit accorder aux citoyens un droit égal. L'homme qui publie ses opinions en quelque manière que ce soit ne nuit point aux droits d'un autre homme : donc, toutes les opinions doivent être *indifféremment* discutées. Celles qui sont décréditées par l'examen ne peuvent qu'être nuisibles : voilà pour les choses. Quant aux personnes, j'invoquerai encore cette égalité de droit à laquelle il faut toujours revenir : hors de ce principe, l'arbitraire commence ; hors de ce principe, il n'y a plus qu'injustice et délire. Le calomniateur doit être puni, quel qu'il soit, et quelle que soit la personne calomniée. L'honneur d'un paysan de Madon est aussi sacré que celui de M. l'évêque de Blois ; mais, du moment que l'honneur d'un citoyen n'est pas outragé dans un écrit, cet écrit est légitime ; et l'amour propre de M. l'évêque de Blois n'est pas plus sacré que celui d'un paysan de Madon. Je ne sais trop ce que veut dire *infecter l'air de poisons et de maximes pernicieuses* : ce style est fort singulier ; mais il n'est pas question ici de style. Si M. l'évêque de Blois veut dire qu'il n'appartient pas au premier venu de calomnier, je lui représenterai encore que cela n'appartient à personne. Quant aux *maximes pernicieuses*, je ne sais si on peut en *infecter l'air* ; mais je sais que nombre de gens en ont infecté

le papier. Un aristocrate en trouvera beaucoup dans cette dénonciation ; j'avouerai que j'en trouve beaucoup dans la brochure de M. l'évêque de Blois. J'entends par *maximes pernicieuses* des maximes contraires à la justice, à la morale, au droit naturel ; et je citerai pour exemple les propositions que je combats actuellement. Mais la loi ne doit punir que ce qui nuit au droit des citoyens : un livre immoral ne nuit point au droit des citoyens. Le mépris public doit être le seul châtiment d'un auteur immoral ; il n'appartient qu'à l'opinion de faire justice des opinions. Il ne fallait pas dire que *toute production clandestine est un délit punissable :* la clandestinité ne suppose pas toujours un délit ; et le délit peut exister sans la clandestinité. Les *Lettres Provinciales*, dans le tems de leur nouveauté, pouvaient s'appeler des productions clandestines ; et, malgré l'arrêt du parlement de Provence, les *Lettres Provinciales* ne formaient pas un délit punissable. D'un autre côté, les sermons calomnieux du curé Lincestre contre le roi de Navarre, depuis Henri IV, étaient véritablement criminels ; mais ils n'étaient pas clandestins. Si M. l'évêque de Blois s'était borné à dire : *toute production calomnieuse est un délit punissable*, il aurait énoncé clairement une proposition conforme à la justice, à la vérité. Au reste, en admettant même ces propo-

sitions inadmissibles, en supposant que la société puisse accorder à quelques citoyens plus de droits qu'aux autres, en supposant qu'elle puisse sévir contre les écrivains immoraux, en supposant que *toute production clandestine soit un délit punissable*, il ne s'ensuivrait pas qu'il dût y avoir dans l'état un *aréopage pour exercer la censure*, *et un ministère public chargé de dénoncer les coupables*. Tous les cas pourraient être prévus dans des lois écrites, établies par le Peuple ou par ses Représentans. Si les prohibitions blessaient le droit naturel, ce serait toujours des injustices; mais ce serait des injustices légales : l'arbitraire ne peut jamais être légal. J'ai dit tout ce que j'avais à dire sur un ministère public accusateur. Quant à l'aréopage qu'on propose, je ne connais que ce seul moyen de rendre la censure, en France, plus tyrannique et plus odieuse; de lui imprimer plus que jamais cet esprit aristocratique, jugeant avec deux poids et deux mesures, faisant acception des personnes et des choses, mais dont l'oppression, toujours égale, toujours invariable, ne laisse aux opprimés aucun espoir d'adoucissement. M. l'évêque de Blois aime tant les censeurs et les *aréopages* qu'il désire encore une censure *secrète* des mœurs, et un tribunal de magistrats chargés de distribuer des lettres de cachet, selon leur conscience; car les lettres de cachet lui paraissent

bonnes à conserver. Si jamais ces deux censures et ces deux *aréopages* s'établissaient dans ce royaume, ceux qui pourraient rester en France y regretteraient sans cesse le gouvernement de Louis XI, et celui du cardinal de Richelieu. Non, je le déclare : l'inquisition de Madrid et la chambre étoilée d'Angleterre n'offriraient, à mon sens, qu'une faible idée de ces institutions désastreuses.

XXI. Récapitulons maintenant tous les genres de tyrannie que j'ai exposés dans cet écrit : il ne s'agit plus que de les compter. L'inquisition des Censeurs royaux, l'inquisition du Lieutenant général de police, l'inquisition du Magistrat de la librairie, l'inquisition du Garde des sceaux, l'inquisition du Ministre de Paris, l'inquisition des Intendans des menus plaisirs, l'inquisition des Gentilshommes de la chambre, l'inquisition des Avocats, l'inquisition de la Sorbonne, l'inquisition des faiseurs de *Mandemens* et de *Pastorales*, l'inquisition des faiseurs de *réquisitions*, l'inquisition du Ministre des affaires étrangères, l'inquisition des Gouverneurs et des Intendans de province, l'inquisition de la Poste aux lettres, l'inquisition de la Chambre syndicale, l'inquisition indéfinie de tous les valets de Versailles ; somme totale : seize inquisitions exercées en France sur l'esprit des citoyens. J'en oublie peut-être quelques-unes ; mais il ne faut

plus compter les billets de confession, ce complément de la tyrannie ecclésiastique; ni, j'espère, ce complément de la tyrannie ministérielle; ces terribles lettres de cachet, distribuées abondamment à ceux qui osaient parler ou écrire avec énergie. Ce sont toujours deux inquisitions de moins : tant il est vrai que tout dégénère. Les gens qui ne pensent pas, et qui s'appellent les *gens sensés*, disent tous qu'il n'y a plus assez d'entraves; ils ajoutent que c'est bien dommage, mais qu'il faut s'en prendre aux philosophes.

XXII. Ici des réflexions singulières se présentent sans doute à l'esprit de mes lecteurs. Des philosophes ont-ils pu exister dans un pays si monstrueusement despotique? Est-ce véritablement en France, est-ce parmi tant de liens ridicules, que les premiers écrivains du siècle ont osé prendre leur essor? Est-ce bien au milieu de ces barbares que Voltaire, Montesquieu, J.-J. Rousseau, d'Alembert, Diderot, Mably, Raynal, Helvétius, ont écrit avec une liberté courageuse? Oui, ces hommes sont des Français; mais ce n'est pas impunément qu'ils ont instruit les nations. La tyrannie leur à fait payer cher une gloire déja trop orageuse, et des lumières trop souvent contestées par ceux même qu'ils éclairaient. On connaît les nombreuses persécutions excitées contre Voltaire, et les disgrâces de sa cendre, qu'un mo-

nument public devait offrir au respect de ses concitoyens et des étrangers. Montesquieu, plein de hardiesse et de timidité, né dans une classe qui le forçait à la circonspection, respecta, malgré lui, quelques-uns des préjugés de son siècle; et les gens à préjugés qui rejetaient avec effroi tout ce qu'il a dit de vrai dans son grand ouvrage exaltent aujourd'hui tout ce qu'il a dit contre son opinion, et se prévalent sans cesse de ce qu'il n'a point osé dire. J.-J. Rousseau, le plus malheureux des hommes de génie, parce qu'il était le plus sensible, fut décrété par le parlement de Paris, et chargé des imprécations ecclésiastiques, pour avoir écrit un ouvrage aussi vertueux qu'éloquent. Lorsqu'il composa le chef-d'œuvre du *Contrat social*, il n'évita de nouveaux malheurs que par la profonde ignorance des tyrans de la pensée, dont le plus éclairé ne pouvait comprendre cette admirable exposition du droit politique, encore moins toutes les conséquences qui résultent de pareils principes. On enferma Diderot au donjon de Vincennes, pour avoir publié des *Pensées philosophiques*. Il fut depuis avec d'Alembert à la tête d'un monument littéraire, dont le projet seul étonna l'Europe; mais que d'impertinentes tracasseries, que de vexations de toute espèce éprouva cette *Encyclopédie*, qui, malgré ses nombreux défauts, fait tant d'honneur

à la France et au dix-huitième siècle! Mably n'osa publier ses meilleurs ouvrages : ils ont paru depuis sa mort; et sa réputation s'accroît à mesure que la nation s'éclaire. Raynal, décrété comme J. J. Rousseau, fut contraint de fuir comme lui; et l'auteur du livre de *l'Esprit* s'est vu forcé de rétracter la vérité : malheur plus grand pour un philosophe que l'exil et la persécution. Ils furent tous en horreur aux agens du fanatisme, et plus encore, s'il est possible, aux agens de la tyrannie : ce qui me rappelle ce mot célèbre de Duclos, qui aurait dû trouver sa place parmi les écrivains que j'ai nommés : *Les gens de cour craignent les gens de lettres, comme les filous craignent les réverbères.*

XXIII. La génération qui a succédé immédiatement à ces hommes illustres n'a point hérité de leur courage. Les écrivains qui maintenant touchent à la vieillesse n'ont déployé, pour la plupart, qu'une philosophie timide. Ils se taisent dans la révolution présente; et, tandis qu'un cri universel de liberté se fait entendre d'un bout de la France à l'autre, ceux qui devraient élever la multitude à leur niveau peuvent à peine atteindre au sien. La génération qui succède à celle-ci offre un aspect plus imposant, des talens plus brillans et plus utiles, une raison plus fière et plus vigoureuse. Comment se fait-il cependant

que, parmi tant de bons citoyens qui réclament avec force le droit de publier sa pensée, ce droit le plus particulier à l'homme, puisque l'homme est essentiellement doué de raison; comment se fait-il que je sois encore le seul à développer dans toute son étendue cette chaîne tortueuse qui nous garrotte et nous entoure de tous côtés? Comment se fait-il que je sois encore le seul à dénoncer cette immense hiérarchie d'oppresseurs, qui pèse sur le génie des hommes voués aux lettres, et par conséquent sur les opinions de toutes les classes de citoyens? Si la philosophie s'est répandue dans les provinces, si elle s'est montrée dans le conseil du roi, si elle s'est fait jour au sein des corps les plus aristocratiques, si nous sommes enfin plus raisonnables à beaucoup d'égards, nous le devons tous à ces hommes qui ont été persécutés. Ce sont eux qui nous ont appris à penser; ils nous ont menés comme par la main vers la vérité. Guidés par eux, nous avons laissé les préjugés dans la poussière des colléges. Eux seuls ont préparé la *Révolution qui commence*. Ils nous ont servis pendant leur vie; ils nous servent encore du sein de leur tombe. Leurs écrits sont pleins d'un feu sacré qui nous échauffe et nous éclaire. Ils ont été nos précepteurs, nos bienfaiteurs; et pouvons-nous, sans être indignés, rappeler à notre souvenir tous les malheurs qu'ils ont

éprouvés, précisément parce qu'ils ont été nos bienfaiteurs? La force de la justice et de la vérité m'entraîne. Autant ils méritent de respect, de reconnaissance, autant faut-il prodiguer de mépris et de haine à cette foule de méchans ou d'imbéciles qui, sous mille dénominations différentes, n'ont exercé qu'un seul emploi, celui de persécuter la raison : espèce odieuse et vile, qui aurait étouffé le génie en France, si le génie pouvait être étouffé; espèce vraiment ennemie du peuple, vraiment rebelle au peuple, et qui, par des lettres de cachet, des vexations, des crimes sans nombre, serait parvenue à vaincre l'opinion publique, si l'opinion publique n'était pas irrésistible.

XXIV. Ceux de mes contemporains qui cultivent les belles-lettres auraient pu me donner l'exemple que je leur donne. Les auteurs dramatiques, surtout, auraient dû me prévenir, en fixant sur la liberté du théâtre une partie de l'attention publique. Il convenait à des sexagénaires de ne pas attendre qu'un homme à peine agé de vingt-cinq ans défendît leurs intérêts. Si je n'aimais que la renommée, je les remercierais de leur silence, et de l'honneur qu'ils m'ont laissé; car il y a de l'honneur à défendre, même faiblement, la cause de la liberté : mais je souhaite, au contraire, que ce reproche les réveille, et qu'il les anime dans leurs travaux; je souhaite sincèrement de me voir chaque jour surpassé par les talens,

et surtout par cet amour de la patrie, qui seul peut assurer aux talens une gloire solide et véritable. C'est parce que j'aime ma patrie que je lui souhaite des citoyens meilleurs que moi. Si j'ai nommé, si j'ai attaqué dans cet écrit quelques hommes qui vivent encore, ils m'ont opprimé, comme ils ont opprimé tous ceux qui écrivent. J'ai voulu publier ma pensée : ils ont voulu me borner à publier la leur; ils ont blessé mon droit légitime: je n'ai blessé que leur amour-propre; et l'amour-propre des citoyens, par conséquent des magistrats, ne peut être mis au rang de ces choses que la société doit protéger. On a vu trop long-tems des mercenaires, soudoyés par les gens en place, dénigrer dans les satires les plus sanglantes les premiers écrivains de la nation. On a vu de misérables journalistes outrager périodiquement Voltaire, et je ne sais quel Rivarol insulter aux derniers soupirs de Buffon[1]. Il était tems qu'un homme de lettres, armé de ce noble orgueil qui convient à la raison indignée, versât sur les oppresseurs du génie l'opprobre que leur fidèles suppôts ont voulu verser sur les gens de lettres. Je me saisis avec ardeur de cet emploi: je veux le remplir tant que je vivrai. Du moment que j'ai cru devoir écrire, j'ai voué aux

---

1. Voyez le troisième vol. des *Œuvres anciennes*, pag. 123. (*Note de l'Éditeur.*)

tyrans une haine mâle et franche; j'ai consacré pour toujours à la patrie, à la liberté, ma voix, ma plume et ma vie. Ceux qui combattent les préjugés sont mes amis; ceux qui les soutiennent sont mes ennemis: je ne connais plus d'autre mesure de mon amitié, ni de ma haine. Si l'on trouve de la colère dans cet écrit, c'est que l'oppression inspire de la colère à tout homme qui sent et qui pense. Le style fier et passionné est celui des amis de la liberté. Le style humble et glacial est celui des amis du despotisme. Je ne puis écrire du ton d'un esclave, en dénonçant la tyrannie. Malheur à l'écrivain qui ne sait dire la vérité qu'à demi, qui compose, pour ainsi dire, avec les erreurs, et qui accuse tranquillement des absurdités révoltantes !

XXV. Je sens que ma plume a besoin de repos: je vais la quitter avec le dégoût qu'inspire nécessairement aux esprits bien nés le récit des vexations arbitraires. Quel étrange renversement de l'ordre naturel, quand les magistrats, de serviteurs du Peuple, deviennent ses maîtres; quand ils exigent pour leurs opinions le respect qu'on ne doit qu'aux lois; quand le Peuple est contraint d'obéir à des lois qu'il n'a pas établies! Dès lors les magistrats et les citoyens cessent d'avoir des intérêts communs; dès lors, par conséquent, ils ont des intérêts contraires. Il s'établit

une guerre perpétuelle entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés; et l'on voit une nation entière avilie devant quelques individus, qui ne sauraient tenir leur pouvoir que de cette nation. Quand le désordre est venu à ce point, il arrive, par la force des choses, que les magistrats sont presque toujours des hommes ignorans ou corrompus; je dis presque toujours, et j'affaiblis ma pensée, je ne sais pourquoi. En effet, l'intérêt du gouvernement devenant directement contraire à l'intérêt de la société, les magistrats étant conjurés contre les citoyens, je puis concevoir qu'un honnête homme ignorant s'imagine faire le bien en faisant le mal; je conçois facilement qu'un homme éclairé, mais injuste, sacrifie le bien public à son intérêt particulier; mais il m'est impossible de comprendre comment, en aucune circonstance, un homme qui joindra l'équité naturelle aux lumières trempera dans cette conjuration de quelques-uns contre tous. En un pareil ordre de choses, un magistrat aussi juste qu'éclairé serait véritablement un prodige, et serait un prodige inutile: il ne pourrait changer l'esprit du gouvernement; il se verrait sans cesse contrarié par ses collègues; et, ne voulant point devenir oppresseur, il rentrerait bientôt dans la classe des opprimés. C'est ce qui arrive dans tous les états despotiques; c'est ce qui ar-

rivera toujours en France, si les formes arbitraires n'y sont pas entirèrement abolies. Citoyens, qui représentez la nation, songez donc à resserrer dans ses bornes légitimes l'autorité des magistrats, autorité naturellement usurpatrice; qu'ils deviennent ce qu'ils doivent être: les simples agens de la puissance législative, les exécuteurs des lois écrites. Qu'un homme n'ait pas le droit de dire à un homme : « Tu ne publieras point ton opi« nion, car ton opinion n'est pas la mienne; » voilà le dernier degré du despotisme. Quant à moi, je viens de remplir mon devoir de citoyen: je viens de dénoncer à la nation que vous avez l'honneur de représenter, je viens de vous dénoncer à vous-mêmes une tyrannie aussi absurde qu'étendue. Vous établirez sans doute en France la liberté de publier sa pensée: j'attends vos lois pour obéir, et je respecte vos lumières; mais, si la presse, le théâtre, la chaire, les tribunaux; si toutes les manières de publier sa pensée ne sont pas également libres; si dans cette partie, comme en toute autre, vous ne détruisez pas toute espèce de puissance arbitraire, au nom de l'équité qui est au fond de vos cœurs, au nom de la vérité que vous aimez, je suis obligé de vous le dire: vous aurez fait une infraction au droit naturel, et vous n'aurez point élevé l'édifice de la liberté.

LETTRE

AUX AUTEURS DU JOURNAL DE PARIS[1].

Jeudi 27 août 1789.

Vous avez inséré, Messieurs, dans votre journal d'aujourd'hui une lettre anonyme sur la censure du théâtre. Cette lettre est absolument dénuée de principes; et, si elle n'avait pour lecteurs que des hommes d'une raison exercée, je ne me donnerais pas la peine d'y répondre; mais elle pourrait produire une espèce de petit effet dans un moment où les idées du grand nombre ne sont pas très-nettes; dans un moment où mille esprits timides reculent devant la liberté, et semblent regretter l'esclavage. La liberté est un fruit d'une digestion pénible : il ne saurait convenir aux es-

1. Il a paru, dans le Journal de Paris du 27 août, une lettre anonyme sur la censure du théâtre. Chénier a cru devoir y répondre : il a réfuté d'une manière victorieuse les raisonnemens de l'anonyme. Les cent voix de la Renommée ont attribué cette lettre anonyme à M. Suard, ci-devant censeur des théâtres, et pensionné *ad hoc*.

(*Note de l'Éditeur.*)

tomacs débiles. La tragédie de *Charles IX*, demandée par le public, a peut-être occasioné en partie les discussions actuelles sur la censure des ouvrages dramatiques. J'ai traité cette importante question dans un écrit particulier [1]. J'ose y renvoyer les personnes qui peuvent se laisser convaincre par la justice et par la raison. Je vais, pour les mêmes personnes, rassembler ici quelques principes, reconnus évidens par tous ceux qui entendent les matières politiques. Une fois ces principes admis, je ne demande aux lecteurs que d'être conséquens.

N'est-il pas vrai que, dans toute déclaration des droits de l'homme, le premier principe, le voici : tous les hommes sont égaux en droits? N'est-il pas vrai que de ce premier principe découle celui-ci : tout homme doit pouvoir exercer ses facultés physiques et morales en tout ce qui ne nuit point au droit d'un autre homme? N'est-il pas vrai que de ce second principe découle celui-ci : tout homme doit pouvoir publier sa pensée de quelque manière que ce soit, sauf à être puni s'il a blessé le droit d'un autre homme? N'est-il pas vrai qu'il y a trois manières de publier sa pensée : la parole, l'écriture et l'impression? N'est-il pas vrai

---

1. *Voyez* l'ouvrage intitulé : *De la Liberté du Théâtre en France*, présent volume, page 345 et suiv. (*Note de l'Édit.*)

que la première manière peut s'exercer par la voie du théâtre, de la chaire, des tribunaux et de simple conversation? Remontons aux principes, soyons conséquens, et ne craignons pas notre raison.

On cherche la liberté dans l'indépendance: elle n'est que dans la règle, dit l'anonyme. Je suis de cet avis. Il en conclut qu'il faut une censure pour le théâtre : ce n'est pas raisonner conséquemment. On doit en conclure tout le contraire. Il faut une règle, c'est-à-dire, *une loi.* Vous ne pouvez établir une censure, sans établir l'opinion d'un seul homme ou de plusieurs hommes décidant souverainement. L'opinion d'un seul homme, ou de plusieurs hommes, n'est point *une loi: c'est dans la loi qu'est la règle.* La liberté consiste à ne dépendre que des lois.

L'anonyme prétend, Messieurs, qu'il est une borne où la liberté doit s'arrêter: rien n'est plus vrai. *Là commence la censure,* dit-il: ce n'est pas raisonner conséquemment. Il fallait dire: là commence la loi. Supposez des hommes tels que vous voudrez, ils seront des hommes: ils jugeront avec passion. La loi seule est sans passion; la loi seule est une borne véritable. Du moment qu'il existe une censure, il n'y a plus de borne véritable, puisque la borne est dans l'opinion de ceux qui exercent la censure: ceci est l'évidence. Que l'a-

nonyme réfléchisse, qu'il soit conséquent, et qu'il ne craigne point la raison.

L'anonyme nous parle des Grecs, des Romains et des Anglais : faut-il encore, Messieurs, à la fin du dix-huitième siècle, employer cette manière de raisonner? Regardons-nous les Grecs, les Romains et les Anglais, comme le modèle de la perfection? Si cela est, ayons des ilotes, établissons l'esclavage, les combats des gladiateurs, une chambre haute, un parlement septénaire. Si ces choses nous paraissent vicieuses, examinons aussi les autres; mais les autres sont raisonnables. Ici la question de fait devient une question de droit. En vérité, ce n'était pas la peine de parler des Grecs, des Romains et des Anglais. Les législateurs anglais, travaillant il y a cent années, ont établi la liberté sur une base plus solide que les peuples anciens. Les Anglais se sont élevés à la hauteur de leur siècle : élevons-nous à la hauteur du nôtre. Un siècle entier n'a-t-il rien ajouté à la somme des lumières? Cette opinion serait trop ridicule. Soyons conséquens, et ne craignons pas notre raison.

L'anonyme assure que l'Angleterre est le seul gouvernement moderne où existe la liberté de la presse. L'anonyme se trompe: elle existe en Suisse, en Hollande. Il ne fallait pas oublier surtout l'Amérique septentrionale, pays où la liberté

politique et civile est infiniment plus étendue, plus solide, et mieux établie qu'en Angleterre, grâce aux lumières du dix-huitième siècle; heureux pays où la liberté de publier sa pensée est illimitée, sauf à être puni dans le cas déterminé par *la loi*. Revenons au théâtre : pendant longtems, en Angleterre, il a été libre, comme la presse; c'est Walpole qui le rendit esclave, et c'est tout dire pour ceux qui connaissent l'Angleterre. Les hommes éclairés, les hommes justes de son tems, s'élevèrent contre lui, particulièrement milord Chersterfield; mais ce fut en vain. Walpole était sûr d'avoir la pluralité des voix dans tout ce qu'il proposait. J'ai fait ailleurs des observations sur ce point[1]; mais, sur ce point-là même, un homme de beaucoup de mérite, M. Brissot de Warville, m'avait déja prévenu[2].

L'anonyme méprise beaucoup l'ancienne censure des théâtres : je suis charmé qu'il soit sur ce point de l'opinion générale. Il veut que la censure soit désormais exercée par des gens éclairés : je ne demande pas s'il connaît quelque *monsieur Guillaume qui veuille vendre des tapisseries;*

---

1. *Voyez* l'ouvrage intitulé: *De la liberté du Théâtre en France*, présent volume, page 371. (*Note de l'Éditeur.*)

2. *Voyez* les Lettres de Brissot sur l'Histoire d'Angleterre, 2 vol. in-8°. (*Note de l'Éditeur.*)

mais que ces nouveaux censeurs unissent l'intégrité aux lumières; et je dirai ce que j'ai déja dit : *Ce sont des hommes, ils auront des passions.* Je veux encore les supposer sans passions, ce qui répugne à la nature humaine; et je dis que ce tribunal d'hommes parfaits tiendra tout au plus lieu d'une loi excellente; et je dis encore que leur autorité sera souverainement injuste, par cela seul qu'elle sera arbitraire, par cela seul qu'elle tiendra lieu de *la loi.*

Mais, dit-on, Messieurs, *la loi n'est pas faite.* Je le sais. *Mais elle serait difficile à poser.* Qu'importe, si elle est possible? Or, elle est possible. En effet, du moment que nous concevons un délit, nous concevons une peine contre ce délit, par conséquent une loi qui détermine la peine.

Mais il vaut mieux prévenir les délits que les punir. Mais, tout homme ayant le droit de publier sa pensée, sauf à subir la peine déterminée par *la loi*, du moment que nous l'empêchons de publier sa pensée, nous le dépouillons d'un droit. Or, dépouiller un homme d'un droit, c'est le punir: ainsi, nous punissons un homme avant qu'il soit coupable, le tout pour ne pas le punir. Voilà sans doute une merveilleuse invention. D'ailleurs, on ne prévient les délits que par la crainte des châtimens: par conséquent, il faut *des lois.*

Il vaut mieux prévenir les délits que les punir.

Par bonheur, Messieurs, l'auteur n'est pas conséquent. S'il l'était, armé de ce beau principe, il nous ôterait la liberté de la presse; il nous rendrait l'espionnage de la police et les lettres de cachet; il nous donnerait une inquisition religieuse et une inquisition d'État. Qui ne voit que les institutions les plus sinistres seront excusées, si l'on admet ce principe vague et sans but? C'est celui des tyrans et des esclaves. C'est ainsi que, pour n'avoir point de délits à punir, on a commis l'éternel délit de ravir à l'humanité ses droits imprescriptibles.

Mais la liberté du théâtre mérite une tout autre considération que la liberté de la presse. Des trois manières de publier sa pensée, la parole, l'écriture et l'impression, certainement la première est celle dont les effets sont les plus importans. D'après cela, établirons-nous une censure pour les tribunaux? Établirons-nous une censure pour la *chaire*, dont les effets sont encore plus populaires que ceux du théâtre? Le malheureux qui manque de pain ne donnera pas quarante-huit sous pour écouter une tragédie; il entendra le sermon *gratis*. Faut-il une censure pour les sermons? L'homme qui parle dans la rue peut enflammer le peuple par ses discours: ne pourra-t-on parler dans la rue sans consulter un censeur? Ah! laissons de misérables objections qu'inspire l'habitude de

l'esclavage. Une vue courte aperçoit aisément les inconvéniens de la liberté de publier sa pensée. Une vue étendue découvre le remède dans cette liberté même assujettie à *des lois*. Lisez des mandemens et des réquisitoires : vous y verrez que Voltaire, J. J. Rousseau, Raynal, sont des incendiaires, et que les livres ont produit tous les crimes. Les raisonnemens qu'on fait maintenant contre la liberté du théâtre, on les a faits contre la liberté de la presse. La raison nous a donné l'une; la raison nous donnera l'autre : c'est une révolution inévitable; mais on peut lutter plus ou moins long-tems contre la raison.

Remarquez, Messieurs, que la liberté du théâtre a un grand inconvénient de moins que la liberté de la presse : c'est que nul ne peut échapper à *la loi*. Il est possible de faire imprimer un livre sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni de libraire; il est encore possible d'imprimer de faux noms; mais, en fait de pièces de théâtre, l'auteur peut être forcé de se nommer. C'est à la loi de l'ordonner; c'est aux comédiens à ne point se charger d'une pièce anonyme. Croyez-vous, après cela, qu'il y ait beaucoup de délits? Croyez-vous, Messieurs, qu'on affronte un châtiment certain?

Mais on peut éluder la loi. Dites qu'on peut n'être pas dans le cas de la loi. En fait de personnalités, par exemple, il faut que la personnalité

soit démontrée, pour que l'auteur soit puni. Établissons une censure quelconque, nous ne bannirons point du théâtre les personnalités qui ne sont pas démontrées. Si nous voulons les empêcher, nous élèverons un tribunal inquiet, soupçonneux, cent fois pire que l'ancienne censure, trouvant partout des allusions, des personnalités. Si un auteur éprouve une injustice, il aura, dit-on, recours aux magistrats, qui jugeront d'après *leurs opinions*. Quoi! toujours des hommes! toujours des opinions! et jamais *des lois!* C'est dans la *loi* qu'est la règle. La liberté consiste à ne dépendre que des *lois*.

Les idées me gagnent en foule; et je finis de peur de faire un livre. Si l'anonyme n'est pas convaincu, qu'il me réfute; qu'il lise mon écrit *sur la liberté du théâtre;* qu'il lise encore ma *dénonciation sur les Inquisiteurs de la pensée*[1]*;* qu'il tâche d'y répondre, non par des autorités, ni par des récits pathétiques de tous les maux qu'il suppose gratuitement, mais en prouvant que mes principes sont faux, ou que mes conséquences ne découlent point de mes principes. En attendant, ne craignons pas notre raison. Les citoyens ne doivent être soumis qu'aux *lois* établies par les

---

1. *Voyez* plus haut, présent volume, page 388 et suivantes. (*Note de l'Éditeur.*)

Représentans de la nation. Toute espèce de magistrats ou d'assemblées d'administration doit seulement faire exécuter les lois. Poursuivons partout l'arbitraire, détruisons l'arbitraire, ou ne prononçons plus le mot de liberté, si nous ne pouvons concevoir la chose. Quand la génération, vieillie dans le délire de l'esclavage, aura quitté la vie, il viendra, sans doute, une génération plus courageuse, plus raisonnable, plus digne d'élever l'édifice de la liberté, que nos faibles mains ne peuvent construire.

J'ai l'honneur d'être, etc.



COURTES RÉFLEXIONS

SUR L'ÉTAT CIVIL

DES COMÉDIENS.

6 SEPTEMBRE 1789.

> Tout homme qui veut écrire doit vouloir être utile; tout homme qui veut être utile en écrivant doit avoir une raison forte et courageuse, incapable de fléchir sous les préjugés, et de redouter les vraies conséquences des vrais principes. (*Page dernière* du présent chapitre.)

DANS quelques districts, des Comédiens ont été nommés, à la pluralité des voix, officiers de la garde nationale : plusieurs citoyens du comité militaire de la ville ont réclamé contre le choix des districts. Je soumets à la raison de ces citoyens des réflexions qui devraient être inutiles à la fin de notre siècle. Je les écrirai sans ornement, sans passion : il ne s'agit pas ici d'émouvoir, mais de convaincre. Si je me trompe, réfutez-moi; si je dis la vérité, rendez-vous à la vérité.

Vous êtes convenus que la pluralité des voix serait l'expression de la volonté générale. Vous êtes convenus que la volonté générale, dans chaque district, nommerait les officiers de chaque

district. La volonté générale a fait le choix dont vous vous plaignez : donc ce choix est légal ; donc vous ne pouvez légitimement réclamer contre ce choix.

Du moment que vous admettez un homme dans vos assemblées du peuple, vous le déclarez citoyen ; vous lui donnez le droit d'élire et d'être élu. Vous avez admis des comédiens dans vos assemblées du peuple : donc vous les avez déclarés citoyens ; donc ils pouvaient élire et être élus ; donc vous ne pouvez légitimement réclamer contre le choix tombé sur eux.

Si vous pensiez que les Comédiens ne devaient pas être éligibles, il fallait les empêcher d'être électeurs ; il fallait, pour être conséquens, les priver entièrement de leurs droits politiques. Je dis, pour être conséquens ; je ne dis pas pour être justes.

Maintenant que nous voici dans la thèse générale, si vous aviez privé les Comédiens de leurs droits politiques, vous auriez fait ce que vous n'aviez pas le droit de faire : ce droit ne peut appartenir ni aux assemblées de districts, ni à la municipalité, ni, par conséquent, au comité militaire, qui n'est qu'une fraction de la municipalité.

Quant à l'Assemblée nationale, n'a-t-elle pas reconnu solennellement l'éternel principe que voici : *Tous les hommes sont égaux en droit?* Si,

partant d'un tel principe, elle arrivait à ce résultat : *Par conséquent, il y a des hommes qu'on peut priver d'une partie de leurs droits, ou de leurs droits entiers*, n'avouerez-vous pas qu'on pourrait lui reprocher tout à la fois beaucoup d'inconséquence et beaucoup d'injustice? N'avouerez-vous pas qu'elle ferait une chose contraire au droit reconnu par elle-même? Or, sans énoncer ce résultat, elle y arriverait, si elle privait les Comédiens de leurs droits politiques; ou si, chargée de la régénération de la France, chargée, dans le plus éclairé des siècles, de faire des lois pour le plus éclairé des peuples, elle laissait encore subsister parmi nous l'imbécille préjugé qui flétrit un art très-difficile et très-moral.

En Virginie, on a fondé le droit de cité sur la propriété. Tout homme domicilié dans le pays depuis sept ans, jouissant dans le pays de quarante livres de revenu en propriété, possède les droits politiques. Tout homme peut acquérir une propriété, par conséquent les droits politiques. Adoptez, si vous voulez, la loi de Virginie : elle est juste, raisonnable, très-morale dans ses effets; mais il serait souvent absurde d'ôter à des hommes le droit de cité parce qu'ils exercent une profession quelconque.

Ne dites pas que les Romains se gardaient de placer les Comédiens sur la même ligne que le

reste des citoyens. D'abord, si je voulais compromettre ma raison en combattant d'autorités, j'opposerais l'exemple des Athéniens à celui des Romains; mais laissons à des enfans cette manière d'argumenter. Vous pourriez dire que les Athéniens avaient tort; on pourrait vous répondre qu'ils avaient raison : dès lors il faudrait quitter le fait pour examiner la chose elle-même; et la question de droit recommencerait. Les droits des hommes résultent de leur nature, et non pas de de ce qui s'est fait. Le philosophe ne raisonne pas d'après des évènemens, mais d'après des principes.

Ne dites pas qu'être citoyen, et commander à des citoyens, sont deux choses séparées par une grande distance. Demandez à votre commandant général[1], qui a vécu chez des républicains, qui a si vaillamment combattu pour défendre la liberté américaine; demandez-lui si, dans un pays libre, le citoyen qui a le droit d'être *soldat* n'a pas le droit d'être général. Toute espèce de modification du droit des hommes est une injustice, puisque le droit est essentiellement le même pour tous. En ravissant la moindre partie de ses droits à un citoyen qui n'est pas criminel, vous commettez une injustice; en le rendant esclave, vous

1. M. La Fayette.

êtes plus cruels, mais vous n'êtes pas plus injustes.

Français, peuple généreux, peuple équitable, et digne de la liberté; Français, vous vous élevez contre les priviléges, contre les exclusions de toute espèce, données à des classes immenses de citoyens; vous détestez justement les aristocrates : ne les imitez pas. Vous avez été opprimés, n'opprimez pas. En resserrant l'oppression sur un plus petit nombre on ne la rend pas plus juste. Détestez-vous le préjugé qui choque vos passions? aimez-vous le préjugé qui les flatte ? L'ignorance et la superstition firent naître jadis celui que j'accuse en ce moment : faut-il que la vanité le soutienne encore? Devenons fiers pour n'avoir plus de vanité; ne raisonnons pas d'après des passions, mais d'après des principes.

On connaît les honneurs rendus en Angleterre à la cendre de Garrik. Garrik était un très-honnête homme. On ne pense pas en Angleterre qu'un très-honnête homme soit flétri, parce qu'il déclame parfaitement. Molière, qui était un très-honnête homme, et de plus, un très-grand homme, fut à peine enterré en France. On a proposé à Garrik de siéger dans la chambre des Communes, d'être au nombre des Représentans de la nation anglaise. Molière, en France, n'aurait pu parvenir à une place de marguillier. Je demande s'il y

a parmi les députés de la nation française un seul homme qui fût humilié de se trouver assis auprès de l'auteur de *Tartufe* et du *Misanthrope*. Je demande s'il y a parmi leurs commettans un seul homme qui refusât Molière pour Représentant du peuple, dans un moment où il faut soutenir les intérêts du peuple, de l'humanité, de la raison.

Mais, direz-vous, ce n'est pas en qualité de comédien que Molière est un grand homme; c'est comme écrivain, c'est comme poète, c'est comme philosophe. Je le sais aussi bien que vous; je sais que deux espèces d'individus seulement peuvent obtenir ce titre de grands hommes: ceux qui ont honoré leur siècle par d'éminentes vertus, et ceux qui l'ont éclairé par un génie transcendant. Observez maintenant que cette réflexion ne prouve rien en faveur du préjugé que je combats: Molière, malgré son génie, serait avili, si la profession qu'il exerçait pouvait être avilissante.

Tout homme, avant d'être comédien, jouissait pleinement du droit de cité; vous le reconnaissez pour votre égal: vous le faites déchoir, vous l'avilissez du moment qu'il sait vous attendrir sur le malheur des hommes, du moment qu'il sait vous faire rire des travers attachés à l'humaine nature! Vous l'avilissez, quand il cultive un talent difficile, qui n'est nuisible à personne, qui est très-utile, au contraire, par son influence morale;

vous l'avilissez, quand il acquiert des droits à votre reconnaissance! Êtes-vous justes? êtes-vous conséquens? Je ne veux m'en rapporter qu'à vous-mêmes.

Dans l'état social, deux choses peuvent flétrir: le crime et le vice. De ces deux choses, la première *seule* mérite une flétrissure légale; la flétrissure du vice est dans l'opinion publique. L'homme vicieux ne doit pas être privé de ses droits de cité; mais, s'il est reçu dans les assemblées du peuple, s'il est juste qu'il y soit reçu, c'est au peuple à ne pas l'élire. Voilà des principes que vous êtes forcés d'admettre, si vous admettez les principes.

Maintenant, croyez-vous le vice inhérent au talent de la déclamation? il vous est impossible de répondre affirmativement: une telle absurdité vous répugne; le nom de Molière vous arrête. L'expérience est contre ceux qui pourraient se résoudre à l'affirmative; et je leur oppose surtout l'austère raison, la nature des choses, plus fortes encore que l'expérience et le nom de Molière. Or, en conservant le cruel préjugé qui flétrit les Comédiens, vous les traitez, non pas comme des gens vicieux, mais comme des gens nécessairement criminels : c'est le dernier degré de l'injustice. *Cette absurdité convient aux Welches*, dirait M. de Voltaire; mais vous êtes des Fran-

çais, des Français du dix-huitième siècle, des Français devenus libres par la force des lumières. Écoutez votre raison sur ce point comme sur tout le reste; soyez en tout dignes de vous-mêmes.

Si vous voulez sacrifier encore à ce préjugé barbare, soyez du moins conséquens dans votre injustice. Si la déclamation vous paraît un art avilissant, privez aussi des droits de cité cette foule prodigieuse de comédiens de société, ces acteurs, de tous les rangs, qui dégoûteraient, s'il était possible, des représentations théâtrales. Quelle considération peut vous engager à ne pas les envelopper dans votre anathème? Serait-ce leur manque de talent, leur manie déplorable de cultiver un art auxquels ils sont inhabiles?

Mais ils ne sont point *salariés*. Ainsi, selon vous-mêmes, l'art de déclamer, de représenter des pièces de théâtre, n'est point digne, par sa nature, de l'espèce de blâme dont la profession des Comédiens est encore chargée en France: une fois ce point accordé, vous allez reculer toujours; et vous serez forcés d'abjurer l'erreur que vous respectez par habitude.

Un éloquent député de la Provence ne voit dans la société que trois classes: les *mendians*, les *voleurs*, et les *salariés*. Je pense que M. de Mirabeau force le sens des mots, en comptant ceux qui sont uniquement propriétaires dans la classe des

salariés. Ceux qui sont uniquement propriétaires forment, sans doute, une quatrième classe; mais celle des *salariés* compose incontestablement les neuf dixièmes de la société. C'est la partie de l'État la plus utile, pour ne pas dire la seule utile. Cette classe comprend tous ceux qui exercent des métiers, tous ceux qui professent les arts, tous les officiers publics, tous les agens du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire. Si vous flétrissez les Comédiens, parce qu'ils sont *salariés*, je vous le répète encore, soyez conséquens dans votre injustice : flétrissez les neuf dixièmes de la nation; les Comédiens ne sont qu'une partie de ces neuf dixièmes *salariés*. L'art de la déclamation ne vous paraît pas flétrissant par lui-même ; une profession lucrative ne vous paraît pas non plus flétrissante : expliquez-moi, de grâce, comment deux choses réunies peuvent avilir, quand elles sont honnêtes séparément.

Mais, me direz-vous encore, les Comédiens sont exposés à l'improbation tumultueuse du public. Si c'est pour cela que vous les privez du droit de citoyen, je vous le répéterai toujours: soyez conséquens dans votre injustice. Privez des droits de citoyen tous ceux qui parlent en public, les orateurs même de l'Assemblée nationale: ils sont exposés aux mêmes accidens. Je ne veux

établir sans doute aucun autre rapport entre eux et les Comédiens; mais enfin ce rapport existe : il suffit à l'objet que je veux remplir. Vous n'empêcherez jamais un peuple libre d'approuver ou d'improuver tumultueusement les hommes et les choses qui lui plaisent ou qui lui déplaisent; mais un citoyen ne peut être dépossédé du droit de cité par la raison que ses talens n'ont pas eu le suffrage du peuple.

De ce raisonnement, que je crois sans réplique, je conclus qu'il est de justice rigoureuse de laisser jouir pleinement les Comédiens de leurs droits civils et politiques, et de les placer précisément sur la même ligne que le reste des citoyens. Quant aux individus, laissez la considération publique chercher qui la mérite, et fuir celui qui n'en est pas digne. Soyez certains que l'opinion générale ne se trompe pas long-tems sur un citoyen. Je pense que j'ai suffisamment éclairci cette question intéressante. Je n'ai point voulu flatter les passions des personnes que je défends, ni même celles de mes lecteurs; j'ai dit simplement, austèrement, la vérité qu'il fallait dire. Tout homme qui veut écrire doit vouloir être utile; tout homme qui veut être utile en écrivant doit avoir une raison forte et courageuse, incapable de fléchir sous les préjugés, et de redouter les vraies conséquences des vrais principes.

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU DISTRICT DES CORDELIERS,

LE 29 AVRIL 1790.

M. J. CHÉNIER, chargé par l'Assemblée d'un Rapport sur l'établissement de l'Opéra, a demandé la parole, et a dit :

MESSIEURS,

JE crois ne pouvoir mieux me rendre digne de la commission dont vous avez bien voulu m'honorer qu'en vous rappelant, sur la question qui nous occupe, les vrais principes de la liberté : ce sont les seuls qui puissent être défendus, dans une assemblée dont le patriotisme est célèbre, par un citoyen qui a consacré ses faibles talens à la cause patriotique.

Avant d'énoncer mon opinion sur l'établissement de l'Opéra, permettez-moi de combattre des erreurs qui sont encore répandues dans une partie du public. Je tâcherai d'être précis, et de ne point abuser de votre attention.

Il y a quelque tems que des Commissaires, nommés par des mandataires provisoires de la Commune, ont fait imprimer un *rapport* relatif aux spectacles. Ce rapport est, dit-on, l'ouvrage d'un Lieutenant de maire provisoire ; ce n'est, du moins, ni celui d'un politique, ni celui d'un homme de lettres.

On lit dans ce *Mémoire* que tous les spectacles appartiennent à la Commune : cette assertion me paraît fort étrange. En effet, Messieurs, déclamer, chanter, danser en public, pour un prix désigné, c'est un moyen de faire valoir une industrie légitime. Il faudrait, pour être conséquent, affirmer que l'industrie de chaque citoyen est la propriété de la Commune. L'absurdité évidente de cette proposition démontre l'absurdité de la première.

Dans l'ancien régime, les spectacles appartenaient, par le fait, à des agens du pouvoir exécutif, tels que le Ministre de Paris pour l'Opéra, et les Gentilshommes de la chambre pour les autres grands spectacles. Ils usaient de ces établissemens comme de leur patrimoine, et distribuaient l'argent donné par le public, non pas aux individus dont les talens étaient les plus chers au public, mais à leurs maîtresses et aux amis de leurs valets de chambre. Si la succession du Ministre de Paris était, en cette partie, à la convenance de quelques magistrats municipaux, conviendrait-il aux citoyens

de perpétuer un tel abus? Serait-il, Messieurs, de la dignité des magistrats auxquels vous confierez l'administration de la capitale de se faire directeurs de spectacles, et de juger les querelles du tripot? Ces soins minutieux et sans cesse renaissans ne sont-ils pas faits pour un entrepreneur? N'est-il pas juste, enfin, Messieurs, que des citoyens qui déclament, qui chantent, qui dansent publiquement, ne reconnaissent, comme tous les autres citoyens, d'autre autorité que celle des lois établies par l'Assemblée nationale, et celle de la Municipalité, seulement en fait de police?

L'Opéra, dans l'ancien régime, était chargé d'un déficit annuel, qui, cette année, dit-on, se monte à cent mille écus : c'est le roi qui comblait ce déficit. Or, comme l'argent du roi est l'argent du peuple, il s'ensuit que le peuple, en ce point comme en tous, payait les jouissances de l'aristocratie. Un paysan qui n'avait jamais entendu prononcer le nom de l'Opéra contribuait de quelque chose au soutien de ce spectacle.

Grâce aux idées nouvelles, la France entière ne trouverait peut-être plus fort juste de payer pour qu'on chante à Paris. Quelques amateurs de l'Opéra voudraient donc, Messieurs, que cette espèce d'impôt fût payée par la Commune de la capitale; mais le peuple de la capitale peut-il être du même avis que ces oisifs? D'ailleurs, est-il dans les prin-

cipes que la Commune favorise particulièrement l'industrie de quelques citoyens? Cette faveur pour les uns n'est-elle pas une défaveur pour le reste; et un impôt de cette nature, outre qu'il est révoltant comme impôt, n'est-il pas révoltant comme privilége?

Mais, vous dira-t-on, la Commune, en se chargeant de l'Opéra, partagerait son bénéfice comme sa perte: et moi je vous dirai, Messieurs, que l'industrie des citoyens est leur propriété; et que, s'il n'est pas juste que la Commune favorise particulièrement l'industrie de quelques citoyens, il n'est pas plus juste qu'elle enlève en partie la récompense de leur industrie.

Parmi la foule étonnante des absurdités vexatoires qui existaient avant la révolution dans ce pays de priviléges, une des plus ridicules, sans doute, était la contribution que tous les théâtres de Paris, excepté la Comédie française, payaient à l'Opéra, pour avoir le droit de chanter ou de danser: votre Lieutenant de maire provisoire semble penser que la Commune, en s'emparant de l'Opéra, pourrait conserver cette contribution. Ainsi, Messieurs, dans cette patrie nouvelle de la liberté, et, sans doute, en vertu de la déclaration des droits de l'homme, on ose vous demander s'il ne serait pas juste de vendre aux citoyens la permission de chanter et de danser publiquement.

Votre Lieutenant de maire provisoire, voulant engager la Commune à favoriser l'Opéra (ce qui est le conseil d'un grand politique), fait de ce spectacle un pompeux éloge : c'est, selon lui, le premier, le plus important théâtre de la capitale ; et nos chanteurs, nos danseurs, font l'admiration des citoyens. Nous avions cru jusqu'à présent que le théâtre le plus important de la capitale était celui où l'on représente *Britannicus*, *Mahomet*, *Tartufe*, et tous ces nombreux chefs-d'œuvre des plus beaux génies de la nation : de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Molière, et de votre Lieutenant de maire Desfaucherets [1]. Si la Commune pouvait, ce qui est absolument contraire aux principes, ce qui est tout-à-fait insoutenable ; si la Commune pouvait, dis-je, favoriser un spectacle à l'exclusion des autres, dans un pays libre où il faut des mœurs ; est-ce à l'Opéra qu'on devrait penser ? Sont-ce des ariettes et des pas-de-deux qui contribueront à former des citoyens ? Sans doute, il faut créer un théâtre où les Français viennent sans cesse rece-

1. M. Brousse Desfaucherets fut nommé, après le 14 juillet 1789, Lieutenant de maire au bureau des établissemens publics. Il a donné plusieurs comédies au Théâtre-Français, entre autres celle intitulée : le *Mariage secret*, imprimée en 1786, et restée au répertoire.... En 1806, il fut l'un des membres du conseil de censure établi près le ministère de la police. (*Note de l'Éditeur.*)

voir des leçons de vertu, de liberté, de patriotisme; mais c'est au génie seul qu'il appartient de le créer; et, quand il sera créé, c'est à l'opinion publique seule qu'il appartient de le favoriser.

Il est tems, Messieurs, de me résumer. Mon avis est donc que l'Opéra n'est point la propriété de la Commune; que les membres de l'Opéra ne doivent être soumis à la Municipalité que comme tous les autres citoyens: seulement en ce qui concerne la police; que la Commune ne doit entrer en aucune manière dans les dépenses de l'Opéra; qu'elle ne doit ni profiter de son bénéfice, ni le dédommager de sa perte; qu'aucun spectacle ne doit une contribution à l'Opéra; que ce spectacle, comme tous les autres, doit appartenir à des entrepreneurs; qu'il doit être permis à tout citoyen de déclamer, de chanter, de danser, publiquement, pour un prix quelconque, à la charge de payer, comme ci-devant, le quart des pauvres; à la charge encore d'obtenir le consentement des auteurs vivans pour représenter leurs ouvrages; et, quant aux ouvrages des auteurs morts, à la charge d'obéir aux décrets que portera l'Assemblée nationale, lorsqu'elle s'occupera des lois sur la presse et de la propriété des diverses productions du génie.

L'assemblée générale du district des Cordeliers,

ouï le rapport de M. J. Chénier, *et la matière ayant été discutée, déclare qu'elle est d'avis :*

Que l'Opéra n'est point la propriété de la Commune; que les membres de l'Opéra ne doivent être soumis à la Municipalité que comme tous les autres citoyens, seulement en ce qui concerne la police; que la Commuue ne doit entrer en aucune manière dans les dépenses de l'Opéra; qu'elle ne doit ni profiter de son bénéfice, ni le dédommager de sa perte; qu'aucun spectacle ne doit une contribution à l'Opéra; que ce spectacle, comme tous les autres, doit appartenir à des entrepreneurs; qu'il doit être permis à tout citoyen de déclamer, de chanter, de danser publiquement, pour un prix quelconque, à la charge de payer, comme ci-devant, le quart des pauvres; à la charge d'obtenir le consentement des auteurs vivans pour représenter leurs ouvrages; et, quant aux ouvrages des auteurs morts, à la charge d'obéir aux décrets que portera l'Assemblée nationale lorsqu'elle s'occupera des lois sur la presse et de la propriété des diverses productions du génie;

Pour le tout être imprimé et envoyé aux Mandataires provisoires de la Commune, à M. le maire, et aux cinquante-neuf autres Districts.

DANTON, *président.*

DISCOURS

POUR LA RENTRÉE

DU THÉATRE DE LA NATION,

EN 1790.

M. J. Chénier, auteur de la tragédie de *Charles IX,* a composé le discours suivant à la prière de M. Talma, chargé par les Comédiens français de faire cette année le discours d'usage. Les Comédiens français n'ont pas voulu permettre à M. Talma de prononcer ce qu'on va lire; et M. le Maire de Paris n'y a rien trouvé de répréhensible! Ils ont donné à leur théâtre le nom de Théâtre de la Nation, et ils veulent rester sous le joug des Gentilshommes de la chambre! On leur a rendu les droits des citoyens, et ils craignent de parler en citoyens! Quelques personnes de la Comédie française sont tourmentées de vapeurs aristocratiques; mais aux grands maux les grands remèdes.

Messieurs,

Je viens vous renouveler l'assurance du zèle qui nous animera toujours. Je viens vous demander au nom des Comédiens de ce théâtre la continuation de votre indulgence.

Je me félicite sans doute de remplir ce devoir

à une époque aussi glorieuse pour la France. La Liberté naît chez une grande nation : elle embrasse toutes les parties de ce vaste empire ; elle s'étendra sur les beaux-arts ; et la scène, délivrée pour jamais des entraves arbitraires, deviendra ce qu'elle devait toujours être : une école de mœurs et de liberté.

Souvent la philosophie a fait entendre sa voix sur notre théâtre ; mais combien cette voix était faible et timide, quand des tyrans subalternes pouvaient lui imposer silence, quand une censure ombrageuse et mercenaire osait tracer un cercle au génie, quand une lettre de cachet prouvait à la raison qu'elle avait tort !

Que de fois, Messieurs, le premier poète de ce siècle a-t-il senti tout le poids des chaînes qui captivaient l'esprit des Français ! Que de fois ce grand bienfaiteur de l'humanité a-t-il déploré la faiblesse de ses contemporains ! Que de beautés énergiques s'est-il vu contraint de laisser échapper ; et que de chefs-d'œuvre nous avons perdus, parce que la pensée de Voltaire était soumise à des gens qui ne pensaient pas, et qui, avec l'audace du mensonge, blâmaient l'audace de la vérité.

Il est de ces ouvrages obscènes dont les auteurs doivent être punis par le mépris public, autant que par la loi ; mais avez-vous entendu, Messieurs, qu'on se soit opposé jadis à la représentation des

ouvrages de ce genre? Ils composaient presque tout le répertoire d'une foule de petits théâtres; et, la vérité m'arrache cet aveu, des farces immorales ont souillé ce théâtre même que tant de grands poètes ont illustré. Si, parmi les chefs-d'œuvre de ces morts célèbres, quelques-uns sont surtout remarquables par l'excellence de leur morale, il faut nommer *Tartufe* et *Mahomet*. Eh bien, leur représentation, long-tems défendue, a excité, même après le succès, le déchaînement d'un parti considérable. Je pourrais vous citer un exemple très-récent de la même animosité: c'est qu'il est encore des hommes qui regardent comme des personnalités contre eux tout ce qui attaque de vieux préjugés, auxquels ils devaient leur fortune et leur considération. Il en est d'autres, plus désintéressés dans leur délire, qui luttent contre le torrent de la liberté, qui mourront avec les habitudes de l'esclavage, et dont la raison demeure immobile, tandis que la Raison universelle marche à pas de géant.

Vous plaignez, Messieurs, ces Francais timides, qui semblent ne plus vouloir être Français; vous savez qu'il y aura toujours des passions, par conséquent des préjugés; mais vous savez aussi que la philosophie diminuera de jour en jour le nombre des hommes qui jugent avec leurs passions, et qui reculent devant leur raison. Le théâtre, ce

moyen puissant d'instruction publique, peut accélérer les progrès de la vérité. Le génie va se frayer des routes nouvelles. La carrière des pièces vraiment nationales est ouverte. La tragédie, désormais plus importante, va mêler les charmes de l'invention à la gravité de l'histoire, et les idées sublimes de la morale et de la politique aux expressions de la grande poésie. La comédie peut acquérir plus de vigueur et moins de licence. La licence est la liberté de l'esclavage.

En vain quelques satiriques obscurs s'écrieront que le génie est perdu pour jamais en France : c'est le délire de l'envie; il ne serait pas plus insensé de dire que la terre cessera de produire des fruits. C'est à vous, Messieurs, d'encourager, de former les poètes dramatiques qui viendront occuper cette scène, agrandie par la révolution. Ainsi, sous l'empire des lois et des mœurs, doit s'élever, dans cette capitale, un théâtre épuré, digne de vous, digne de ce siècle de raison et de liberté, digne plus que jamais de l'admiration et du concours des étrangers, digne enfin de la protection d'un monarque ennemi de la tyrannie, ami de son peuple, et qui s'honore, à juste titre, d'être le premier citoyen de la première nation du monde.

LE CITOYEN PANCKOUCKE[1].

Vendémiaire an VI. (Septembre 1797.)

Le citoyen Panckoucke, éditeur de l'*Encyclopédie méthodique*, et propriétaire de la *Clef du cabinet des Souverains*, a fait paraître, il y a déja

1. Dans le courant de cette édition, nous avons eu déja l'occasion de relever plusieurs critiques amères dirigées par Chénier contre des hommes d'un talent fort recommandable, et auxquels lui-même il a rendu plus tard une justice éclatante: celle-ci, non moins amère, et d'autant plus injuste que rien ne l'a réellement motivée, mérite également d'être signalée à nos lecteurs. C'est encore là une preuve de cette partialité fougueuse à laquelle Chénier se laissa trop souvent emporter, tant que la passion maîtrisa son esprit inquiet et ombrageux. Qui ne sait, d'ailleurs, combien l'éditeur de l'*Encyclopédie* réunit de droits à l'estime publique? L'opinion d'un seul homme ne fait pas après tout l'opinion générale; et, pour avoir rencontré un adversaire dans un écrivain célèbre, il est vrai, la mémoire de feu M. Panckoucke n'en sera pas moins chérie comme celle d'un zélé philanthrope, et honorée comme celle d'un grand négociant et d'un littérateur estimable. Si donc nous imprimons ici cette pièce et la suivante, c'est uniquement parce qu'elles nous ont paru offrir un modèle de style et de bonne plaisanterie. (*Note de l'Éditeur.*)

plusieurs jours, un nouveau Prospectus de son journal. On ne peut qu'applaudir au patriotisme qui a dicté ce Prospectus. Comme le style n'en est pas commun, je crois devoir en citer quelques passages, tant pour la satisfaction des lecteurs curieux que pour la gloire du citoyen Panckoucke.

« On nous a fait, dit-il, dans plusieurs journaux un reproche auquel nous aurions été très-sensibles, s'il avait un fondement réel : on nous accuse d'avoir tergiversé dans nos principes, d'avoir abandonné les drapeaux du royalisme, après en avoir porté la livrée si long-tems, si franchement, si ouvertement, jusqu'à l'époque de la signature de la dernière constitution. »

On voit qu'il s'agit d'un reproche grave; on sent qu'un républicain, accusé d'avoir déserté « les drapeaux du royalisme », est contraint de s'en disculper, surtout « après en avoir porté la livrée, si long-tems, si franchement et si ouvertement, » comme l'ajoute avec naïveté l'Éditeur de la *Clef du cabinet.* Mais on va voir qu'il a eu d'excellentes raisons pour « abandonner les drapeaux du royalisme », qui, au fait, n'ont pas toujours été ceux de la victoire.

« Si le roi de Prusse (c'est l'ingénieux Éditeur qui continue), si le roi de Prusse a pu abandonner la coalition des rois, fouler aux pieds le traité de Pilnitz, reconnaître la République, et faire une

paix particulière avec elle; si le roi d'Espagne n'a pas cru déroger en reconnaissant cette même république, et en en recevant la loi; si le roi de Sardaigne s'est vu réduit à demander la paix, après avoir perdu plus de la moitié de son petit royaume; si l'empereur et roi des Romains, de Hongrie et de Bohême, après avoir épuisé d'hommes et d'argent ses vastes états, n'a pas à rougir d'avoir accepté la paix qu'il eût été infiniment plus prudent pour lui de signer un an plus tôt; comment moi, simple particulier, qui ne suis, ni roi, ni noble, ni prêtre; qui n'ai en ma disposition, ni armée, ni soldats, ni argent; comment, dis-je, voudrait-on que je résistasse à la volonté générale de mes concitoyens? Comment ne reconnaîtrais-je pas enfin franchement et sincèrement la république française? etc. »

Voilà certainement de quoi contenter les plus déterminés royalistes, pourvu qu'ils soient un peu raisonnables. Le citoyen Panckoucke a *reconnu la République française*: eh bien! est-ce là un grand crime? Il est avéré qu'il n'a pas pu faire autrement: il a été déterminé par l'exemple du roi de Prusse, du roi d'Espagne, du roi de Sardaigne, et même « de l'empereur et roi des Romains, de Hongrie et de Bohême »; il n'a pas plus *dérogé* qu'eux. Vouliez-vous qu'il soutînt la guerre

à lui seul, lui qui n'est, « ni roi, ni noble, ni prêtre », comme il l'observe judicieusement?

Cependant, quelque chose m'inquiète; et j'ai une petite question à faire au citoyen Panckoucke: Si par malheur l'empereur et roi des Romains avait encore besoin, pour conclure la paix, de quelques leçons de nos armées; si même le roi de Prusse entendait assez mal ses intérêts pour vouloir encore tenter une lutte trop inégale, le *Cabinet* du citoyen Panckoucke suivrait-il l'exemple des cabinets de Vienne et de Berlin; et la République française aurait-elle le déplaisir de voir rentrer dans la coalition l'Éditeur de l'*Encyclopédie méthodique?*

L'affirmative serait trop désolante pour les amis de la liberté: je me décide donc pour la négative; et je me fonde sur le bon esprit qui éclate dans le Prospectus que je dénonce à l'admiration publique. Tout me porte à le croire : le citoyen Panckoucke sentira que son intérêt bien entendu n'est pas de signer un nouveau traité de Pilnitz, mais de continuer à « reconnaître enfin la république française franchement et sincèrement »; car il faut conserver ses propres expressions : les lecteurs ont déja dû remarquer combien il est heureux en adverbes.

Selon toutes les probabilités, la République fran-

çaise n'a plus rien à craindre du roi de Prusse ni du citoyen Panckoucke. Ils resteront fidèles à leurs engagements : d'où il résulte que, en fait de grandes puissances, il n'y a plus que l'Autriche et l'Angleterre qui veuillent rester incorrigibles.

ENCORE LE CITOYEN PANCKOUCKE.

Vendémiaire an VI. (Octobre 1797.)

Ecce iterum Crispinus,

disait Juvénal; ce qui veut dire en français : encore le citoyen Panckoucke!

Nous l'avons déja vu adoptant la Constitution de l'an III, et voulant bien reconnaître la république française, à l'exemple du roi d'Espagne, du roi de Prusse, du roi de Sardaigne, et même de l'*Empereur et roi des Romains*, qui pourtant ne la reconnaît pas encore. Mais voici vraiment bien autre chose : deux *Lettres* tout à la fois, l'une adressée à la citoyenne Buonaparte, l'autre au Directoire exécutif. Il est rare que les auteurs aient un talent toujours soutenu; mais, dussé-je passer pour louangeur outré, je trouve que ces deux morceaux ne sont pas inférieurs au *Prospectus* dont j'ai fait connaître aux lecteurs quelques échantillons remarquables. C'est la même

originalité de style et d'idées. L'auteur est toujours plaisant sans le vouloir. On a dit et redit avec raison que c'est là le meilleur genre de plaisanterie.

Dans sa *Lettre* à la citoyenne Buonaparte, le galant Panckoucke veut bien lui apprendre comme quoi « son aimable et jeune mari » est un grand général; comme quoi il ressemble à Roger; et, par une transition subite, comme quoi lui, Panckoucke, est auteur d'une traduction du Tasse, d'une traduction de l'Arioste, voire d'une traduction du Richardet, « qui s'imprime à Paris, chez Plassan ». Après ce beau préambule, il l'exhorte à faire imprimer à Milan, sans délai, à un très-grand nombre d'exemplaires, le plan qu'il lui envoie, persuadé qu'un plan aussi beau comptera dans l'armée d'Italie au moins quatre-vingt mille souscripteurs : ce qui, pour un entrepreneur, est toujours une assez bonne affaire. Si le rire est le signe évident de la joie, l'épître du galant Panckoucke a dû causer beaucoup de joie à la citoyenne Buonaparte.

L'autre *Lettre* a vraisemblablement produit le même effet sur le Directoire exécutif; car elle est aussi fort réjouissante. Une *grande pensée* a roulé dans la tête du citoyen Panckoucke : il s'agit d'abord de construire un pont de l'Arsenal au Jardin

des Plantes. Jusqu'ici ce n'est qu'une idée utile, mais vulgaire et déja connue : le génie du citoyen Panckoucke ne tarde pas à la rajeunir. Comme il a fait sa paix avec la république, et par conséquent avec l'armée d'Italie, le voilà, sur son pont de l'Arsenal, dressant des statues à Buonaparte et à tous les généraux de cette armée célèbre. Vous croyez qu'en voilà bien assez pour l'occuper : point du tout. Au moment où vous y pensez le moins, vous le retrouvez à l'autre bout de Paris, sur le pont de la révolution, dressant encore des statues à tous les généraux de l'armée de Sambre-et-Meuse, et décernant la gloire à qui il appartiendra. Tout son monde est prêt, toutes ses provisions faites : il a des maçons, des sculpteurs, du marbre pour les statues, du plâtre pour les modèles. Il ne demande au Directoire qu'une chose bien légitime. Pendant qu'il est en train, on va croire qu'il est question d'une statue pour lui-même : non vraiment; c'est un péage de trente ans qu'il faut lui accorder, afin de l'indemniser un peu de tout le mal qu'il vient de se donner.

Certes, la République française a dans le citoyen Panckoucke un allié rempli de zèle. On pourra examiner sans doute s'il convient de confier de pareils travaux à des particuliers; s'il convient de leur accorder un péage; si, dans Paris

du moins, de pareilles cessions n'auraient pas de graves inconvéniens; si, de plus, elles n'excèdent pas le pouvoir du Directoire exécutif. Passant ensuite à des considérations plus importantes, on pourra s'enquérir si la distribution des honneurs publics peut jamais regarder, en quoi que ce soit, le citoyen Panckoucke, considéré comme libraire, comme éditeur, comme entrepreneur, comme traducteur, ou même, s'il le veut absolument, comme Puissance alliée de la France. On affirmera que le Directoire exécutif lui-même ne peut décerner les honneurs publics; et que cette attribution solennelle appartient exclusivement au Corps législatif. Enfin, les républicains sévères ajouteront que des honneurs publics de cette nature, décernés à des hommes vivans, ne conviennent pas trop dans une République où, par un article formel, (l'article 368), la constitution interdit « toute marque distinctive qui rappelle des fonctions antérieurement exercées, ou des services rendus. » Sur tout cela, je ferai observer au citoyen Panckoucke que, s'il a suivi « ouvertement les drapeaux du royalisme », selon ses ingénieuses expressions, il a fini pourtant par adopter la constitution de l'an III, et par « reconnaître la république française franchement et sincèrement ». Il a fait sa paix avec elle, à l'exem-

ple du roi d'Espagne, du roi de Prusse et du roi de Sardaigne; mais il avouera du moins que ses augustes confrères ne lui ont pas donné celui de violer la constitution française.

Le citoyen Panckoucke me répondra victorieusement, je le sais, qu'il a négligé de la lire; que, lorsqu'on est membre du jury d'instruction, éditeur de l'*Encyclopédie méthodique*, propriétaire de la *Clef du cabinet des souverains*, libraire, entrepreneur, auteur ou collaborateur d'une traduction du Tasse, d'une traduction de l'Arioste, et, qui plus est, d'une traduction du Richardet, « qui s'imprime à Paris, chez Plassan »; tourmenté, d'ailleurs, « de grandes pensées », occupé de deux ou trois ponts, d'une vingtaine de statues et d'un péage de trente ans, on n'a pas le temps d'examiner ces petites questions politiques. Elles intéressent, il est vrai, la constitution, les droits du Peuple et ceux du Corps législatif, la liberté publique et peut-être aussi le sens commun; mais il est impossible de songer à tout. Je sens bien encore qu'en sa qualité de traducteur de l'Arioste le citoyen Panckoucke a cru pouvoir lui emprunter son hippogriffe, et voyager un peu dans les nues: quoi qu'il en soit, il faut finir par en descendre; et le public *en tombe* à la lecture de ces *Lettres* plus que singulières.

Si l'auteur voulait se donner la peine de lire ce qu'il écrit, peut-être il perdrait quelque chose des grâces et de l'originalité de son style ; mais probablement il serait plus d'accord avec la raison. C'est une paix qui lui reste à faire ; et j'exhorte *ouvertement* le fidèle allié de la république française à la conclure au plus tôt *franchement et sincèrement.*

FIN DU TOME IV DES ŒUVRES ANCIENNES.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

MÉLANGES.

LITTÉRATURE.

MÉLANGES.

POLÉMIQUE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE
ALPHABÉTIQUE
DES AUTEURS ANCIENS ET MODERNES, NATIONAUX ET ÉTRANGERS, MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

A.

B.

C.

H.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

T.

FIN DE LA TABLE DES AUTEURS.

